

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

ÉCOLE DOCTORALE "LANGAGES, ESPACES, TEMPS, SOCIÉTÉS"

Thèse en vue de l'obtention du titre de docteur en

HISTOIRE

**LES DERNIERS GRANDS FEUX (?) D'UNE MAISON COMTOISE ET
BOURGUIGNONNE : GUILLAUME DE VIENNE, SEIGNEUR DE
SAINT-GEORGES ET DE SAINTE-CROIX, 1362 – 1437.**

VOL. III

Présentée et soutenue publiquement par

Gérard PELOT

Le 14 décembre 2012

Sous la **DIRECTION** de M. le Professeur Jacky Theurot

MEMBRES DU JURY :

Jean-Marie CAUCHIES, Professeur émérite à la Faculté universitaire
Saint-Louis de Bruxelles et à l'Université catholique de Louvain.

Gérard GIULIATO, Professeur à l'Université Nancy 2,
Pré-rapporteur.

Jacques PAVIOT, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil,
Pré-rapporteur.

Bertrand SCHNERB, Professeur à l'Université Lille 3 Charles de Gaulle,
Président.

Jacky THEUROT, Professeur émérite à l'Université de Franche-Comté.

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ
ÉCOLE DOCTORALE "LANGAGES, ESPACES, TEMPS, SOCIÉTÉS"

Thèse en vue de l'obtention du titre de docteur en

HISTOIRE

**LES DERNIERS GRANDS FEUX (?) D'UNE MAISON COMTOISE ET
BOURGUIGNONNE : GUILLAUME DE VIENNE, SEIGNEUR DE
SAINT-GEORGES ET DE SAINTE-CROIX, 1362 – 1437.**

VOL. III

Présentée et soutenue publiquement par

Gérard PELOT

Le 14 décembre 2012

Sous la DIRECTION de M. le Professeur Jacky Theurot

MEMBRES DU JURY :

Jean-Marie CAUCHIES, Professeur émérite à la Faculté universitaire
Saint-Louis de Bruxelles et à l'Université catholique de Louvain.

Gérard GIULIATO, Professeur à l'Université Nancy 2,
Pré-rapporteur.

Jacques PAVIOT, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil,
Pré-rapporteur.

Bertrand SCHNERB, Professeur à l'Université Lille 3 Charles de Gaulle,
Président.

Jacky THEUROT, Professeur émérite à l'Université de Franche-Comté.

CINQUIÈME PARTIE.

"MONSEIGNEUR DE SAINT GEORGE"

ou

"LE SIRE DE SAINT GEORGE".



"Et en ce temps
regnoit en
Bourgoigne
ung noble et
puissant seigneur,
le seigneur
de Saint George
le Saige, et
vraiment bien
se devoit saige
nommer (...)"
Olivier de La Marche
*Mémoires*¹

¹ Reprise et citation complète au chapitre IX, IV.

CHAPITRE I.

"VIVRE NOBLEMENT"² :

CONFORTER, GÉRER LE PATRIMOINE IMMOBILIER.

"Les biens fonciers étaient les garants de tout contrat, de tout partage, de tout engagement (...). Toute [la vie des nobles était] tendue vers l'accroissement de leurs biens, et les notions de succès ou d'échec se comprennent en grande partie par la capacité qu'ils ont, ou qu'ils n'ont pas eue, d'y parvenir"³. Guillaume de Murol fut "un terrien soucieux avant tout d'agrandir son patrimoine foncier"⁴. En l'année 1400, Guillaume de Vienne acquit trois prestigieuses seigneuries : celle de Joux, par achat coûteux et sans doute en faisant valoir son droit lignager, une terre bien éloignée de son socle terrien, duchois et comtois ; puis celle de Châtillon-sous-Mâche, plus excentrée encore, après une intense bataille procédurale, par droit de lignage reconnu (ou imposé) ; trois mois plus tard enfin, sa seconde épouse Marie Dauphine d'Auvergne lui apporta la très lointaine terre de Bussy-le-Château. Il acquerra la seigneurie de Pleujouse, bien isolée elle aussi⁵. Il s'accrochera à la terre de Velleuxon, soutenu par Jean sans Peur jusqu'au siège et à la destruction du château⁶. Et on le verra impliqué dans plus d'un procès pour défendre ses droits patrimoniaux ; il aura la sagesse de ne pas s'y ruiner⁷.

Très occupé par ses multiples activités au service des Ducs, le sire de Saint-Georges fut-il un habile gestionnaire de son immense patrimoine foncier, auquel il faut joindre également ses hôtels à Dijon et à Paris ?

I : DE FRÉQUENTS RETOURS SUR SES TERRES.

La présence de Guillaume de Vienne en ses seigneuries est attestée surtout par deux sortes de documents : des textes relevant du domaine privé ; des mandements des Ducs : des messagers savent où le trouver : en tel de ses châteaux, et non en un lieu festif où il aurait été occupé à follement dépenser son argent.

² Expression empruntée à Philippe CONTAMINE, *La Noblesse au royaume de France*, *op. cit.*, qui cite (p. 38-39) un texte de 1455 où elle apparaît.

³ M.-Th. CARON, *La Noblesse dans le duché de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 191 puis 236.

⁴ Pierre CHARBONNIER, *Guillaume de Murol*, *op. cit.*, p. 240-241.

⁵ Seigneurie de Pleujouse : cf *infra* chapitre VI.

⁶ Le siège de Velleuxon : cf *infra* chapitre III.

⁷ Cf *infra* chapitre VIII.

1389, 10 août :	Seurre
1392, 12 septembre :	Sainte-Croix
1396, janvier-février :	Longepierre
1397, août :	Longepierre
1398, 7 août :	Montrond-le-Château (Comté)
25-30 novembre :	Sainte-Croix
6-7 novembre :	Sainte-Croix
1403, octobre :	Seurre (avec le comte de Nevers ; chasse et joutes)
1404, 20 août :	Louhans
1408, 26-27 juillet :	Seurre (reçoit le comte de Charolais)
1411, décembre :	Seurre
1415, 18 janvier :	quitte Seurre pour Constance (concile)
1419, 7 février :	Seurre
31 mars :	Seurre
15 avril :	Arc-en-Barrois
juillet :	Sellières (Comté)
23 août :	Saint-Georges
1420, 10 mai :	Seurre
18 mai :	Seurre
2-4 juillet :	Seurre
1421, avant le 12 mai :	Joux (Comté)
1427, début février :	Sellières (Comté)
12 juillet :	Longepierre
1432, 22 mars :	Sellières (Comté)
13-14 mai :	Arc-en-Barrois (reçoit Philippe le Bon)
1434, 16 février :	Sainte-Croix (reçoit Philippe le Bon)
1435, 14 mars :	Sainte-Croix (rédige son testament)
1436, 7 février :	Seurre

Ces nombreux séjours⁸ permettent de constater l'itinérance du seigneur, d'un château à l'autre, ce qui lui valut de maintenir son autorité sur ses hommes, en particulier ses officiers. Toutes les seigneuries de Guillaume de Vienne comportaient un château ; ce que je nomme "l'état des lieux"⁹ au décès du personnage révèle l'existence de nombreux officiers, dont un châtelain presque partout, cité en premier et bénéficiant des gages les plus élevés. Par le nombre des officiers et le montant de leurs gages émergent les principaux châteaux, qui correspondent d'une part aux "hostels" fréquentés par le sire de Saint-Georges, cités dans le tableau ci-dessus : Seurre (–Saint-Georges), Longepierre, Sainte-Croix, Sellières et Arc-en-Barrois, d'autre part à des lieux militairement stratégiques : Le Pin, Châtillon-sous-Maïche et Montrond (-le-Château). On aurait aimé découvrir la vie dans tous ces châteaux où "les nobles reconstituaient localement autour d'eux, un petit univers, comparable toutes proportions gardées à celui de la cour ducal", mais je n'ai trouvé aucun compte d'hôtel : il faut se contenter de sources "très juridiques, très impersonnelles, très répétitives"¹⁰, qui désincarnent notamment la personnalité du seigneur.

II : LES TERRIERS DE 1417 ET LES BORNES ARMORIÉES.

1 : La baisse des revenus seigneuriaux : l'exemple d'Arc-en-Barrois.

"Les seigneuries furent des organismes complexes et pesants à toutes les époques" et particulièrement à partir de la décennie 1340 où s'installe "une crise durable des revenus seigneuriaux". Philippe Contamine précise : une "convalescence seigneuriale de 1365 à 1410 voire 1418" puis "une tornade seigneuriale de 1410/1418 à 1444" (période de guerre ininterrompue) : les nobles ont alors "le sentiment de constituer un groupe sur la défensive" ; j'avais tenté d'en donner toutes les raisons dans l'étude du contexte autour de 1360¹¹.

L'illustration de ces idées apparaît dans l'étude comparative de trois documents concernant la seigneurie d'Arc-en-Barrois. Dans une reprise de fief du 7 septembre 1366, Jean (II) de Bourgogne déclare 620 l. t. de revenus¹², somme obtenue par addition des redevances des communautés, mais sans en préciser le contenu. Le 17 novembre 1391, Guillaume de Vienne

⁸ Que j'analyserai aux chapitres IV et surtout IX.

⁹ PJ XXIV, XXV et XXVI, sans doute 1437/1438 : étude complète en septième partie. Ici : PJ XXIV.

¹⁰ M.-Th. CARON, *op. cit.*, pour ces deux citations respectivement p. 255 et II (sources manuscrites).

¹¹ Le contexte autour de 1360 : cf deuxième partie.

Toutes ces citations : extraites de Ph. CONTAMINE, *op. cit.*, respectivement p. 134, 54, 110 ("convalescence" et "tornade"), p. 314.

¹² ADCO, B 10515 ; document étudié en deuxième partie, chapitres II, III.

présente un long dénombrement¹³ : j'ai calculé le revenu, en argent : 434 l. t. , – et en nature (muids de blé, d'avoine ; livres de cire ; poules) –, mais ce nombre inclut-il les dépenses ? Enfin, un document plus précis, le compte de la châellenie d'Arc-en-Barrois du 1^{er} octobre 1469 au 30 septembre 1470, rendu au duc de Bourgogne¹⁴, se termine par des chiffres totaux :

recettes en argent : 279 l. t.

dépenses en argent : 159 l. t.

revenu net : 120 l. t.

Le receveur a aussi calculé le revenu en nature : solde positif : 50 l. t. (y compris deux queues de vin achetées 10 l. t.)

Ce qui donne pour la durée de ce compte un solde positif de 120 l. t. + 50 l. t. = 170 l. t.

Tout en restant prudent, car les trois documents sont de nature différente, on constate sur un siècle une nette baisse du revenu seigneurial.

Les grosses réparations effectuées au château, "le four banal de [Montribourg doit être] resfait et mis en état", celui de Latrecey "qui de long temps a esté demoli et en ruyne", des maisons de Richebourg "despieça (...) sont desmolies et en ruyne", tout cela traduit les ravages de la guerre ; mais il faut tenir compte de l'insouciance, de la "prodigalité", dira Olivier de La Marche, de Guillaume de Vienne fils, antithèse du "sire de Saint George"¹⁵.

L'absence apparente de Guillaume de Vienne de la scène politique, diplomatique et militaire bourguignonne, de la mi-1416 à la mi-1417, pourrait s'expliquer, au moins en partie, par la prise de conscience de l'évolution des seigneuries analysée ci-dessus, et de leur état particulièrement précaire à partir de la reprise de la guerre en 1415.

On peut penser qu'il a commandé la confection de terriers de toutes ses seigneuries, en 1416, 1417-début 1418, sans omettre l'hypothèse d'une visite personnelle, notamment dans le comté de Bourgogne, là où ses terres étaient à la fois éloignées et dispersées. J'ai retrouvé quatre terriers, trois datés 1417, le troisième portant la date de "1416" (qui pourrait être 1417 n. st.) à un endroit insolite. Devant ce souci de "sagesse", on peut d'autant mieux comprendre

¹³ ADCO, B 10538 ; j'ai présenté son étude en début de troisième partie.

¹⁴ ADCO, B 2133, cahier parchemin, 48 fol. r^o v^o. On étudiera plus tard (septième et huitième parties) l'histoire mouvementée de cette seigneurie.

¹⁵ Cf les septième et huitième parties.

la grande colère de Guillaume de Vienne lorsqu'il récupéra des terres léguées par son frère Huguenin, mais détenues en usufruit par sa belle-sœur Alix jusqu'à son décès en 1412¹⁶.

2 : Une réaction seigneuriale ? Terriers et bornes.

a) : Châtillon-sous-Mâche.

"C'est le rentier et terre de la ville, terre et chastellenie de Chastouillon en Montagne (Châtillon-sous-Mâche), appartenant à noble et puissant seigneur monseigneur Guillaume de Vienne, seigneur de Saint George, de Sainte Croix et dud. Chatillon (...)"¹⁷.

J.-M. Thiébaud en a réalisé une étude analytique¹⁸, que je reprends en grande partie, m'appuyant entre autres sur ma carte de la seigneurie. Le rentier cite et décrit les banalités (moulins, fours), les échutes de fiefs, les terrages (redevances en nature). Puis les sujets de la seigneurie : les "hommes francs bourgeois dud. seigneur aud. lieu de Chatillon", puis une longue liste des corvéables, par villages. Enfin les biens mainmortables (cinq en tout), les cens de cire, puis d'argent (trois), les meix amodiés ("échutes de mainmortes ?", écrit J.-M. Thiébaud), et les censes de froment et gardes au château.

Les corvéables doivent globalement 120 livres estevenantes de taille annuelle, "assise non sur les sujets mais sur leurs terres au prorata de celles-ci. (...). Les corvéables, mainmortables ou non, doivent aussi une géline par feu, l'ost, la chevauchée, les corvées de charrue trois fois par an "si ont charrue" ; une de "semars", une de "gaiguison de froment" et une de "gaiguison d'avene", chacune de ces corvées étant estimées à 2 sols. Les dîmes et les terrages sont "de

¹⁶ Cf troisième partie, chapitre III, I, 2.

¹⁷ Je remercie J.-M. Thiébaud de m'avoir indiqué le lieu de dépôt de ce document, que j'avais vainement cherché en 1966-1967, et pour cause : AD Haute-Saône, Fonds d'Huart – Saint-Mauris, 25 J. Dont : "seigneurie de Cour - Saint-Mauris (Doubs) : chartrier non classé (5,50 m. l.) de la seigneurie d'où est originaire la famille de Saint-Mauris. Contient des documents féodaux, seigneuriaux et domaniaux du XVe siècle au XVIIIe, avec d'assez nombreux documents de même époque de la seigneurie de Châtillon-sous-Mâche" (*Guide des Archives de la Haute-Saône*, p. 127-129 pour la description de l'ensemble du fonds). De ces documents portant sur la seigneurie de Châtillon, M. le Directeur des Archives a bien voulu, et je l'en remercie, extraire ce terrier, repérable à son épaisseur ; je n'ai donc pas eu accès aux autres documents. Ce fonds étant alors en passe de retrouver son propriétaire, j'ai pris des clichés "de sauvetage", de ce terrier et d'autres documents, classés, relatifs à d'autres seigneuries intéressant la famille de Vienne.

Le fonds a été déposé par son propriétaire au château de Saint-Aubin-sur-Loire (départ. Saône-et-Loire, arr. Charolles, c. Bourbon-Lancy) où a été créée une fondation. J'ignore, pour l'instant, si le chercheur y a accès.

Ce rentier : copie manuscrite du XVIIIe s. sur papier ; non paginé, mais le copiste a indiqué au fur et à mesure les numéros des feuillets de l'original : 283 f. r^o v^o.

J'avais étudié la châteltenie de Châtillon-sous-Mâche – hors terrier – en troisième partie, chapitre IV, I, 2.

¹⁸ J.-M. THIÉBAUD, *Le Terrier de la seigneurie de Châtillon-sous-Mâche (1417) ; Etude analytique*. Pontarlier, 1980.

douze gerbes deux". Enfin, ces hommes doivent faire "la gaité au bourg de Châtillon (six chaque soir sur les murs de la petite ville fortifiée)"¹⁹.

Le cahier de doléances de Châtillon-sous-Mâche en son procès-verbal du 18 mars 1789, nous apprend :

"Art. 1. Le village de Chatillon ainsi que la plus grande partie de son territoire sont placés sur un roc presque vif, ce qui rend son territoire sec et aride et de la plus minse production. Ils est aussi sujets aux gelées, la neige y séjourne près de sept mois de chaique année. Si après ce fléaux les mois de may, juin et juillet sont sec, ils ont bien de la peine à récolter, sur la plus grande partie de leur fond, de quoy semer leurs terre pour l'année suivante. D'ailleurs leurs terrains est sy pierreux qu'à peine peuvent-ils labourer la moitié de leurs champs. Quant à leurs prels, ils son d'un petit produit, sujet à la secheresse. Malgré tout ces inconvéniens, leurs charges sont immenses (...). Leurs territoires contient environ 223 journaux tant en champs que prels, vergers, bois et broussaille et rocaille, dont ils y en a beaucoup d'inculte"²⁰.

Si l'on excepte certaines exagérations propres au contexte, il est exact que les conditions naturelles étaient défavorables aux céréales, qui ont aujourd'hui disparu. Ces deux photos illustrent ces propos :



Couche de terre peu épaisse sur une roche calcaire.



Neige encore fréquente. La petite maison blanche a été construite sur l'éperon ayant supporté le château.

¹⁹ J.-M. THIÉBAUD, *op. cit.*, p. 6-7. Pour une étude de cette "petite ville fortifiée" : A. BOUVARD, *Les Peuplements castraux de la montagne du Doubs, op. cit.*, tome IV, p. 677-688.

²⁰ R. JOUVENOT, *Le Bailliage de Baume-les-Dames en 1789. Les cahiers de doléances*, Paris, 1985, p. 301. J'ai respecté l'orthographe originale.

Les 120 livres estevenantes, produit de la taille, sont la seule indication financière abordable contenue dans ce rentier ; les atouts des terres de cette seigneurie étaient l'étendue du territoire et le nombre de communautés (comptant 313 feux, selon mes calculs).

Notons sur le territoire de la seigneurie la présence de la "Grosse maison de Neuvier" et de la chapelle de Chaux où l'on a mis à jour des fresques du XVe siècle.

b) : Montrond (-le-Château).²¹

"C'est le rantier et terrier des villes, chastel et chastellenies de Montrou appartenant à noble et puissant seigneur monseigneur Guillaume de Vienne, seigneur de Saint George et de Sainte Croix et dudit Montrou et des appartenances, fait en l'an 1417 par moy Jehan Grillet d'Arnay-le-Duc, clerc notaire et coadjuteur de Perrenet de la Perr [sans doute Perrière] de Louans, tabellion de Saigey [Sagy] et de Louans pour monseigneur de Bourgoingne, en la maniere qui s'ensuit (...)"²².

André Bouvard fait une excellente présentation de la situation et du site de Montrond, sa seigneurie, son château²³ :

"Situé à 10 km au sud de Besançon et à 6 km de la vallée de la Loue, Montrond doit son nom à une butte témoin de forme ovoïde qui commande cette partie du premier plateau jurassien appartenant au plateau d'Ornans. A ses pieds passe l'ancienne route de Besançon à Scey-en-Varrais²⁴. Une branche s'en détache au sud du village pour conduire à Salins par le pont de la Chevanne, où un péage était perçu. Les "grands chemins tirant à Besançon et à Salins" sont mentionnés dans le terrier de 1417"²⁵.

A. Bouvard poursuit :

"Le château est implanté au sommet de la butte ou "motte" de Montrond (altitude 525 m.). Il occupe une plate forme ovoïde d'environ 0,7 hectare de superficie, entièrement close par un mur d'enceinte encore imposant par endroit et qui, au sud et à l'est, est flanqué de tours quadrangulaires. Ce mur est précédé d'un boulevard qui semble avoir succédé aux fossés mentionnés en 1417. On accédait au château par une porte dont on devine la trace à la pointe ouest de l'enceinte. L'espace castral se

²¹ "Montrond" jusqu'en 1923. Puis Montrond-le-Château, appellation préférée à celle de Montrond-"Saint-Georges". Une chapelle de Saint-Georges au village est citée en 1615.

²² A Doubs, E 3752. Un fort volume comptant 232 feuillets papier (mais les 18 derniers vierges).

²³ A. BOUVARD, *Les peuplements castraux...*, *op. cit.*, III, p. 461-470

²⁴ La seigneurie de Scey-en-Varais : acquise par Guillaume de Vienne, seigneur de Montby, par son premier mariage : cf TG VI.

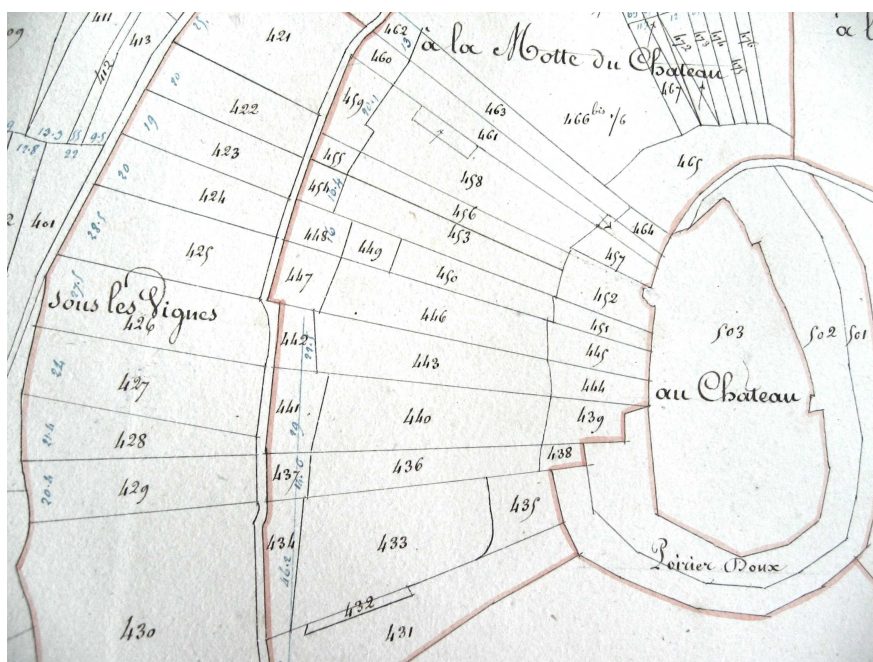
²⁵ Une bonne étude de ces chemins dans : André HAMMERER, *De la voie romaine à la voie expresse. Recherche sur la traversée du Jura à partir de Besançon*, 1977, notamment p. 56-61, p. 94-99, p. 106-111, p. 188-189, p. 202-203 ; et les croquis 3, 5, 9, 10, dont il faudrait réaliser la synthèse pour mettre Montrond en valeur.

divise en deux parties : une partie haute à l'ouest – le donjon ? – sur laquelle se dresse aujourd'hui une statue de la Vierge et où on pouvait encore voir au début du siècle un imposant pan de tour ; une partie basse, plus vaste à l'est – la basse cour ? – qui présente à l'angle sud-est les restes d'un bâtiment quadrangulaire percé de baies, surmontées de frontons triangulaires caractéristiques de la fin du XVIe siècle (...)²⁶.

²⁶ Illustrations relatives à ces deux citations : cf pages suivantes.



Le site.



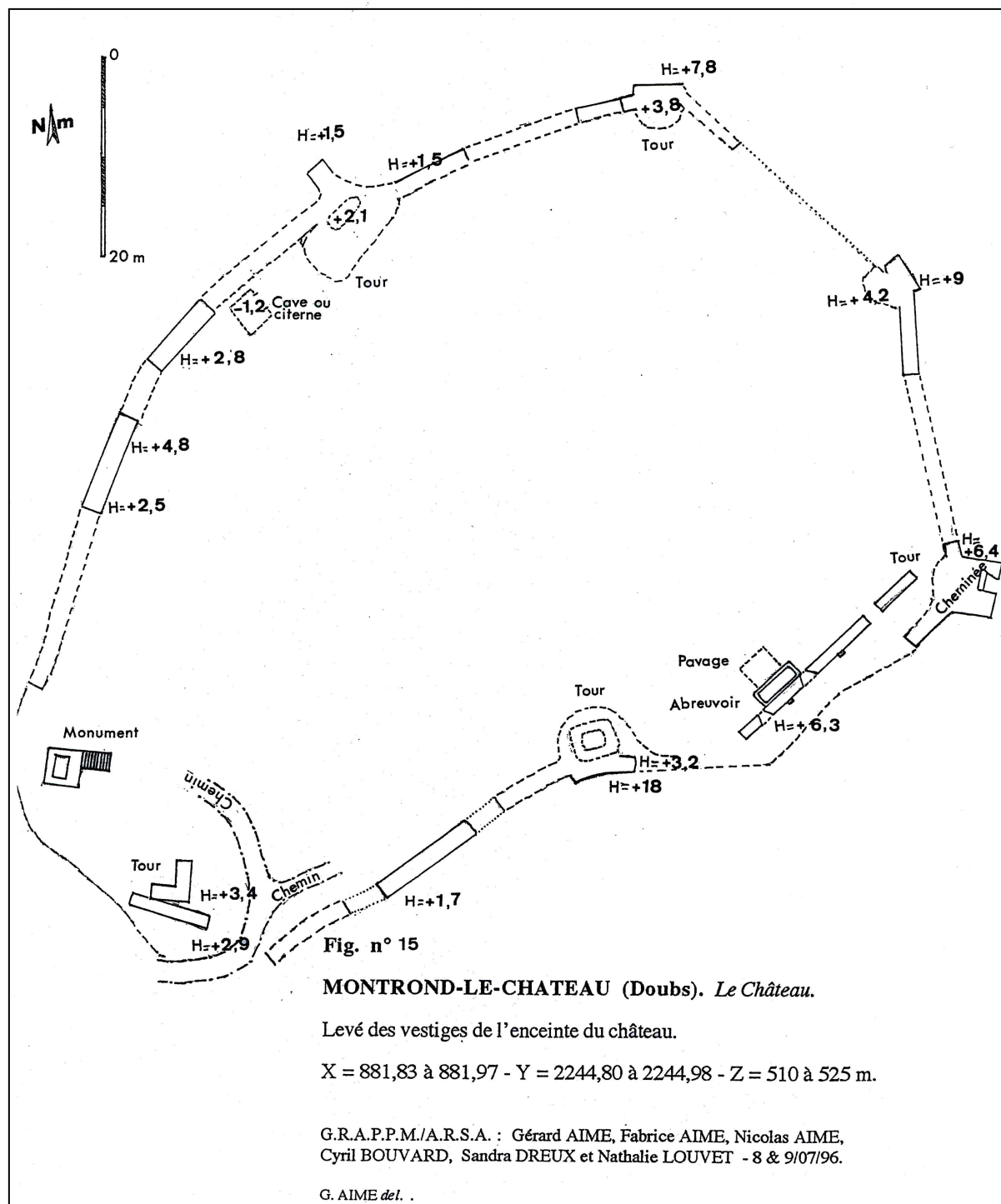
Cadastre de 1825.

Un détail du site. On notera le toponyme "Sous les vignes".



Une partie des vestiges.

Le site avait été bien défriché au cours des années 1970, mais la nature a repris ses droits ;
et "l'espace castral" a vu naître une sapinière...



Levé des vestiges de l'enceinte du château.

Je remercie vivement Nathalie Laforêt, archéologue municipale à Montbéliard, pour la communication de ce document.

Ce fut une grande seigneurie (cf les nombreux villages). Ornella Sacco estime sa superficie à 1 075 hectares et sa population à 182 feux²⁷. Nous l'avions vue figurer dans le patrimoine de Guillaume d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix, puis léguée à sa fille cadette Jeanne²⁸, de là elle parvint à Huguenin de Vienne puis au sire de Saint-Georges.

En tête du terrier sont évidemment cités les éléments du domaine : "le chastel, les fossés d'environ et toute la mote d'entour". Dans le vaste espace castral, les archéologues ont notamment identifié deux grandes salles de 30 m x 10 m sur deux niveaux²⁹. Cette grande capacité d'hébergement aurait pu profiter à Maximilien ; une chronique médiévale nous rapporte qu'en

"l'an 1492, le vendredy jour de la feste Saint Thomas apotre, ledit Maximilien roy des Romains arriva à Besançon environ les cinq heures apresmidy (...) et alla loger au palais de l'archeveque (...). Le samedy matin (...). Le dimanche matin (...), il confirma les privileges de ladite cité. Le lendemain sortit et alla coucher à Montrond où il demeura jusqu'après Noel"³⁰.

Le domaine seigneurial comprenait aussi des prés, et 115 ouvrées de vignes (cf le toponyme "Sous les vignes", signalé plus haut), c'est-à-dire environ 5 hectares sur un total de 9,5 pour l'ensemble du vignoble de la seigneurie. La rivière banale (la Loue) était animée par des moulins, des fouloirs, des battoirs, et sept tenanciers avaient pour principale activité la pêche, semble-t-il. La justice, haute, moyenne et basse, rapportait en moyenne 60 livres estevenantes chaque année, ce qui, d'après mes recherches et mes lectures, apparaît remarquable. Guillaume de Vienne revendiquait le droit d'indire aux quatre cas : voyage d'outre-mer, nouvelle chevalerie, mariage de la fille ; le quatrième est plus original : la garde au château.

Selon O. Sacco³¹, "les terres arables occupaient plus de la moitié de la superficie totale de la seigneurie (64%)", ce qui laissait une place notable aux prés et aux bois, sur une terre guère

²⁷ Ornella SACCO, *La seigneurie de Montrond-le-Château au début du XV^e siècle*, Mémoire de maîtrise, Besançon, 1997.

Il s'agit d'une étude du terrier de 1417. J'avais analysé ce document, en 1966-1967 ; je n'en reprendrai pas le contenu, trop détaillé dans le cadre de cette thèse. O. Sacco a réalisé un travail très intéressant ; j'attire cependant l'attention sur trois points : un des tableaux généalogiques présente les membres de la branche aînée des Vienne sous les appellations "Hugues de Pagny" ou "Guillaume de Saint-Georges" ; la carte des possessions de Guillaume de Vienne comporte une faute, souvent commise par ailleurs : la limite duché-comté au sud de Seurre : en réalité elle s'éloigne de la Saône ; enfin l'auteur s'inspire assez souvent de mon travail (les tableaux généalogiques, cette carte, des paragraphes entiers – sans guillemets –, ... et cite rarement sa source.

²⁸ Cf la PJ II et plusieurs tableaux généalogiques, dont le III.

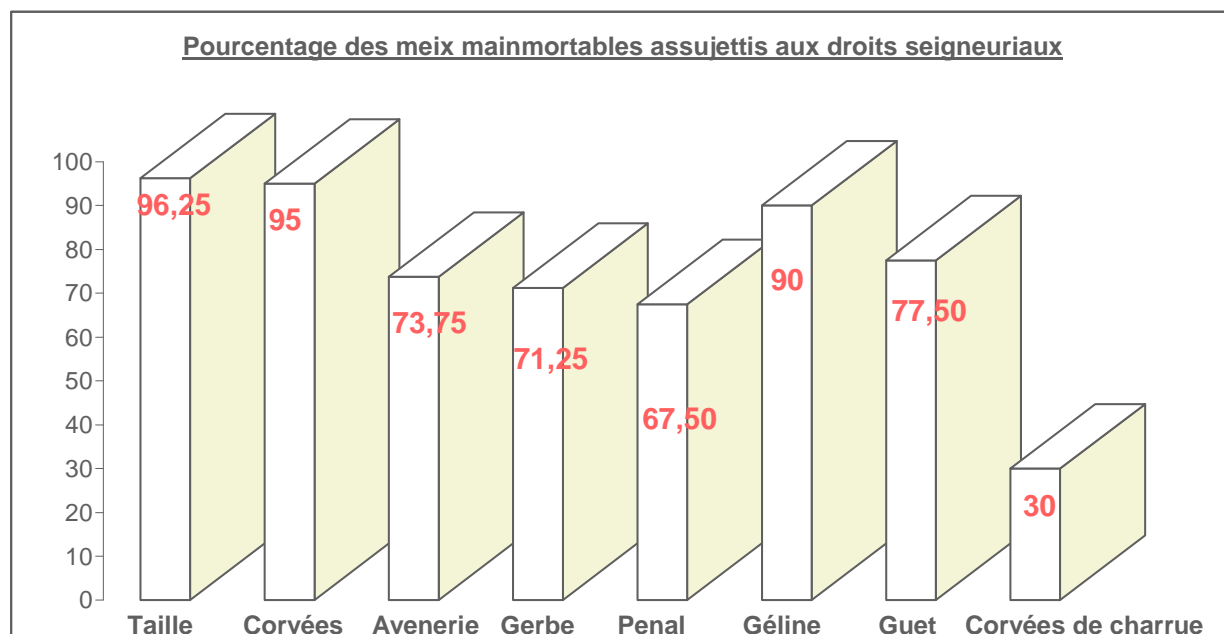
²⁹ Jean-Jacques SCHWIEN, "Résidences, châteaux et forteresses. Un inventaire archéologique", In *La Franche-Comté à la charnière du Moyen Âge et de la Renaissance, 1450-1550*, (P. DELSALLE et L. DELOBETTE éd.), Besançon, 2003.

³⁰ Cité dans Denis BILLAMBOZ, *Les Chroniques médiévales bisontines en langue française*, Mémoire de maîtrise, Besançon, 1971 (avec index).

Maximilien : archiduc d'Autriche, roi des Romains en 1486, empereur en 1493.

³¹ O. SACCO, *op. cit.*, p. 109-110.

plus riche que celle de la seigneurie de Châtillon-sous-Mâche, sur la même roche calcaire à l'origine de formes karstiques souterraines impressionnantes. Trait remarquable : 80 meix mainmortables, c'est-à-dire presque la moitié des feux de la seigneurie³² ; trois sujets déclarent une mainmorte personnelle. Avec des redevances très lourdes, dont voici une représentation graphique :



De trois établissements religieux dépendaient des manants : la proche abbaye cistercienne de Buillon ; et deux bisontins : le chapitre de Sainte-Madeleine et l'abbaye Saint-Paul. Sans grand conflit apparent avec Guillaume de Vienne, mais les archives portant sur cette seigneurie sont fort restreintes.

Enfin O. Sacco a tenté avec beaucoup de mérite d'évaluer le revenu seigneurial. A la justice (60 l. est.), elle a pu ajouter quelques menus gains, pour un montant décevant : 95 livres estevenantes, ce qui apparaît ridicule pour une telle seigneurie ; ce dont a bien conscience O. Sacco, citant tous les droits (dont la taille) dont la valeur (ou l'équivalence) monétaire nous est inconnue³³.

³² *Ibidem*, p. 74. "Une emprise sur les hommes et la terre", dont je ferai une brève synthèse.

³³ Dans le chapitre II, je proposerai une estimation, fondée sur d'autres critères.

c) : Vernantois.

"C'est la valeur des rantes et revenues de la ville, chastellenies et appartenances de Vernantois, tant d'argent, de blez, de cire, comme de justice et autres drois commungs et appartenant à reverent pere en Dieu monseigneur l'abbé de Saint Oyan et à noble et puissant seigneur monseigneur Guillaume de Vienne seigneur de Saint George et de Sainte Croix et dudit Vernantois en partie. Ce present rantier fait ou mois de janvier mil III^C et XVII"³⁴.

Selon Rousset³⁵, Etienne de Bourgogne et son fils Jean de Chalon l'Antique (ou le Sage ou le Grand), tentés par les beaux vignobles de Conliège, de Vernantois et de Moiron, obtinrent en 1316 de Bernard de Thoire-Villars³⁶, abbé de Saint-Claude, et de son chapitre, à titre d'association, les terres de Conlièges, Binans et Vernantois³⁷ et "promirent de bâtir un château et d'y ériger un bourg", ce que confirme ce rentier de 1417 a. st. "La seigneurie de Vernantois (...) comprenait une bonne partie du village de Moiron. Les habitants reçurent une charte de franchises (...). Les droits seigneuriaux étaient peu lourds" ; de fait, ce terrier fait apparaître des censitaires faiblement imposés.

La seigneurie de Vernantois échut à Guillaume de Vienne par le même cheminement que celui de Montrond (Guillaume d'Antigny et Marguerite de Montbéliard, Jeanne de Sainte-Croix, Huguenin de Vienne). Une note de Guichenon précise : "Jacques de Vienne, seigneur de Longwy, tuteur de Huguenin de Vienne, seigneur de Sainte-Croix (tout est exact), reprend de fief de Tristan de Chalon Vernantois, le 7 mars 1364 (n. st.)"³⁸. Confirmation nous est donnée le 20 février 1391 (n. st.), par la célèbre reprise de fief du partage de Châtelbelin, au chapitre des "fiefs à moi appartenants et les châteaux, forteresses (...) portant à cause dud. Orgelet et dud. ressort d'icelui ; (...). Item le fief de messire Hugues de Vienne sire de Sainte-Croix, du chatel et forteresse de Valnantois et de tout ce qu'il tient aud. Valnantois où territoire, châteltenie et appartenances d'icellui, tant en domaines comme autrement"³⁹.

³⁴ Donc 1418 n. st. AD Jura, 2H 1226 ; un gros registre relié cuir sur bois, de 134 feuillets r° v° papier, dont d'assez nombreux vierges : 17 fois r° v° dont les derniers (129 à 134) et 11 fois r° ou v° (pour la numérotation postérieure ; celle de 1418 s'arrête à XXIX).

Document d'appui : la carte des seigneuries jurassiennes.

³⁵ A. ROUSSET, *Dictionnaire ...*, *op. cit.*, VI, p. 168-169.

³⁶ Sur cette famille, cf troisième partie, chapitre II, I, 2).

³⁷ En l'an 600, l'abbaye possédait déjà le territoire de la paroisse de Vernantois : cf BENOÎT (Paul, dom), *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, Montreuil-sur-Mer, 1890, p. 336.

³⁸ BM Dijon, ms 817.

³⁹ AD Doubs, E 2017. Vernantois ne figure pas dans la donation de 1388/1389, d'Huguenin à Guillaume. Ce dernier va l'acquérir par testament de son frère consanguin, précisément en 1391, date de décès d'Huguenin.

Elle était située sur l'importante route d'Orgelet – Lons-le-Saunier qui, dans la traversée du territoire de Vernantois, offre le lieu-dit "en Vuide Bourse"⁴⁰.



Vernantois.

Le château se dressait sur le monticule⁴¹ boisé au second plan, dominant le village, situé au milieu d'une reculée⁴² dont nous apercevons le bout-du-monde au dernier plan. Du sommet de ce dernier lieu on domine le village et une partie de son terroir, et particulièrement le versant ensoleillé (adret), encore porteur de quelques parcelles de vigne et dominé par la forêt. Le site du château est matérialisé par la figure ovale ; de chaque côté de la motte castrale⁴³ serpente un cours d'eau, l'un traversant le village, avec moulin et battoir (rentier : fol. 127 r °).

⁴⁰ Fol. 118 v° du terrier de 1417 v. st. On retrouve ce toponyme sur la carte IGN actuelle au 1/25 000.

⁴¹ Sans doute un verrou glaciaire.

⁴² De nombreux reliefs de ce type dans cette région du Jura. Nous avons vu la reculée de Baume-les-Messieurs (abbaye qui abrite le tombeau d'Alix de Villars), près de la seigneurie du Pin.

⁴³ Dans le terrier, fol. 76 v° : "la mote du chastel dudit Vernantois".



Vernantais.

Cf : l'ovale, F = fossé.

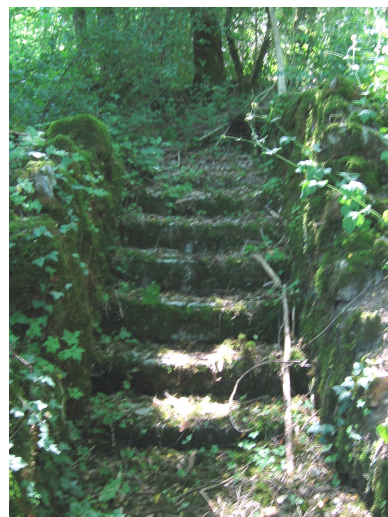
Selon Rousset⁴⁴, la forteresse comprenait "un donjon et une maison-forte flanquée de deux grosses tours et d'une basse-cour renfermant les écuries et les remises. Une enceinte de murailles l'enveloppait de toutes parts, et le seul côté accessible au sud, était défendu par un large fossé"⁴⁵. Rousset ajoute : "au nord du château était un bourg clos de murs", cité dans le terrier : "la porterie ou bourg de Vernantais es deux seigneurs dudit lieu"⁴⁶.

Du château proprement dit il reste peu de chose, quelques pans de murs et cet escalier notamment :

⁴⁴ A. ROUSSET, *op. cit.*, VI, p. 171.

⁴⁵ Ce fossé : cf F sur la photo précédente.

⁴⁶ Fol. 91 r°.



Vestiges du château de Vernantois.

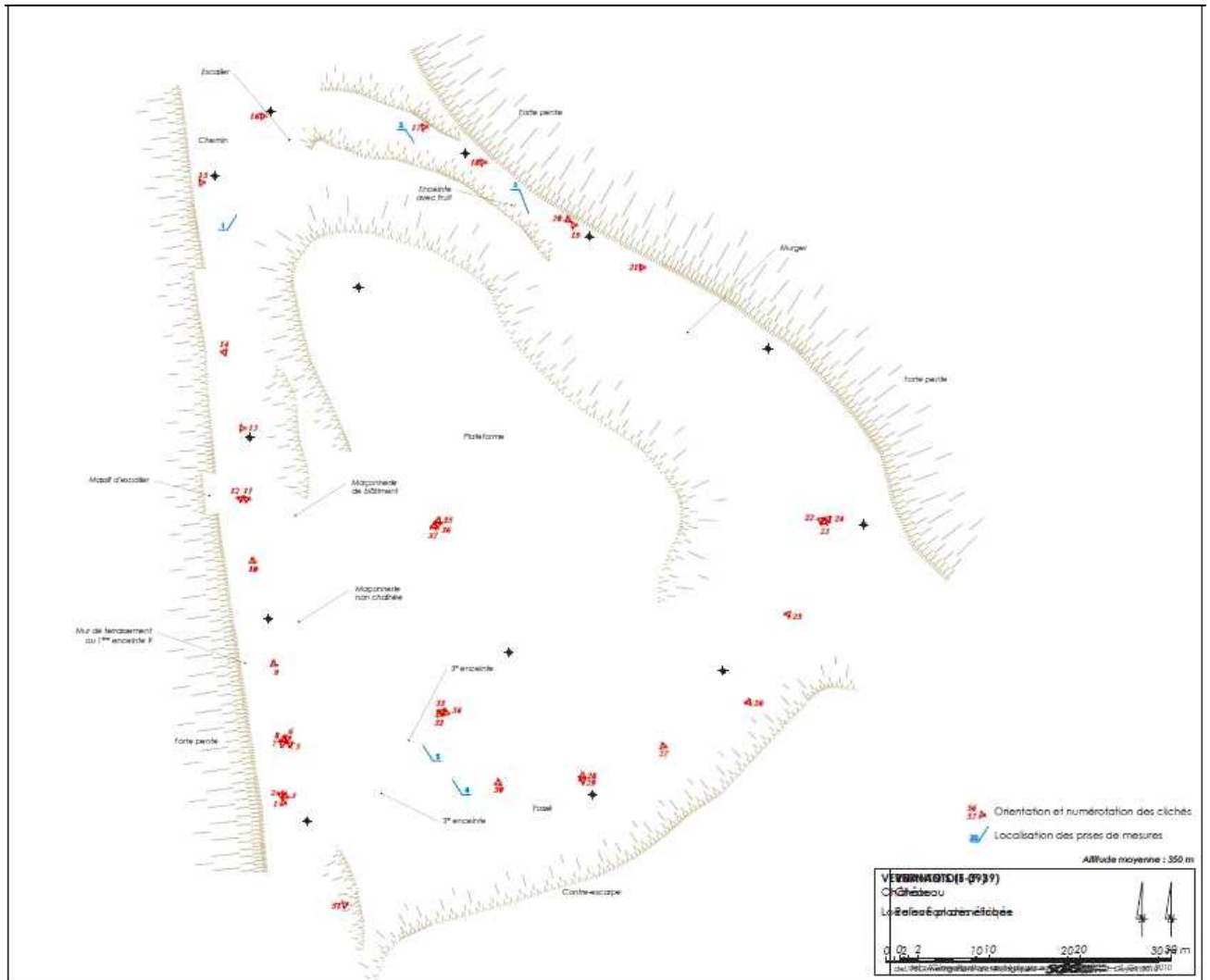
Jean-Philippe Géhin n'en écrit pas plus⁴⁷.

Il fait l'objet d'une étude par le Centre de Castellologie Bourguignonne⁴⁸, dans le cadre d'une recherche sur les biens immobiliers du chancelier Rolin⁴⁹.

⁴⁷ J. Ph. GÉHIN, *Inventaire des fortifications médiévales dans le sud du Jura...*, *op. cit.*, Mémoire de DEA, Besançon, 1997.

⁴⁸ Le CeCaB, déjà cité pour des sites de châteaux duchois de Guillaume de Vienne.

⁴⁹ Cf en septième partie la vente de Vernantois au chancelier. Je remercie Hervé MOUILLEBOUCHE pour sa communication des relevés de Vernantois et de Pimorin.



Relevé effectué par le CeCaB (Hervé MOUILLEBOUCHE).

Vernantois.

Ce rentier est d'une grande richesse, mais il présente de nombreuses difficultés, notamment dans les mesures agraires et les volumes de grain. Voici quelques exemples :

- la superficie des champs labourés s'exprime :

- en journaux ; à Vernantois, 1 journal = 35,64 ares⁵⁰.

- mais aussi en "poses" : "unité de mesure de superficie, à valeur encore inconnue, dans le sud de la province [Franche-Comté]"⁵¹.

- et même en "ouvrier" (ouvrée), mesure surtout employée pour la vigne (cf ci-dessous) :

exemple : "l'œuvre d'un ouvrier de terre".

- superficie des parcelles de vigne :

- "l'ouvrier" (= l'ouvrée) : "le terme s'explique parce que la parcelle est estimée en journées d'hommes ou d'ouvriers"⁵².

exemple : "l'œuvre de deux ouvriers de vigne" ;

une ouvrée à Vernantois = 4,45 ares⁵³.

- mais d'autres difficultés surgissent :

exemple : "Jehan, filz Jehan Lume" déclare entre autres :

- "une pose de terre".
- "l'œuvre de deux ouvriers de courtil".
- "le quart d'une matinée demi ouvrier courtil".
- "l'œuvre de deux ouvriers de fessoul en prelz"⁵⁴.
- "la semée de deux escuelles de blé".

- le volume des grains : de certains passages du terrier, on établit :

" 1 quartal = 4 quarterons

1 quarteron = 2 bichons.

1 quartal de froment = 8 rasettes.

1 quartal d'avoine = 12 rasettes = 8 bichons combles".

Le rentier se compose de deux parties :

"Et premierement s'ensuit le demaine desd. seigneur[s] oudit lieu de Vernantois qui est commung entre eulx", l'abbé de Saint-Claude ("Saint Oyan") et Guillaume de Vienne⁵⁵.

⁵⁰ P. CHARBONNIER (dir.), *Les anciennes mesures...*, *op. cit.*, p. 225. Même référence pour l'ouvrée. Pour l'étude de ce rentier, un solide mémoire de Master serait le bienvenu.

⁵¹ P. DELSALLE, *Lexique ...*, *op. cit.*, p. 222.

⁵² *Ibidem*, p. 202-203.

⁵³ Donc sensiblement 1/8 de journal, proportion également retenue par O. Sacco dans son étude du terrier de Montrond.

⁵⁴ "Fessou, fesou, fesoul, fesoutz, fessoul, foussours : sorte de petite pioche plate ou de houe à lame plate et pleine ; elle sert à piocher, à creuser (...)" in P. DELSALLE, *op. cit.*, p. 122.

Ils ont en commun la justice, "le seel (...) et le proffit des lectres", "les loux", "les corvées de charrues", remplacées par un cens en argent, "chascun [habitant doit] une corvée de lui et son cheval ou temps de venange [vendange] pour pourter la venange", mais les seigneurs les défrayent (chichement : 8 engrognes par jour) de leur travail ; et deux autres corvées.

Puis, classiquement, chaque tenancier déclare ses parcelles (lieu, superficie, nature) et ses redevances en nature et en argent (ces dernières en deniers, plus rarement en sous).

Nous l'avions vu : nous sommes dans le domaine de la vigne. Paul Delsalle précise⁵⁶ : "les vins de Conliège et de Vernantois près de Lons-le-Saunier, approvisionnent le haut Jura presque dépourvu de vignoble". Et une "Déclaration des vignes de Vernantois en datte du 8 août 1732" fait état de 207 parcelles de vigne⁵⁷. Quatre-vingt-deux tenanciers, de Vernantois pour la plupart, mais aussi des villages avoisinants, Saint-Maur, Alièze, Conliège, Bornay et surtout Moiron – et un de Lons-le-Saunier –⁵⁸ exploitent la terre de Vernantois (et une dizaine de parcelles à Moiron), chacun alliant culture céréalière et vigne, en d'innombrables et petites parcelles.

"Jehan Lambe de Vernantois"⁵⁹ semble représentatif d'une grande partie des censitaires : il déclare "maison, courtil, vergier et prelz" et 17 parcelles :

- 13 en terre, représentant une superficie de 14 journaux (chaque parcelle : de 0,5 à 2 journaux), donc environ 5 ha ;
- 4 en vigne : 8 ouvrées en tout, donc 35,6 ares, sensiblement 1/3 ha.

Si l'on retient le chiffre d'un hectare dont la production nourrissait un individu, on aurait ici un feu en équilibre fragile. Cependant il faudrait connaître le revenu de la vigne, en cette contrée ; mais c'est une plante sensible aux aléas climatiques, surtout en cette région (altitude : 250 à 400 m.).

"Jehan Paillart de Vernantois"⁶⁰, est avec bien d'autres beaucoup plus à l'aise, surtout dans le cas de vendanges fastes : 29 parcelles (en 25 lieux différents !) :

- 21 de terre : environ 18 journaux (dont une parcelle de 8 journaux, une autre de 5) ;
- 7 de vigne : 24,5 ouvrées (dont une de 4 ouvrées et une de trois) ;
- 1 de bois : un journal.

⁵⁵ Fol. 1 r° à 91 r° (les fol. 91 v° et 92 à 99 sont vierges).

⁵⁶ P. DELSALLE et Jean-Louis VAN DE VIVÈRE, *Vivre en Franche-Comté au siècle d'or, XVIe – XVIIe siècles*, Besançon, 2006, p. 50.

⁵⁷ AD Jura, 11 F 3H.

⁵⁸ Quatre prêtres [d'Arinthod, Bornay, Moiron (2)] et le prieur de Bonlieu possèdent chacun une parcelle.

⁵⁹ Fol. 12 r° v° - 13 r°.

⁶⁰ Fol. 13 r° v° - 14 r° v°.

Deuxième partie, qui couvre le reste du terrier, à partir du folio 100 r ° :

"C'est le rantier et terrier des terres, rantes, censes et autres drois dehuz et appartenans chascun an d'annueles et perpetueles rantes et censes **à reverend pere en Dieu monseigneur l'abbé de Saint Oyan**, c'est assavoir (...)"

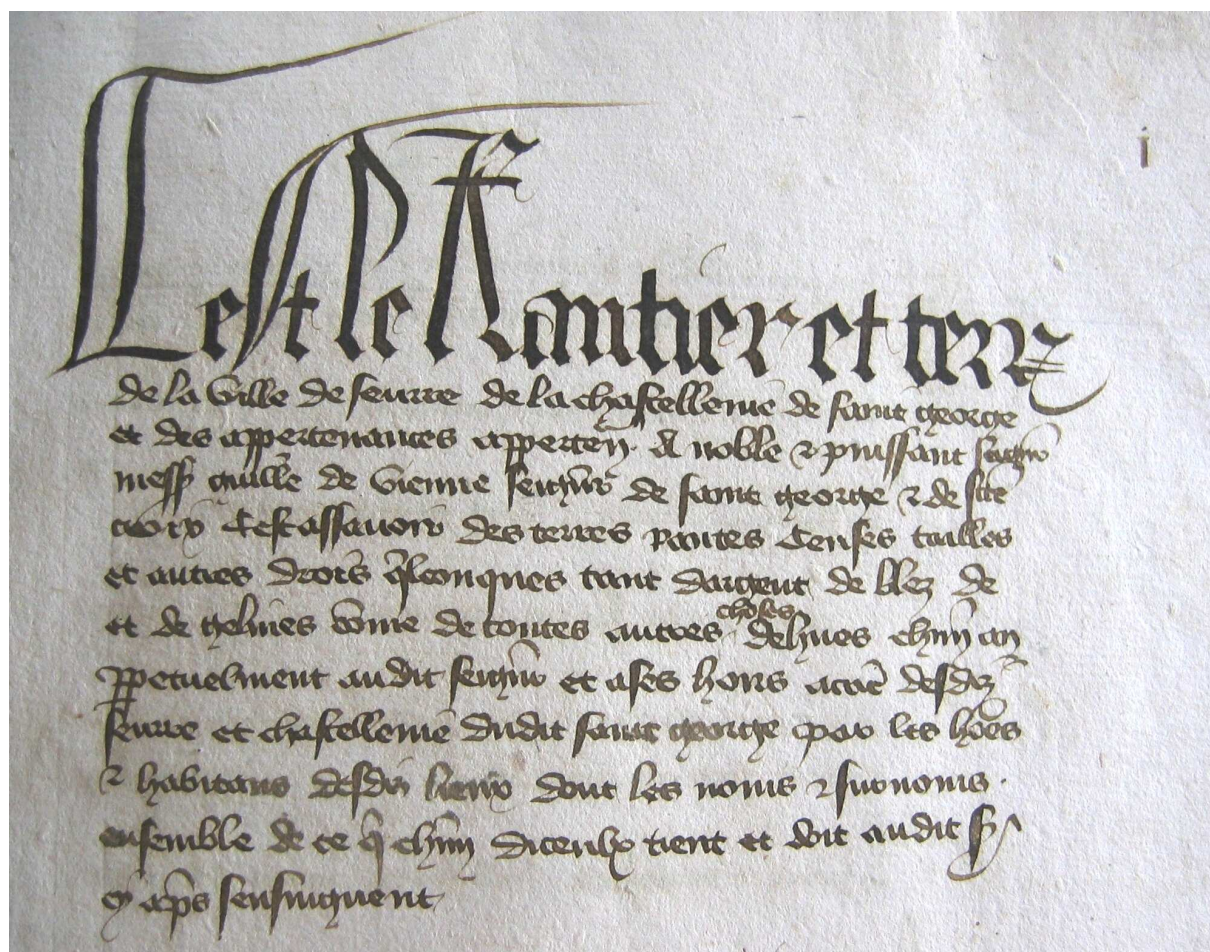
Dans son "demaine", l'abbé cite le prieuré de Vernantois, "le patronnage de l'église de Vernantois", "le bois de Frelan (...) contenant environ XII poses de terre", la moitié de la justice de Moiron, "une garde es vignes de Vernantois", "une sergenterie", mais surtout des dîmes (blé, vin) et des parcelles de vigne, dont "la grant vigne de Parria (...) environ l'euivre de trente ovriers de vigne" (environ 1,33 hectares), et une autre "piece" près du "molin de Court" qui contient "environ l'euivre de soixante et dix ovriers de vigne" (un peu plus de 3 hectares !).

"S'ensuivent les condemaines dudit seigneur de Saint Oyan audit Vernantois (...), lesquelles tient à present mess. Vaulchier des Eschelles, infermier dudit Saint Oyan". Puis la liste des censitaires que l'on peut diviser en deux catégories : certains exploitent des tenures de la taille de celles citées dans la première partie, les autres une ou deux parcelles chacun, ce qui suppose la "possession" de terres en d'autres seigneuries voisines (en particulier celle(s) englobant l'essentiel de la terre de Moiron).

Dans la localisation des parcelles des deux parties, on rencontre à plusieurs reprises les expressions "la coste mons. de Saint George ; entre monseign. de Saint George et ; la vigne monseign. de Saint George ; la terre monseign. de Saint George". On pouvait donc s'attendre à une troisième partie composée de la terre relevant du seul Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges. Il n'en est rien, et je ne peux que faire ce constat.

Par ailleurs, on n'oubliera pas de noter la nette prépondérance de Sellières concernant les séjours de Guillaume de Vienne en Comté : de là le sire de Saint-Georges pouvait rapidement rejoindre ses seigneuries du Pin et de Vernantois, Pimorin de façon plus aléatoire.

d) : Seurre – Saint-Georges.



ADCO, 1J 1840/1.

Gros registre papier, reliure bois et cuir ; 158 folios, mais vierges à partir du 114.

"Et premièrement s'ensuit le demaine dudit seign. audit lieu de Seurre" :

- "C'est assavoir l'ostel dudit seign. ouquel est une tour de pierre assis audit Seurre en la rue du Bourg avant la porte de Saint George, entre l'ostel Perrenot Barbier d'une part, et ung autre hostel que le dit seigneur a acquis de Jehan Roy" :

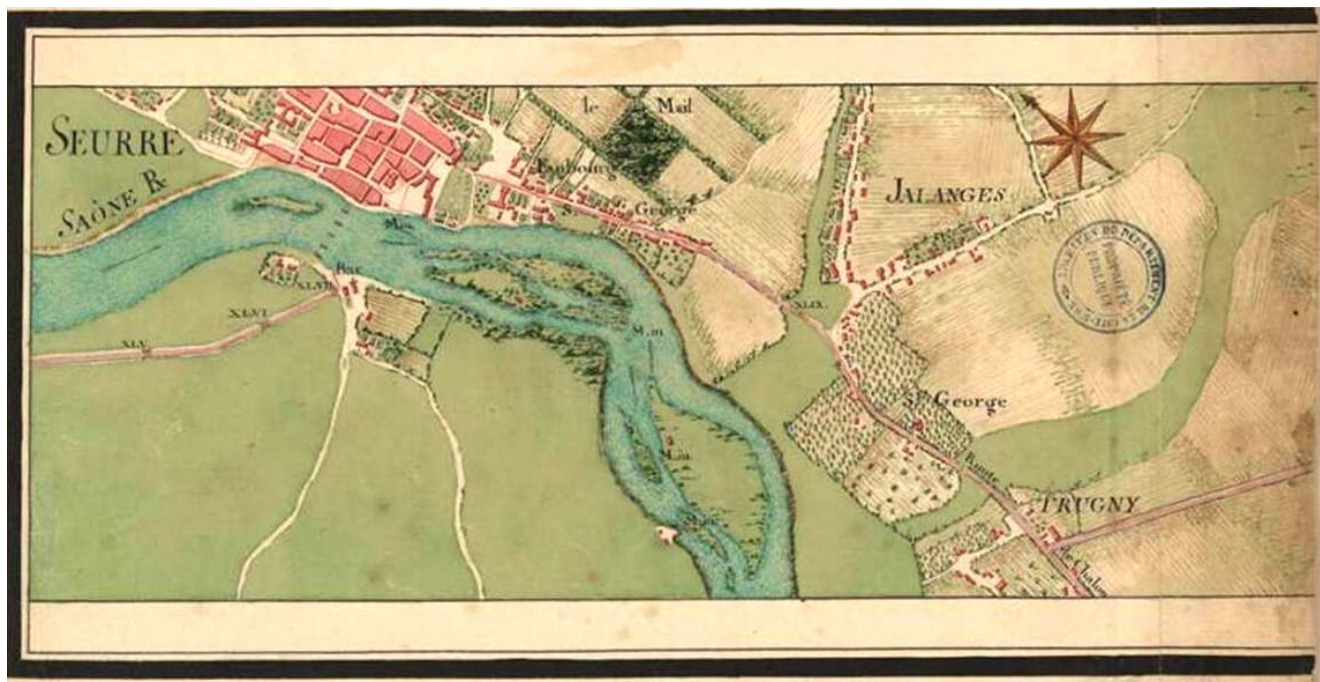
de retour sur ses terres, Guillaume de Vienne résidait souvent à Seurre (plutôt qu'à Saint-Georges), ce qui lui permettait d'asseoir physiquement son pouvoir, son rang social. Ces deux "ostels" ont disparu.

- "l'aule" (les halles) rapporte : 10 livres parisis (désormais l. p.).
- "le four" : 40 l. p.
- "les seelx de Seurre et de Saint George" : 20 l. p.

- "le poix dudit Seurre" :	11 l. p.
- "la rivière dudit Seurre et de Saint George" :	24 l. p.
(portion de la Saône, banale)	
- "la vente des bestes dud. Seurre" :	13 l. p.
(notamment au cours des deux foires annuelles, à la Saint Martin d'été et d'hiver)	
- "la vente des cuys" ⁶¹ :	5 l. p.
- "le peage" :	15 l. p.
- "les jambons de pors" :	1 l. p.
- "la planche" (balance ?) de Saint George" :	1 l. p.
- "les quintaines dud. Seurre" :	70 l. p.
(relatives à la vente du vin)	
- "la boucherie de Jalanges" :	<u>4 l. p.</u>
	total 214 l. p. = 267 l. 10 s. t.
- "le bichenaige dud. Seurre" :	100 bichets
- "les deux molins dud. Seurre assis sur la riviere de Sone" :	?
' "item sur l'ostel des Lombars assis audit Seurre" :	?

Trois noms de lieux apparaissent : Seurre, Saint-Georges, Jallanges :

⁶¹ Le sire de Saint-Georges a rétabli ce droit que son grand-père, de même prénom, avait dû abandonner en 1341, de même que les quintaines, citées ci-dessous. Extrait de : Nicole DOREY, *La Commune de Seurre au Moyen Âge*, Diplôme d'Etudes Supérieures, Dijon, 1955, p. 70. Je traiterai le pouvoir communal à Seurre dans le chapitre VIII, l'action de Guillaume de Vienne dans le domaine religieux à Seurre – Saint-Georges dans le chapitre V.



ADC0, C 3882. Atlas des routes, vers 1760.

A l'aide de ce document, on peut ainsi reconstituer leur histoire commune, indispensable compte tenu d'autres thèses trop légèrement affirmées.

Les érudits du XXe siècle ont catégoriquement abandonné l'hypothèse d'un "vieux Seurre" situé à un tout autre endroit⁶². E. Thevenot⁶³ fait état des fouilles archéologiques, lesquelles permettent de conclure à "un oppidum primitif commandant un point de passage de la rivière et protégeant un embarcadère" ("le portal" du Moyen Âge), auquel succéda une ville gallo-romaine, qui nous a notamment laissé des amphores à vins du Midi ou d'Italie (ce commerce cessa au IIe siècle avec la naissance du vignoble à Beaune et à Nuits-Saint-Georges), d'autres à huile d'olive de Bétique, mais aussi des monnaies romaines sur cinq siècles⁶⁴.

⁶² Paul GUILLEMOT, *Histoire de Seurre suivie de ses chartes d'affranchissement*, 1859, rééditée par Laffitte reprints, Marseille, 1979.

P. NOËL, *Monographie de la ville de Seurre*, 1887, rééditée par les éditions du Bastion, s. l., 1988. Ces deux ouvrages, ainsi que celui de COURTÉPÉE, *op. cit.*, qui ont le mérite d'exister, reprennent cette thèse. Ils contiennent (notamment celui de P. Guillemot), une trame chronologique, premier jalon de la découverte de l'histoire de Seurre, et surtout des pièces justificatives.

⁶³ Emile THÉVENOT, "Les Origines de Seurre", In *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. XXIII, 1947-1953, p. 173-177. De nombreux objets issus de ces fouilles reposent au musée Bossuet, à Seurre, qui replace le visiteur dans le contexte des différentes époques.

⁶⁴ Cependant Henri DUBOIS dans sa thèse relative aux foires de Chalon-sur-Saône, a montré que le port de Seurre ne connut pas un grand trafic, à cause de ses concurrents locaux, notamment Saint-Jean-de-Losne. La grande route terrestre Autun – Besançon franchissait la Saône au gué de Glanon, situé à quelques kilomètres au nord de Seurre.

Le toponyme burgonde "Jallanges" permet de comprendre l'installation d'une communauté germanique, proche de Seurre mais en retrait de la Saône, sans doute pour se protéger des crues de celle-ci.

Dans un troisième temps apparaît une "motte"⁶⁵ devenue "la motte de Saint George", "dominant le site de Seurre" écrit Jean Richard. Ce château au nom prestigieux apparaît chez les Vienne dès le début du XIII^e siècle.

Comment évoluèrent ces trois entités ? Philippe de Vienne († 1303), toujours à court d'argent, octroya, en échange d'une somme confortable, des franchises à Seurre, en 1278⁶⁶. Réunies à nouveau par le sire de Saint-Georges, elles cohabitent en joignant leurs fonctions respectives : Seurre, petite ville artisanale et commerciale ; Jallanges (ainsi que Trugny, au sud de Saint-Georges) mettant en valeur les riches terres alluviales de la Saône ; et le site symbole Saint-Georges, au prestige rehaussé par les hauts faits, la personnalité et la longévité de Guillaume de Vienne, d'une part, et qui d'autre part a laissé de nombreuses traces dans la toponymie locale, par exemple sur la carte de l'Atlas routier : le "faubourg Saint-George" sur le territoire communal de Seurre, prolongé aujourd'hui par "l'avenue Saint-Georges"⁶⁷ sur le territoire de Jallanges, commune dont Saint-Georges est devenu un quartier.

Fonctions complémentaires⁶⁸, mais mauvaise situation géographique quant au passage des hommes d'armes. C'est au cours de la seconde moitié du XV^e siècle que l'on assiste au déclin irrémédiable du château de Saint-Georges, au profit de Seurre. Trois facteurs conjuguent leurs effets.

D'abord la vie dissolue des fils et petit-fils du sire de Saint-Georges, Guillaume et Jean, à partir de la mort du chevalier de la Toison d'or (1437) : des terres singulièrement négligées, puis vendues⁶⁹. Puis le conflit qui opposa Charles le Téméraire et Louis XI, particulièrement en 1473 et en 1477 pour cette micro-région, suivi du traité de Senlis (1493) qui sépara à nouveau politiquement duché et comté de Bourgogne et fit désormais de Seurre une ville-frontière (jusqu'en 1674/1678). On assiste alors à un phénomène bien connu : lorsque se côtoient une ville fortifiée et un château fort, la première prend le pas sur le second. Nicole Dorey⁷⁰ écrit qu'en 1349 la ville de Seurre était entourée de murailles, avec quatre portes (que

⁶⁵ "Ad castrum qui vocatur Mota", dans un texte que l'on date de 1094-1095. J'avais étudié en première partie l'article de Jean RICHARD dont sont extraites les citations de ce paragraphe : "Lignées féodales...", In *Bulletin philologique et historique*, 1959, p. 137-154.

⁶⁶ Qui augmentaient considérablement celles octroyées par son père Hugues en 1246 : cf chapitre VIII.

⁶⁷ Appellation récente choisie par les habitants, - de préférence à "avenue Philippe de Vienne" (que n'eussent-ils connu Guillaume de Vienne !) -, détrônant "route nationale".

⁶⁸ A Seurre la prison communale, à Saint-Georges la prison seigneuriale.

⁶⁹ Cf le triste **B** de la septième partie.

⁷⁰ N. DOREY, *op. cit.*, p. 31.

nous retrouverons ultérieurement) : en 1370 sont mentionnés des fossés ; à la fin du XVe siècle, Philippe de Hochberg, effrayé par les dépenses que nécessiteraient les réparations de la forteresse de Saint-Georges, décide alors de renoncer à ce projet et au contraire de réédifier les murailles de Seurre, exemptant les habitants du cens de 10 sous pendant six ans.⁷¹ Dans ces conditions, on comprend alors que les habitants de Chazelle et de Mont-les-Seurre notamment, déclarent en septembre 1495 "qu'estant du guet du chasteaul de Sainct George, mais ilz ont accoustumé d'ancienneté de venire retraire et fer guet et garde audit Seurre"⁷². Le château de Saint-Georges, et le couvent des Augustins qu'il protégeait⁷³, sont alors condamnés. En 1549, Claude de Lorraine (ou de Guise), comte puis duc d'Aumale, comte puis duc de Guise, fondateur de la famille de Guise, démolit en grande partie le petit bourg de Saint-Georges, son château et son couvent, les matériaux récupérés servant à fortifier Seurre. Enfin en 1596, Jérôme Roussi, plus connu sous l'appellation de capitaine la Fortune, un mercenaire combattant en principe pour Henri IV, brûle les dernières maisons de Jallanges – Saint-Georges.

Quelles traces subsiste-t-il de "Saint-Georges" ?

⁷¹ Philippe de Hochberg (cf huitième partie) quittait peu son hôtel de la rue Chaignot à Dijon. Cependant, à l'image de Guillaume de Vienne son arrière-grand-père, comme ses grands domaines de la Saône réclamaient de temps à autre sa présence à Seurre, il logeait dans "l'hostel" cité dans le terrier.

⁷² Archives communales de Seurre, EE 4.

⁷³ Sur ce couvent, cf notamment le chapitre V.



Cadastre de Jallanges, 1824.

Source : en la mairie.

A repérer : - la "Prairie de Saint-Georges".

- le long ruisseau : ▪ au Moyen Âge : "la rivière de Saint George".
- aujourd'hui : "la raie de Saint-Georges" :
cf *infra* l'extrait de la carte IGN au 1/25 000.



**La "raie de Saint-Georges" aujourd'hui, près de son confluent avec la Saône :
les deux cours d'eau alimentaient très certainement les douves du château.**



La Saône, au confluent.



Cadastré de Jallanges, 1824 :

- "Bois de St Georges".
- "Etang de St Georges".



L'étang de "Saint-Georges", aujourd'hui.



Source : Géoportail. Carte IGN au 1/25 000 :
La prairie, la raie, l'étang, la ferme "de St Georges".



Une plate forme qui intrigue...



... et qui apparaît nettement sur la photo aérienne.

La Saône est à notre gauche, et : - en contrebas du talus : la raie de St Georges

- complète la photo ci-dessous [qui figure déjà en troisième partie, chapitre I, I, 2)], avec cette fois la Saône à notre droite ; le bombement occupé par ce grand bâtiment blanc isolé au centre de la photo (aujourd'hui rasé, victime d'un incendie en 2006), un séchoir à houblon : cf la qualité de la terre.



Source : Madame Elisabeth Simon.

Photo prise au cours de la décennie 1950.

Et la synthèse pourrait donner ceci :

- à gauche le site du château
- à droite le site du couvent des Augustins, occupé aujourd'hui par les bâtiments d'une exploitation agricole.



- En bas de la photo : c'est déjà la commune de Trugny.
- En haut le pointillé jaune indique la limite séculaire entre "Saint-Georges et aujourd'hui le reste de la commune de Jallanges : "Saint-Georges" était donc un petit territoire : château, couvent, quelques maisons.



Les bâtiments agricoles signalés sur la photo précédente.

A l'usage de futurs archéologues : en creusant dans l'allée située derrière le portail en bois, ils trouveront : - de puissants murs : les fondations du couvent ;

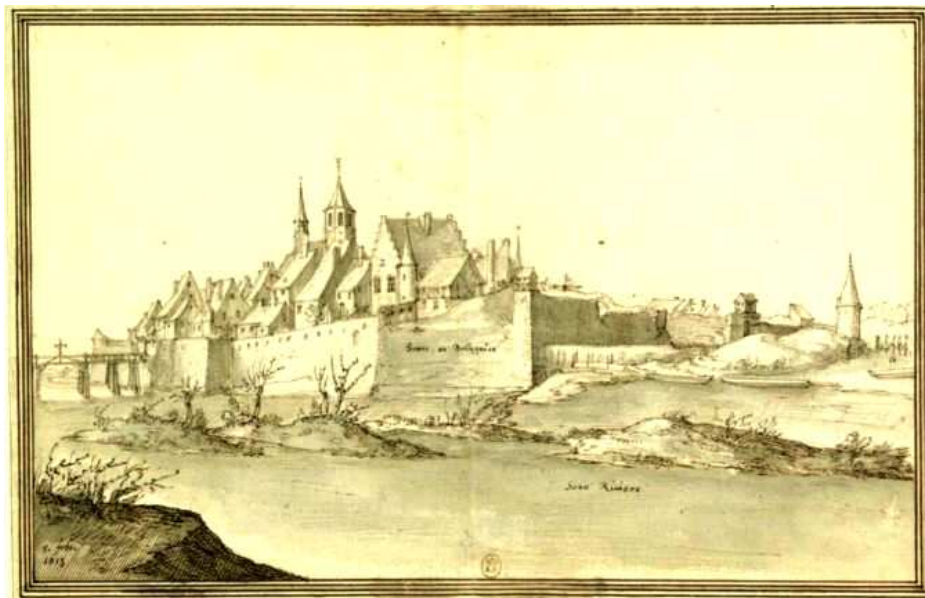
- des squelettes de quelques Vienne. (Cela rencontré lors de fouilles pour adduction d'eau, dans les années 1950).



Sept des huit pierres du château dégagées par les propriétaires du terrain, dans les années 1950.

On remarquera le beau travail réalisé par les tailleurs médiévaux. Ce calcaire provenait de carrières situées sur l'autre rive (droite) de la Saône ("le comblanchien"). Hervé Mouillebouche pense cependant que l'essentiel des murs du château était composé de briques issues de l'argile locale (nous sommes aux portes de la Bresse louhannaise) : le terrier cite à plusieurs reprises l'existence de "tielleries" (tuileries).

Quant à la ville de Seurre, les fortifications furent restaurées par François Ier qui, dans la foulée de Philippe de Hochberg, y apporta de l'artillerie. Puis, en 1602, Roger de Bellegarde devint gouverneur de Bourgogne, acquit le "marquisat" de Seurre, érigé pour lui en duché-prairie sous le nom de "Bellegarde" (1619-1646)⁷⁴.



Vue de Bellegarde, le 3 février 1613.

3 février 1613, dessin d'Etienne Martellange. Source : site Internet Gallica.

Les fortifications médiévales, renforcées par Philippe de Hochberg et François Ier, comprenaient quatre portes dont celle-ci, qui a survécu jusqu'au XIXe siècle :



Source : P. GUILLEMOT, *op. cit.*

⁷⁴ "La maison à Monsieur le Marquis" (Rodolphe puis Philippe de Hochberg, marquis de Rothelin), comme on qualifiait alors la résidence du seigneur, disparut avec plusieurs de ses voisines lors de la construction du château du duc Roger de Bellegarde.

Enfin l'influence combinée de Saint-Georges et de la famille de Vienne se lit sur cette figure, ...



Le sceau de Seurre.

... extraite du livre de Paul Guillemot, l'érudit en faisant le commentaire suivant⁷⁶ :

"J'ai encore eu la bonne fortune de recevoir en communication [un] document très curieux. Je dois à l'obligeance de M. Cellard fils, qui a le bon esprit de recueillir avec soin les antiquités de sa ville natale⁷⁷, la communication de l'ancien scel des assemblées municipales de Seurre, sous les sires de Vienne, au XVI^e siècle⁷⁸. Ce sceau, dans le style de la Renaissance et qui est sans doute la reproduction d'un sceau précédent, représente saint Georges à cheval, la lance au poing, terrassant le dragon ; c'est la figure allégorique du sire de Vienne, seigneur de Seurre et chevalier de Saint-Georges⁷⁹ dont on remarque en chef l'écusson armorié (...)"

Cette aigle est surmontée d'une couronne, qui peut s'expliquer par l'une des deux hypothèses suivantes, voire par les deux réunies. Nous avons remarqué, sur les premiers sceaux de Guillaume de Vienne notamment, la présence de cette couronne qui ne reflétait ni

⁷⁶ P. GUILLEMOT, *Histoire de Seurre...*, *op. cit.*, p. XVII-XVIII.

⁷⁷ Au XXI^e siècle on ne dirait plus "recueillir" mais "pillar". De nombreux documents cités dans le premier inventaire des archives communales de Seurre (XVIII^e siècle) ont "disparu", au grand dam du docteur.

⁷⁸ Depuis la mort de Jean de Vienne, petit-fils du sire de Saint-Georges, le 12 avril 1464, cette famille n'est plus seigneur de Seurre : cf les septième et huitième parties.

⁷⁹ J'aborderai, dans le chapitre V, la problématique d'une certaine confrérie de Saint-Georges dans cette région, souvent citée, jamais démontrée.

un symbole princier, ni une brisure, mais sans doute le signe d'une branche aînée "bis" ; cette couronne peut aussi faire référence au prestige de la famille dont la première maison, puis la seconde de façon éphémère jusqu'en 1263, portèrent le titre de "comte de Vienne".

Revenons au terrier de Seurre – Saint-Georges.

Au "demaine dudit seign." succèdent logiquement les tenanciers, qui déclarent leurs parcelles, comme on en a l'habitude : nature et superficie, lieu-dit, situation, redevance. En moyenne, cinq à dix parcelles par feu, mais évidemment quelques plus importants censitaires : "Jehan Boquin en son nom et Jehan Oudot à cause de sa femme"⁸⁰ déclarent ensemble 28 parcelles, mais petites : la terre est riche et, malgré les passages d'hommes d'armes, les feux sont nombreux ; à une écrasante majorité, la terre est cultivée, aux dépens des prés. "Guyenot Perron"⁸¹ met en valeur 30 parcelles : deux seulement ont une superficie supérieure à un journal (1,5 et 2,5 journaux) ; 9 ne dépassent pas un quart de journal. Il n'est pas rare de découvrir des surfaces nettement plus petites : "un sixte de terre" ; "demi sixte de terre" ; "la moitié de demi quart de prelz".

"Seurre" : 2 censitaires seulement (conséquence de la charte de franchises), qui doivent "7 gros demi 13 blancs".

"Jalanges" : seulement 8 censitaires (mais l'ultime rubrique infra, nous fournit l'explication) qui doivent "3l. 4 s. 8 d. parisis valent 4l. 10d. tournois".

"Saint George" : seulement 3 censitaires, mais nous ne sommes pas étonnés ; qui doivent "22 s. p.". Une indication précieuse : un lopin de terre est situé "pres du pont dudit Saint George et la porte dudit pont"⁸² : au pied du château, une voie bien surveillée.

"Trugney (Trugny)
dudit seign." : le clerc n'a pas calculé le total des cens, je l'ai suppléé, et avec la conversion : 11 l. t. (pour 29 censitaires).

⁸⁰ Fol. 28 v^o- 29 r^o.

⁸¹ Fol. 57 r^o v^o - 58 r^o.

⁸² Je pense avoir localisé ce pont, mais une photo ne nous aurait rien apporté.

"Trugney à cause des Lombars" :

32 censitaires, qui doivent 13 l. 2 s. 6 d. t.

L'expression, "à cause des Lombars" suscite une explication et une question.

Nous ne sommes pas étonnés de découvrir la présence et l'enracinement des Lombards sur le territoire de cette seigneurie. Nous en connaissons l'origine⁸³, que je rappelle brièvement afin d'établir le lien entre 1280 et 1417.

Philippe de Vienne, lourdement endetté et particulièrement envers les financiers lombards, demande au duc Robert II d'autoriser les Asinier d'Asti à s'établir à Seurre ; c'est ainsi que cette ville devint depuis 1280 "leur principal comptoir, le centre de leurs opérations", pour la famille de Vienne notamment. Par intérêt mais peut-être aussi par opportunisme devant les plaintes croissantes contre ces usuriers⁸⁴, ils investissent dans la terre, d'abord par leur habileté à profiter du système de "l'engagement" : "nombre de terres domaniales leur sont abandonnées à long terme par des seigneurs obérés". Ils deviennent également des marchands sédentaires : on se souvient qu'un passage des comptes de Longepierre de 1367-1368⁸⁵ pour Huguenin de Vienne, frère aîné consanguin de Guillaume, nous apprend que les tuteurs du jeune seigneur avaient fait acheter des draps de soie, des rubans, des chaperons, à Vincent du Meix, pour la somme conséquente de 59 florins ; sans doute y eut-il retard de paiement puisque le 1^{er} novembre 1367 Philippe le Hardi presse les deux tuteurs, Guillaume de Baleure et Eudes de Saubertier de "tanstost paier au dit Vincent (...) les diz XLIX frans et demi [valant 59 florins]"⁸⁶. Guillaume de Baleure donne alors l'ordre à "Jaques de Villaine, receveur de Lo[n]gepierre" de régler cette dette⁸⁷. Les Lombards, en tant que financiers, sont expulsés du duché ; ceux qui possèdent des biens fonciers sont devenus d'honnêtes sujets bourguignons : ce pourrait être précisément le cas ici.

L'expression "**à cause** des Lombards", me pose problème⁸⁸. Est-ce un bien acquis des Lombards ? Mais en ce cas pourquoi n'a-t-on pas écrit, comme en titre de la rubrique suivante :

⁸³ Première partie, chapitre I, IV : le déclin des Vienne (...) : les raisons.

⁸⁴ Et qui bénéficiaient de larges privilèges : le compte de Dimanche de Vittel, receveur général, pour 1364, révèle que "les Lombards de Chalon et de Seurre firent present à monseigneur le duc de Touraine, fils du roy et son lieutenant au duché de Bourgogne [Philippe le Hardi], à la charge d'avoir confirmation de li lorsqu'il sera duc de Bourgogne, de leurs privilèges, à savoir, ceux de Saint Laurent de Chalon de 880 florins, et ceux de Seurre de 600 florins", fol. 22. Cité par E. PETIT, *Itinéraires...*, op. cit., p. 460.

⁸⁵ Deuxième partie, chapitre II, IV, 1, b), fol. 8 r^o.

⁸⁶ ADCO, B 11714, petit parchemin. Texte par ailleurs reproduit dans L. GAUTHIER, *Les Lombards dans les deux Bourgognes*, op. cit., pièce justificative 100 bis.

⁸⁷ ADCO, B 11714, petit parchemin. Le mandement est daté 22 novembre 1367.

⁸⁸ J'ai demandé conseil ; j'ai reçu des avis prudents, mais divergents.

"Trugny au dit seign. **acquis de Maralley**" ? Si c'est un fief de Lombards bien connus des tenanciers, pourquoi les censitaires déclarent-ils leurs biens et leurs redevances à l'identique de ceux des précédentes rubriques ? Je comprendrais que Guillaume de Vienne veuille les dénombrer pour assurer l'unité de la seigneurie ; mais le fait que les redevances lui reviennent laisse perplexe. Et l'avant-dernière rubrique, à "Chamblans", ne résout pas le problème.

"Trugney au dit seign. acquis de Maralley" :

13 censitaires ; redevances, selon ma propre addition : presque 7 l. t.

"Trugney audit seign. pour Benoist de Chaulmont" :

20 censitaires, qui doivent 7 l. 14 s. 15 d. t.

A nouveau une expression problématique.

"Trugney audit seign. à cause de Guillemete de Neublans" :

21 censitaires, qui doivent (calcul personnel) : 4 l. 2 s. 10 d. t.

"Cens dehues à Monts [Mont-les-Seurre] ung chascun audit seign., acquis de Maralley" :

25 tenanciers, qui doivent 16 l. 12 s. 9 d. t.

"Monts à cause des Chartreux" :

32 censitaires, qui doivent 39 l. 14 s. 7 d. t.

"Chamblans [Chamblanc] à nostre seigneur de Saint George et de Sainte Croix et à Mess. Jehan de Rie, chevalier⁸⁹, à cause des Lombars, esuelles rentes nostredit seigneur de Saint George ne prant que la quarte partie et led. mess. Jehan de Rye le[s] trois pars" :

32 censitaires, et de fait, du total des redevances le cleric attribue la "quarte partie" au sire de Saint-Georges : 8 fr. 2 gr. 1 engr.

"Jalanges à mond. seigneur de Saint George et de Sainte Croix (...) sur lesquelx heritaiges lesdiz habitans ont congneu et confessé devoir chascun an audit seigneur cinquante livres paris (...), laquelle rante ne croist ne descant" :

41 feux, et 62 l. 10 s. t.

⁸⁹ Cf le TG Famille de Rye : Jean de Rye, seigneur de Balançon, qui décèdera en 1462 ?

Le texte ne précise pas qui sont ces gens, ce qu'en revanche nous apprend un autre document daté 20 juin 1487 : la charte d'affranchissement de Jallanges⁹⁰.

"Philippe, marquis de Hocberg, conte de Neufchastel, seigneur de Rotheling, de Seurre, de Saint-George et de Sainte-Croix, mareschal de Bourgoingne (...). De la part des manants et habitans de Jallanges (...) nous a été exposé et remonstré que, tant au moien des guerres et divisions (...), des pestilences et mortalitez (...) le villaige (...) a esté tres fort diminué et appouvry de personnaiges et de biens (...). Led. villaige est petitement habité et peuplé (...), la plupart des terres (...) tombés en friche et toppe". Philippe, qui craint un exode de ces habitants, pense évidemment à ses propres revenus qui risquent d'être "aneantiz à nostre grant interestz, prejudice et dommaige" et décide alors de les "affranchir d'icelle servitude et mainmorte [dont la taxe de formariage], (...) afin que ledit villaige puisse être repeuplé et rehabité, (...) moyennant la somme de deux cens frans monnoye courrant".

Selon P. Michaud, Charles VIII confirma cette charte par lettres patentes du 17 juin 1492, et sur la demande des habitants la somme fut ramenée "à six vingt treize livres six sols et huit deniers tournois, heu regard à leur pauvreté", montant qui demeurait très élevé pour cette communauté.

Un village qui a de fait beaucoup souffert :

Nombre de feux :

- 1416/1417 :
(ce terrier) : 41
- 1474 : 28 (dont "quatre bons, quatre moyens, six aidans et six misérables").
- 1475 : 35
- 1487 : La charte ne le dit pas.
- 1490 : 28⁹¹

Des toponymes retiennent l'attention : on relève seulement trois mentions de "vignes" : le sol ne s'y prête pas, et nous sommes tout proches du vignoble de Beaune. "L'ille assise sur la rivière de Saône" (cf la photo *supra*) est alors mise en culture. A Jallanges on cite "le cemetierre aux juifz". On retiendra aussi "la tiellerie [tuilerie] es Lombars" et "la tiellerie de Seurre". Et le toponyme "la prairie de Saint George" a traversé les siècles. Mais les étangs apparaissent comme une donnée forte du paysage : "l'estang des Bois ; les deux pars d'un estang ; l'estang du Feul ; l'estang des Noes ; l'estang neuf " ; une carte nous annonçait cette

⁹⁰ Publiée et commentée par Paul MICHAUD in *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, tome 26, 1910, p. 107-119.

⁹¹ 1474, 1475, 1490 : selon P. MICHAUD, à partir de ADCO, B 11521 bis.

originalité (le sol reposant sur un sous-sol argileux)⁹². Nous retrouverons ces plans d'eau et leur valeur lorsque le comte d'Eu sera en passe d'épouser Marguerite de Vienne, petite-fille du sire de Saint-Georges, puis lors de la vente de ces étangs par Guillaume de Vienne fils⁹³.

Pour l'instant, ce terrier nous interpelle à un autre niveau. La somme des revenus de la seigneurie n'atteint que 444 l. t.⁹⁴. Or le premier traité de mariage de Guillaume de Vienne, en 1392⁹⁵, prévoit que "la dicte damoiselle [Louise de Villars], se elle survit, aura en douaire (...) le chastel de Saint George à tout 2 000 florins de rente, 5 florins pour 4 frans", c'est-à-dire annuellement 1 600 francs ou livres tournois. En 1474, dans "l'état des fieffés" de Charles le Téméraire⁹⁶, Saint-Georges, qui a beaucoup souffert depuis la mort de Guillaume de Vienne, déclare 1 000 francs de revenus, charges déduites, et nous savons que les fieffés avaient intérêt et tendance à avouer des revenus sous-évalués.

Je pense que ce terrier a été inachevé. Voici mes arguments :

d'abord, dans certaines rubriques, les totaux ne sont pas réalisés. Et le texte prend subitement fin, au folio 113, sans que, par exemple, un récapitulatif et un total final des redevances soient réalisés.

Par ailleurs, le rentier cite "la tiellerie de Monseigneur ; le bois de monseigneur ; le molin de Monseigneur [à Jallanges] ; l'estang neuf dud. seigneur ; le grant estang de Monseigneur", tous biens sources de revenus dont nous attendions les amodiations.

Enfin, en 1495, Philippe de Hochberg fait dresser la liste de tous les "retrahants (...) tenuz (...) de faire guet, garde et aide à emparer et fortiffier" à Seurre (un ou deux hommes par village se portent garants pour tous les habitants de leur communauté) ; on voit alors défiler certes les noms de villages contenus dans le terrier de 1416/1417, mais bien d'autres, à savoir ceux que j'ai eu l'habitude de lire dans de nombreux textes. Je n'en dresse pas la liste manuscrite : ces noms figurent sur la carte des "grandes baronnies", autour de Seurre - Saint-Georges ; étant donné l'histoire chaotique de ces deux seigneuries (réunies en une seule, comme dans notre terrier), je ne m'attendais pas, pour 1495, à y découvrir encore tant de communautés⁹⁷.

Ces lacunes pourraient alors expliquer la nudité des folios 114 à 158, pourtant numérotés, et l'apparition au dernier folio de la phrase suivante :

⁹² Troisième partie, chapitre I, I, 2).

⁹³ En septième partie, respectivement **A** et **B**.

⁹⁴ Un terrier n'est pas un compte de seigneurie, mais je pense que mes interrogations se justifient.

⁹⁵ PJ VII.

⁹⁶ Etude *infra*, chapitre II.

⁹⁷ Archives communales de Seurre, EE 4.

"Ce present rantier fut fait par moy Jehan Grillet, d'Arnay-le-Duc, cleric, demourant à Sainte Croix en Broisse [Bresse]en l'an 1416" [qui pourrait être 1417 n. st.].

Toutes ces apparentes lacunes peuvent susciter diverses hypothèses ; aucune ne retient vraiment mon attention.

e) : Les bornes armoriées de la forêt d'Arc-en-Barrois⁹⁸.

Les châtelainies d'Arc-en-Barrois et de Châteauvillain étant désormais séparées (1389), il est probable que les seigneurs respectifs, Guillaume de Vienne et son frère utérin Jean de Châteauvillain les firent délimiter, et par un bornage conséquent.

3 : Deux hôtels : Dijon et Paris.

On ne sait rien de leur gestion respective. Aussi étudierai-je ces deux immeubles en d'autres thèmes de cette cinquième partie.

4 : Son personnel.

a) : Toutes les châtelainies sont bien pourvues en officiers.

"L'état des lieux"⁹⁹ de 1437/1438 révèle un personnel important, qualifié, dans toutes les seigneuries, qui suppose la recherche d'un savant équilibre de la part de Guillaume de Vienne : mettre en place des gens compétents pour assurer une bonne gestion des seigneuries très nombreuses, et pour certaines d'entre elles éloignées du "pivot" que constitue l'ensemble "du Miroir à Cîteaux". Dix-neuf seigneuries citées, dont Chagny, apportée par Alix de Chalon à son époux Guillaume de Vienne fils (1410) et, jusqu'à l'émancipation de celui-ci surveillée par le sire de Saint-Georges ; vingt, en ajoutant Bussy-le-Château, dans un cas de figure analogue à celui de Chagny ; vingt et une si l'on dédouble Seurre et Saint-Georges ; vingt-deux avec Pleujouse durant une courte période ; et Rombois ne figure pas dans cette liste : souvent associée à la seigneurie de Montpont, mais elle aurait du être citée, d'autant qu'il y avait un château. Un personnel nombreux, qualifié, mais qui coûte cher : 1 037,5 francs, c'est

⁹⁸ Étudiées en troisième partie, chapitre I, I, 1).

⁹⁹ PJ XXIV. J'ai déjà partiellement étudié ce document. Je le reprendrai encore en septième partie, avec les PJ XXV et XXVI, pour une synthèse générale.

énorme¹⁰⁰ : il fallait trouver le juste équilibre entre officiers sérieux et la dépense en "gaiges", et "sans les pensions", ajoute l'auteur de ce document.

Le droit de justice est onéreux. On connaît le raccourci de Bernard Guénée : "gros mots et petits profits", ce que confirme M.-Th. Caron¹⁰¹ : "Le rapport de ces justices seigneuriales ne comptait pas beaucoup". Pas toujours : on a vu qu'à Montrond [-le-Château] la justice rapportait 60 l. estev. annuellement. Un long article, souvent faillible par ailleurs, évoque Guillaume de Vienne¹⁰² ; Mme Caron en tire l'essentiel : "Le sire de Saint-Georges par sa cour et son bailli, pouvait réformer les sentences des juges des vassaux arrière-fieffés. La compétence de sa cour s'étendait aux appels, après jugements, de ses propres tribunaux comme dans ceux de ses vassaux (...). Le seigneur de Saint-Georges avait le droit de faire exécuter à ses fourches les malfaiteurs condamnés par les juges de ses vassaux. Leurs sujets, dit-on, étaient tenus d'y assister en armes"¹⁰³. "Le droit de", là est l'essentiel : l'historienne ajoute : "le prestige de ces droits l'emporte sur le profit que l'on en peut espérer et suffit à expliquer le prix attaché à leur possession, la volonté de les défendre, le souci de les acquérir ou de les étendre (...). Le signe de haute justice, les fourches patibulaires dans le paysage situent leur possesseur à un certain niveau de pouvoir, comme la maison forte ou le château"¹⁰⁴. "Pour les fraiz de tenir assises", note-t-on dans 17 des 19 seigneuries de Guillaume de Vienne citées dans "l'état des lieux" ; et gageons que l'absence de cette formule pour Seurre – Saint-Georges et Longepierre doit être un oubli, étant donné le rôle de pièces maîtresses joué par ces deux terres pour Guillaume de Vienne.

Il est évident que ce dernier avait aussi à son service de nombreuses personnes qualifiées dans différents domaines. On pense notamment à des gruyers et à des forestiers. D'ailleurs on apprend "qu'après avoir choisi Jehannot Champion, le 13 avril 1405, le duc-comte donna à son forestier, de "grace especial" le droit d'avoir un remplaçant pendant trois ans, à condition que l'officier restât au service du seigneur de Saint-Georges"¹⁰⁵. On ne saurait omettre l'un des plaisirs favoris de la noblesse : la chasse (et son coût), que je traiterai au chapitre IV.

¹⁰⁰ Cette somme équivaut au 10^e revenu seigneurial du duché de Bourgogne en 1474, selon le calcul de M.-Th. CARON, *op. cit.*, p. 505-506. Je reviendrai largement sur cet "état des fieffés" dans le chapitre suivant.

¹⁰¹ M.-Th. CARON, *La Noblesse ...*, *op. cit.*, p. 118.

¹⁰² "Recueil des particularités et enceinte de la ville de Seurre" (auteur mal défini), In *Mémoires de la société d'histoire, d'architecture de l'arrondissement de Beaune*, 1884, p. 103-130.

¹⁰³ M.-Th. CARON, *op. cit.*, p. 102 puis 104.

¹⁰⁴ *Ibidem*, p. 120-121.

¹⁰⁵ P. GRESSER, *La Gruerie du comté de Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles*, *op. cit.*, p. 248.

b) : Les hommes au service de Guillaume de Vienne dans son itinérance.

Faute de compte d'hôtels ayant pu traverser les siècles, nous en sommes réduits à "glaner" tout au long des textes de différentes natures.

Nous avons vu que Guillaume de Vienne, commissaire du roi pour le Languedoc de décembre 1411 à février 1413, préposait "son chapelain" Richard Guillaume à un rôle de messenger avec les instances politiques parisiennes. A plusieurs reprises, il cite son "secrète" : en 1395 un certain "Tibaud Mestre", qui doit être le même personnage que "son secretaire maistre Thiebaud", à l'hôtel d'Artois, à Paris en 1405 ; en 1421, c'est "Jehan Saloignon, nostre clerc et secretaire". Dans une montre d'armes de 1410 (PJ XII), il est fait état de "trompettes et menestrels", en 1425 de Jean Alvaros, "trompette du seigneur de Saint-Georges", personnage que l'on retrouve sous l'orthographe "Almorot" en 1434 (PJ XXI) en compagnie de "Vienne herault", ce dernier aperçu dès 1427 : "Vienne, heraut dudit seigneur de Saint-Georges". Dans son testament, Guillaume de Vienne récompense ses trois écuyers.

5 : Certaines possessions mal définies.

Je ne me lancerai pas dans de très aléatoires hypothèses concernant certains biens. Je me contenterai de poser les problématiques.

Pleujouse : une éphémère possession, que je traiterai dans le chapitre VI.

Fourg : un pavillon de chasse, que j'évoquerai au cours des chapitres III et VIII.

Saint-Aubin¹⁰⁶ : Guillaume de Vienne a possédé des biens immobiliers sur le territoire de cette seigneurie. Dans un acte daté 1^{er} mai 1398¹⁰⁷ Philippe le Hardi déclare :

"Nous avons veu les lettres de certaine donnacion faite par nostre amé et feal cousin et chambellan messire Guillaume de Vienne, sire de Saint George, de Suerre [Seurre] et de Sainte Croix, à nostre amé et feal chevalier et maistre de nostre seel messire Jehan, sire de Champdivers, desquelles la teneur s'ensuit (...). Nous, Guillaume de Vienne (...), pour consideracions de pluseurs grans et proffitables services que nous a fait ou temps passé et encoir fait de jour en jour, en vacquant en noz besoignes et en nostre service, nostre amey et feal chevalier messire Jehan de Champdivers seigneur desdits lieux (...), en recompensacion (...), avons donné (...)" tout ce que nous possédons "en la ville, finaige, bois, territoire et chastellenie dudit Saint Albin",

notamment une rente, tous les fours, un bois, des droits de justice. Mais tout le reste est illisible, il en faudrait une étude à partir d'une radiographie. En tout état de cause, jamais

¹⁰⁶ Dép. Jura, près de Villangrette.

¹⁰⁷ ADCO, B 11714, parchemin.

Guillaume de Vienne ne se dit "seigneur de Saint-Aubin", et je ne suivrai pas à ce sujet l'affirmation de Jean Barrant¹⁰⁸ dans le tableau généalogique des seigneurs de Saint-Aubin incluant le sire de Saint-Georges.

Salins et Grozon : rentes, que j'évoquerai en 1419 pour le paiement de la rançon de Guillaume de Vienne

6 : Un patrimoine immobilier constamment menacé.

a) : De nombreux maux permanents.

En première partie j'ai déjà évoqué la peste, mal récurrent, qui ne cesse de troubler les esprits, en proie aux rumeurs. Nous avons vu à Jallanges la dépopulation. Au fil des autres parties, j'insisterai sur les dépenses somptuaires, les procès, les pièges de la rente (perpétuelle ou avec clause de rachat ; celle-ci est souvent mortelle pour la seigneurie, grevée par l'Eglise, les "légistes et gens de finances", les écuyers). Seigneurie dont les revenus diminuent, depuis la décennie 1340, et qui subit la guerre : les chevauchées ; les bandes de mercenaires, "Routiers", bientôt "Ecorcheurs", qui ravagent le plat pays ; les sièges de châteaux¹⁰⁹, de villes. C'est pourtant cette guerre si honnie qui tente de nombreux nobles dont les terres perdent de leur valeur : s'enrichir par les gages, le butin, les rançons, l'espoir d'une pension accordée par le roi ou le Duc. Mais la rançon, par exemple, peut se retourner contre soi : combien de maisons nobles furent ruinées ou/et déshonorées par l'exigence de la rançon à payer¹¹⁰.

b) : "La guerre coûte et ne paie pas".

Psychologiquement, la guerre paie : elle sert à démontrer son mérite, justifiant son rang social. J'avais montré le prestige acquis par Guillaume de Vienne sur certains champs de bataille, Roosebeke, Mahdia, Othée, qui participèrent à son aura dans les milieux urbains et sur les populations des seigneuries. Mais le coût financier du guerrier noble pèse lourdement sur celles-ci. Nous avons vu combien la formation militaire d'Huguenin de Vienne (écuyer à

¹⁰⁸ Jean BARRANT, *Saint-Aubin à la fin du Moyen Âge*, Diplôme d'Etudes Supérieures, Besançon, 1970.

¹⁰⁹ J'ai mis l'accent, dans les comptes de Longepierre, de Pimorin, de Joux, sur les dépenses importantes consacrées au relèvement des bâtiments dans les seigneuries ; les châteaux certes, mais aussi les moulins, les fours, les tuileries,....Nous retrouverons ce problème, notamment dans le compte de 1469-1470 de la châtellenie d'Arc-en-Barrois.

¹¹⁰ Toutes ces idées trouveront démonstration au fil de mes lignes.

son service, armement, chevaux, vêtements luxueux afin de soutenir son "estat") pesait sur les finances de la seigneurie de Longepierre¹¹¹. Abordons quelques aspects des dépenses de Guillaume de Vienne liées à la guerre, en complément de faits déjà énoncés¹¹².

1) : L'armement individuel.

Jean Flori¹¹³ nous apprend que la fabrication d'une épée exigeait deux cents heures de travail ; une cotte de mailles comptait de 20 000 à 200 000 mailles ; un chevalier digne de ce nom devait disposer de deux à sept destriers (le testament d'Enguerrand d'Eudin est significatif à ce sujet), il était accompagné d'au moins un à deux écuyers pour porter ses armes, s'occuper des chevaux, fournir un cheval de rechange, sans oublier les garçons d'écurie et les servants d'armes ; de nombreux nobles ne parvenaient pas à ce stade, et au XVe siècle on voit diminuer le nombre de "chevaliers" : les familles ne pouvaient pas financer les aspects festifs et somptueux de la cérémonie de l'adoubement, *a fortiori* l'entretien d'un chevalier tel que décrit ci-dessus¹¹⁴.

2) : Le chevalier banneret doit être fortuné.

Il doit recruter, rassembler, diriger, entretenir, dédommager tous les hommes d'armes destinés à combattre sous sa bannière. Pour l'expédition d'Ecosse, ils sont 58 (dont 53 écuyers) – PJ IV – ; 106 à l'automne 1410 (PJ XII), à savoir 11 chevaliers bacheliers, 83 écuyers, 5 archers, 7 arbalétriers, trompettes et ménestrel ; 139 en octobre 1421 à Troyes (PJ XIX), dont 7 chevaliers bannerets – ses hommes d'armes sont en nombre croissant, mais aussi de grades plus élevés – 7 chevaliers bacheliers, 4 écuyers bannerets, 119 autres écuyers, et 2 trompettes, ce que la comptabilité ducale nomme "174 paies", alors que Jean de Cottebrune, maréchal de Bourgogne, reçut de l'argent pour "120 paies" seulement.

En 1410, le Duc paie, au moment des montres d'armes ; Guillaume de Vienne reçoit 1 186 francs et demi pour 113 paies, et 257 francs pour lui. En 1421 également, 2 000 francs pour 174 paies. Mais souvent le Duc se révèle mauvais payeur, car les caisses sont vides, alors

¹¹¹ Deuxième partie, chapitre II, IV, 1), b).

¹¹² Troisième partie, chapitre IV.

¹¹³ J. FLORI, *Chevaliers et chevalerie*, op. cit., p. 100-108.

¹¹⁴ Cf B. SCHNERB, "Le recrutement social des hommes d'armes dans les années de Jean sans Peur (1405-1417)", In *A l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, études réunies par Alain MARCHANDISSE et Jean-Louis KUPPER, 2003, p. 341 : le pourcentage d'écuyers ne descend pas en dessous de 90, alors que les chevaliers bannerets (dont Guillaume de Vienne) ne représentent jamais plus de 1,7%.

Guillaume de Vienne devait entretenir et faire patienter ses hommes ; "c'est ainsi que le 24 août 1422, le jour même où pensions et gages étaient révoqués, Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, obtenait un mandement patent (Guillaume était alors gouverneur et capitaine général des deux Bourgognes et du Charolais) : les gens des comptes de Dijon recherchaient et feraient payer au seigneur de Saint-Georges ce qui lui serait dû pour ses gages, sa pension et autrement. Celui-ci réclama 40 000 francs ! Fort embarrassés, les gens des comptes de Dijon (...), décidèrent de lui remettre deux décharges – c'est-à-dire deux traites – de 600 francs chacune sur les trésoriers de Salins et de Dole"¹¹⁵. Nous sommes bien dans le cœur de l'aristocratie nobiliaire qui gravite autour du duc de Bourgogne. Avec Michel Mollat¹¹⁶, ajoutons un dernier exemple de l'effort, dont financier, que nécessitait la formation du héraut ("Vienne" pour le sire de Saint-Georges) : il était choisi parmi les poursuivants d'armes ayant sept ans de fonction et trois ans de service à cheval.

Ainsi "la carrière des armes tendit à devenir un "métier" (...) pour la chose publique"¹¹⁷.

7 : En 1437, un patrimoine qui semble en bon ordre.

Je trouve Guillaume de Vienne à cheval "par monts et par vaux" durant 55 ans (1379-1434), ce qui dénote une santé et une force physique peu communes. Etant incapable de juger si la guerre a affaibli ou grossi les finances de Guillaume de Vienne, sans oublier la guerre privée (à Vellexon, 1409-1410, le sire de Saint-Georges avait pris en charge tous ses vassaux qui avaient tenté avec lui de reprendre le château), je fais un double constat : dans son testament (1437), on retrouve toutes les seigneuries de ses différents héritages (ce que confirme cet "état des lieux"), d'une part, et "l'état des lieux" – dont je reprendrai l'étude en septième partie – me semble plutôt positif, en équilibre fragile, certes. L'examen de ses revenus tentera de mieux cerner cette question.

¹¹⁵ "L'avènement du chancelier Rolin (décembre 1422)" par Jules MARC, In *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, t. 21, 1905, p. 343.

¹¹⁶ M. MOLLAT, *La Guerre de Cent ans vue par ceux qui l'ont vécue*, Paris, 1992, p. 12.

¹¹⁷ Chr. ALLMAND, *La Guerre de Cent ans, op. cit.*, p. 106 et 108.

CHAPITRE II.

DES REVENUS DIGNES DE "L'ÉLITE NOBILIAIRE". ESSAI D'ÉVALUATION.

I. LA PREMIÈRE FORTUNE FONCIÈRE DU DUCHÉ DE BOURGOGNE.

Je caressais cette idée depuis longtemps, lorsque s'ouvrit une large fenêtre : la thèse de M.-Th. Caron, et particulièrement la troisième partie réalisée à partir d'un document exceptionnel : l'enquête sur les fiefs du duché de Bourgogne (en simplifiant : "l'état des fiefs"), ordonnée par Charles le Téméraire en 1474, et particulièrement le registre qui recense les fiefs du bailliage de Chalon, là où Guillaume de Vienne (et quelques autres membres de la Maison) possédait des terres¹¹⁸. Ma démarche envisagée était la suivante : retrouver les fiefs ayant appartenu à Guillaume de Vienne, sachant que j'avais déjà des pistes quant aux feudataires : Rodolphe de Hochberg et Ferry de Blâmont¹¹⁹, mais aussi bien d'autres, au gré des ventes effectuées par Guillaume de Vienne fils et Jean son "héritier"¹²⁰. Je menai alors deux études parallèles : la recherche de documents afférents aux ventes, et celle des acheteurs dans l'état des fiefs, sachant aussi que les terres avaient pu à nouveau changer de mains, l'une nourrissant l'autre et inversement.

1374 : aveu et dénombrement par Huguenin de Vienne de ses "grandes baronnies", du Miroir à Cîteaux¹²¹.

1474 : le recensement de fiefs et fiefs dans le bailliage de Chalon :

¹¹⁸ ADCO, B 11723, un gros registre.

¹¹⁹ Héritiers à partir du 12 avril 1464 (décès de Jean), et procédant alors à de nombreux achats en vertu des clauses de rachat et du droit de retrait lignager : cf les septième et huitième parties. Mais aussi la famille de Longueville, dans laquelle était entrée en 1504 Jeanne, l'héritière des Hochberg !

¹²⁰ On verra en septième partie que lorsque Jean de Vienne succéda à son père, le patrimoine était devenu squelettique ; Jean lui-même avait déjà largement participé à cette dissipation.

¹²¹ Deuxième partie, chapitre III et troisième partie, chapitre I.

la comparaison était tentante, en étudiant les fiefs mais aussi les arrière-fiefs. J'ai d'abord réalisé ce travail à l'aide du recueil de Peincedé, mis en ligne. Puis j'ai eu de sérieux doutes quant au contenu précis de ce recueil (noms propres, de personnes et de lieux ; des revenus sans doute omis...). J'ai donc consulté l'original, rectifiant et précisant Peincedé, mais étant donné l'énorme contenu de ce registre (et d'une écriture difficile à maîtriser¹²²), j'ai mis l'accent sur les fiefs, et sur les arrière-fiefs pour lesquels je pouvais faire la lumière [dans l'original également on perçoit évidemment des noms de lieux et de personnes très déformés, et des indications vagues ("rente, meix, domaine"...), et des omissions (revenus)]. Ainsi que l'écrit M.-Th. Caron : nous sommes face à "la complexité de la situation féodale, qui fragmente les fiefs, multiplie les liens de dépendance et mêle les intérêts"¹²³.

Je suis conscient des critiques que l'on peut apporter à ma démarche, compte tenu notamment des variations des valeurs monétaires¹²⁴. Cependant j'apporte les précisions suivantes :

- a) C'est un essai d'évaluation, pour dégager un ordre d'idée.
- b) Les revenus déclarés¹²⁵ ont été "humainement" (mais pas "civiquement" !) sous-évalués ; les clercs ayant mis par écrit les déclarations orales ont cependant rectifié à la hausse certaines sommes manifestement trop basses.
- c) Les revenus des fiefs ayant appartenu à Guillaume de Vienne sont bien inférieurs à ceux du temps du sire de Saint-Georges : on le comprendra mieux en découvrant la lamentable dissipation du patrimoine par Guillaume fils et Jean : chaque seigneurie a d'abord fait l'objet de ventes par tranches¹²⁶, si bien qu'en 1474 aucune ne présente la taille et le revenu qu'elle affichait en 1437 (mort du sire de Saint-Georges). De ces morceaux souvent vendus comme "rentes" je distingue, dans le registre de 1474, trois niveaux quant à ma recherche : les tranches de seigneuries que j'ai pu clairement identifier ; d'autres, très nombreuses, pour lesquelles je subodore vivement ("le flair de l'historien", écrit par ailleurs Michel Pastoureau), mais je n'en ai retenu aucune dans mon tableau ;

¹²² Je remercie Gérard Moyse et Jean Hennequin pour leur aide à la transcription.

¹²³ Cette citation et les suivantes sont extraites de la troisième partie de ladite *Noblesse dans le duché de Bourgogne*.

¹²⁴ Je pourrais en citer d'autres, mineures me semble-t-il. Mais il est possible que certaines, plus importantes m'échappent. D'où la grande vigilance apportée à cet exercice.

¹²⁵ Toutes charges déduites, c'est important à signaler.

¹²⁶ Seurre, Saint-Georges, Longepierre, Louhans, Sainte-Croix, Montpont... Le désastre de la "gestion" de ces terres par le fils et le petit-fils se lit aussi dans l'expression : "ne sait de quel fié il retourne". Certes, elle apparaît aussi pour des arrière-fiefs étrangers au patrimoine du sire de Saint-Georges, mais elle est particulièrement fréquente concernant les "vestiges" de ce domaine.

d'autres, très nombreuses également, pratiquement invisibles à cause de la "complexité de la situation féodale" et du temps qui s'est écoulé depuis la mort du sire de Saint-Georges (1437) ou leur vente par le fils et le petit-fils. Il ne faut pas oublier, aussi, que le sire de Saint-Georges dut vendre certaines terres pour payer sa rançon en 1419 et celle de son fils en 1430, mais je n'en ai pas trouvé mention, si l'on excepte Grozon – et la rente à Salins – : cf *infra*. Mais le phénomène est à mettre au compte des aléas de la vie chevaleresque, déjà mis en lumière dans mon travail, et qui le sera à nouveau, notamment pour 1419 ; et pour 1430 (Guillaume de Vienne fils et Guillaume de Châteauvillain).

On trouvera donc dans ce tableau des revenus très inférieurs à ce qu'ils furent du temps de "Monseigneur de Saint George".

Les documents afférents à cette enquête de 1474 présentent deux autres faiblesses pour l'historien : il nous manque le registre concernant le bailliage de l'Auxois, d'une part ; cette circonscription comprenait de grands fiefs (Epoisses, Thil, Châteauneuf...), mais selon Mme Caron chaque grand fief ne possédait généralement qu'une seule terre ; quant à la seigneurie de Thil, elle fut en partie incluse dans le drame qui affecta Guillaume de Châteauvillain au sujet de sa rançon¹²⁷. D'autre part, tous les seigneurs ne sont pas venus déclarer leurs revenus, mais une minorité, et selon Mme Caron, pas dans les plus hauts revenus. Un exemple : la famille de feu Nicolas Rolin n'a pas déclaré le revenu de la châtelainie de Mervans, "baronnie" issue de l'héritage de Guillaume de Vienne ; j'ai pallié cette absence en ayant recours à un autre document¹²⁸.

Selon M.-Th. Caron, le bailliage de Chalon (à un degré moindre : celui de Dijon) contenait les plus nombreuses et plus grandes seigneuries, qui toutes relevaient du Duc. Prestigieuses aussi par le nombre des arrière-fiefs¹²⁹, par l'ancienneté des familles (sauf celle de Vienne, puisqu'elle perd tout, ici !), par le château et les signes patibulaires qui "inscrivent leur réussite dans le paysage". Et évidemment, riches de leurs revenus.

Une inconnue cependant : au sujet du fabuleux héritage laissé par Huguenin de Vienne, j'avais relevé, dans le grand dénombrement de 1374, l'absence des châtelainies de Sainte-

¹²⁷ Drame présenté en sixième partie, pour l'année 1430 quant au point de départ.

¹²⁸ Mme Caron précise qu'elle trouve de temps en temps le mot "baron" ; en revanche, jamais le substantif "baronnie". Comme cette historienne, je l'emploie parfois pour qualifier les grandes seigneuries.

¹²⁹ Dans le dénombrement de 1374, Huguenin de Vienne en cite plus de 80. A ce sujet je tenterai, à l'issue de cette étude, un essai de comparaison avec 1474.

Croix, Montpont et Rombois. J'avais alors prouvé qu'elles relevaient du comte de Savoie. En 1474, elles sont tenues en fiefs du duc de Bourgogne. Je n'ai pas trouvé trace de la date et de l'occasion de leur passage de Savoie à Bourgogne.

BAILLIAGE DE CHALON. 1474. ENQUÊTE SUR LES FIEFFÉS DU DUC.

<u>Folios</u> (sur le document en chiffres romains)	<u>Fieffés</u>	<u>Fiefs</u>		<u>Revenus</u> (toutes charges déduites)
25	Philippe de Longwy (cf TG Longwy, à la fin de ce I, et TG VIII)	Châtel, terre et seigneurie de <u>LONGEPIERRE</u> , "en toutes justices, cens, rentes, mainmortes, prés, terres"		500/600 l. t.
55	Msgr Ferry de Blâmont	Seigneurie de Sainte-Croix	<u>Arrière-fief</u> Etienne de Goux (biens "acquis depuis sept ans de Msgr de Blamont, alors seign. dudit <u>Sainte-Croix</u> ")	27 fr.

<u>Folios</u>	<u>Fieffés</u>	<u>Fiefs</u>		<u>Revenus</u>
61	Msgr Ferry, comte de Blâmont, sgr de Ste-Croix et de Montpont	Ses seigneuries de <u>SAINTE-</u> <u>CROIX</u> et de <u>MONTPONT</u>		1 080 fr. (revenu bien faible par rapport à ce qu'il fut du temps du sire de Saint- Georges)
73 v°	"Messeigneurs de Saint George"	"Chastel de Louhans"	<u>Arrière-fief</u> "noble homme Oddot Deryarus, escuier" : "sa maison de Raymbi (= <u>Rombois</u>) (...), ensemble le demaine à l'entour (...)" (cette "maison" aurait remplacé le "château")	52 fr. "ou environ"
143 v°	Charles de Neufchâtel, sgr de Chemilly, [Conflans, Bosjean] (cf TG Neufchâtel- Bourgogne, à la fin de ce I, et TG XI : ∞ Marguerite de Vienne)	"La moute, terre et seigneurie de <u>BOSJEAN</u> , en toute justice, avec les dépendances" (la mère de Charles, Catherine de Vergy, réclame la moitié du revenu, à titre de douaire)		375 fr.

<u>Folios</u>	<u>Fieffés</u>	<u>Fiefs</u>		<u>Revenus</u>
242	Jean de Rye, sgr de Is-en- Bassigny et de Longepierre en partie	A cause de Marguerite de Chalon, sa femme, "tout ce qu'il a à <u>LONGEPIERRE</u> , en toute justice" (seigneurie vendue par morceaux)		350 fr.
245 v°	"Monseign. de Saint George"	Seigneurie de <u>SAINTE- GEORGES</u>	<u>Arrière-fief</u> Anblart de Neufville, cheval., sgr de Savigny et de Virey-le-Grand : le village de "Taiget" avec toutes dépendances en toute justice "que ledit chev. a acquis de feu Msgr de Saint George [fils]"	300 l.

<u>Folios</u>	<u>Fieffés</u>	<u>Fiefs</u>		<u>Revenus</u>
259	"Messire Rodolphe, marquis de Hochberg, comte de Neuchâtel, sgr de Rothelin, de Seurre et de Saint George" [Rodolphe de Hochberg)	- Les seigneuries de <u>SAINT-GEORGES</u> et de <u>SEURRE</u> - ou lieu de <u>LAIZ</u> [Lays-sur-le-Doubs]		1 000 fr ("sans les grains") [douaire de Louise de Villars, 1392 : Saint-Georges ; revenu annuel de 1 600 l. t.] "environ" 100 l.
298 v°	Claude de Rochebaron, chev., sgr de Berzé-le-Châtel et de Lays	La terre et seigneurie de <u>LAYS-SUR-LE-DOUBS</u>		300 l.
348 v°	Jacques de Meix, premier écuyer d'écurie de l'hôtel de Msgr le Duc ¹³⁰	La terre et la seigneurie de <u>NAVILLY</u> [donc proche de Seurre]		350 l.

¹³⁰ Sans doute un descendant du Lombard Vincent de Meix (marchand à Seurre), évoqué dans les comptes de la seigneurie de Longepierre pour 1367-1368, deuxième partie, IV ; et à nouveau dans l'étude du terrier de Seurre – Saint-Georges de 1416/1417, *supra* chapitre I : cf "à cause des Lombards"..

De nombreux éléments de ce tableau (surtout des personnes) seront l'objet de commentaires en septième partie, **B**.

<u>Folios</u>	<u>Fieffés</u>	<u>Fiefs</u>		<u>Revenus</u>
367	<ul style="list-style-type: none"> - Messire Jean de Rupt - L'autre moitié : "en procès entre <ul style="list-style-type: none"> • Msgr le marquis de Hochberg (...) et • Msgr le comte de Blamont" (qui "ne sont point au pays")	La seigneurie de <u>LOUHANS</u>		Au total : 400 fr.

La seigneurie de MERVANS :

Fut acquise par Nicolas Rolin, chancelier († 1462). Dans ce registre, les héritiers – en particulier "Msgr Esmeries [Aymeryes], Antoine Rolin, chevalier, seigneur d'Authumes" –, déclarent quelques terres sur Mervans mais souvent en omettant d'indiquer les revenus.

Jacques Laurent¹³¹ rappelle qu'au partage de 1462, Guigone de Salins, veuve du chancelier, "recueillit 200 l. de rente sur cette terre" [de Mervans].

La seigneurie d'ARC-EN-BARROIS :

Elle n'apparaît pas dans le registre du bailliage de la Montagne, sans doute parce qu'elle devait être encore aux mains du Duc¹³². J'avais évoqué trois chiffres concernant les revenus : Jean de Bourgogne en 1366 déclare 620 l. t. ; en effectuant des calculs précis, j'ai trouvé 434 l. t. (plus les revenus en nature : blé, avoine, cire, gélines) pour le dénombrement de Guillaume de

¹³¹ Jacques LAURENT, *Les Fiefs des Rolin, op. cit.*, p. 35.

¹³² Les péripéties attachées à cette seigneurie à partir des années 1440, seront évoquées en septième partie, chapitre II, et en huitième partie.

Vienne en 1391 ; et 170 l. t. de revenu net dans le compte de 1469-1470 rendu au Duc (seigneurie mal gérée par Guillaume de Vienne fils, ainsi que nous le verrons).

Je choisis une valeur moyenne : les 434 l. t. de 1391.

Total des revenus annuels (fort minorés) des terres ayant appartenu au sire de Saint-Georges et qu'il a transmises à son fils en 1437, dans le duché de Bourgogne, déclarés en 1474 :

550 (\pm 50) + 27 + 1080 + 52 + 375 + 350 + 300 + 1000 + 100 + 300 + 350 + 400 + 200 + 434 = **5 518 francs (ou l. t.) \pm 50 francs.**

Des revenus qu'auraient pu revendiquer Guillaume fils et Jean s'ils avaient su gérer. En 1437, Guillaume fils pouvait ajouter – pour le Duché – les revenus de la très grosse seigneurie de Chagny (dot partielle de son épouse), fort maltraitée dans le registre de 1474 (bailliage de Chalon).

La somme est énorme en valeur absolue. Elle peut stupéfier en valeur relative :

Mme Caron dresse le classement des 33 plus hauts revenus pour tout le duché de Bourgogne (à l'exception du bailliage d'Auxois)¹³³ :

¹³³ M.-Th. CARON, *La Noblesse...*, *op. cit.*, p. 505-506.

<u>Fieffés</u>	<u>Revenus en l. t.</u>	<u>Terres ayant appartenu à :</u>
1- Marie de Bourgogne, bâtarde de Philippe le Bon, veuve de Pierre de Bauffremont :	2 248	<p>500/600</p> <p>200</p> <p>200</p> <p>1 080</p> <p>1 100</p> <p>350</p> <p>+</p> <p>- les revenus de moyens fieffés, ne figurant pas dans ce tableau car ne possédant souvent qu'une terre.</p> <p>+</p> <p>- le revenu d'Arc-en-Barrois</p> <p>Ce qui donnerait le classement suivant : - si Guillaume fils et Jean petit-fils ¹³⁴ avaient conservé le patrimoine - ou si l'on reporte ces sommes à Guillaume de Vienne, quarante ans plus tôt (jusqu'à la preuve qu'en 1437 par exemple, un fieffé pouvait rivaliser, voire dépasser) : cf p. suiv. : (Une remarque, qui vaudra précision en huitième partie : cette liste ne comporte aucun "Vienne".)</p>
2 - Girard, Philippe et Jean de Longwy :	1 660	
3 - Claude et Guillaume de Blaisy :	1 619	
4 - Philibert de Toulangeon :	1 540	
5 - Antoine Rolin :	1 090	
6 - Jean de Rupt :	1 081	
7 - Philippe de Courcelles :	1 080	
8 - Ferri, comte de Blâmont :	1 080	
9 - Jacques Bouton :	1 050	
10 - Rodolphe de Hochberg :	1 000 [en réalité 1 100]	
11 - Guillaume Rolin :	981	
12 - Marie de Montjeu :	927	
13 - Jean Damas :	908	
14 - Guillemette de Vergy :	800	
15 - Jean de Malain :	746	
16 - Hugues Rabutin :	680	
17 - Philippe Pot :	680	
18 - Philibert et Philippe de Tenarre :	668	
19 - Jean de Rye :	660	
20 - Lourdin de Saligny :	640	
-----	-----	
33 - Guiot de Salins :	404	

¹³⁴ Autre indication relative au dépècement des "grandes baronnies" par Guillaume fils et Jean : en 1374, l'aveu et dénombrement d'Huguenin de Vienne comporte 88 fiefs (arrière-fiefs du Duc) : un siècle plus tard on en relève 122 (et 25 relevant de Saint-Georges, seigneurie absente de l'acte de 1374).

<u>Fieffés</u>	<u>Revenus en l. t.</u>
1 - Guillaume de Vienne :	> 5 518
2 - Marie de Bourgogne : *	2 248
3 - Claude et Guillaume de Blaisy : *	1 619
4 - Philibert de Toulangeon *	1 540
5 - Girard, Philippe et Jean de Longwy : *	1 110
6 - Philippe de Courcelles : *	1 080
7 - Jacques Bouton : *	1 050
8 - Guillaume Rolin : *	981
9 - Marie de Montjeu : *	927
10 - Jean Damas : *	908
11 - Antoine Rolin : *	890
12 - Jean de Rupt : *	881
-----	-----
Jean de Rye :	310
Ferri, comte de Blâmont :	0 en 1437
Rodolphe de Hochberg :	0 en 1437

* Il est évident que les noms valent pour 1474 ; les personnages étaient différents en 1437, j'aurais alors dû écrire "famille", sachant que ce sont souvent de vieilles familles ayant eu à cœur de conserver et transmettre le patrimoine, mais il y eut évidemment des exceptions (celle de la famille de Vienne – Saint-Georges étant sans doute la plus radicale) ; pour la clarté du raisonnement je n'ai pas changé les noms.

J'aborde succinctement les cas de deux noms : Rolin et Bauffremont. A sa mort, les revenus terriens de Nicolas Rolin étaient bien supérieurs à 5 500 francs, mais d'une part il faudrait soustraire les biens hors Duché (il avait notoirement investi en Comté – et entre autres aux dépens des héritiers du sire de Saint-Georges) et d'autre part il serait intéressant d'évaluer ses revenus domaniaux **en 1437**¹³⁵.

Au moment de la rédaction de cette enquête, Marie de Bourgogne venait de perdre son époux, Pierre de Bauffremont (1472) ; le patrimoine fut divisé (le couple avait eu trois filles ; Pierre admettait aussi un bâtard), et Marie ne déclare donc en 1474 qu'une partie de ce que fut la puissance domaniale de son époux. Par ailleurs, on ne peut comparer à une date précise les patrimoines de Guillaume de Vienne et de Pierre de Bauffremont étant donné qu'il y a une génération d'écart entre les deux. Mais Mme Caron¹³⁶ évalue à "environ 5 000 livres tournois [les] revenus annuels" de Pierre.

Selon les calculs de Mme Caron pour 1474, 50 % des fiefés disposent alors de moins de 10 % des revenus totaux ; à cette "plèbe nobiliaire" s'opposent magistralement les hauts revenus ; ceux dont j'ai reproduit le classement : moins de 10 % des fiefés possèdent 50 % des revenus totaux. Ils sont issus de "familles nobles depuis plus de deux siècles (...) qui s'intègrent à l'aristocratie européenne" pour laquelle "le" prestige réside dans le fait de "faire partie du monde des vassaux du duc (...), la combinaison vraiment prestigieuse résid[ant] en seigneurie et fief ducal" (M.-Th. Caron). Quant à Guillaume de Vienne, presque 40 ans après sa mort, son prestige reste intact. Parfois, des arrière-fiefés connaissent leur seigneur du moment, "Monseigneur Ferri, comte de Blamont" ou "Rodolphe, marquis de Hochberg". Pour d'autres, il est toujours question du fiefé de "Monseigneur de Saint George". Pour Pierre de Bauffremont, la terre de Charny fut élevée en "comté", groupant six seigneuries (1456). On peut raisonnablement penser que si l'héritier direct de Guillaume de Vienne avait eu la sagesse de gérer le patrimoine comme l'avait fait son père, le bloc des "grandes baronnies" du Miroir à Cîteaux aurait pu accéder au rang de "Comté de Saint-Georges". Le prestige du chevalier de la Toison d'or, ses revenus, sa fidélité au Duc, et ses talents sur les champs de bataille, dans la diplomatie et dans le conseil étroit du Duc, auraient pu valoir cette promotion territoriale.

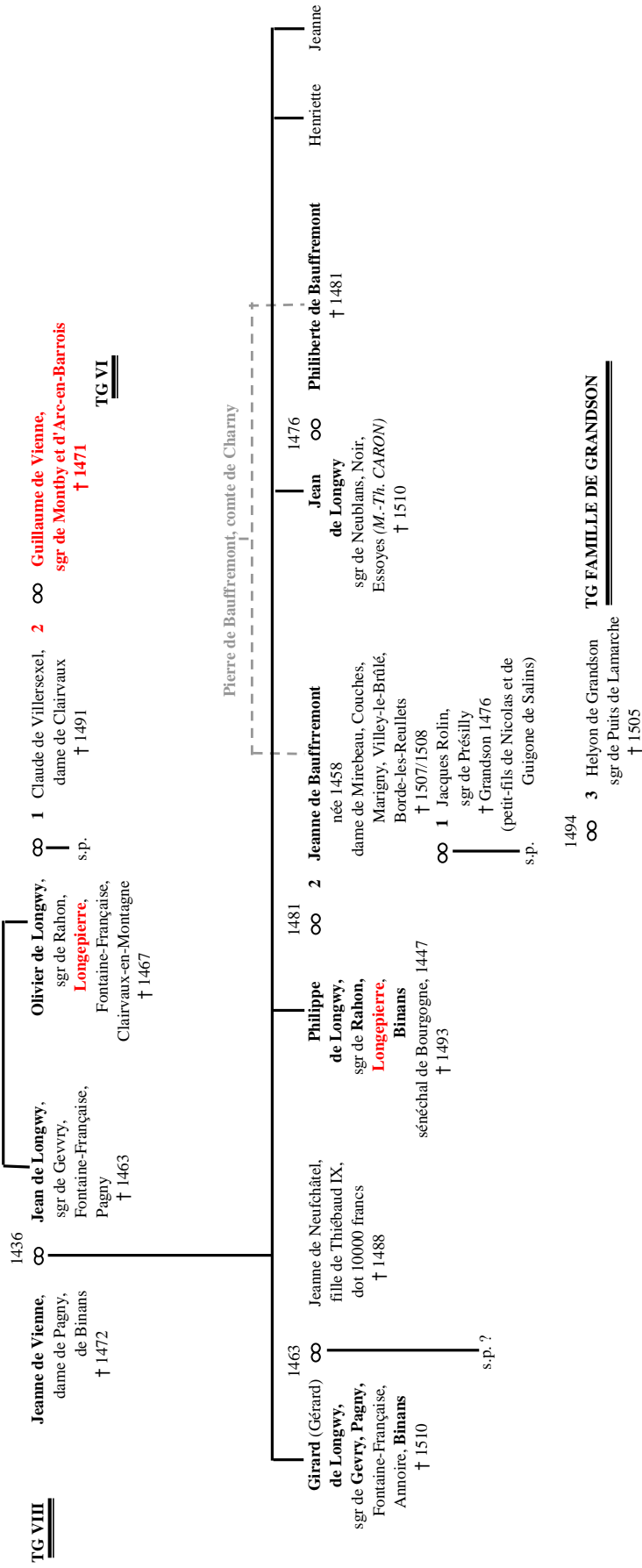
¹³⁵ D'où l'intérêt de la recherche actuelle du Centre de Castellologie Bourguignonne (CeCaB) visant à recenser toutes les terres du chancelier.

¹³⁶ M.-Th. CARON, *La Noblesse...*, *op. cit.*, p. 349.

"Une fortune noble reposait essentiellement sur la possession de terres, de droits et de revenus assis sur des biens fonciers". Nous l'avons prouvé pour le Duché, mais ainsi que nous le savons le sire de Saint-Georges était richement doté en terres comtoises.

LONGWY

(Source principale: Europäische Stammtafeln, Band XV, Tafel 71)



II : L'UNE DES PREMIÈRES FORTUNES FONCIÈRES DU COMTÉ DE BOURGOGNE.

Le plus gros patrimoine terrien du comté de Bourgogne relevait des Chalon-Arlay, Jean III puis Louis en ce qui concerne notre période. Mais à ma connaissance l'inventaire complet et l'estimation des revenus n'ont jamais été effectués¹³⁷.

Pour le Comté, nous ne bénéficions pas d'une enquête semblable à celle du Duché en 1474. Mais la débâcle du patrimoine Vienne - Saint-Georges présente au moins un avantage pour cette présente recherche : nous connaissons, pour la plupart des terres, les prix des ventes effectuées par Guillaume de Vienne fils et Jean¹³⁸. Mais là aussi les prix auxquels sont vendues les seigneuries sont très inférieurs à ce qu'ils auraient été avant la mort du sire de Saint-Georges, et au moins pour deux raisons : quand une seigneurie est vendue, elle n'est plus complète, elle a été dépecée auparavant, grevée de rentes concédées par le fils et le petit-fils ; par ailleurs, lorsque ces derniers vendent, les acheteurs potentiels savent que ces deux personnages sont dans une situation financière critique (qui fut d'ailleurs permanente) et en profitent pour peser sur les prix.

D'un prix de vente d'une seigneurie, peut-on déduire ce qu'elle rapporte annuellement ? Je n'ai pas observé de règle absolue dans ce genre de transaction ; parfois dans un rapport de 20 à 1 ; souvent, de 10 à 1, surtout pour le calcul du revenu annuel d'une rente ; par exemple, si le prix de vente d'une seigneurie est de 2 000 francs, l'acheteur peut escompter un revenu annuel de 200 francs ; pour une rente, le prix d'achat peut être amorti en dix ans.

¹³⁷ P. DELSALLE publie une carte des seigneuries, mais à une date plus tardive, In *La Franche-Comté au temps de Charles Quint*, Besançon, 2001, p. 148.

¹³⁸ Je reviendrai bien sûr sur ces ventes, en septième partie.

<u>Seigneuries vendues</u>	<u>Prix</u>	<u>Estimation du revenu annuel</u>
Salans, 1444	500 fr.	50 fr. ?
Vernantois, v. 1445	?	100 fr. ?
Pimorin, v. 1445	?	50 fr.
Le Pin, 1445	"1 800 saluts d'or" (acte de vente)	225 l. t. (dans l'acte de vente)
Montrond-le-Château, 1446	13 000 fr.	650 fr. ?
Villangrette, s. d.	1 500 fr.	100 fr. ?
Joux, 1454	22 000 fr.	1 000 fr.
Sellières, 1462	4 000 fr.	1 000 fr. - très riche seigneurie - particulièrement dépecée avant 1462 - à cette date : vente imposée à Jean de Vienne
Châtillon-sous-Mâiche, 1461/1464	10 400 fr.	500 fr. ?
		Total : 3 675 fr. ou l. t.

III : AUTRES REVENUS SEIGNEURIAUX.

Je rappelle que le 22 septembre 1405, à la requête du Duc, Guillaume de Vienne avait vendu au doyen et chapitre de Notre Dame de Paris 200 livres de rente pour "2 000 escus" baillés à Jean sans Peur. Jean Chousat précise que cette rente fut assignée et assise sur son propre héritage en Champagne", donc Bussy rapportait au moins 200 l. Nous avons donc ici le rapport 10 à 1.

Quant à la seigneurie de Pleujouse, son éphémère possession par Guillaume de Vienne ne m'autorise pas à prendre en compte son (hypothétique) revenu annuel, d'autant que les sources ne s'accordent pas sur le montant de l'achat (1406) puis sur celui de la revente (1409) : 1 200 ou 2 000 florins. Notons cependant que Guillaume de Vienne disposait de grandes liquidités monétaires : six ans auparavant il avait versé 15 000 francs pour l'acquisition de la seigneurie de Joux ; ce qui peut certes s'expliquer par un (des) emprunt(s) – tous ces nobles étaient en même temps prêteurs et emprunteurs – ou par la vente de rentes¹³⁹.

¹³⁹ Pour Pleujouse, cf le chapitre VI de cette cinquième partie.

IV : AUTRES REVENUS.

1 : Les dots.

La dot de Louise de Villars (1392) et celle de Marie Dauphine d'Auvergne (1400) sont considérables : 15 000 florins d'or ("à compter 4 frans pour 5 florins" donc 12 000 francs), puis "huit mille frans d'or", certes payables par tranches successives ; elles auraient précisément pu fournir à Guillaume de Vienne une partie de l'argent nécessaire pour acquérir les seigneuries précédemment citées.

On pourrait en principe citer celle d'Alix de Chalon, épouse de Guillaume de Vienne fils (contrat en 1405, mariage en 1410, émancipation du seigneur de Bussy vers 1415), mais la mort du père d'Alix, Jean III de Chalon-Arlay, en 1418, provoqua des dissensions chez ses héritiers, au point qu'Alix et Guillaume connurent les pires difficultés pour obtenir la totalité de la dot (seigneurie de Chagny plus une grosse somme d'argent)¹⁴⁰.

2 : Le produit des rentes.

Je n'ai trouvé qu'un renseignement à ce sujet. Afin de payer l'énorme rançon du sire de Saint-Georges en 1419-1420, fait prisonnier le 10 septembre 1419 sur le pont de Montereau, son fils vendit des rentes à Richard de Chancey, lesquelles étaient censées rapporter "211 livres 2 solz 2 deniers et 2/3 de d. t. d'annuel et perpetuel rente sur la grant saulnerie de Salins (...) et en la ville, terres et appartenances de Grozon (...) pour le prix et somme de 4 250 frans"¹⁴¹. La rente sur Salins est peut-être celle que l'on découvrira en 1437/1438¹⁴². Guillaume de Vienne avait acquis la terre de Grozon dans le cadre de l'achat de Joux ; j'avais alors indiqué que Rousset cite la vente de Grozon en 1427 : Guillaume de Vienne a-t-il, dans les années qui ont suivi Montereau, racheté cette rente, ou avait-il gardé des biens à Grozon, exclus de la vente à Richard de Chancey ?

3 : Les pensions ducale et royale.

Le tableau qui ouvre le chapitre III récapitule les charges, pensions, honneurs, auxquels il faudrait ajouter les dons et cadeaux ducaux.

On sait que la pension annuelle de 2 000 l. t. accordée à Guillaume de Vienne pour son office de "premier et grand chambellan du Dauphin Louis", le 27 décembre 1409, fut

¹⁴⁰ Des explications en septième partie.

¹⁴¹ ADCO, B 11397. Je reparlerai de cette rançon, en sixième partie. Remarquons ici le rapport de 1 à 20 entre le produit annuel de la rente et son prix de vente.

¹⁴² PJ XXVI.

éphémère. En revanche, il siégea plus longtemps au Grand conseil royal, mais de façon très hachée entre 1406 et 1413 ; de même pour sa fonction de Chambellan de Charles VI : on la découvre en 1403, elle est à nouveau citée en 1418. Ces fonctions dépendirent évidemment de la position de Jean sans Peur à Paris.

On est mieux renseigné quant à sa pension annuelle attribuée par le duc de Bourgogne : 2 400 l. t. à partir de 1384/1386, portée à 3 000 francs en 1405 ; il semble bien que le sire de Saint-Georges ait bénéficié de cette dernière jusqu'à la fin de ses jours, et c'est le chiffre que je retiendrai.

4 : Ses "hostels" en ville : Paris et Dijon ; ses gîtes de chasse à Fourg et Latrevey (seigneurie d'Arc-en-Barrois).

Ces quatre biens immobiliers, sur lesquels je reviendrai, ne rapportaient rien ; au contraire, il fallait les entretenir. Mais ils avaient une valeur potentielle, susceptible d'être utilisée (location ou vente) en cas de grosse difficulté financière. Rappelons ici une échelle de prix : en 1409, Jean sans Peur donne 2 000 francs à Guillaume de Vienne, en récompense de ses bons services (formule habituelle), mais surtout pour qu'il puisse acheter un hôtel à Paris¹⁴³.

5 : Une estimation a minima de ses revenus annuels.

(En négligeant fonctions royales, rentes, dons)

Revenus de ses seigneuries duchoises :	5 518 francs
Revenus de ses seigneuries comtoises :	3 675 francs
Revenus de sa seigneurie de Bussy-le-Château :	200 francs
Pension pour son service du duc de Bourgogne :	<u>3 000 francs</u>
Total (estimation basse) :	12 393 francs
	arrondi à : 12 500 francs

Une fortune considérable, assise sur un patrimoine foncier bien géré, qui concourut à la naissance d'un mythe :

"Monseigneur de Saint George", alias Guillaume de Vienne "le Grand" ou "le Sage".

¹⁴³ "On pouvait acheter une belle maison à Paris pour 1 000 francs" ; B. SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 786.

CHAPITRE III.

"SERVIR NOBLEMENT" :
DE HAUTES FONCTIONS POLITIQUES ET MILITAIRES EN
BOURGOGNE ET A PARIS.

I : UNE SYNTHÈSE DE CES FONCTIONS ET AUTRES DISTINCTIONS.

<u>GRADES, TITRES, CHARGES, PENSIONS DE GUILLAUME DE VIENNE</u>					
1379	Écuyer.				
1382	Chevalier bachelier.				
1385	Chevalier banneret.				
1384/1386 (depuis)	Conseiller et chambellan du Duc ; pension 2 400 l.t. (conservera cette charge jusqu'à sa mort, 1437).				
1397, 8 avril - 1398, 17 juin	Gouverneur du comté de Bourgogne.				
1398, 4 juillet	Principal conseiller du comte de Nevers ; pension: 200 fr./ mois (au service actif).				
1401	Cour amoureuse dite de Charles VI.				
1403, 1er janvier	Ordre de l'Arbre d'or.				
1403, 7 juillet	Chambellan de Charles VI.				
1405, avril	Pension portée à 3 000 francs/mois (semble l'avoir gardée jusqu'à sa mort, 1437).				
1405, fin août	Capitaine du fort - ou bastille - Saint-Antoine ?				
1406, 14 mai	Lieutenant de Jean sans Peur, pour le roi, en Picardie.				
1406, 28 juillet - 1407, 18 février 1407, 28 avril	Au Grand conseil royal.				
s. d.	Au Conseil étroit de Jean sans Peur.				
1407	Sa pension ne lui est pas retirée.				
1409, 27 décembre	Premier et grand chambellan du Dauphin Louis, duc de Guyenne; pension : 2 000 l. t.				
1410, 4 mars , 17 mai , 30 août , 2 septembre , 8 octobre , 2 novembre , 2 décembre	<table border="1"> <tr> <td>Au Grand conseil royal.</td> <td rowspan="3">(Paix de Bicêtre).</td> </tr> <tr> <td>Au conseil du Dauphin</td> </tr> <tr> <td>Au Grand conseil royal</td> </tr> </table>	Au Grand conseil royal.	(Paix de Bicêtre).	Au conseil du Dauphin	Au Grand conseil royal
Au Grand conseil royal.	(Paix de Bicêtre).				
Au conseil du Dauphin					
Au Grand conseil royal					

1411, 17 avril - , 18 juillet	Un des quatre capitaines généraux des pays de Bourgogne.
1411, 20 juillet , 23 juillet , 12 août , 1er septembre , 15 septembre , 20 septembre , 20 octobre , 2 novembre	Siège au Grand conseil royal.
1411, novembre - 1413, février	Commissaire du roi en Languedoc.
1413, 30 mars	Siège au Grand conseil royal.
1413 - 1414	Au Conseil de la Duchesse, en Bourgogne.
1415, 16 juillet	Toujours conseiller et chambellan de Charles VI.
1418	Item.
1419, février	Au Conseil de la Duchesse, à Beaune.
1419, 10 septembre	Parmi les dix accompagnateurs de Jean sans Peur sur le pont de Montereau
1422, février	Au Conseil de la Duchesse.
1422, 15 mai - 1424, février	Gouverneur et capitaine général des deux Bourgogne et du Charolais.
1430, 10 janvier	Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or.

II : UN CADRE POLITIQUE, MILITAIRE ET DIPLOMATIQUE DE L'ETAT BOURGUIGNON.

"[Le duc de Bourgogne] groupait autour de lui une élite nobiliaire qui constituait un élément essentiel de son entourage. Les membres de ce groupe étaient attachés au prince par des liens multiples, familiaux, féodaux, contractuels, financiers et, parfois même, affectifs"¹⁴⁴.

Ce groupe était "hiérarchisé", en "cercles concentriques". Sous Jean sans Peur, "le premier cercle, le plus proche de sa personne, était composé de princes et de représentants de la haute aristocratie. Tout d'abord venaient les membres de la famille ducale", le terme devant être pris au sens large. Et des représentants de grandes Maisons extra bourguignonnes, comme les "princes de la Maison de Lorraine, Charles II, duc de Lorraine, et son frère cadet Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont (...)".

"Dans un deuxième cercle autour de Jean sans Peur gravitaient des personnages comme Jean de Croy, Regnier Pot, seigneur de La Roche, Georges de La Trémoille, et Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, qui étaient tous des proches du prince (...)".

"Dans le troisième cercle de l'entourage nobiliaire de Jean sans Peur se trouvaient des hommes (...) comme Jacques de Heilly, Antoine de Craon, Lourdin de Saligny (...)".

"Les personnages qui formaient l'élite de la noblesse de cour n'avaient pas seulement en commun d'être dans les bonnes grâces du prince qu'ils servaient. Ils étaient bien souvent unis par des alliances familiales qui constituaient un véritable réseau (...). Regnier Pot, demi-frère de Guy VI de La Trémoille, était l'oncle de Georges, seigneur de La Trémoille" ; en 1424, Guillaume de Vienne assista à la signature du contrat de mariage du fils de Regnier Pot, Jacques, avec Marguerite de Courtiambles, fille de Jacques de Courtiambles, seigneur de Commarin¹⁴⁵, "[un] autre membre du groupe élitaire" ; et une descendante de Jacques, Bénigne de Dinteville, apporta en dot cette seigneurie de Commarin à un certain Girard de Vienne, en 1500¹⁴⁶.

"Ces hommes étaient aussi les patrons d'une clientèle pour laquelle ils intervenaient et jouaient les intermédiaires avec les instances supérieures de l'Etat" : Guillaume de Vienne fut un puissant protecteur de Colette de Corbie (la future sainte Colette), dont il plaida la cause auprès de la duchesse Marguerite¹⁴⁷.

¹⁴⁴ B. SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 305. J'ai remplacé "Jean sans Peur" par "le duc de Bourgogne", les qualificatifs étant valables pour Philippe le Hardi et Philippe le Bon, avec des nuances, certes.

Les citations qui suivent sont extraites de cet ouvrage, p. 305 à 316.

¹⁴⁵ BNF, ms fr. 31954, p. 21, cité par Jean POT, *op. cit.*, p. 250-251.

¹⁴⁶ Cf le TG XI et la huitième partie.

¹⁴⁷ Cf au chapitre V.

Le sire de Saint-Georges faisait partie du conseil étroit de Jean sans Peur, il était de ces hommes que le Duc consultait lorsque des décisions importantes devaient être prises : par exemple lors de la progressive résolution de faire disparaître physiquement Louis d'Orléans, en 1407 ; il se peut même que dans cette lente maturation, le conseil étroit ait fait mûrir ce projet dans l'esprit de Jean sans Peur. Puis l'année suivante Guillaume de Vienne fit partie d'un des trois groupes ("A, B, C") de conseillers qui, à la demande du Duc, se prononcèrent pour une position ferme, résolue et claire face au camp adverse. On le trouvera sur le pont de Montereau, le 10 septembre 1419, au plus près de Jean sans Peur, et il fut sans doute le dernier Bourguignon à qui s'adressa le Duc.

Guillaume de Vienne représenta le Duc en ses pays : en Picardie (terre convoitée par Jean sans Peur) en 1406, et plus spécialement sur les terres des deux Bourgognes : gouverneur du Comté en 1397-1398, un des quatre capitaines généraux des pays de Bourgogne en 1411, enfin gouverneur et capitaine général des deux Bourgognes et du Charolais de 1422 à 1424.

Il fut de ces hommes sur qui la duchesse Marguerite put s'appuyer durant les années pendant lesquelles les terres bourguignonnes étaient menacées : 1413, 1414, 1419, 1422 notamment.

Il bénéficia d'une totale confiance du Duc dans le domaine financier, déjà remarquée sous Philippe le Hardi, lequel cautionnait Guillaume de Vienne ayant "affermé [à la Chambre des Comptes], en sa conscience et loyauté avoir vacqué (...) depuis le 27 mars 1398 jusques au 29 octobre 1401".

Il fit partie des "capitaines de Jean sans Peur (...) qui constituèrent, pendant quinze années, un groupe de conseillers et de chefs de guerre indispensables (...). S'agissant d'hommes d'expérience, il faut souligner aussi l'importance du voyage dans leur formation (...) : certains [dont Guillaume de Vienne] avaient participé au "voyage de Barbarie" du duc Louis II de Bourbon [Mahdia, 1390] (...). Ils étaient tous unis au duc par un lien de type féodal. Jean sans Peur a sans cesse invoqué les obligations de ses vassaux, soit pour exiger d'eux le service, soit pour réprimer implacablement les défections¹⁴⁸ (...). Mis à part le lien féodal, le lien essentiel [fut] l'appartenance à l'hôtel ducal"¹⁴⁹. C'est ainsi que, au service de Philippe le Hardi puis de Jean sans Peur, Guillaume de Vienne eut Paris comme point d'attache durant de longues années.

¹⁴⁸ En ce qui concerne cette répression, on verra l'action de Jean sans Peur à Vellexon (1409-1410), puis celle de Philippe le Bon contre Guillaume de Châteauvillain, au début de la décennie 1430.

¹⁴⁹ Citations extraites de B. SCHNERB, "Les capitaines de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (1404, 1419), In A. MARCHANDISSE et J.-L. KUPPER [Dir.], *A l'Ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 329-342.

III : "PARIS, CAPITALE DE GUILLAUME DE VIENNE"

Si le sire de Saint-Georges eut la sagesse (et le bonheur) de revenir sur ses terres et dans sa famille chaque fois qu'il le pouvait, la politique de Philippe le Hardi (de 1392, première crise de démence de Charles VI, à 1404) puis de Jean sans Peur (1404-1419) le contraignit à faire de Paris l'axe de ses actions.

Le titre de ce paragraphe reprend celui d'un livre récent¹⁵⁰.

"L'itinéraire" de Guillaume de Vienne¹⁵¹ suffirait à démontrer l'activité du personnage à Paris ou gravitant autour de la capitale. Mais je vais enrichir ce document.

Dès 1403 nous l'avons découvert chambellan (et vassal pour Bussy-le-Château) de Charles VI¹⁵², et il l'était encore en 1418 – avec des éclipses dues à la bataille pour le pouvoir entre Armagnacs et Bourguignons – ; même présence irrégulière mais fort importante pour les intérêts bourguignons au Grand conseil du roi. Charges annulées, apparemment et temporairement, en 1409. Le 16 juillet 1415, en pleine domination armagnaque, Charles VI lui donna un acte de sauvegarde, afin qu'il pût vaquer à ses affaires personnelles, en compagnie de son fils, mineur¹⁵³. Et Guillaume de Vienne fit partie de la "Cour amoureuse dite de Charles VI", dès la création de cette assemblée en 1401 (n. st.).

"*La Cour amoureuse*" fut instituée à Paris [le 14 février, jour de la saint Valentin] à l'initiative de Philippe le Hardi et de Louis de Bourbon, avec l'agrément de Charles VI, pour honorer et servir "toutes dames et damoiselles" et pour "passer du temps plus gracieusement".¹⁵⁴ (Cependant qu'une épidémie de peste ravageait le pays.)

Pour comprendre la fondation d'une telle institution, poursuivent les auteurs, "il faut tenir compte, au départ, surtout de trois composantes : la renaissance de l'esprit chevaleresque à l'époque de Charles VI, la reprise des thèmes courtois, l'existence et le rayonnement des Pays ou des Chambres de rhétorique dans la France du Nord (...). La charte de la *Cour amoureuse* avec son cérémonial bien réglementé, son langage très proche de celui des confréries bourgeoises, où rhétorique et style juridique sont si étroitement liés, ne fait en réalité qu'annoncer la composition de ses membres où, à côté de la vieille noblesse, se retrouvent des nobles de fraîche date, des bourgeois, des représentants d'une nouvelle couche sociale,

¹⁵⁰ W. PARAVICINI et B. SCHNERB [dir], *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*. C'est à la lecture de cet ouvrage, puis de mes notes, qu'a jailli cette idée, appliquée après mûre réflexion.

¹⁵¹ Cf p. 1313-1321 .

¹⁵² Cf PJ XI.

¹⁵³ Quatrième partie, chapitre II, III, 7).

¹⁵⁴ Carla BOZZOLO et Hélène LOYAU, *La Cour amoureuse dite de Charles VI*, trois tomes en deux volumes. Cette citation et celles qui suivent sont extraites de l'introduction p. 1 à 4.

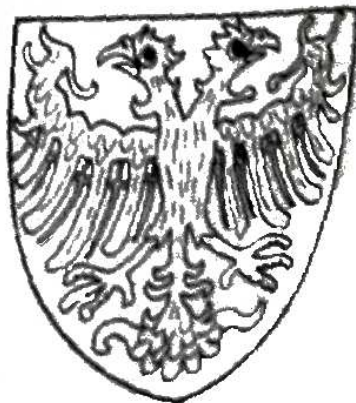
constituée par les fonctionnaires de la maison de France et de Bourgogne (...). La *Cour amoureuse* est créée à un moment où la France et sa capitale jouissent d'une certaine prospérité économique ; un moment d'accalmie relative dans la guerre de Cent ans. Les ducs de Bourgogne et de Bourbon mènent la politique générale à l'aide du Grand conseil : prélats, grands officiers, fonctionnaires de l'Hôtel ou magistrats du Parlement, chevaliers, clercs et bourgeois de Paris. Nous retrouvons, au moins au départ, cette structure à la base de la *Cour amoureuse*. Par ailleurs, d'autres princes figurent dans ses rangs, parmi lesquels Louis d'Orléans et Jean de Berry. Eux aussi, comme les ducs de Bourgogne et de Bourbon, sont entourés par leurs serviteurs les plus fidèles".

Je ne sais rien du rôle – et de la présence – de Guillaume de Vienne en cette *Cour amoureuse*. Mais il est évident qu'il retrouvait là quantité de gens d'origines et de fonctions diverses et qu'il noua, à défaut d'amitiés, des liens relationnels au cœur même du pouvoir royal et de ses annexes.

C. Bozzolo et H. Loyau enchaînent : "la trêve est de courte durée. Bientôt la rivalité entre Orléans et Bourgogne éclate (...). L'examen attentif des manuscrits contenant les noms et les armoiries des membres de la *Cour amoureuse* nous fait entrevoir le retentissement des troubles politiques (...)" . Cependant "une collection des armoriaux nous permet de dire (...) qu'à partir de sa création la *Cour amoureuse* n'a cessé de s'accroître. Elle survit au désastre d'Azincourt, au massacre bourguignon de 1418. Néanmoins, peu à peu, elle change de physionomie : les derniers membres à entrer dans l'association ne sont que des créatures bourguignonnes (...)" .

Les auteurs ont trouvé six armoriaux qui se complètent les uns les autres. "L'armorial de Vienne" comprend 791 écus, qui permettent d'affirmer que le travail de rédaction des notices a commencé en 1417 ; c'est aussi le seul qui présente le texte des statuts. 950 personnages ont pu être identifiés, faisant l'objet dans l'ouvrage de Bozzolo-Loyau de "notices textuelles, descriptions héraldiques, illustrations et notes biographiques et bibliographiques" et classés selon leur ordre d'entrée dans les armoriaux – de 1 à 300 pour le premier volume –. Guillaume de Vienne apparaît dans ce volume, entré sous le numéro 295 :

"Monseigneur Guillaume de Vyane, seigneur de Saint George"



295

Traduction des auteurs : "De gueules à une aigle bicéphale d'or, becquée et membrée d'azur".
Etonnement pour "une aigle bicéphale", attribut des Vienne-Pagny.

La notice biographique ne contient que deux erreurs : celle, attendue, de la date du décès, 1434 (au lieu de 1437) ; et celle de l'attribution du comté de Sancerre par le roi d'Angleterre en 1429 : c'est le fils, alors seigneur de Bussy, dont il s'agit en réalité : cf septième partie et PJ XX.

Parmi les trois cents cités, on relève notamment les noms de :

Aycelin de Montaigu-Listenois (132), Jean de Cottebrune (221), Guillaume de Champdivers (258), Thiébaud de Neufchâtel (260), Bertrand de Boubers (297), Guillaume de Châteauvillain (298) neveu du sire de Saint-Georges. En revanche, aucun autre Vienne.

Le second volume de Bozzolo-Loyau rassemble deux tomes :

- tome I : les personnages numérotés 301 à 700, parmi lesquels :

Jacques de Courtiambles (311), Henri de Champdivers (348), Regnier Pot (367), Jean de Neuville (370) ; et Guillaume de Vienne, seigneur de Bussy-le-Château (415) : cf septième partie.

- tome II : les personnages entrés encore plus tard, numérotés 701-952 :

je n'y ai trouvé aucun Bourguignon (duchois et comtois) de ma connaissance. De Dijon et Paris, la capitale des ducs de Bourgogne s'est déplacée à Lille, d'où, comme pour les nouveaux chevaliers de la Toison d'or par exemple, la prédominance des sujets bourguignons des Etats du nord, sans oublier "l'existence et le rayonnement des Pays".

En 1406, Jean sans Peur confia à Guillaume de Vienne la lieutenance en Picardie, mais en théorie tout au moins cette charge lui était donnée sous le gouvernement de Charles VI. Et

c'est en tant que commissaire royal qu'il tenta de tenir et de réformer l'administration et les finances en Languedoc (novembre 1411 - février 1413) ; son chapelain avait pour tâche de porter la bonne parole de Guillaume de Vienne à Paris, et d'en rapporter les ordres royaux.

Dès Philippe le Hardi, il séjourna plusieurs fois à Paris, comme en décembre 1401. Mais c'est aux ordres de Jean sans Peur qu'il déploya sa plus vive activité dans et autour de la capitale. On peut rapporter son rôle dans l'affaire de Juvisy en 1405, sans oublier sa violente prise de parole devant tous les "Grands" du royaume autour de Charles VI, où il présenta ses arguments quant à l'arrestation du dauphin ; et semble-t-il, sa désignation par Jean de Berry au poste de gouverneur de la bastille du fort Saint-Antoine. Je l'avais impliqué dans la responsabilité du meurtre de Louis d'Orléans à Paris (1407), dans la préparation de l'acte puis dans la tentative de justification. La préparation de la paix de Chartres en 1409 puis celle de Bicêtre l'année suivante le firent apparaître "allant et venant" en de nombreuses ambassades, rendant compte en personne à Paris ou y envoyant des chevaucheurs. Nommé par Jean sans Peur capitaine général (avec trois autres personnages) des pays de Bourgogne le 17 avril 1411, dès le 18 juillet le Duc le convoque d'urgence à Paris. Jean sans Peur *persona non grata* dans la capitale de septembre 1413 à juillet 1418, il y envoie Guillaume de Vienne (avec d'autres) en ambassade en septembre 1413, puis à nouveau en décembre 1415 (le Duc étant à Lagny), afin de faire fléchir le gouvernement royal en faveur de la Bourgogne. En cette même année (29 octobre), c'est le sire de Saint-Georges qui eut la délicate mission d'aller à Paris prendre la dépouille du duc de Brabant, tué à Azincourt.

C'est à Paris, le 9 juillet 1400, que fut signé son contrat de mariage avec Marie Dauphine d'Auvergne¹⁵⁵, en présence de hauts fonctionnaires royaux : "Jehan seigneur de Folleville (...), conseiller, chambellan du Roy (...) et garde de la prévôté de Paris (...), Jehan Hure et Mile du Breuil, clerks notaires jurez du Roy (...), maistre Jehan Babute secretaire du Roy". Quatre ans plus tard, il assista, dans la capitale, au mariage de Marguerite de Bourgogne et du dauphin Louis.

"Jean sans Peur a lancé, dans la capitale, de grandes campagnes de mobilisation du numéraire, notamment par le recours au crédit (...). Le doyen et le chapitre de la cathédrale Notre-Dame de Paris apparaissent à plusieurs reprises parmi les bailleurs de fonds du duc Jean. La première fois, en septembre 1405 (...) les chanoines versèrent collectivement 2 000 écus dans les caisses ducales (...) sous la forme d'un achat de rente, le duc de Bourgogne

¹⁵⁵ Depuis un an, Guillaume de Vienne possédait un hôtel à Paris : cf la fin de cette étude.
Ce contrat : PJ X.

ayant demandé à Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, son conseiller et chambellan, de constituer au chapitre Notre-Dame une rente annuelle de 200 l. t. sur les revenus de ses terres"¹⁵⁶.

Guillaume de Vienne impliqué dans les affaires financières de Paris, mais aussi dans celle de la vente des chevaux. Selon Nicolas Thouroude, "sous Jean sans Peur, Paris était encore un centre essentiel du commerce des chevaux de prix"¹⁵⁷. On connaît l'importance du cheval dans la culture nobiliaire, et le prix en était fort élevé : "cheval, roncín, haquenée, coursier, destrier" étaient vendus à un prix moyen de 110 francs, mais avec de fortes disparités : le prix d'un "coursier" pouvait atteindre 205 francs, et Jean sans Peur acheta un "destrier" au prix de 317 écus, c'est-à-dire 396 francs. De véritables réseaux liaient marchands, bourgeois et membres de l'hôtel : Regnier Pot lui-même, compagnon de Guillaume de Vienne, en novembre 1399 vendit 10 chevaux, pour 1 000 francs, au comte de Nevers. Paris comptait trois grands marchés aux chevaux, l'un était situé entre la Porte Saint-Honoré et la croix du Trahoir, c'est-à-dire "à proximité des hôtels des princes" mais aussi de l'hôtel de Guillaume de Vienne, rue Jean Lointier. Jean sans Peur en acheta beaucoup, et les deux tiers furent affectés à des cadeaux, prodigués comme "dons à valeur diplomatique, mais surtout à ses hommes d'armes les plus fidèles" : parmi eux Philippe de Cervole – frère de Guillaume de Vienne – en reçut un en 1406, et le sire de Saint-Georges lui-même fut également honoré en 1414 d'un coursier (prix moyen : 139 francs)¹⁵⁸. Souvent des cadeaux, purs et simples, parfois pour remplacer des chevaux tués alors que leurs possesseurs étaient au service du Duc. Les Ducs, et particulièrement Philippe le Hardi, achetèrent aussi à Paris de nombreuses tapisseries, de l'orfèvrerie dont des pièces émaillées, ces dernières étant une spécialité parisienne, sans oublier les manuscrits enluminés¹⁵⁹. Nul doute que les fortunés officiers et conseillers les imitèrent, mais l'absence d'archives privées concernant Guillaume de Vienne ne me permet pas de discourir à ce sujet.

En revanche, nul doute que "les "investissements" religieux des ducs de Bourgogne à Paris"¹⁶⁰ ont impressionné le sire de Saint-Georges : Philippe le Hardi et Jean sans Peur, par

¹⁵⁶ B. SCHNERB, "Jean sans Peur, Paris et l'argent", In *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, p. 269-270. J'avais déjà signalé ce fait, dans un autre contexte.

¹⁵⁷ N. THOUROUDE, "Jean sans Peur, Paris et les chevaux (1393-1419)", In *Paris, capitale... , op. cit.*, p. 157. De son article, p. 137-163, sont extraites les idées et les citations qui suivent

¹⁵⁸ N. THOUROUDE : sa source pour Guillaume de Vienne, AD Nord, B 1903, fol. 142 ; c'est un compte courant du 19 mars 1414 au 18 avril 1415. J'ai retenu l'année 1414 car les premiers mois de l'année suivante retinrent le sire de Saint-Georges au concile de Constance.

¹⁵⁹ Albert CHÂTELET, "Les commandes artistiques parisiennes des deux premiers ducs de Bourgogne de la maison de Valois", In *Paris, capitale... , op. cit.*, p. 165-181.

¹⁶⁰ Titre de l'article (W. PARAVICINI et B. SCHNERB) in *Paris, capitale ... , op. cit.*, p. 185-218.

delà leur foi indiscutable, voulaient donner d'eux "l'image de princes charitables, soucieux de soulager les souffrances du menu peuple" par leur "présence humaine dans un grand nombre de lieux de culte de Paris et de la région", par "des traces visibles", par "des traces dans les mémoires". L'aide notable qu'ils apportèrent aux églises des couvents mendiants (Augustins, Cordeliers, Dominicains) ne pouvait qu'inciter Guillaume de Vienne à les imiter, dans sa propre sphère d'influence bourguignonne : on peut citer la fondation du couvent des Cordeliers à Sellières en 1415, l'apport financier au couvent des Augustins à Saint-Georges, "l'investissement" particulièrement marqué à l'action de Colette de Corbie à Auxonne et à Seurre¹⁶¹.

Par ailleurs il est intéressant de retenir l'attrait des aristocrates pour des résidences autour de Paris, à la campagne ; Philippe le Hardi séjourna souvent à Plaisance, Conflans, Nogent, en compagnie de ses proches conseillers dont Guillaume de Vienne. Pour des raisons politiques certes (cf la présence royale à Vincennes), mais Jean Chapelot¹⁶² montre bien "l'intérêt des aristocrates pour la nature, les jardins, les bois, les eaux courantes, les fontaines" ; ils cherchaient aussi le "bon air", loin des pestes et autres épidémies qui sévissaient en ville. Ce "goût pour les résidences particulières, les pavillons de chasse ou de délassément", a sans doute marqué Guillaume de Vienne, qui possédait un "gîte" à Latrecey, dans la vaste forêt d'Arc-en-Barrois, et qui reçut de Philippe le Bon un rendez-vous de chasse, près du village de Fourg (et de la seigneurie de Salans), dans la forêt de Chaux¹⁶³.

L'hôtel d'Artois était à Paris la principale résidence des Ducs ; il servait aussi de "gîte [pour les] officiers ducaux et [les] ambassadeurs [bourguignons]"¹⁶⁴, mais de grands conseillers achetèrent (ou louèrent) dans la capitale des maisons qui étaient leurs propres "hostels". On comprend que le prince avait intérêt à "sédentariser" ses hommes de confiance, on admet bien, également, la nécessité pour Guillaume de Vienne de s'installer à Paris, où le retenait la cause bourguignonne, dès Philippe le Hardi. Jacques Heers¹⁶⁵ fait aussi remarquer que le vassal en tirait quatre avantages : "séjourner près du palais du prince, venir présenter ses doléances, y défendre sa cause, se tenir informé". Or, Terrier de Loray écrit¹⁶⁶ : "comme il

¹⁶¹ Cf le chapitre V, *infra*.

¹⁶² J. CHAPELOT, "Les résidences des ducs de Bourgogne capétiens et valois au XIV^e siècle au Bois de Vincennes : nature, localisation, fonctions", In *Paris, capitale...*, *op. cit.*, p. 40-83. Complété par U. Chr. EWERT, "Changer de résidence sans vraiment quitter la ville. Paris et l'Ile-de-France dans les itinéraires des ducs de Bourgogne", p. 107-120.

¹⁶³ Pour Latrecey : cf la carte de la châtellenie d'Arc-en-Barrois.

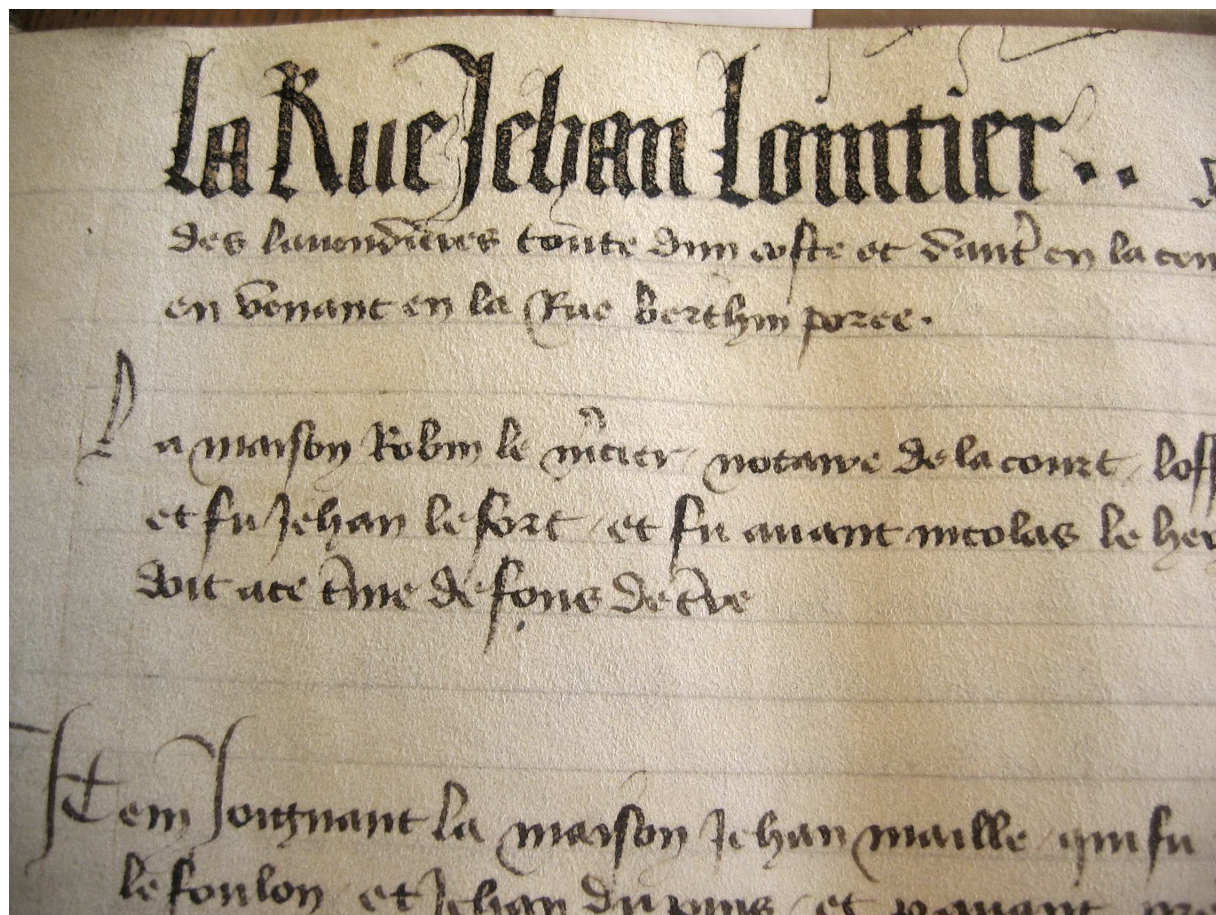
Pour Fourg : cf troisième partie, chapitre I, 2), b), 3) : la châtellenie de Salans.

¹⁶⁴ W. PARAVICINI, "Le temps retrouvé ? Philippe le Bon à Paris en 1461" in *Paris, capitale...*, *op. cit.*, p. 415.

¹⁶⁵ J. HEERS, *Gilles de Rais*, p. 29.

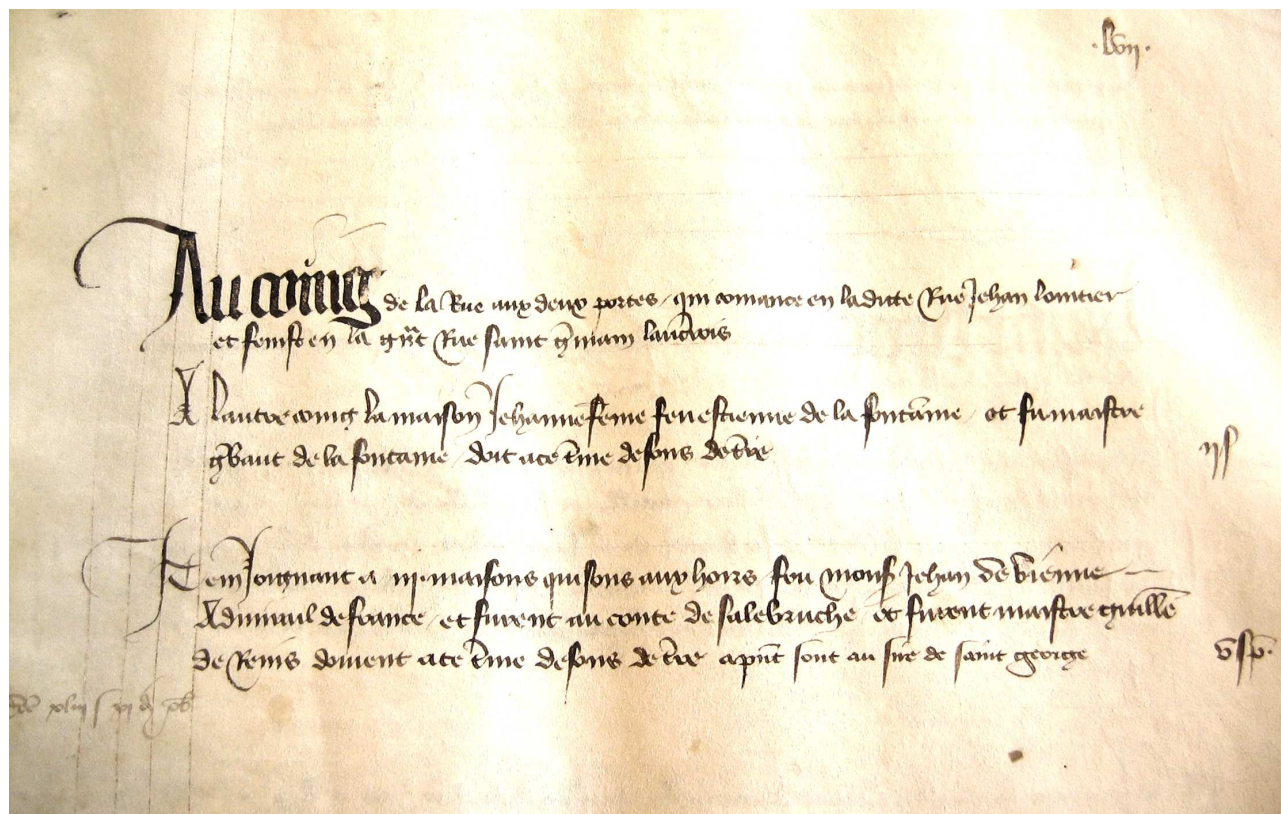
¹⁶⁶ TERRIER DE LORAY, *Jean de Vienne, amiral de France*, *op. cit.*, p. 161.

[l'amiral Jean de Vienne] était encore à Paris vers le 20 mars de cette année 1385, deux ménestrels, anglais de nation, se présentèrent à son hôtel, situé rue Jean Lointier". Fort de cette indication, mes recherches s'orientèrent vers les Archives Nationales¹⁶⁷ et parvinrent à un résultat positif.



Doc 1. Extrait de : **Censier de l'évêché de 1399** – S* 1254, fol. 57.

¹⁶⁷ Je remercie vivement B. Schnerb, qui me révéla l'existence du *Centre de topographie historique de Paris*, et Madame Y.-H. Le Maresquier, pour son accueil, sa patience et sa compétence ; ce sont ses recherches, à partir de "1385, Jean de Vienne, rue Jean Lointier" qui ont permis l'identification de l'hôtel de Guillaume de Vienne.



Doc. 2.

"Item joignant a III maisons qui sont aux hoirs feu mons. Jehan de Vienne, admirail de France, et furent au conte de Salebruche et furent maistre Guillaume de Reins (...) **a present sont au sire de Saint George**"

A partir de cette indication manuscrite, j'ai voulu situer la rue Jean Lointier, sur le terrain :



Doc. 3.

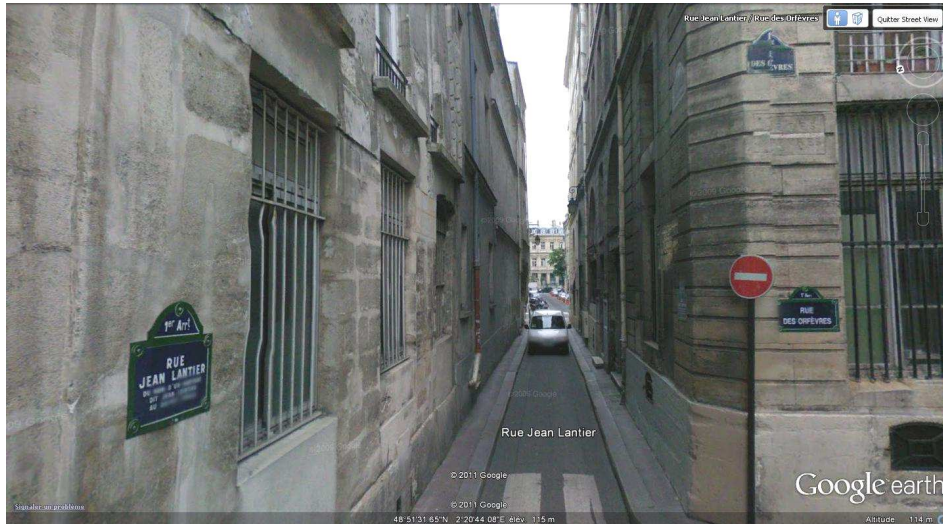
On peut aujourd'hui distinguer trois tronçons en la rue Jean Lantier : de la gauche vers la droite :

- "Rue Jean Lantier" ;
- puis d'une longueur sensiblement égale un secteur très étroit, qui débouche sur la rue des Lavandières-Saint Opportune ;
- enfin son prolongement, à l'époque contemporaine : cette percée permet de joindre la rue Saint-Denis.



Doc. 4.

Le deuxième secteur révèle son étroitesse (3,10 mètres), digne de sa physionomie médiévale. On peut donc penser que la décision ministérielle du 12 fructidor an V, qui avait fixé à 6 mètres la largeur de cette voie publique, ne fut appliquée qu'au premier tronçon.



Doc 4 bis.

Un démonstratif cliché Google.



Doc. 5.

"Jean Lointier".



a)



b)



c)



d)

Doc. 7.

Ces plaques de rues, ayant gardé leurs anciennes dénominations, permettent de situer la rue J. Lointier dans son contexte urbain.

d) L'extension de la rue : au fond, des façades appartenant à la rue Saint-Denis. A l'arrière-plan : la tour Saint-Jacques.



Doc. 7.

Plan restitué de Paris en 1380,

Réalisé en 1975 au laboratoire de cartographie thématique par Jacqueline LEURIDAN et Jacques-Albert MALLET. CNRS Editions, Paris, 1991, 1999.

A gauche (à l'ouest), on distingue "les Halles".



Doc. 8.

Extrait de ce plan.

Ce quartier des Halles (au sens large) était pro-bourguignon. Au nord on distingue "l'hôtel de Bourgogne ou d'Artois" et l'église Saint-Eustache.

**Doc. 9.**

Un vestige peu connu de l'hôtel d'Artois : la tour dite "Jean sans Peur"qui recèle un admirable plafond au sommet de son escalier.

Doc. 9 bis.**Doc. 10.**

La rue Jean Lointier (au centre de la carte, ○) dans son environnement.

IV : UNE HAUTE RÉCOMPENSE : L'AIDE DU DUC. LE SIÈGE DU CHÂTEAU DE VELLEXON (1409 – 1410).¹⁶⁹

Document d'appui : Famille de Blâmont : essai généalogique.

En 1407, Jean de Blâmont, seigneur de Vellexon, sans héritier direct, fit don "à son parent" Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix¹⁷⁰ de ladite terre de Vellexon. L'année suivante, il rédigea son testament, dans lequel il institua son frère et ses enfants héritiers de la seigneurie. En 1409, Henri (IV), sire de Blâmont, prit possession de la terre et des fiefs qui en dépendaient, entre autres Oricourt et Vaire¹⁷¹.

Guillaume de Vienne, produisant l'acte de donation, revendiqua l'héritage et porta sa cause devant le parlement de Dole, "qui rendit un arrêt reconnaissant les droits du seigneur de Saint-Georges et faisant défense au sire de Blâmont de le troubler dans sa possession". Henri ne tint aucun compte de cet avis. A la requête de Guillaume de Vienne, "Jean sans Peur décida donc de châtier le coupable qui refusait d'avaliser une décision de sa cour suprême"¹⁷². Il envoya alors Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne¹⁷³ et les baillis d'Amont et d'Aval (du comté de Bourgogne) examiner le site du château de Vellexon ; selon eux, la forteresse était défendue par une garnison conséquente, et située de telle façon que le siège serait long, difficile et compliqué, et nécessiterait des engins considérables.

¹⁶⁹ L'intervention du comte de Bourgogne Jean sans Peur a produit des documents qui composent un très gros dossier aux Archives de la Côte-d'Or, notamment en B 11773, qui n'a jamais donné naissance à une étude exhaustive.

Parmi les nombreux ouvrages relatifs à ce siège, j'ai retenu :

- Joseph BERTIN, "Le siège du château de Vellexon, en 1409. Détail de l'attaque et de la prise d'une forteresse féodale au commencement du XVe siècle", In *Bulletin de la société d'agriculture de la Haute-Saône*, 1900, p. 1-190.

- Dom PLANCHER, *op. cit.*, III, p. 291-297 (avec une erreur sur l'identification de "Blamont").

- Hubert CLERC, "Le siège du château de Vellexon, 22 septembre 1409-22 janvier 1410", In *Bulletin de la société d'agriculture de la Haute-Saône*, supplément au n° 60 (octobre-décembre 2005), p. 63-95, contenant une liste des sources manuscrites et des ouvrages.

- Sylvie BEPOIX, "Le siège de Vellexon", dans sa thèse *Le Comté de Bourgogne au temps de Jean sans Peur (...)*, *op. cit.*, p. 676-685 : très intéressante synthèse.

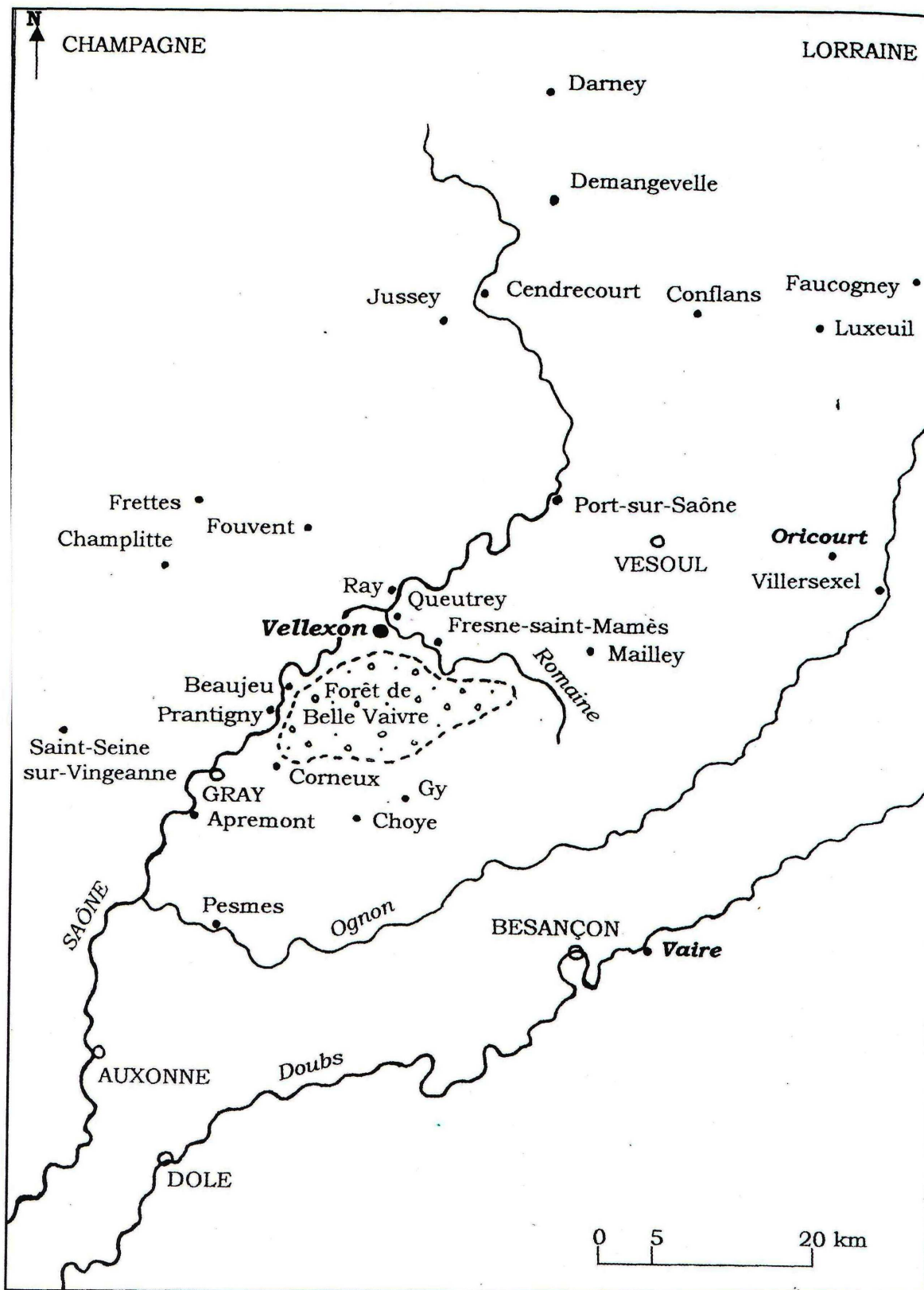
- J'avais étudié le sujet dans mon D.E.S de 1967, p. 361-365. Cf le TG hors texte : Famille de Blâmont.

¹⁷⁰ "A son parent" : je n'ai pas trouvé de lien de parenté étroit entre les deux personnages. Une étude particulière des archives permettrait peut-être de le mettre à jour et surtout de comprendre la motivation de Jean de Blâmont quant à ce legs à Guillaume de Vienne. D'autres auteurs écrivent "son cousin", c'est tout aussi vague.

¹⁷¹ Cf la carte page suivante. Nicolas Rolin achètera la seigneurie d'Oricourt.

¹⁷² Première citation : J. BERTIN, *op. cit.* ; seconde citation : S. BEPOIX, *op. cit.*, p. 676-677.

¹⁷³ Cousin de Guillaume de Vienne (entre autres : TG Gillette de Vienne), et souvent en sa compagnie. Une erreur généalogique à son propos chez H. CLERC *op. cit.*, p. 79 : Jeanne de Vienne, seconde épouse de Jean de Vergy, était fille d'Henri, seigneur de Mirebel, et non de l'amiral Jean de Vienne.



Source : Hubert CLERC, *op. cit.*, p. 82.

Localisation de Vellexon, Oricourt, Vaire.

C'est pourquoi les trois hommes, sur ordre de Jean sans Peur, firent appel aux forces vives du Comté et à certaines du duché : 36 chevaliers, 350 écuyers, des milices urbaines et rurales, 150 arbalétriers de Dijon, Chalon et Besançon, répondirent à l'appel : en tout environ 2 000 hommes. Et se joignirent à eux 62 charpentiers, 33 maçons, 10 maréchaux, 12 conducteurs de charrettes, 4 cordiers, qui construisirent deux engins de siège, apprirent à manier 14 pièces d'artillerie, et mirent tous les assaillants à l'abri en édifiant une palissade tout autour du château, doublée d'un fossé profond de 1,4 mètre et large de 1,8 mètre¹⁷⁴.

Le siège, commencé le 22 septembre 1409, s'éternisait. Le 27 novembre, Jean sans Peur appela à lui Jean de Vergy, et le remplaça par Jacques de Courtiambles et Jean Chousat. Les problèmes étaient nombreux : payer tous les hommes d'armes (on recourut à de nombreux artifices comptables¹⁷⁵ ; Jean Chousat avança 1 000 francs), les nourrir, les abriter du "grand yver et froidure", parer à leur oisiveté forcée et source de conflits entre nobles et miliciens ; approvisionner la troupe en flèches, lances, arbalètes, en bombardes et pour celles-ci en poudre et pierres. Ces bombardes, il fallait d'abord les acheminer, puis les tester :

"une bombarde, celle de Msgr de Pagny (Jean, dit "à la barbe"), qui devait lancer des pierres de 600 livres, avait été commandée à Choye¹⁷⁶. Sa fabrication avait traîné en longueur : commencée le 29 novembre, elle n'est terminée que le 10 janvier. Méfiant, Jacques de Courtiambles envoie un canonier et un écuyer pour l'essayer : la bombarde se fend au premier essai¹⁷⁷. Parfois la bombarde est inaugurée devant le château de Vellexon : son explosion provoque l'hilarité des hommes de la garnison.

Alors que le siège s'éternisait, Thiébaud (II) de Blâmont et Guillaume de Vienne, par l'intermédiaire d'amis communs, étaient entrés en contact ; ils signèrent au mois de février un traité dans lequel ils précisèrent leurs positions respectives : Guillaume de Vienne "soutenait lui appartenir les châteaux, villes, terres, hommes et femmes, seigneurie, justice et toutes autres appartenances de Vellexon et Varre [Vaire], à lui advenus et eschus par le trespassement de feu bonne memoire messire Jehan de Blamont chevalier, jadis seigneur desdits lieux, et par l'ordonnance de son testament"¹⁷⁸, ce que contestait évidemment Thiébaud. Les deux parties s'en rapportèrent à la sentence arbitrale rendue par des personnages "neutres" : singulière neutralité puisque figuraient parmi eux Philippe de Cervole, le propre frère (utérin) de

¹⁷⁴ Pour l'essentiel j'ai glané ces renseignements dans S. BEPOIX, *op. cit.*

¹⁷⁵ Richard de Chancey déploya une grande activité, notamment par ses courriers aux gens des Comptes à Dijon et à la Duchesse.

¹⁷⁶ Cf la carte ci-dessus.

¹⁷⁷ H. CLERC, *op. cit.*, p. 74. Le texte dit : "il essaya ladictte bombarde, de laquelle il ne demora piece ensamble". H. Clerc apporte de nombreux récits piquants au sujet de ces bombardes.

¹⁷⁸ J. BERTIN, *op. cit.*, citant un texte du dossier des ADCO.

Guillaume de Vienne, et Amé de Sarrebruck, sire de Commercy, neveu du sire de Saint-Georges¹⁷⁹. Guillaume de Vienne devait renoncer, en faveur du comte de Blâmont, à ses droits sur Vellexon, à condition que Thiébaud devienne "son homme lige, pour lui faire service toutefois qu'il en serait requis, excepté contre le roi, le duc de Bourgogne, le duc de Lorraine, le duc de Bar, le marquis de Pont-à-Mousson et l'évêque de Metz, et cela jusqu'au paiement au seigneur de Saint-Georges de la somme de 1 000 florins"¹⁸⁰. Il semble que ces modalités aient été respectées.

Jean sans Peur reconnut les clauses de ce traité, mais décida de poursuivre le siège. Le 22 janvier 1410, le château fut emporté ; "cependant, afin de servir d'exemple, la forteresse devait être rasée. Pour le comte de Bourgogne, la prise du château de Vellexon représentait un exemple pour tous les nobles du Comté qui auraient quelques velléités de rébellion"¹⁸¹ ; le château fut démolí pierre par pierre ; les châtelains d'Oricourt et de Vaire firent allégeance au souverain.

Les principales figures de l'affaire nous sont bien connues, compagnons d'ambassade ou/et de combat de Guillaume de Vienne : Jean de Vergy, Jacques de Courtiambles, Jean Chousat, Richard de Chancey, Philippe de Cervole, Amé de Sarrebruck ; et dans la liste des hommes d'armes ayant participé au siège¹⁸², on trouve, aux côtés du sire de Saint-Georges, Jean de Vienne, seigneur de Pagny ("à la barbe"), déjà cité, avec 13 écuyers ; et Philippe de Vienne, seigneur de Roulans, avec 2 chevaliers et 10 écuyers ; mais aussi de grands noms de la noblesse comtoise : Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu ; Guillaume de Grandson, seigneur de Pesmes ; Jean de Rye, seigneur de Balançon ; Jean, seigneur de Cottebrune.

Mais le duc-comte de Bourgogne élargit ses appels à l'aide : " Jean sans Peur, au siège de Vellexon, entretint des intelligences avec Catherine [sa sœur, épouse de Léopold IV d'Autriche] ; le grand bailli d'Autriche en Alsace, Maximin de Ribeaupierre ; le comte de Fribourg en Brisgau ; le comte de Wurtemberg et les pays allemands, et en obtint aide et secours"¹⁸³. Parmi les assaillants on note la présence d'arbalétriers allemands ; et "la

¹⁷⁹ Philippe de Cervole et Amé de Sarrebruck : cf TG : Autour de Guillaume de Vienne : concordance des générations (Châteauvillain).

¹⁸⁰ J. BERTIN, *op. cit.*, p. 126-127.

¹⁸¹ S. BEPOIX, *op. cit.*, p. 684.

¹⁸² J. BERTIN, *op. cit.*, la publie en pièce justificative (ADCO, B 11773).

¹⁸³ Louis STOUFF, *Catherine de Bourgogne et la féodalité de l'Alsace autrichienne ou un essai des ducs de Bourgogne pour constituer une seigneurie bourguignonne en Alsace, 1411-1416*, deuxième partie, p. 39. Je reviendrai sur ce thème dans le chapitre VI *infra*.

bombarde de la duchesse [Catherine] fut envoyée du château de Masevaux (à 20 km au nord de Belfort) et arriva avec son maître-canonnier le 31 décembre"¹⁸⁴.

Au grand étonnement des vainqueurs du siège, la forteresse n'était tenue que par une trentaine d'hommes, dont certains n'avaient même jamais porté les armes¹⁸⁵. "En avril, [les capitaines faits prisonniers] qui n'étaient tenus d'aucun lien de vassalité et de fidélité envers le duc-comte de Bourgogne furent renvoyés chez eux après la promesse de ne jamais revenir en Bourgogne. Ceux qui étaient vassaux ou sujets de Jean sans Peur, furent soit décapités, soit pendus, soit marqués au fer, des armes de Bourgogne"¹⁸⁶. Le pouvoir central avait prévenu : le comte de Blâmont avait commis "offenses, contradictions et désobeissances" envers lui¹⁸⁷. Par ailleurs, "le prévôt était chargé de crier que tout chevalier ou écuyer [du Comté] "tenant fiez ou rerefiez de monseigneur" devait se rendre à Vellexon (...). Des amendes étaient prévues s'ils ne répondaient pas (...), cela pouvait aller jusqu'à la perte de leurs possessions en Comté"¹⁸⁸. "Le" vainqueur de Vellexon, c'était le duc-comte ; Guillaume de Vienne¹⁸⁹, peut-être constamment au siège, pouvait triompher ; mais, à moyen et long termes la victoire de Vellexon était celle du pouvoir central : dans les motivations de Jean sans Peur, l'amitié portée à ce haut et très fidèle cadre de l'Etat bourguignon fut peut-être décisive ; qu'une telle affaire n'eût concerné que des membres de petite ou moyenne noblesse, le duc-comte aurait peut-être laissé pourrir la situation. Mais en aidant Guillaume de Vienne, alors que les caisses de la Bourgogne étaient vides, il renforçait son pouvoir sur son conseiller, il en faisait son obligé. Seconde victoire de Jean sans Peur : nous avons vu qu'avec le duel d'Othon de Grandson (1397), la noblesse savoyarde demeurait maîtresse de son destin judiciaire, mais pour peu de temps puisque ce jugement de Dieu s'effaça dès le début du XVe siècle au profit de la justice du souverain, le comte (puis bientôt duc) de Savoie ; à Vellexon, Jean sans Peur imposa et son arbitrage et une double sanction (forteresse prise puis anéantie) à l'ensemble de l'ordre nobiliaire. Mais le duc de Bourgogne possédait également une arme redoutable – et douce – pour imposer son pouvoir à la haute noblesse : sa cour.

¹⁸⁴ H. CLERC, *op. cit.*, p. 74.

¹⁸⁵ J'avais déjà relevé ce fait lors d'un épisode du service de Guillaume de Vienne, commissaire pour le roi en Languedoc (1412) : un petit nombre d'hommes pouvait suffire à conserver un château fort. On sait qu'une artillerie digne de ce nom rendra inutile toute défense d'un château de type médiéval.

¹⁸⁶ S. BEPOIX, *op. cit.*, p. 685.

¹⁸⁷ Lettre de Jean sans Peur, 10 janvier 1410, ADCO, B 11878, citée par S. BEPOIX, p. 677.

¹⁸⁸ S. BEPOIX, p. 682 et note 94.

¹⁸⁹ "Sont IX escuiers qui n'ont voulu prendre aucun gaiges pour ce que Msgr de Saint George les avoit tenuz à ses despens durant le dit siege et leurs avoient deffendu, comme ils disent". ADCO, B 11773, cité par J. BERTIN, *op.cit.*, p. 153.

CHAPITRE IV.

"SERVIR NOBLEMENT" : UN INTIME DE LA COUR DU DUC.

On connaît les splendeurs de la cour de Bourgogne, les largesses, voire les prodigalités des ducs. Le renom de la famille "de Vienne", la richesse patrimoniale, les hauts faits militaires et diplomatiques, le conseiller fidèle et écouté, ont introduit tout naturellement Guillaume de Vienne dans ce milieu fastueux, où les ducs distribuaient de somptueux cadeaux, ce qui obligeait leurs courtisans à la réciprocité.

I : AVEC PHILIPPE LE HARDI.

1 : A la générosité ducale...

a) : Dons et récompenses.

Nous avons découvert que par son mandement daté 27 décembre 1382, le Duc fit verser 100 francs à Guillaume de Vienne pour l'aider à supporter les frais qu'il avait dû soutenir dans la "chevauchée de Flandre" (cf la bataille de Roosebeke)¹⁹⁰.

Quatre ans plus tard, le mandement ducal du 17 mars récompensa le sire de Saint-Georges par un don de 600 francs, en considération des services rendus lors de la dernière chevauchée (1383 ?) faite par le roi de France et Philippe le Hardi en Flandre¹⁹¹.

J'aurais passé sous silence l'ordre de paiement de Philippe le Hardi de 1397, déjà cité, si je n'avais pas remarqué une belle similitude dans le domaine du faste entre Guillaume de Vienne et Huguenin son frère aîné consanguin : celui-ci et son épouse, Alix de Villars, répondirent à un mandement du Duc et de la Duchesse pour assister au baptême de Louis de Bourgogne, en 1377 ; ils vinrent avec six maîtres d'hôtel et quarante-deux chevaux¹⁹². Vingt ans plus tard, le sire de Saint-Georges, ambassadeur du Duc auprès des Etats de Bourgogne afin de quérir de

¹⁹⁰ En quatrième partie, chapitre I, I, 2). Ce fait et d'autres sont déjà cités ; je me contente de les compléter, afin qu'ils fassent corps avec ceux de la période Jean sans Peur.

(Pour ce chapitre j'avais envisagé de construire un tableau ; ce qui m'a paru ensuite trop réducteur.)

¹⁹¹ *Ibidem*.

¹⁹² Deuxième partie, chapitre II, IV, 3).

l'argent pour payer la rançon du comte de Nevers, reçut du duc une certaine somme "pour les despens [dudit mess. Guillaume de Vienne], **ses gens et chevaux**, pour estre venuz de son hostel de Longepierre à Dijon (...)".

Nouvelle récompense ducal en 1399 : un mandement daté 16 mars à Conflans-les-Paris attribue à Guillaume de Vienne un don de 400 francs "de grace especial (...) pour les bons et agreables services passés, presents et futurs"¹⁹³

b) : Cadeaux.

Les brillantes fêtes de cour, les naissances, les mariages donnaient aux Ducs des occasions pour récompenser leurs fidèles. Ainsi, on peut penser que les douze tasses d'argent dorées, pesant 20 marcs au prix de 200 francs d'or, offertes par Philippe le Hardi à Guillaume de Vienne en janvier 1402, le furent certes pour le remercier d'être venu à Paris, en compagnie d'autres seigneurs, en décembre 1401, mais aussi en guise d'étrennes¹⁹⁴.

De même faut-il rappeler que la somptueuse fête d'Arras en 1402¹⁹⁵, où Guillaume de Vienne et d'autres "seigneurs en livrée" composaient "le cortège vert et blanc [créant] une harmonie de couleurs", avait aussi une profonde signification politique : "il est (...) une représentation de l'entourage princier, une mesure de la puissance ducal, de son influence. C'est un ensemble masculin, les comptes ne laissent rien deviner de semblable pour les dames de la cour (...). [La cour] est assez attirante pour qu'on y fasse entrer les membres de la famille (...). Elle est aussi le reflet des pouvoirs et des ambitions de Philippe le Hardi : on y trouve des seigneurs originaires de Bourgogne et d'autres des pays du Nord ; le sire de Saint-Georges, le sire de La Roche, Guichard de Saint-Seine, Jean de Champdivers sont évidemment bourguignons (...) ; il s'agit déjà comme plus tard au temps de la Toison d'or¹⁹⁶ de rassembler autour de la personne ducal la haute noblesse des différentes parties des États qu'il contrôle (...). Certains membres de la noblesse locale fréquentent la cour du roi et sont en charge des affaires françaises en général, comme Oudard de Renty ou Guillaume de Vienne".

¹⁹³ ADCO, B 1514, fol. 181.

¹⁹⁴ J'avais cité ce fait en quatrième partie, "Un familier du duc". ADCO, B 1526, fol. 305.

¹⁹⁵ Fête déjà évoquée sous cette même rubrique. M.-Th. CARON, "Une fête dans la ville en 1402 : le mariage d'Antoine comte de Rethel, à Arras", In *Villes et sociétés...*, *op. cit.*, p. 182-183.

¹⁹⁶ Et dès 1403 lors de la création de l'éphémère ordre de l'Arbre d'or, cf *infra*.

2 : ...répond celle de Guillaume de Vienne.

a) : Des dons.

En "cette (...) année 1396, le sire de Saint-Georges fait présenter des chiens courants au duc"¹⁹⁷.

Le 28 février 1402 (n. st.), le Duc récompensa Guillaume de Vienne pour

"ung coursier que pieça il bailla et delivra lors que madame la Daulphine fu amenée du païs de Bourgogne à Paris devers mondit seigneur, pour mettre à ung des charioz de ma dicte dame la Daulphine"¹⁹⁸.

b) : Des cadeaux.

Il était aussi d'usage d'offrir des cadeaux à d'autres membres de la famille ducal, entre autres la Duchesse et le fils aîné : c'est ainsi que le 1^{er} janvier 1403 le comte de Nevers (futur Jean sans Peur) reçut des étrennes, notamment de ses chambellans Regnier Pot et Guillaume de Vienne¹⁹⁹.

En octobre de la même année, le sire de Saint-Georges offrit à ce personnage "un harnois de joute", au cours d'une brillante fête à Seurre²⁰⁰.

3 : Le grand honneur : Guillaume de Vienne, membre de l'ordre de l'Arbre d'or (1^{er} janvier 1403).

Le 6 novembre 1351, le roi Jean le Bon écrit : "Nous, à la gloire de Dieu et de Notre-Dame, pour promouvoir la chevalerie et stimuler le sentiment de l'honneur, avons ordonné de créer une compagnie de chevaliers dits "chevaliers Notre-dame de la Noble Maison" ; le signe distinctif étant une étoile blanche sur fond d'émail rouge, on adopta l'appellation "Compagnie de Notre-Dame de l'Etoile"²⁰¹. Jean le Bon avait été notamment précédé par Alphonse XI de Castille et l'ordre de l'Echarpe en 1330, Edouard III d'Angleterre et l'ordre de la Jarretière en 1348, imité par Amédée VI de Savoie et "l'ordre suprême de la Très Sainte Annonciade" en 1364 – dont fit partie l'amiral Jean de Vienne – , et surtout par Louis d'Orléans en 1394 et l'ordre du Porc-épic ; comme pour les autres ordres, ce dernier ne cachait pas son but politique :

¹⁹⁷ "et le duc de son côté envoie quérir en Artois VIII chiens courans pour yceulx donner à messire Jehan de Trye, cousin dudit monseigneur le duc". E. PICARD, *La Vènerie...*, *op. cit.*, p. 343.

¹⁹⁸ ADCO, B 1532, fol. 236 v°. "Madame la Daulphine" : la jeune Marguerite, fille aînée de Jean sans Peur, qui fut fiancée, en janvier 1396, à Charles, dauphin de France (lequel mourut en janvier 1401). Elle fut de nouveau fiancée au nouveau dauphin Louis de France, le 5 mai 1403.

¹⁹⁹ B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 486.

²⁰⁰ Cf *infra* : avec Jean sans Peur.

²⁰¹ J. DEVIOSSE, *Jean le Bon*, *op. cit.*, p. 206-207.

attacher les seigneurs de la cour de Louis à la personne de celui-ci, et dans l'animal-symbole choisi chacun comprenait l'allusion à la rivalité croissante Louis d'Orléans – Philippe le Hardi, avec une devise également transparente : "Cominus et eminus" (de près et de loin).

C'est ainsi que le duc de Bourgogne créa le 1^{er} janvier 1403 l'ordre de l'Arbre d'or, qui réunit soixante nobles puissants constituant un réseau à la dévotion du prince²⁰² : le *motto* de l'Arbre d'or était : "en loyauté".

En annexe I²⁰³, C. Chattaway reproduit un rôle très intéressant, symbole de la magnificence de la cour de Bourgogne :

"Ce sont les parties des joyaux d'or, vaisselle d'or et d'argent, et argent comptant que François de Passan, marchant genevois demeurant à Paris, Guillaume Sanguin et Michaut de Laillier, marchans et bourgeois de Paris²⁰⁴ ont bailliés et delivrées pour monseigneur le duc de Bourgoigne, Conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoigne pour le fait des estraines de jour de l'an mil IIII^c et deux darrain passé [1403 n.st.] : (...) item pour un fermeil **de la dite ordre** donné à monseigneur de Saint George : II^c L fr. (...)"

A ces cadeaux sous forme de joyaux s'ajoute :

"argent comptant delivré à ceulx qui ont presenté estraines le dit jour de l'an à mondit seigneur :

(...) A celui de [au message de] monseigneur de Saint George : VI fr. XV s.t.

(...)

Somme toute des parties dessusdites contenues en present rolle :

XXVIII^m XLVIII frans XII s. VIII d. ob. tourn." (! !)²⁰⁵

On apprend par ailleurs que Philippe le Hardi avait offert un cadeau à Guillaume de Vienne pour ses étrennes de 1402²⁰⁶.

Parmi les soixante personnages étant entrés en ce premier janvier dans l'ordre de l'Arbre d'or, j'ai relevé quelques noms des compagnons de Guillaume de Vienne : Regnier Pot, Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne, Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu et de Fontenoy-le-Château, alors écuyer, et Jean (III) de Chalon-Arlay.

²⁰² Principale source : Carol CHATTAWAY, *The Order of the Golden Tree* ; ouvrage parvenu tardivement à ma connaissance. Seul point faible de l'ouvrage, en ce qui me concerne : à la page 53, des fautes dans la biographie, mais surtout dans la généalogie : le recours au père Anselme produit des notes infrapaginales 1 et 3 inutilisables. A rectifier également : p. 199 au sujet de Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne : Fouvent n'est pas en Côte-d'Or, Champlitte et Port-sur-Saône ne sont pas en Saône-et-Loire.

"Mais pourquoi Philippe le Hardi a-t-il attendu neuf ans après la fondation de l'ordre du Porc-épic ?" écrit Jean RICHARD, In *Annales de Bourgogne*, tome 79, fascicule 3, p.189.

²⁰³ *Ibidem*, p. 119 à 125. ADCO, B 338.

²⁰⁴ Cf un de mes arguments dans "Paris, capitale de Guillaume de Vienne" : les joailliers parisiens et leur clientèle, les ducs mais aussi leurs conseillers fréquemment présents dans la capitale.

²⁰⁵ Si l'on reprend l'évaluation de B. SCHNERB (*Jean sans Peur*, p. 786), cette somme aurait permis d'acheter 28 "belles maisons à Paris" !

²⁰⁶ C. CHATTAWAY, *op. cit.*, annexe 2, p. 129-131 ; et sans doute en 1401 : cf *supra*.

L'immensité des dettes laissées par Philippe le Hardi à son décès (avril 1404), le tarissement des dons et pensions royaux à Jean sans Peur, les soucis et actions dus à la rivalité croissante Orléans-Bourgogne et au réveil de la guerre anglaise, ne permirent pas au nouveau Duc de faire perdurer cet ordre de chevalerie, mais l'idée n'était pas perdue, et Philippe le Bon la concrétisera en 1430 par la création de l'ordre de la Toison d'or.

II : AVEC JEAN SANS PEUR.

1 : Guillaume de Vienne tout dévoué au Duc.

Nous avons déjà constaté à maintes reprises la complicité du sire de Saint-Georges et de Jean sans Peur, qui semble ne s'être jamais démentie jusqu'au drame du pont de Montereau le 10 septembre 1419. Il convient d'en faire la synthèse, en passant rapidement sur des faits déjà évoqués et en s'éloignant un peu du strict contenu évoqué par le titre de ce chapitre IV.

Les deux hommes appartenaient sensiblement à la même génération, l'aîné Guillaume de Vienne (né en 1362) compensant sa position de vassal par son expérience, dont Jean sans Peur (né en 1371) profita. Le sire de Saint-Georges devait faire partie du second cercle des chevaliers-conseillers du comte de Nevers lors de la croisade de Nicopolis de 1396. Puis, le 4 juillet 1398, il fut nommé principal conseiller du comte, avec une pension de 200 francs par mois de service actif. Nous avons vu que Guillaume de Vienne lui offrit un cadeau à l'occasion des étrennes 1403 ; mais c'est au mois d'octobre de cette même année que le sire de Saint-Georges organisa une grande fête sur ses terres, en l'honneur du comte de Nevers.

a) : Une démonstration éclatante : les joutes de Seurre, octobre 1403.

B. Schnerb écrit²⁰⁷ : "Les mentions concernant les joutes, tournois et faits d'armes organisés à la cour de Jean sans Peur sont relativement nombreuses et montrent quelle place ils tenaient dans la vie de ce prince (...). La plupart du temps les joutes s'intégraient à un ensemble de fêtes et de cérémonies marquant un événement précis" : c'est à l'occasion du départ de Marie de Bourgogne pour la cour de Savoie que Guillaume de Vienne organisa des joutes à Seurre le 8 octobre 1403. "Les joutes et tournois, accompagnés de "fêtes, banquets et danses" comme à Gand "en 1416" étaient dans la majeure partie des cas organisés dans une

²⁰⁷ B. SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 495-500, pour cette citation et les suivantes.

grande ville de résidence où les possibilités d'hébergement, d'organisation et d'approvisionnement étaient importantes et où l'assistance pouvait être réunie en nombre. Les joutes d'août 1403 et celles de Seurre d'octobre suivant, apparaissent à ce titre comme exceptionnelles. La présence d'un vaste public n'était pas un élément secondaire. Le spectacle offert aux populations urbaines n'était, en effet, pas seulement l'occasion de montrer l'adresse et la vaillance des combattants, mais aussi, et peut-être surtout, une manifestation de la richesse, du luxe et de la puissance du prince et de sa noblesse. Si joutes et faits d'armes étaient une composante essentielle de la vie de cour et de l'univers aristocratique, ils délivraient aussi un message politique aux spectateurs"²⁰⁸.

A cette occasion, Jean sans Peur offrit quelques pièces d'armures de grand prix. "De son côté, le duc lui-même recevait ce genre de cadeaux : ainsi, en octobre 1403, le seigneur de Saint-Georges, qui était son hôte, (...) lui fit présenter "un harnois de joute" par deux de ses serviteurs (...); [un tel présent] était réservé aux princes"²⁰⁹.

Mais "tenir son estat" ou "poursuivre le fait de noble" impliquait la pratique de la chasse. A l'occasion de cette grande fête, Guillaume de Vienne et ses invités, dont le comte de Nevers, se livrèrent à ce plaisir : "en octobre [1403], on voit ainsi le futur Jean sans Peur faire récompenser cinq veneurs et huit valets de vènerie appartenant au seigneur de Saint-Georges pour les récompenser de lui avoir présenté des "chiens courants" de la part de leur maître"²¹⁰.

La générosité du comte de Nevers s'illustra également par "un don" aux hérauts, menétriers et trompettes" présents aux joutes données à Seurre"²¹¹.

b) : Guillaume de Vienne prête, avance, cautionne.

Rappelons que Jean sans Peur, dès avril 1405, fit passer la pension annuelle du sire de Saint-Georges de 2 400 francs (ce qui faisait de lui le chambellan le mieux rétribué par Philippe le Hardi) à 3 000 francs, un record sous le principat de ce Duc, ce qui permet de bien comprendre l'amitié et la confiance liant les deux personnages.

J'ai cité à deux reprises l'attribution de 2 000 écus d'or à Jean sans Peur par le doyen et le chapitre de Notre-Dame de Paris, en septembre 1405. Le remboursement devait s'effectuer,

²⁰⁸ Jacques HEERS, *Gilles de Rais, op. cit.*, p. 111, ajoute : "Le noble, grand seigneur, se doit de paraître, de briller, de faire profiter le peuple de ses largesses par de belles fêtes et de somptueuses cérémonies". Un compte de l'hôtel de Guillaume de Vienne nous aurait appris le montant de ses dépenses à l'occasion de cette grande fête.

²⁰⁹ B. SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 500.

²¹⁰ *Ibidem*, p. 468 et 473.

²¹¹ B. SCHNERB, "Rois d'armes, hérauts et poursuivants à la cour de Bourgogne", In *Le Héraut, figure européenne (XIVe – XVIe siècle)*, contributions au colloque de Lille des 15-16-17 septembre 2005, publiées par *La Revue du Nord*, tome 88 (juillet-décembre 2006), p. 530. Source : ADCO, B 5520, fol. 99 r°.

dans un premier temps, par une rente annuelle de 200 l. t. assignée par Guillaume de Vienne "sur son propre heritaige de Champagne". Jean sans Peur s'acquitta de sa dette envers le conseiller en deux temps, et on s'aperçoit alors que le montant élevé de la somme s'explique par le fait que Guillaume de Vienne avait également avancé des bijoux au Duc :

au mois de décembre 1413, Jean sans Peur fit don à son conseiller de 3 375 francs,

"paiez pour le rachat de 200 l. t. de rente que pieça ledit seigneur de Saint George vendit sur son heritaige aux doyen et chapitre de Notre Dame de Paris (...)"²¹².

Puis on apprend que l'année suivante, Guillaume, seigneur de Colombey, châtelain et capitaine de La Colonne, versa au receveur général Regnaut de Thoisy 100 francs destinés au sire de Saint-Georges pour la même cause²¹³.

Puis en 1418 : des lettres du receveur des Duché et Comté Jean Fraignot (14 juin) portaient l'ordre :

- à Amiot Chisseret, maître de la monnaie d'Auxonne, de verser 300 francs à Guillaume de Vienne "à cause d'une rente qu'il vendit pieça aux gens de l'eglise de Notre Dame de Paris" ;

- à Jacot Vurry, trésorier de Dole, 400 francs, au même personnage et pour les mêmes motifs "comme **pour plusieurs joyaulx qu'il bailla** à mondit seigneur" ;

- à Jean Champrenault, châtelain de Pouilly-en-Auxois, 200 francs,

"en deniers paiez à monseigneur de Saint George, tant à cause de l'emprunt (...), comme **pour plusieurs joyaulx qu'il bailla** à mondit seigneur (...)"²¹⁴.

Puis :

- août 1418 : Jean Fraignot sort de sa recette 1 448 francs pour

"monseigneur de Saint George et de Sainte Croix, chevalier, conseiller et chambellan de mondit seigneur, auquel ladicte somme estoit deue de reste de plus grant somme par lui pieça prestée comptant en or à icellui seigneur (...)" ;

- septembre 1418 (même compte) :

"à monseigneur de Saint George, la somme de 447 frans 11 solz parisis que monseigneur lui veult estre baillés pour l'avantaige de 1300 escuz d'or qui lui restèrent à paiez de la somme de 2400 frans qu'il presta en l'an MCCCC et V (...)" ;

- enfin en janvier 1419 : Jaquot Vurry, trésorier de Dole, débourse la somme de 922 francs et demi,

²¹² ADCO, B 1576, fol. 107 v°. Au capital s'ajoutait la rente non perçue pendant huit ans.

²¹³ ADCO, B 4992, fol. 9 v°.

La Colonne : châtelainie comtale proche de Sellières, riche en bois et en étangs : cf troisième partie, chapitre I, II, 2), b), 1), avec le document en couleur "Plan-arpenement du milieu du XVIIIe siècle", agrandissement 1.

²¹⁴ Ces trois paiements reproduits dans Michel MOLLAT, *Comptes généraux de l'Etat bourguignon entre 1416 et 1420*, deuxième partie (premier fascicule), respectivement n° 1717, 1685, 1577.

"en deniers paieiz à monseigneur de Saint George, sur ce que mondit seigneur lui doit tant à cause de l'emprunt (...), comme **pour plusieurs joyaulx qu'il a bailliez** à icellui seigneur (...)"²¹⁵.

Le total représente une grosse somme, en grande partie pour des bijoux que Guillaume de Vienne avait sans doute achetés à Paris, rue des Orfèvres voisine de la rue Jean Lointier. Ce qui suppose chez le sire de Saint-Georges une grande disponibilité en numéraire. On a par ailleurs confirmation du retard fréquent de paiement de la part de Jean sans Peur.

Fin 1406, Guillaume de Vienne reçut

"la somme de 64 escus d'or qui lui estoient deubs et qu'il avoit paieiz du commandement d'icelui seigneur (...) à deux pages dudit seigneur (...) pour avoir et acheter du harnois à eulx armés pour aller avec et en la compagnie dud. mons. de Saint George sur la frontière de Calais"²¹⁶.

Dans le même ordre d'idée, on se souvient que Jean sans Peur, à Lille le 8 février 1407, ordonna de payer

"a monseigneur de Saint George la somme de 400 escus d'or que mon dit seigneur lui devoit pour prest à lui fait pour ung grant canon (...)"²¹⁷.

Enfin il faut rappeler les avances en vin faites par Guillaume de Vienne au concile de Constance en 1415, que nous connaissons par les remboursements effectués par Jean sans Peur, 180 francs puis 45 francs²¹⁸.

Simple rappels également du sire de Saint-Georges cautionnant et se portant garant de transactions réalisées par Jean sans Peur : le 3 novembre 1405 furent vendues "plusieurs patrenostres (...) demeurant du deceps de feu Madame la duchesse de Bourgogne", en présence de plusieurs fidèles du Duc dont "monseigneur de Saint George". Puis ce dernier, ainsi que le sire de Courtivron, Jacques de Courtiambles et Jean Chousat, s'obligeaient à rembourser la somme de 4 000 francs qu'ils avaient empruntée pour le Duc à Dyne Raponde en février 1406. Enfin au mois de mai 1411, Guillaume de Vienne et quelques autres répondirent du paiement de 40 000 écus, partie de la dot (150 000 écus) de Catherine de Bourgogne.

Evidemment, la générosité de Jean sans Peur envers son conseiller ne fit pas défaut.

²¹⁵ *Ibidem*, n° 3351, 3791, 2663.

²¹⁶ ADCO, B 1547, fol. 161 v°.

²¹⁷ ADCO, B 1547, fol. 200. Cf quatrième partie.

²¹⁸ Pour mémoire : B. SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 610.

2 : Guillaume de Vienne récompensé par Jean sans Peur.

Rappelons d'abord succinctement quatre dons du Duc :

- étrennes 1405 : 500 francs (c'est énorme), "et pour acheter deux douzaines d'escuelles et deux douzaines de plas d'argen" ;
- mandement du 21 janvier 1409 : "pour lui aidier à avoir ung hostel en la ville de Paris, de grace especial la somme de 2 000 frans" ;
- octobre 1407 : "tant pour consideracion des bons et agreables services" passés, présents et à venir, "comme pour et en recompensacion de plusieurs voyages par lui depuis un an en ça fais (...)" : 3 000 francs²¹⁹
- 9 novembre 1409 : à Guillaume de Vienne et quelques autres, chefs d'une expédition : 100 marcs d'or et 400 marcs de vaisselle d'argent.

"A [Jehan Mainffroy, orfevre et varlet de chambre de mondit seign.] le XXIIe jour dudit mois ensuivant [avril 1409], pour avoir fait XI^M IX^C IIII^{XX} VI pieces d'or soudis [soudés] en façon de losange ouvrez [ouvrages] au long pour mettre et asseoir sur les manches de XIII robes roiges [rouges], c'est assavoir une pour mondit seigneur, une pour monseigneur de Saint George",

lequel est donc cité juste après le Duc et appartient alors au douze privilégiés recevant cette somptueuse livrée, dont

"a esté mis et assis sur les manches de chacune robe et chapperon IX^C XXII losanges d'or (...)"²²⁰.

Dans ce groupe figurait Jacques de Courtiambles. "Ces douze personnages, tous conseillers et chambellans du duc, représentaient une élite au sein de la Cour (...), invités aux fêtes nuptiales consacrant l'union de Philippe de Nevers, frère puîné de Jean sans Peur, et d'Isabelle de Coucy, à Soissons (...). La liste des bénéficiaires de [cette] livrée d'avril 1409 peut être rapprochée de celle d'une partie des pensionnaires du prince que ce dernier excepta de la mesure d'annulation de toutes les pensions ordonnée par un acte du 27 juillet 1407 : Adolphe Ier de Clèves, (...), Guillaume de Vienne, (...)"²²¹. Ces douze et quelques autres étaient les seuls chambellans vraiment actifs.

²¹⁹ ADCO, B 1554, fol. 66 v°.

²²⁰ ADCO, B 1558, "Achat de joyaulx", fol. 121 r° v°.

²²¹ B. SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 305-306.

Il faut sans doute fixer entre le 13 août et le 25 septembre 1415 le récit fait par Lefebvre de Saint-Rémy²²² :

"[Jean sans Peur] se tenoist alors en un sien chasteau assez près de la ville de Beaune nommé Argilly²²³, pour ce que ledit chasteau est assis près de grandes forêts, et au lieu de chasse et déduit. Or il est vrai que le duc (...), qui voulait avoir ses plaisirs et soulas, se advisa que, pour mieux avoir son déduit tant de la chasse des cerfs et les ouyr bruyr par nuit, il se logeroit dedans la forest d'Argilly, qui est grande et lée, si fist tendre et ordonner ses tentes et pavillons au milieu de la dicte forest, (...) et dedans icelles tentes s'alla logier, et aussi la duchesse (...), ses filles, avec leurs dames et damoiselles, (...), et demeurèrent dedans icelles forêts logiés plus d'un mois en esbattement et en déduit".

Le Duc chassait, et abritait sous ses tentes ses conseillers qui l'accompagnaient au cours des grandes battues : le chroniqueur cite "le prince d'Orange [Jean III de Chalon-Arly], les seigneurs de Saint George, de Vergy mareschal de Bourgongne, de Neufchastel, de Rigny, d'Autrey, et grant foison d'autres".

En 1408, "le duc [avait fait] acheter deux faucons sors au prix de 20 francs 5 sols, et il donna l'un à Monseigneur de Saint-Georges et l'autre à Monseigneur de Helly"²²⁴.

III : AVEC PHILIPPE LE BON.

Comme le comte de Nevers, futur Jean sans Peur, le comte de Charolais (futur Philippe le Bon) fut reçu à Seurre par Guillaume de Vienne²²⁵ :

- 16 juillet 1408 : Monseigneur fut à la chasse le matin, - disner, souper et gister à Dijon -, messire de Saint George et plusieurs chevaliers et escuyers de sa compaignie se trouverent au souper.

(...)

- 26 juillet : Monseigneur disne et soupe à Seurre aux despens de monseigneur de Saint George.

- 27 juillet : [même chose]

- 28 juillet : Monseigneur disne à Rouvre, - soupe et giste à Dijon, - messire de Saint George se trouva au disner et plusieurs chevaliers et escuyers qui estoient venus de Seurre à Dijon.

²²² Cité par E. CLERC, *Essai sur...*, *op. cit.*, p. 344-345, sans référence plus précise quant au texte du chroniqueur.

²²³ Argilly : dép. Côte-d'Or, arr. Beaune, c. Nuits-Saint-Georges. En bordure de la forêt de Cîteaux, donc près de Seurre.

²²⁴ E. PICARD, *La vènerie...*, *op. cit.*, p. 352.

²²⁵ E. PETIT, *Itinéraires...*, *op. cit.*, p. 591.

Au mois d'août, le comte de Charolais résidait à Dijon, et chassait : les 6, 9, 18. Sans aucun doute, ce fut l'activité principale à Seurre, en compagnie de "plusieurs chevaliers et écuyers".

Philippe le Bon fut au moins deux autres fois l'hôte de Guillaume de Vienne, les 13-14 mai 1432 à Arc-en-Barrois, le 16 février 1434 à Sainte-Croix.

Nous sommes moins bien renseignés quant aux libéralités de Philippe le Bon en faveur de Guillaume de Vienne. Mais, tout jeune duc, il fournira à son conseiller "étroit" une aide notable pour le paiement de sa rançon en 1419-1420, consécutive au drame de Montereau le 10 septembre 1419 ; et le sire de Saint-Georges sera le premier nommé dans l'ordre de la Toison d'or à Bruges en 1430²²⁶.

Jamais les deux épouses successives de Guillaume de Vienne ne sont citées dans les réjouissances de la vie de cour. Les comptes citent parfois des noms, notamment au cours de l'échange des étrennes, et ajoutent "et quelques autres". Ni Louise de Villars, ni Marie Dauphine d'Auvergne (cette dernière serait-elle décédée prématurément ?)²²⁷ ne sont nommées dans les comptes que j'ai étudiés.

IV : DEUX RÉSIDENCES AU PLUS PRÈS DE LA COUR DUCALE :

LES "HOSTELS" DE PARIS ET DE DIJON.²²⁸

On a souvent confondu deux immeubles ayant appartenu à la Maison de Vienne à Dijon : "l'hôtel de Vienne" et "l'hôtel de l'ancienne place Saint-Georges", et même récemment j'ai relevé une confusion entre ce dernier et le château de Saint-Georges, près de Seurre. De plus, de grands pans d'ombre et/ou d'opinions contraires s'attachent aux deux bâtiments dijonnais, au Moyen Âge et au début des Temps modernes.

Ainsi, on ne sait pas de façon catégorique à quelle période, et encore moins à quel personnage, on doit l'appellation "hôtel de Vienne"²²⁹. J'émettrai une hypothèse en huitième partie en partie fondée sur des éléments architecturaux de la cour intérieure.

²²⁶ Ces deux faits : replacés dans leur contexte en sixième partie.

²²⁷ Cf septième partie, chapitre I.

²²⁸ L'hôtel parisien a été étudié dans le chapitre précédent.



Photo 1. **Façade de l'hôtel de Vienne..... et son descriptif.** Photo 2.

La plaque apposée par la ville de Dijon, aujourd'hui place Jean Macé, entretient la confusion : au lieu "d'ancien hôtel de Vienne", il aurait mieux valu employer l'expression "ancien hôtel (de) Saint-Georges", avec quelques explications.

²²⁹ L'étude la plus fouillée (mais fautive) : Henri CHABEUF, "L'Hôtel de Vienne à Dijon", In *Revue de Bourgogne*, 1915, p. 145-156, puis 1916, p. 308-322.



Photo 3. **La plaque apposée place Jean Macé.**

Il semble incontestable que Guillaume de Vienne posséda un hôtel à Dijon. Les érudits du XIXe siècle ajoutent qu'il le fit construire, en 1430²³⁰. On peut s'interroger sur la date tardive de cette implantation, l'âge de Guillaume de Vienne (près de 70 ans) et par conséquent la difficulté de rejoindre Seurre (une vingtaine de kilomètres de Dijon) à la fin d'une journée passée dans la capitale bourguignonne, n'expliquent pas tout. On peut même raisonnablement penser que sa présence à Dijon, avant 1430, plusieurs jours consécutifs, le contraignait à louer un "hostel" ; mais on n'en conserve pas la trace.

Quant au descriptif de cette maison, le témoignage de Claude-Xavier Girault²³¹, émis en 1814 (voire 1813) me paraît le plus sûr :

"La rue Portelle (...) tire sa dénomination de l'une des portes de la première enceinte de Dijon, on l'appelait aussi rue des Orfèvres, du nom de ceux qui l'habitaient ; elle aboutit à la place Saint-Georges, aujourd'hui du Mont-Blanc. La maison ayant sa principale façade sur cette place entre les rues Portelle et Charrue, sur laquelle on voyait encore en 1811 un grand bas-relief représentant un saint Georges à cheval, armé de pied en cap, et la lance à la main, a donné à cette place le nom du saint sous

²³⁰ Mais ils ne citent pas leur source.

²³¹ Claude-Xavier GIRAULT, *Essais historiques et biographiques sur Dijon*, Dijon, 1814, p. 482-484.

lequel elle était connue. Cet hôtel (...) fut construit en 1430 par Guillaume de Vienne, surnommé "le Sage", sire de Saint-Georges et de Sainte-Croix (...)"²³².

²³² GIRAULT écrit par ailleurs à propos de Guillaume de Vienne, que "son portrait est gravé", mais sans aucune référence. Mes recherches sont restées vaines ; "*L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*", Paris, 1908, premier semestre, vol. LVII, colonne 391, n'a pas répondu à mon attente.

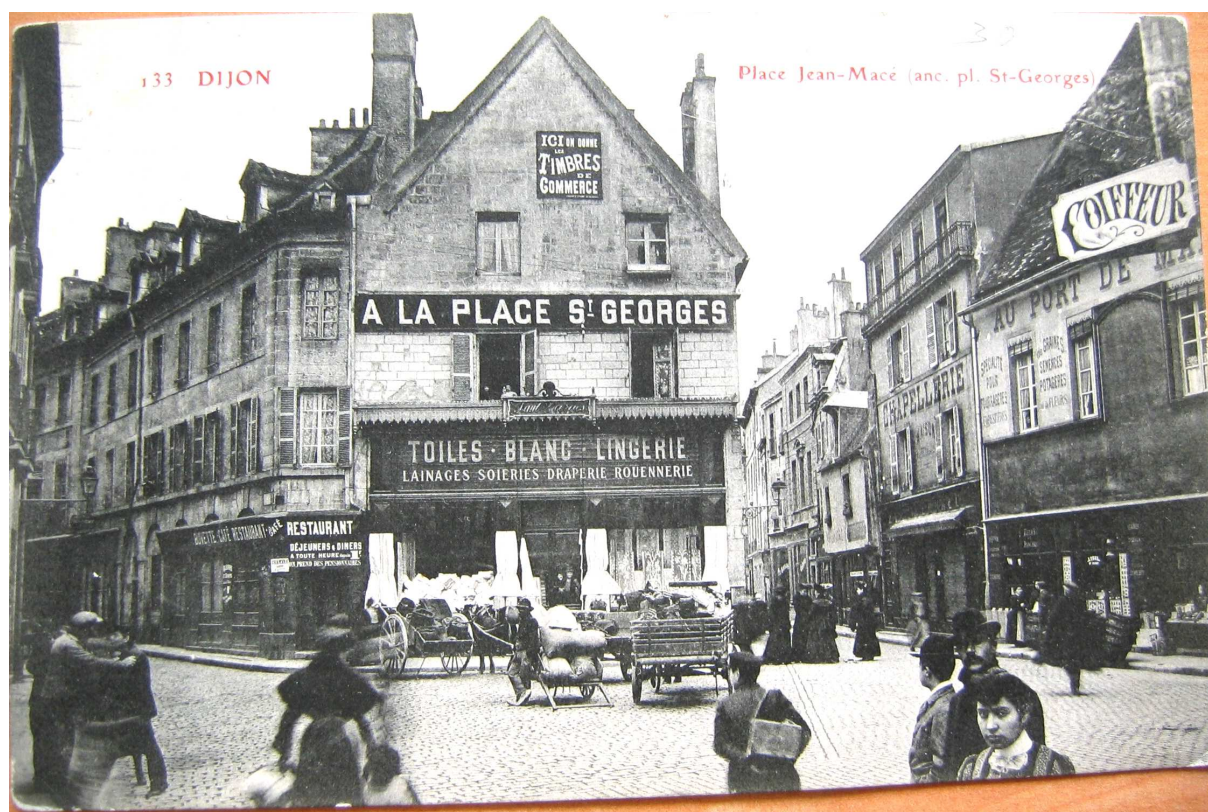


Photo 4. Carte postale du début du XXe siècle, Archives municipales de Dijon.

Les vestiges de l'hôtel de Guillaume de Vienne, place Saint-Georges, puis du Mont-Blanc (aujourd'hui Jean Macé : cf photo 8).

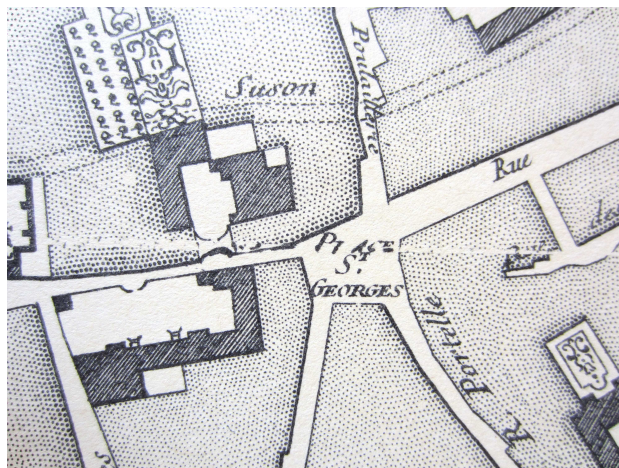
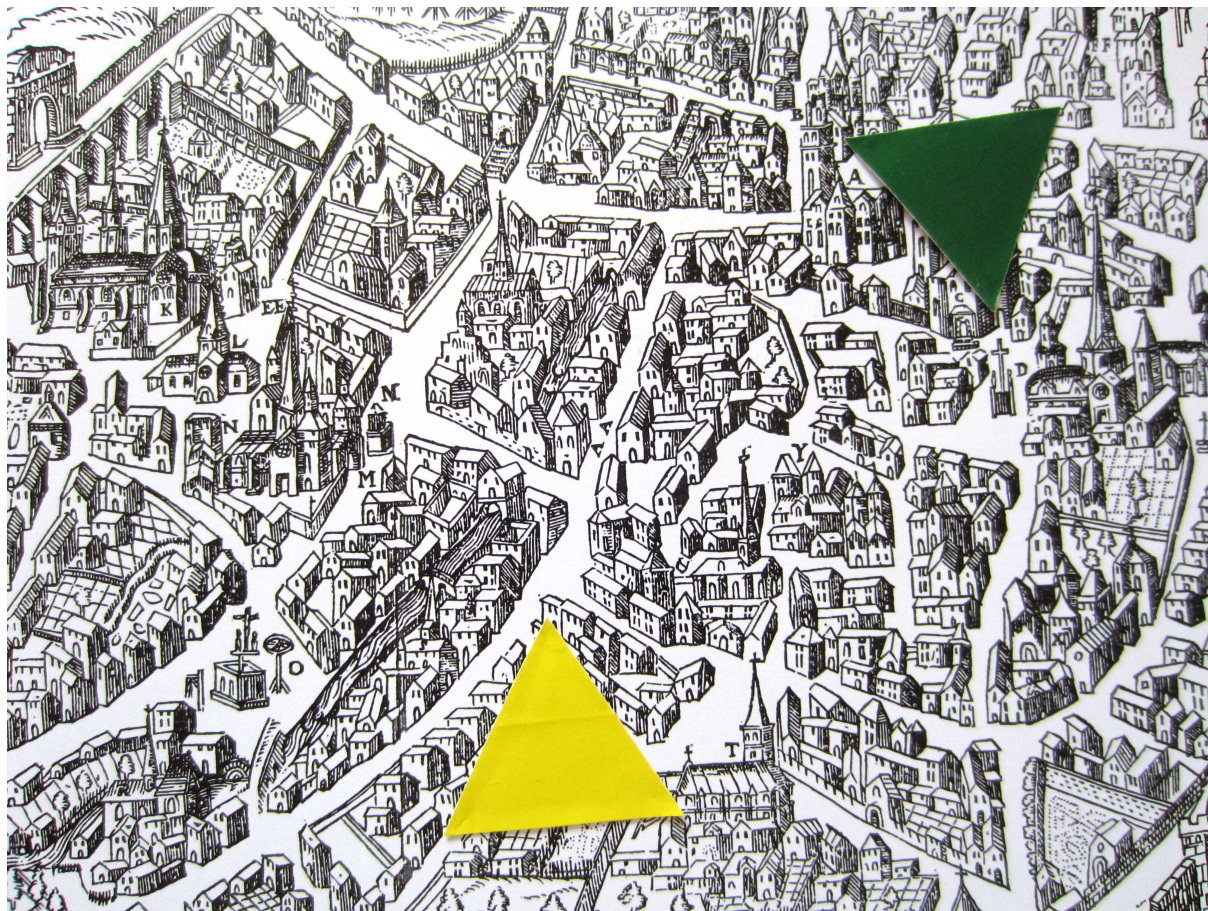


Photo 6.

... ce qui permet d'identifier l'hôtel de "Monseigneur de Saint George" sur cette carte plus ancienne²³⁴ :



il est situé sur la pointe supérieure du triangle jaune (triangle vert : A : "La "Maison du roy" ; B : "la Sainte-Chapelle").

²³⁴ "Le vray portraict de la ville de Dijon", plan exécuté par Edouardus BREDIN en 1574. Bibliothèque municipale de Dijon.

On peut supposer que Guillaume de Vienne conserva cet hôtel jusqu'à sa mort, en 1437. Les sources sont muettes pour la deuxième partie du XVe siècle²³⁵



Les vestiges actuels de l'hôtel du sire de Saint-Georges, place Jean Macé.

²³⁵ Selon Eugène FYOT, *op. cit.*, p. 330-331, au début du XVIe siècle une partie fut occupée par la famille Bœuf. "On trouve confirmation du fait dans une transaction, datée de 1527, entre Jean Fyot et le sire de Baissey au sujet d'une rente **"dans la maison de Saint-Georges, près de la maison du Bœuf"** (sic).

CHAPITRE V.

"VIVRE NOBLEMENT" : **"MONSEIGNEUR DE SAINT GEORGE"** **PROTECTEUR DE L'ÉGLISE.**

"Comment comprendre ce paradoxal mélange de violence et de sacré chez un homme incontestablement intelligent, courageux, tout empreint d'une culture raffinée (cf la "Cour amoureuse de Charles VI"), la plus brillante de l'époque ?

Comment pareille brutalité (cf Othée, 1408) peut-elle mener à si grande beauté (la fondation, matériellement désintéressée, de couvents ?) (...)

Singulier esprit aussi que celui de ce XVe siècle, cette fin du Moyen Âge. La plus violente destruction y côtoie la plus profonde dévotion chrétienne, la dernière cruauté y rencontre la sainteté, l'extrême héroïsme et la résistance à l'oppression, la plus vile collaboration"²³⁶.

En réalité, ces termes s'appliquent à Charles le Téméraire, et il faut alors éliminer la "Cour amoureuse de Charles VI", remplacer "Othée, 1408" par "le sac de Liège, 1468", et "la fondation (...) de couvents" par "l'admirable reliquaire à "monseigneur saint Lambert". Parallélisme troublant lorsque j'ai découvert ces lignes, qui résument une composante des XIVe-XVe siècles. J'avais déjà esquissé cette apparente contradiction dans la vie de Guillaume de Vienne.

Après avoir vu le sire de Saint-Georges impliqué dans les conflits, comme guerrier ou ambassadeur, nous l'avons découvert dans un univers plus paisible : à la cour du Duc ; il en est de même dans son action comme pénitent chrétien. Non que ses rapports avec les gens d'Eglise aient toujours été marqués du sceau du pacifisme : il s'en faut de beaucoup²³⁷. Et je commencerai ce chapitre par la violence au service de Dieu et de l'Eglise.

²³⁶ J.-L. KUPPER et Ph. GEORGE, *Charles le Téméraire, de la violence au sacré*, Liège, 2007, avant-propos de Patrick FERS, consul général de France à Liège, p. 9-10.

²³⁷ Cf le chapitre VIII.

I : LA CROISADE.

Philippe Contamine le rappelle en citant un texte médiéval : "le premier serment de l'ordre de chevalerie est de garder et défendre l'honneur de Dieu, la foi catholique et sa sainte Eglise"²³⁸. Et l'action violente face aux Infidèles, où le chrétien risquait sa fortune et/ou sa vie, justifiait les privilèges de la chevalerie.

Je rappelle simplement les faits : nous avons vu que les campagnes de Flandre (Roosebeke, 1382) et de Liège (Othée, 1408) étaient considérées par les combattants bourguignons comme des "croisades sociales", un pape lui-même ayant jeté l'anathème, en 1382, sur les milices flamandes, composées de "vilains" en révolte contre leurs princes, c'est-à-dire contre l'Ordre voulu par Dieu, ne respectant pas la hiérarchie imprégnant ce "grand" XVe siècle.

Et certaines foules, faussement renseignées par les chroniqueurs, acclamèrent les "vainqueurs" de Mahdia (1390) à leur retour en Europe, pour leurs héroïques combats (ce qui était vrai) ayant mené à la mort de nombreux "infidèles".

Mais ce combat pour la foi chrétienne présentait aussi des versants *a priori* plus calmes.

II : LE SIRE DE SAINT-GEORGES, GARDIEN DE NOMBREUX ETABLISSEMENTS RELIGIEUX.

C'était une prérogative en principe bénéfique aux deux parties, le seigneur en retirant surtout un bénéfice moral, spirituel de son vivant, et grâce aux messes le salut de son âme. L'aveu et dénombrement de 1391 par Guillaume de Vienne quant à la châtelainie d'Arc-en-Barrois révèle le nombre particulièrement important de monastères et prieurés (ou de terres appartenant à des établissements implantés ailleurs)²³⁹ : Auberive, Mormans, Val-des-Dames, Montrot, Vauclair et quelques autres non identifiées ; la garde "de ce que les religieux de Saint Estienne de Dijon ont à Giey-sur-Aujon"²⁴⁰.

Protection contre les brigands de toute nature, mais également aide matérielle : "en 1424, Guillaume de Vienne en sa qualité de gardien-avoué de l'abbaye de Montbenoît [châtelainie

²³⁸ Ph. CONTAMINE, *La Noblesse...*, *op. cit.*, p. 249, citant l'Université de Paris, In P. TISSOT et Y. LANHERS, *Procès et condamnation de Jeanne d'Arc*, t. II, Paris, 1970, p. 7-8.

²³⁹ Cf le début de la troisième partie.

²⁴⁰ ADCO, B 10538, 17 septembre 1391.

Nous retrouverons ces établissements religieux, ainsi que de nombreuses églises paroissiales, dans les dons testamentaires de Guillaume de Vienne : cf IV.

de Joux], condamne les habitants du "Sauget" à l'entretien de la couverture de l'église, de son clocher et de la galerie située devant la porte d'entrée"²⁴¹. Et sous forme de dons :

"Une lectre datée de l'an 1420 le 16^e jour de juillet (...) par laquelle appert que messire Guillaume de Vienne quict, remect et delaisse pour Dieu et pour aulmosne, les religieux et couvent de Nostre Dame des Chartreux [de Dijon] tout droit, action et demande qu'il avoit sur le fied de Chamblans [châtellenie de Seurre – Saint-Georges] sur 20 florins 4 gros vielz, ensemble les gelines et courvées, de rente annuelles et perpetuelles, et mortemain quant elle y eschet".

Mais le sire de Saint-Georges se réserve un droit prestigieux : "la haulte justice" ; et en échange de ce don, il fortifie son âme quand elle paraîtra devant Dieu :

"Led. messire Guillaume seroit participant en toutes les prières, maisons et biens faiz dud. couvent. Et avec luy diroient chascun an douze anniversaires et ferrvent service solempnel pour son hobit, avec la ratiffication du grant prieur de la Chartreuse"²⁴².

Et évidemment, "led. messire Guillaume" veillait particulièrement sur le couvent des Augustins de Saint-Georges, fondé semble-t-il par son grand-père Guillaume vers 1342, et servant entre autres de nécropole aux mâles de la branche Vienne – Saint-Georges²⁴³. Cet établissement, portant le nom du patron des chevaliers, reçut un autre don prestigieux : de Philippe le Hardi le 14 septembre 1393 :

"au prieur et couvent des Augustins de Saint George pres de Ceurre [Seurre], pour don à eux fait par mondit seigneur pour Dieu et en osmone, et pour eulx aider à resfaire leur moustier duquel la charpenterie de feste estoit fondue et trebuchée à terre : 20 frans"²⁴⁴.

²⁴¹ J.-M. THIÉBAUD, *Officiers seigneuriaux et anciennes familles de Franche-Comté*, tome 2, p. 91.

²⁴² ADCO, Inv. 53, fol. 19 v^o.

²⁴³ Cf *infra* IV.

²⁴⁴ ADCO, B 1508, fol. 95.

III : GUILLAUME DE VIENNE ET COLETTE DE CORBIE : LE TYPE MÊME DE "L'ARISTOCRATIE INTERMÉDIAIRE" ²⁴⁵.

1 : Le contexte de la réforme colettine.

L'action de Colette de Corbie s'inscrit dans un mouvement général de réforme (chez les franciscains entre autres) dans le peuple chrétien, d'autant que nous sommes à l'époque du Grand schisme. Mais, nous le savons, cette période voit une crise politique, une crise généralisée des institutions et des pouvoirs, à laquelle s'ajoute une désorganisation de l'économie. La mort est une constante de la vie quotidienne : guerre, épidémies, famine, insécurité, créent une angoisse croissante du salut personnel. E. Lopez fait remarquer que ces périodes où l'action de l'homme déçoit, inquiète, révolte, donnent "l'occasion à quelques femmes d'élite de faire entendre leurs voix" : on peut citer Brigitte de Suède²⁴⁶, Catherine de Bologne, Colette de Corbie avec Blanche de Genève, mais aussi avec la duchesse de Bourgogne, épouse de Jean sans Peur. Celle-ci est vivement troublée, préoccupée, par le sort de l'âme de son mari dans l'au-delà : n'a-t-il pas ordonné la mort de Louis d'Orléans, frère du roi de France, en 1407 ? Le crime de Montreuil du 10 septembre 1419 serait-il l'œuvre de la vengeance divine ? Plus que jamais prières et œuvres charitables s'imposent, dans ce monde de violence qui exacerbe la sensibilité religieuse²⁴⁷.

Jusqu'en 1419, Marguerite va faire pression sur son époux pour le persuader d'aider Colette de Corbie à réformer l'ordre des clarisses, et son pendant masculin, celui des cordeliers, à créer des monastères dans l'aire d'influence bourguignonne. Le message fut d'autant mieux reçu, accepté, concrétisé, qu'en cette période du Grand schisme les princes

²⁴⁵ Elisabeth LOPEZ, *Culture et sainteté. Colette de Corbie (1381-1447)*, 1994 ; et "L'Observance franciscaine et la politique religieuse des ducs de Bourgogne" in *Annales de Bourgogne*, 2000, tome 72, fasc. 1, p. 57-103 et fasc. 2, p. 177-236. Le livre m'a permis de comprendre le contexte, l'article montre bien l'action de Guillaume de Vienne.

Colette Boylet, dite Colette de Corbie, canonisée en 1807.

²⁴⁶ Mais pas Jeanne d'Arc qui, selon Jean de Capistran (légal du pape Eugène IV) - et Colette - s'est mêlée de politique et a ainsi désobéi à la hiérarchie sociétale.

²⁴⁷ Je rappelle un passage du livre de J.-M. MOEGLIN, *Les Bourgeois de Calais, op. cit.*, p. 92-93, au sujet de la reine d'Angleterre Philippa, épouse d'Edouard III ; je remplace "reine" par "duchesse" :

"(...) Une tradition bien établie : la [duchesse] avait par excellence une fonction d'intercession. Ce thème de la [duchesse] comme intercesseur était sans doute un topos littéraire mais il avait aussi et surtout une réalité politique non négligeable. La "bonne" [duchesse] devait être celle qui enfantait les enfants [ducaux] et celle qui intercédait auprès de son mari pour ceux qui s'étaient adressés à elle. C'est sa réussite dans ce double rôle qui lui permettait de construire son personnage politique". Ajoutons pour Marguerite de Bavière son rôle proprement politique et militaire, en l'absence de son mari Jean sans Peur (cf le Tableau "Grades, titres...", 1413, 1414, 1419, 1422 : Guillaume de Vienne au conseil de la Duchesse).

tentaient de mettre l'Eglise en tutelle. Aider à créer des établissements religieux, d'abord dans le duché et le comté de Bourgogne²⁴⁸, permettait à Jean sans Peur d'apparaître comme le fer de lance de la réforme religieuse, tout en surveillant celle-ci, ce qui lui apportait un grand prestige – les actes du concile de Constance en font foi –, et de-là confortait son emprise politique sur le pouvoir royal français. "Paris, capitale des ducs de Bourgogne", le fut, nous l'avons vu, également sur le plan religieux, Philippe le Hardi, Jean sans Peur et Philippe le Bon dotant les églises paroissiales – Sainte-Eustache d'abord, proche de l'hôtel d'Artois –, mais aussi les établissements tenus par les Ordres mendiants : augustins, cordeliers, dominicains ; ce que W. Paravicini et B. Schnerb nomment les "investissements" religieux.

Cependant, nous connaissons les ennuis financiers des ducs, notamment de Jean sans Peur ; or les clarisses et les franciscains faisant vœu de pauvreté, fondaient la construction de monastères et les nécessités de leur vie quotidienne sur des donations ; par ailleurs, il fallait des relais entre Colette et Marguerite de Bavière. C'est dans ce double cadre qu'intervint Guillaume de Vienne.

Ces aristocrates, le sire de Saint-Georges et quelques autres, "apparaissent ponctuellement (...). Un échange s'établit : ils procurent l'aide financière, les appuis, éventuellement ils donnent au monastère leur fille ou leur nièce²⁴⁹. Colette met à leur service ses dons de thaumaturge ou l'efficacité de sa prière pour protéger ou guérir. La présence des nobles accrédite la notoriété de Colette"²⁵⁰. Et simultanément rehausse leur prestige. Ces amis influents "s'assurent de la bienveillance des diverses parties intéressées : édiles, autorités civiles et religieuses, population, clergé"²⁵¹, financent le projet et versent des dons à la jeune communauté"²⁵².

2 : La fondation du monastère d'Auxonne, 1412.

"Pour que le groupe constitué par Colette et son entourage puisse entrer en contact avec la sphère aristocratique, il est nécessaire qu'un membre participe des deux cercles"²⁵³.

²⁴⁸ Puis Colette réforma et fonda dans les Etats bourguignons septentrionaux, suivant en cela "l'itinéraire" de Philippe le Bon.

²⁴⁹ C'est une clause (assez classique dans la noblesse) du testament de Guillaume de Vienne.

²⁵⁰ E. LOPEZ, *Culture et sainteté...*, *op. cit.*, p. 120.

²⁵¹ Le clergé en place, séculier et régulier, fut souvent le premier opposant à l'implantation de nouveaux monastères : ces "mendiants" vivant de dons, c'était autant d'argent qui lui échappait.

Ces établissements s'installaient dans des villes, entre autres pour des questions de sécurité. Colette fut rassurée, à Poligny, par un souterrain qui permettait éventuellement aux religieuses de s'échapper.

²⁵² E. LOPEZ, *op. cit.*, p. 162.

²⁵³ E. LOPEZ, *L'observance franciscaine...*, *op. cit.*, p. 95-96 pour cette citation et les suivantes.

Les appuis de celle qui veut réformer l'ordre de sainte Claire (les clarisses) forment ainsi un réseau d'amitié et d'intérêts, à la fois solide et étendu²⁵⁴. "Le personnage qui réunit ces conditions est Guillaume de Vienne (1362-1437)²⁵⁵, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix", conseiller de Philippe le Hardi puis de Jean sans Peur, "époux d'une nièce de Blanche de Genève et de Clément VII, Louise de Thoire-Villars. Sa position s'avère d'autant plus intéressante qu'il passe au service de la duchesse Marguerite de Bavière. Ce grand aristocrate conserve son influence jusque sous Philippe le Bon qui en fait le premier chevalier de la Toison d'or (1430).

Sa longue fidélité à la dynastie ducale, partant sa possibilité d'intervention en faveur de Colette, entre certainement dans les raisons qui expliquent l'étonnant et permanent appui des duchesses et des ducs à la réforme".

E. Lopez cite alors Fodéré²⁵⁶ qui "affirme que Colette est à l'origine de la démarche auprès de Guillaume de Vienne ; elle aurait suggéré Auxonne, ville close, moyenne, aisément défendable, loin des dangers de la cour ducale". Paris étant en proie à la guerre civile, Colette adresse son message à la Duchesse, plus disponible. Selon Bizouard²⁵⁷, Guillaume de Vienne acheta un terrain "et prépara les matériaux nécessaires à l'édifice. Soucieux d'agir avec la bénédiction du pontife romain (...), il écrivit à Jean XXIII. Celui-ci, le 25 septembre 1412, expédia la bulle d'érection du couvent". Selon le même auteur, "la première pierre (...) fut placée par Guillaume de Vienne"²⁵⁸. C'est ainsi que le 24 octobre 1412, par lettre patente, le Duc autorise la construction d'un monastère de cordeliers, et mentionne "l'umblé supplication de nostre amé et feal cousin, conseiller et chambellan, messire Guillaume de Vienne"²⁵⁹.

Blanche de Genève apporte son concours financier. Et "Colette peut donc intervenir dans les plans du bâtiment. Le monastère sera réputé dans la réforme comme étant "le modèle et patron des autres couvents"²⁶⁰.

²⁵⁴ Cf le schéma page suivante.

²⁵⁵ 1437 et non 1445, comme l'écrit l'auteur. Je n'ai pas trouvé d'intervention de Guillaume de Vienne fils dans ce domaine.

²⁵⁶ J. FODÉRE, *Narration historique...*, 1619 (Cf bibliographie), p. 21-22.

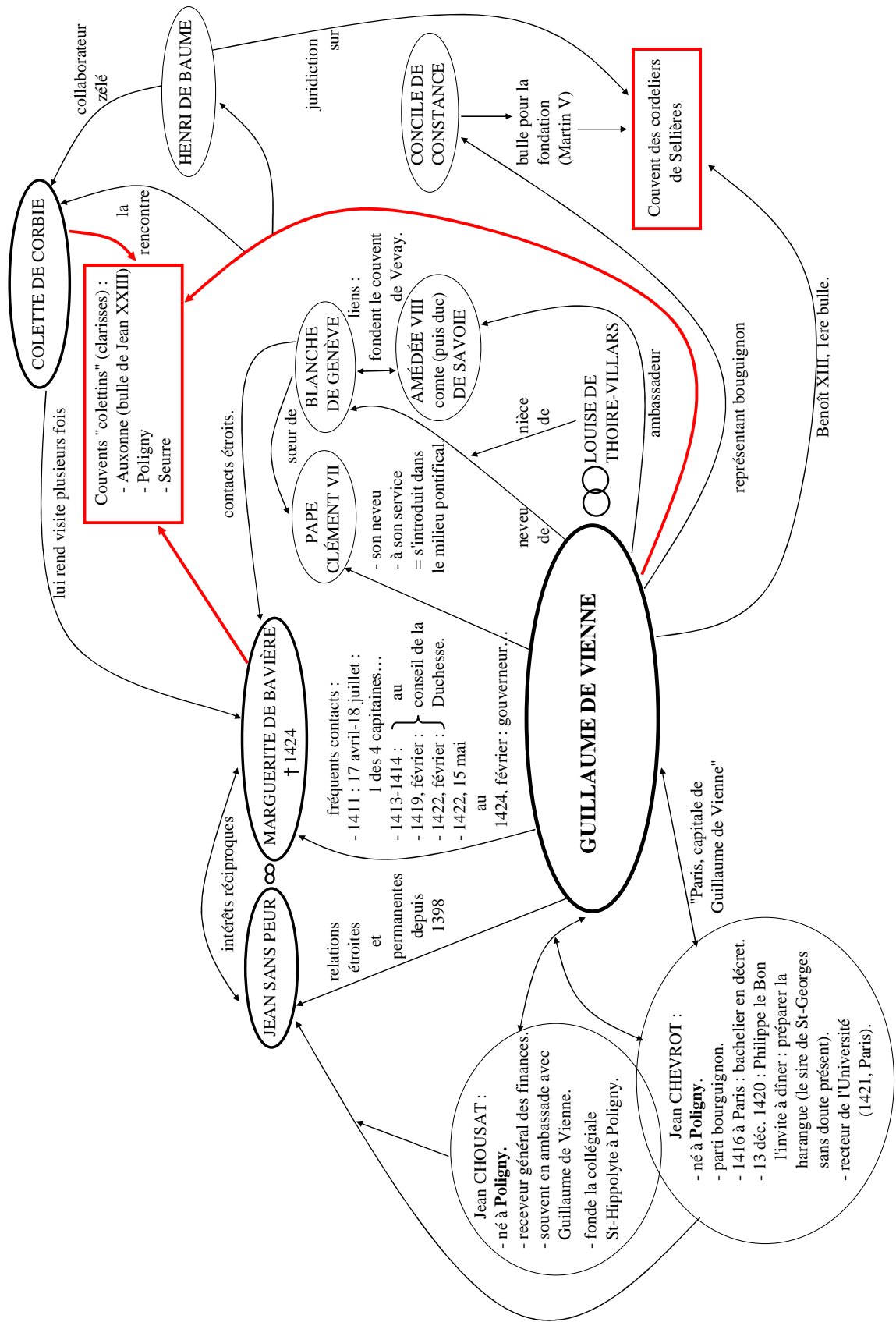
²⁵⁷ BIZOUARD, *op. cit.*, p. 25.

²⁵⁸ *Ibidem*, p. 32.

²⁵⁹ ADCO, dossier "Cordeliers d'Auxonne", cité par J.-Th. BIZOUARD, *Histoire de sainte Colette...*, 1890 (cf bibliographie), p. 21, note 1.

²⁶⁰ J. FODÉRE, *op. cit.*, note 121, p. 25-26, cité par E. LOPEZ, *op. cit.*, p. 96.

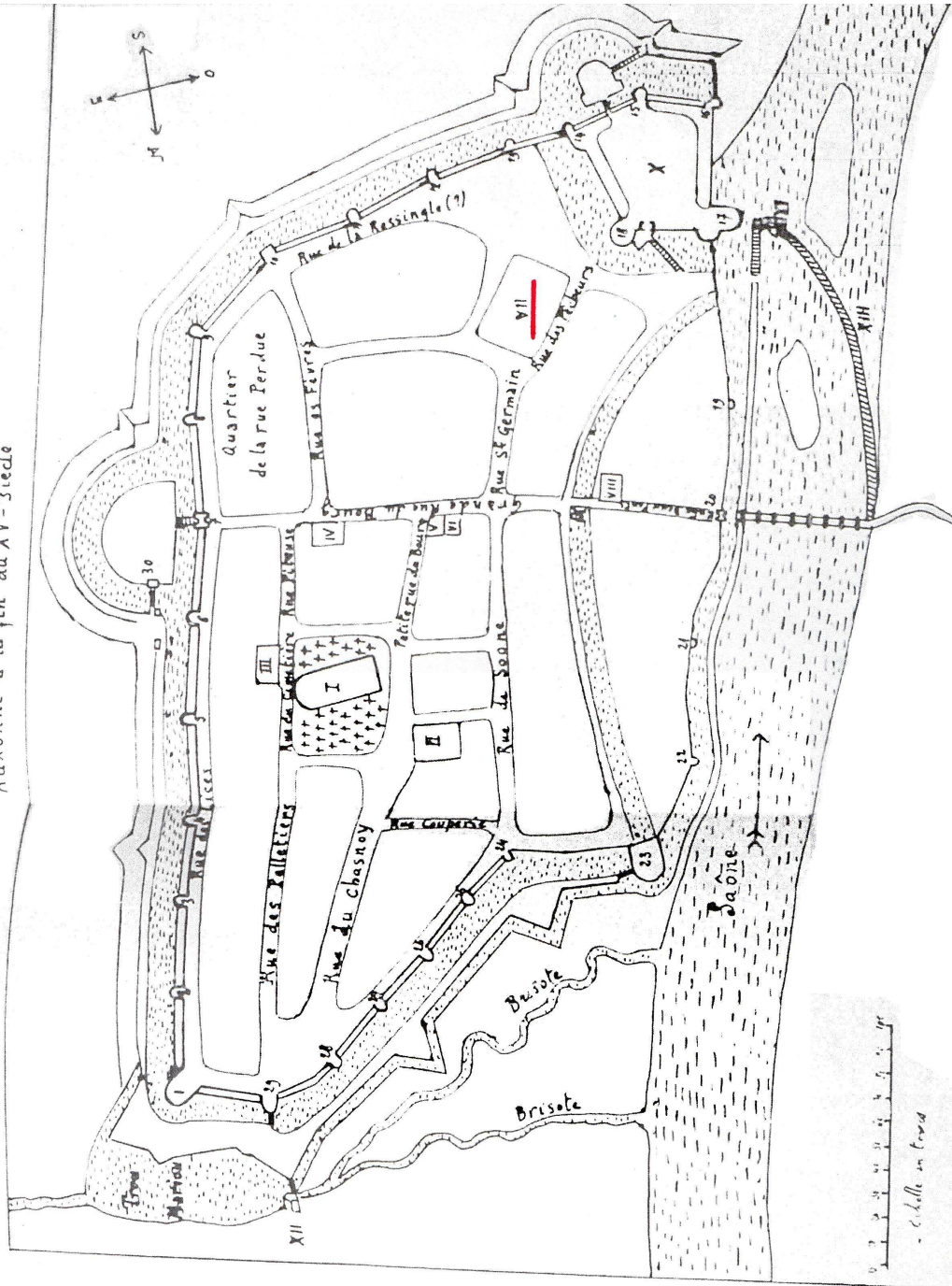
"MONSEIGNEUR DE SAINT GEORGE" AU CŒUR D'UN RÉSEAU.



Auxonne à la fin du XV^{ème} siècle

Légende

1. Tour Chastillon ou Jehan Rouhier.
 2. Tour Suzen.
 3. Tour Belvoir.
 4. Tour Belregard.
 5. Tour aux Curés.
 6. Tour aux Lombards.
 7. Porte Dampnot.
 8. Tour Jacquel.
 9. Tour Crot Brenet.
 10. Porte de Pantesson.
 11. Tour Cornevin.
 12. Tour Oudat Garnier.
 13. Tour au gros Girard.
 14. Tour du pied de Biche alias Maître Jehan.
 15. Ancienne tour au chault.
 16. Tour de Soene.
 17. Tour des Moulins.
 18. Tour Notre-Dame.
 19. Tournelle Gogart.
 20. Porte digenoise.
 21. Tournelle Girot Bassaud.
 22. Tournelle Fiolle.
 23. Tour du Bochet ou du Béchaux.
 24. Tour Pavillon.
 25. Tour Chalofflot.
 26. Tour Grippon.
 27. Tour Malpas.
 28. Tour Prélot.
 29. Porte de Flammerans.
 30. Porte de Comté.
-
- I Eglise Notre-Dame.
 - II Halle aux draps.
 - III Maison des ducs.
 - IV Halle de la boucherie.
 - V Hôpital Amiot Viart (?).
 - VI Hôtel du Cerf
 - VII Couvent des Clarisses.
 - VIII Maison de ville (1494).
 - IX Petit Pont.
 - X Château commencé sous Louis XI.
 - XI Moulins de Saône et portière.
 - XII Moulin de la Brisote.
 - XIII Digue.

Auxonne à la fin du XV^{ème} siècle

Extrait de: Pierre CAMP, *Histoire d'Auxonne au Moyen Age*, 1961

3 : La fondation du monastère de Poligny, 1414-1415.

Elle est due à l'intervention directe de Marguerite de Bavière, mais, selon E. Lopez, "l'influence de Guillaume de Vienne, [alors] conseiller de la duchesse, a dû jouer"²⁶¹, et on est en droit d'évoquer celles, non citées dans les récits, de Jean Chousat et de Jean Chevrot²⁶², natifs de Poligny et fort attachés au lieu. René Locatelli, cité par E. Lopez, observe que "l'établissement d'un monastère apporte un élément de prestige au bourg de Poligny, dont le prince entend faire une sorte de grand centre domanial et assurer la relance économique, après une série d'années noires dues à la grande dépression du début du XVe siècle et au terrible incendie de 1402"²⁶³. Blanche de Genève fit preuve d'une constante présence dans l'adoption du projet²⁶⁴.



Vitrail de sainte Colette dans la collégiale Saint-Hippolyte à Poligny.

²⁶¹ E. LOPEZ, *op. cit.*, p. 98.

²⁶² Cf le schéma du "réseau" *supra*.

²⁶³ E. LOPEZ, *op. cit.*, p. 99. R. LOCATELLI, *De sainte Claire à sainte Colette. Les clarisses dans le diocèse de Besançon*, pro manuscrito, note 61 p. 16. Archives municipales de Besançon, dossier 1490-1491 : "documents concernant Colette de Corbie et le monastère de Besançon"

²⁶⁴ Colette aurait peut-être connu Blanche de Genève lors de son déplacement à Nice, en 1406, pour rencontrer Benoît XIII ; elle aurait fait étape dans un château de Blanche, Frontenay. C'est dans une aile de ce château que la petite communauté de Colette s'installa et grandit. "Par une bulle du 27 janvier 1403, Benoît XIII accorda à Colette le monastère urbaniste de Besançon où ne vivaient plus que deux sœurs ; Colette en prend possession en 1410, et cet établissement devint le berceau de la réforme". E. LOPEZ, *Culture et sainteté...*, *op. cit.*, p. 440.

Le château de Frontenay : dép. Jura, arr. Lons-le-Saunier, c. Voiteur, proche de la reculée de Baume-les-Messieurs, est peu connu. Il aurait été tenu, dans le courant du XIVe siècle, par la famille de Vienne. Cf les photos pages suivantes.

Colette bénéficia alors d'un don royal : "A religieuse dame sœur Colée [Colette], abbesse des sœurs cordeliers de Poligny et aux religieuses dudit couvent, aumône pour la construction de l'église par elles naguere mises sus à Poligny, après que, peu auparavant, ladite abbesse a fait deux autres églises de son ordre, à Besançon et à Auxonne, à grand charge de bonnes et devotes religieuses, nobles et de bonne vie", 15 mai 1418 : 100 l. t.²⁶⁵.



Château de Frontenay.



Château de Frontenay.

²⁶⁵ POQUET DU HAUT-JUSSÉ, *La France gouvernée par Jean sans Peur* (cf bibliographie) ; premier compte de Pierre Gorremont, 160 (F. 170).

4 : La fondation du couvent des cordeliers, à Sellières, 1415.

Jacky Theurot écrit²⁶⁶ : "Citant Fodéré, Bizouard indique que dès 1414, l'action de sainte Colette avait été rapidement couronnée de succès, et qu'à Dole, le couvent était tellement peuplé "que l'on ne pensait rien tant que de chercher et trouver lieux où l'on put édifier nouveaux monasteres de leur manière de vivre"²⁶⁷ (...). Le couvent de Dole se trouve désormais au cœur du renouveau franciscain d'obédience colettine. Il allait ainsi être au point de départ de plusieurs fondations conventuelles (...).

La première et la plus proche des fondations doloises fut celle du couvent de Sellières. Elle se fit à la demande de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix (...). Celui-ci, "qui connaissait bien Henri de Baume et fut conseillé par lui (...), s'entendit avec le gardien de Dole qui désigna quatre religieux, lesquels partirent sous la direction du frère André Guillemain. Ils jetèrent les bases du couvent de Sellières le 8 mai 1415, non loin du château, et bénéficièrent de la bulle de Benoît XIII. Très vite cependant le gardien du couvent de Lons-le-Saunier²⁶⁸, non conventuel, prit ombrage de la fondation située seulement à une vingtaine de kilomètres de son couvent, car la prédication des frères de Sellières risquait d'amoinrir les quêtes que ses religieux effectuaient ; et ils adressèrent une protestation au concile de Constance, (...) hostile à Benoît²⁶⁹. Du coup les quatre frères furent excommuniés. Guillaume intervint et se repentit auprès de Martin V qui venait d'être élu²⁷⁰. Le pape demanda alors à l'archevêque [de Besançon] Thiébaud de Rougemont de rétablir les religieux, qui achevèrent leur couvent. L'église fut consacrée en 1421 à Saint-Jean l'Évangéliste"

²⁶⁶ J. THEUROT, *La Société d'une ville comtoise, capitale des ducs valois. Dole de 1369 à 1493*, thèse pour le doctorat d'Etat, cinq volumes, Besançon, 1997, p. 1000 et 1001 pour cette citation et les suivantes. Il rappelle alors les liens qui unissent Guillaume de Vienne à la Duchesse, les fondations d'Auxonne et de Poligny, et ses rencontres avec Colette. Selon André VAUCHEZ, Colette exerçait "une réelle fascination sur ceux qui la fréquentaient de son vivant", In E. LOPEZ, *Culture et sainteté...*, op. cit., préface p. 9.

²⁶⁷ BIZOUARD, op. cit., p. 222.

²⁶⁸ Couvent des cordeliers, fondé vers 1250-1255 par la famille de Vienne. Je l'ai évoqué en première partie.

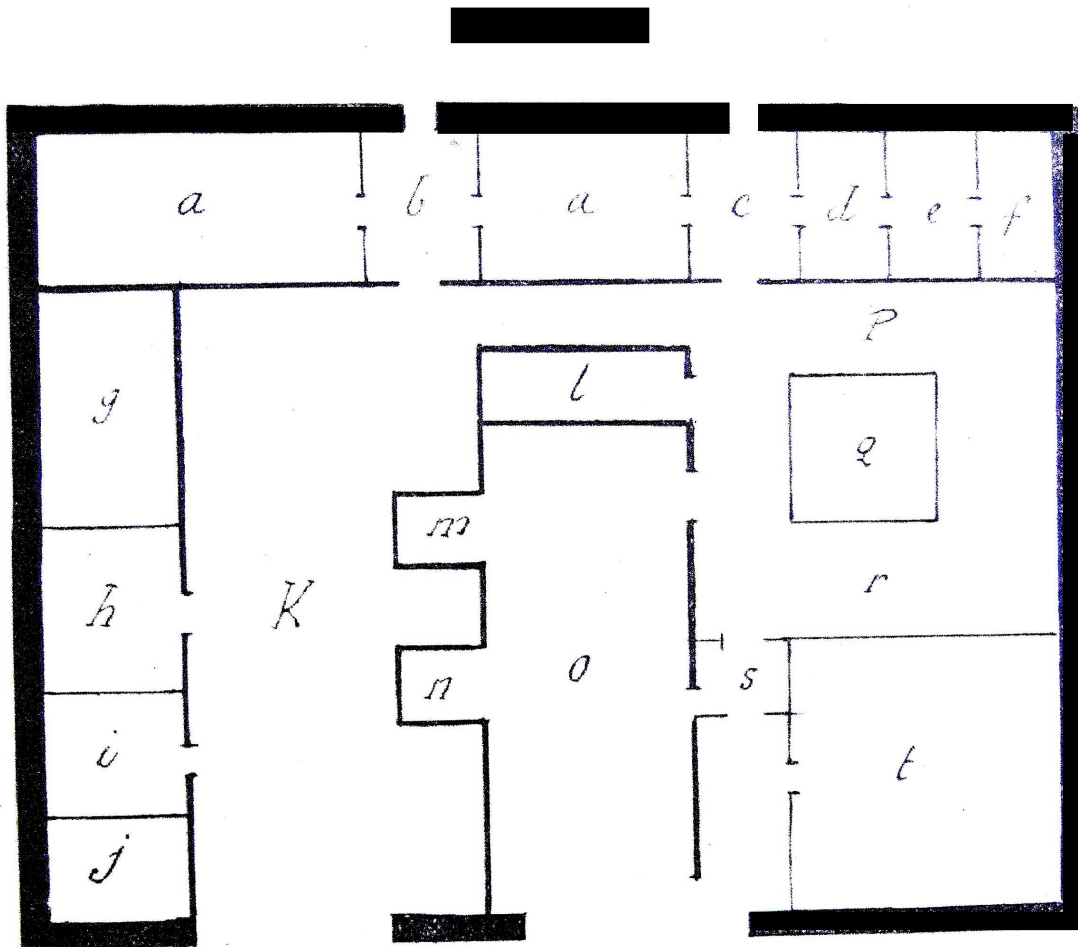
²⁶⁹ On sait que Benoît XIII refusa d'aller à Constance, et fut ainsi mis au ban de la Chrétienté.

²⁷⁰ René CHENNEVIÈRES et Henri MADERS, *Origine et histoire du couvent des cordeliers de Sellières*, Lons-le-Saunier, 1936, p. 6, écrivent que c'est "grâce à l'intervention énergique de Guillaume qui put faire entendre sa voix au concile, [que] l'excommunication fut levée", sans citer de date.

Louis MALFROY, *Histoire du couvent des cordeliers de Sellières*, 1853, p. 6-7, écrit que Guillaume de Vienne "fit appeler un des gentilshommes de sa maison" et l'envoya à Constance. Ce qui serait plus plausible, Guillaume de Vienne n'étant signalé au concile qu'au premier semestre 1415, et Martin V ayant été élu le 11 novembre 1417. Ce petit ouvrage (37 pages) est un panégyrique de Guillaume de Vienne, "toujours noble, toujours grand, toujours pieux".

J'avais évoqué ce couvent dans l'étude de la seigneurie de Sellières, en troisième partie, chapitre I, avec une photo d'un mur, seul vestige.

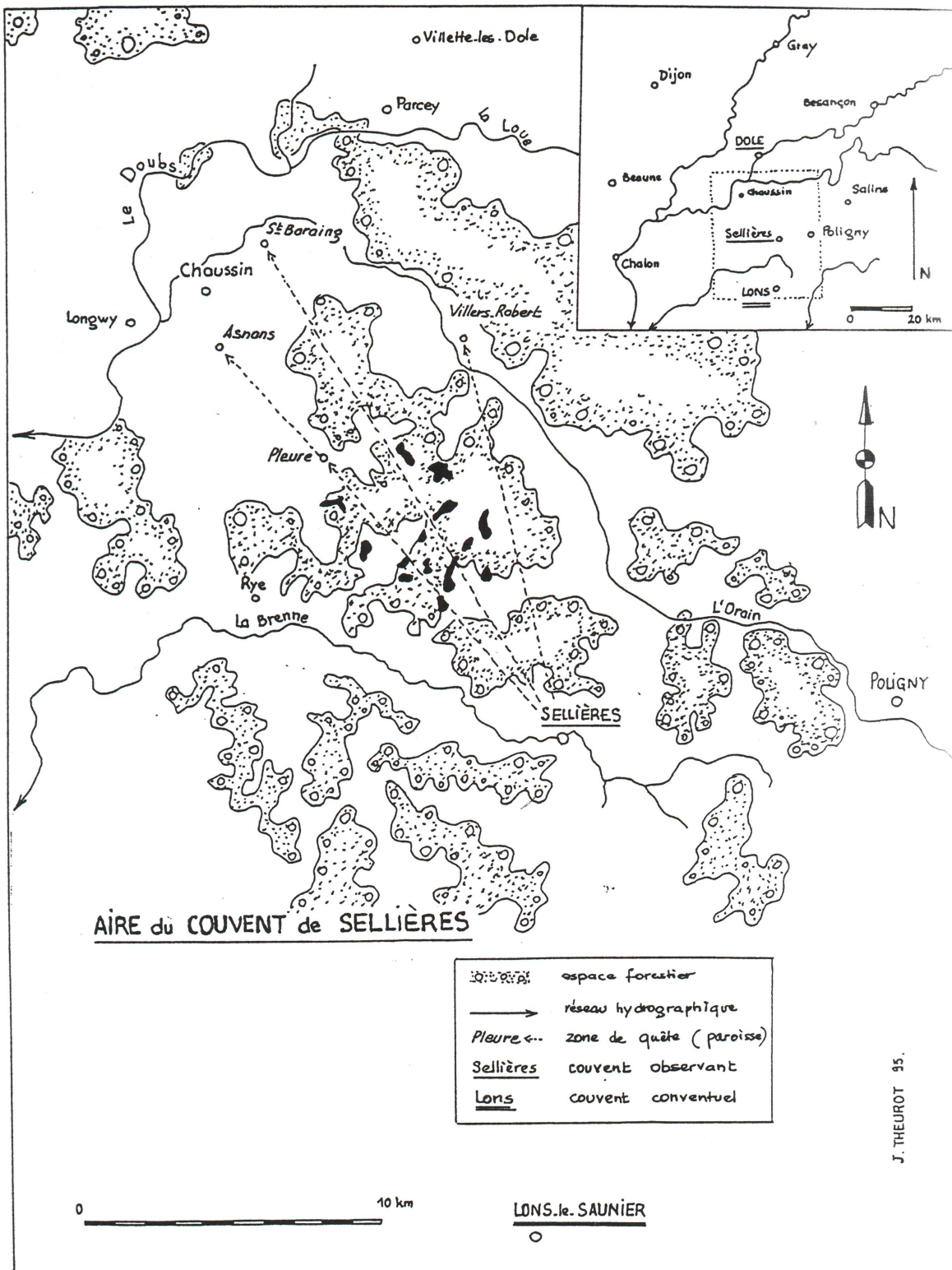
Plan du Couvent des Cordeliers.



Légende.

a, caves	k, cour
b, pressoir	l, clocher
c, réfectoire	m, sacristie
d, poêle	n, chapelle
e, cuisine	o, église
f, four	p, cloître
g, bûcher	q, intérieur du cloître
h, grange	r, cloître
i, écurie	s, parloir
j, fontaine	t, jardin

Source : R. CHENNEVIÈRES et H. MADERS, *op. cit.*, p. 11.



Source : J. THEUROT, *op. cit.*, p. 1002.

5 : La fondation du couvent de Seurre, 1422.

Selon E. Lopez²⁷¹ "la fondation d'un monastère à Seurre, dans le vicomté d'Auxonne, s'inscrit dans la même logique (que celles d'Auxonne et de Poligny), avec (...) un fait important : Jean sans Peur vient d'être assassiné à Montereau (1419) (...). La duchesse, dans l'attente d'une prise de pouvoir par l'héritier, Philippe le Bon, peut décider seule. Or, en raison de l'évènement tragique, son désir de s'assurer des intercessions pour le salut de l'âme de son défunt époux se trouve renforcé. Guillaume de Vienne intervient de nouveau afin de repérer les diverses possibilités d'implantation.

Un notable de Seurre [Jacques Charton], récemment devenu bourgeois, cherche à financer une installation de moines ou de moniales. D'abord pressentis, les religieux de Cîteaux se refusent, selon Fodéré : peut-être le refus de rentes de la part des colettines a-t-il pesé dans la décision de Jacques Charton, le donateur²⁷². La maison octroyée est petite et Colette, pour cette raison, envisage d'autres acquisitions. Toujours selon Fodéré, l'amortissement des maisons et des terrains est réalisé grâce à l'intervention du gouverneur. Trois des immeubles achetés sont tenus en fief de Guillaume de Vienne qui, le 15 octobre 1422, octroie la franchise des redevances". E. Lopez précise par ailleurs²⁷³ : la duchesse de Bourgogne donne pour Seurre une bulle de fondation concédée par Martin V qu'elle n'avait pas utilisée. Le 24 octobre 1422, Guillaume de Vienne et l'archevêque de Besançon posent la première pierre du couvent de Seurre (...) et l'année suivante Colette établit les clarisses à Seurre"²⁷⁴.



Le monastère s'élevait au-delà du mur du premier plan (le bâtiment d'arrière-plan a été construit postérieurement).

²⁷¹ E. LOPEZ, *L'Observance franciscaine...*, *op. cit.*, p. 100.

²⁷² FODÉRE, *op. cit.*, note 121, p. 57-61.

²⁷³ E. LOPEZ, *Culture et sainteté...*, *op. cit.*, annexes p. 442-443.

²⁷⁴ Blanche de Genève est décédée en 1421, la Duchesse rend l'âme en 1424.



Eglise Saint-Martin de Seurre :

ce vitrail rappelle la pose de la première pierre du couvent, ici par la Duchesse.

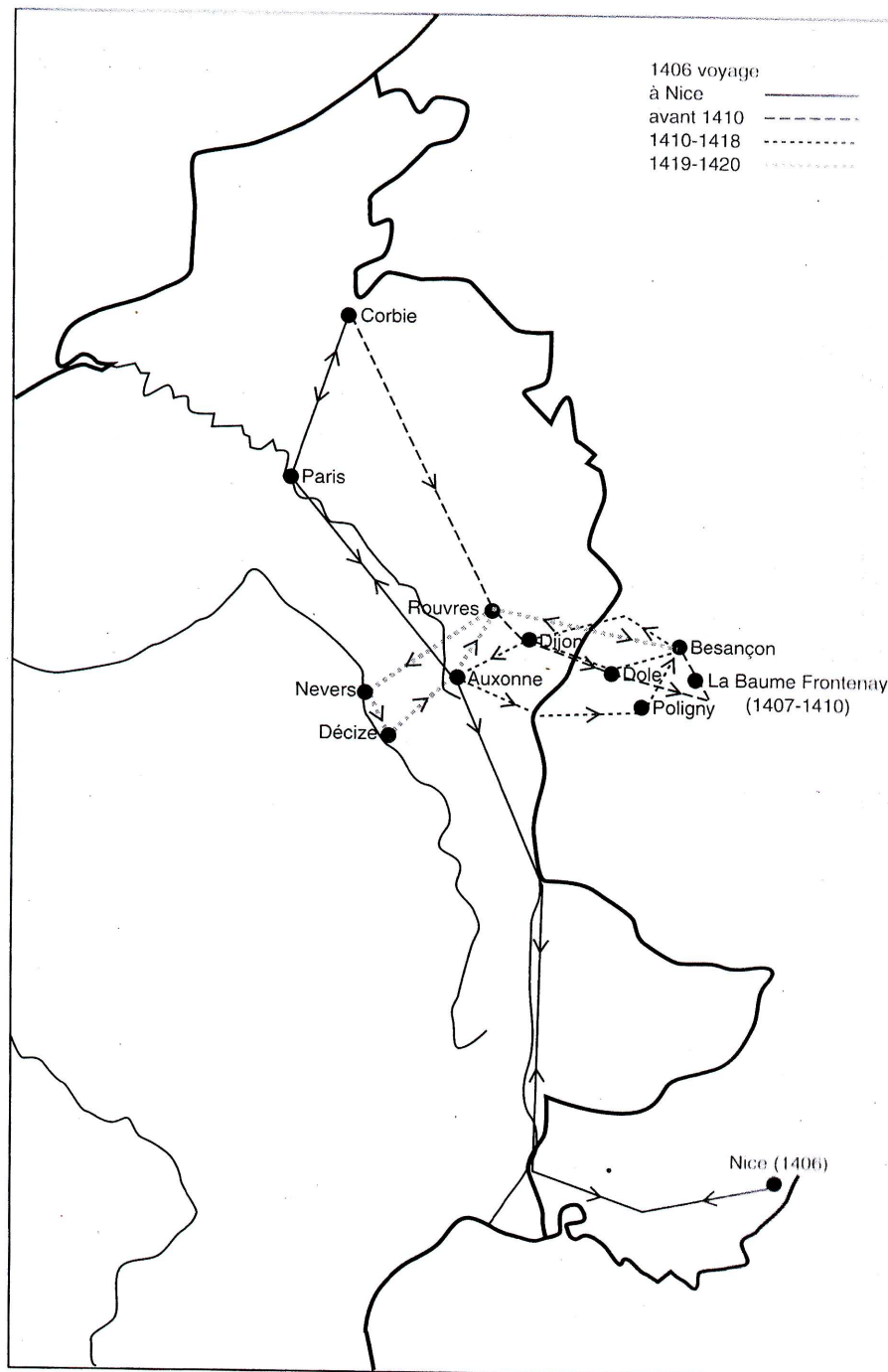
Ainsi, écrit E. Lopez, "en une dizaine d'années, grâce surtout à l'appui de (...) Blanche de Genève et par elle de Guillaume de Vienne, son neveu par alliance, Colette et frère Henry de Baume ont édifié de solides bases d'implantation (...)"²⁷⁵. L'historienne ajoute : "le mouvement colettin pourrait n'être qu'une manifestation parmi d'autres de la régionalisation des structures que connaît l'ordre franciscain au XVe siècle (...). Cependant, parce qu'elles ont fructifié dans le duché et le comté de Bourgogne, à un moment précis de l'Histoire, les premières implantations infléchissent la réforme naissante vers une congrégation à dominance bourguignonne puis "lotharingienne" [avec Philippe le Bon]. C'est qu'en effet, l'action de Colette rencontre, en s'y inscrivant, le projet de politique religieuse des ducs de Bourgogne. Schisme dans l'Eglise, lutte entre les Armagnacs et les Bourguignons puis politique bourguignonne oscillant entre France et Angleterre, autant de facteurs qui ont permis à Colette de faire croître son œuvre jusqu'à la limite de l'ordre double, indépendant, quasiment, d'une autorité masculine"²⁷⁶.

²⁷⁵ E. LOPEZ, *L'Observance franciscaine...*, *op. cit.*, p. 100.

²⁷⁶ *Ibidem*, p. 234. Cf aussi B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 438-441, "Jean sans Peur et l'observance".

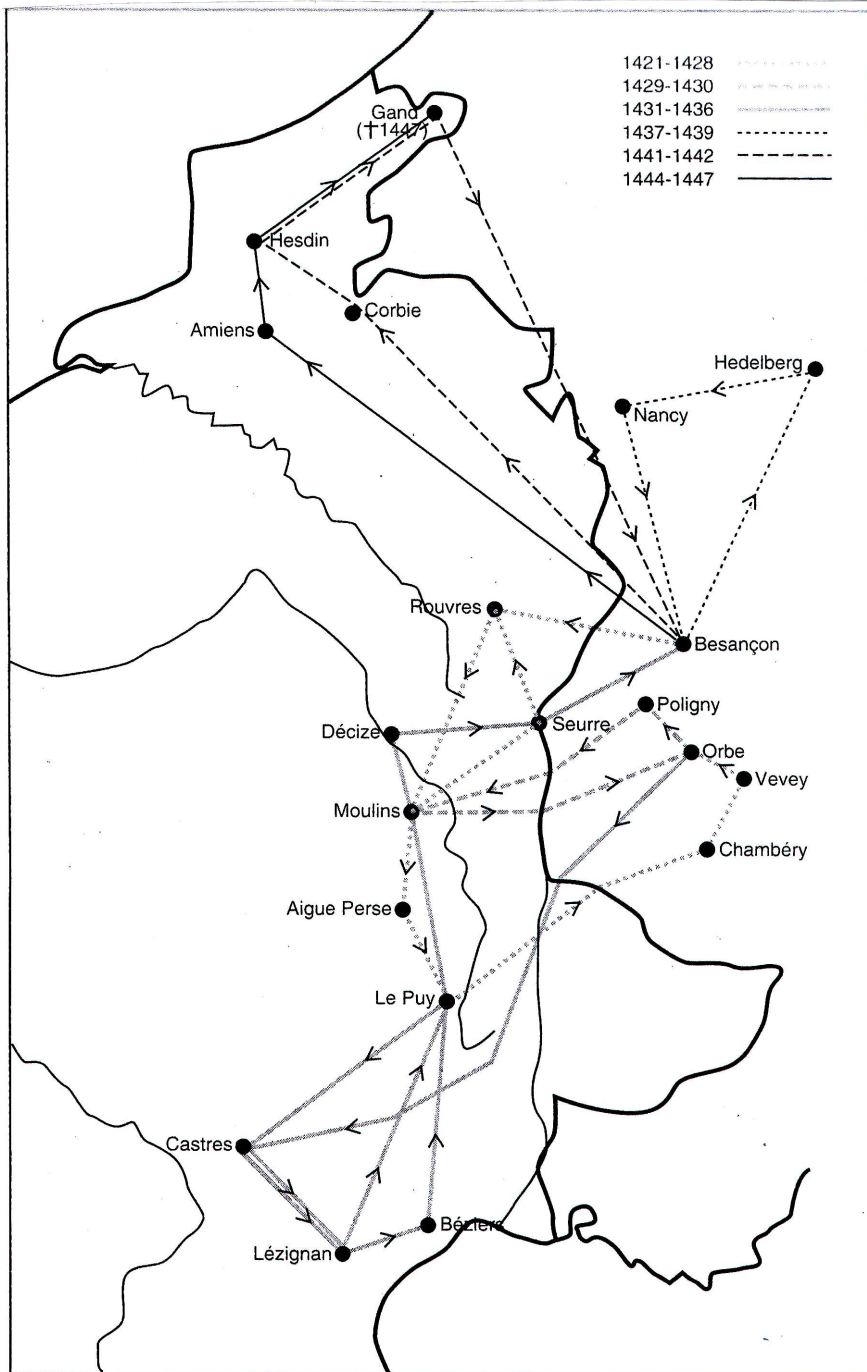
Trois cartes réalisées par E. Lopez²⁷⁷

Guillaume de Vienne et Colette de Corbie :

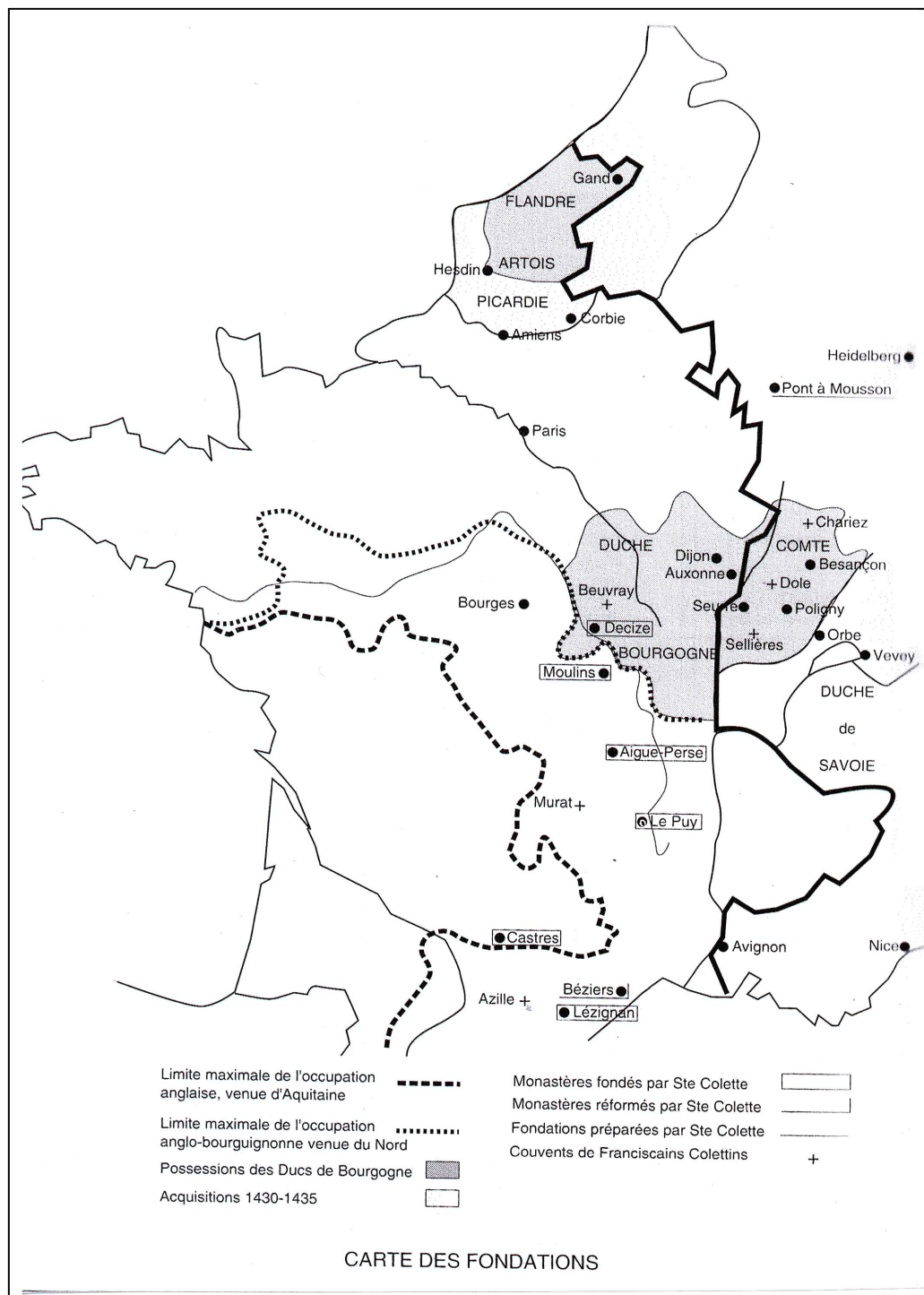


LES VOYAGES DE COLETTE DE CORBIE DE 1406 A 1420

²⁷⁷ E. LOPEZ, *Culture et sainteté...*, op. cit., annexes, respectivement p. 451, 452, 450.



LES VOYAGES DE COLETTE DE CORBIE DE 1421 A 1447



A noter cependant :

- Seurre faisait partie du diocèse de Besançon, mais était terre duchoise et non comtoise ;
- au sud de Seurre, la limite duché-comté n'épouse plus le cours de la Saône : cf la Bresse bourguignonne (ou louhannaise).

J'ajoute une ramification manuscrite au schéma "Monseigneur de Saint George" au cœur d'un réseau :

"le 17 novembre 1426, une bulle approuva encore une autre fondation [colettine] à Orbe, à la demande de Jeanne de Montbéliard, princesse d'Orange"²⁷⁸. Celle-ci fut la première épouse de Louis de Chalon-Arlay, prince d'Orange²⁷⁹. Une sœur de celui-ci, Alix, épousa Guillaume de Vienne fils ; une autre, Marie, s'unit à Jean de Fribourg.

Le codicille du testament de Marie de Chalon, "contesse de Fribourg et de Neufchâstel [Neuchâtel], dame de Champlitte" contient ce passage :

"50 ducats d'or que j'avoye doner à suer Colecte pour moy faire à dire une messe ung an par ung de ses religieux"²⁸⁰.

IV : LE TESTAMENT DE GUILLAUME DE VIENNE (1435) : LES DONNÉS À L'ÉGLISE.

Document d'appui : PJ XXIII.

Presque la moitié du texte est consacrée à ces dons ; Guillaume met l'accent sur le couvent des Augustins de Saint-Georges.

1 : Le couvent des Augustins de Saint-Georges, nécropole des Vienne- Saint-Georges.

"Nous eslisons nostre sépulture en l'Eglise des frères Augustins de S. George, et voulons (...) nostre corps soit apporté en terre et inhumé en ladite Eglise devant le grand Authel d'icelle",

fait écrire Guillaume de Vienne le 14 mars 1435. Dans son testament, Jacques I de Vienne, seigneur de Longwy²⁸¹, oncle de Guillaume, nous apprend qu'il voulait reposer en ce lieu, "ainsine comme regardés sera au plus près des piez de mon signour mon pere", Guillaume de Vienne, seigneur de Longwy et de Saint-Georges, lequel aurait été à l'origine de ce couvent des Augustins en 1342 peu de temps avant sa mort²⁸².

²⁷⁸ E. LOPEZ, *Culture et sainteté...*, *op. cit.*, annexe p. 444.

²⁷⁹ Cf plusieurs tableaux généalogiques, dont "De Hochberg à Orléans-Longueville".

²⁸⁰ Antoine GLAENZER : "Le pèlerinage immobile. Le codicille de Marie de Chalon, comtesse de Neuchâtel, 1448", In *L'itinéraire des seigneurs*, *op. cit.*, p. 83-87.

²⁸¹ Première partie, chapitre II, branches Saint-Georges – Longwy, 1372.

²⁸² Nous ne savons pas si le corps d'Hugues de Vienne, "trespassé en Angleterre" avant le 2 mars 1362, fut inhumé en cette église. On peut le penser. On ignore tout du testament et du lieu d'inhumation de Guillaume de Vienne fils († v. 1461). Jean, le petit-fils, demande, dans son testament, que son corps repose en l'église de Louhans : cf PJ XLIII.

La grande "Maison" de Vienne n'eut donc pas une unique nécropole ; en simplifiant, on peut écrire que chaque branche eut la sienne, ainsi que l'indique le tableau de la page suivante²⁸³.

Dans son testament le sire de Saint-Georges ajoute : "Nous voulons que l'église du couvent desdits Augustins dudit St. George soit faite et bastie bien et deument en ce qui est à faire" : on peut émettre de forts doutes à ce sujet concernant l'action de son fils, Guillaume²⁸⁴. Et nous avons vu que Philippe de Hochberg, considérant comme trop coûteuses les réparations afférentes au château de Saint-Georges, l'avait abandonné au profit de Seurre. Sans la protection de la forteresse, il est évident que le couvent des Augustins était condamné. On assiste à sa dégradation successive :

"le 6 avril apres Pasques 1475 (...), Charles [le Téméraire] par la grace de Dieu duc de Bourgogne (...) "reçoit" l'humble supplication des religieux (...) du couvent de l'ordre saint Augustin (...) de l'eglise et monastere de Saint George les Seurre sur la riviere de Saosne en nostre conté de Bourgogne (...)"²⁸⁵.

Nous avons un petit témoignage anonyme pour le début du XVIe siècle :

"Les ermites de Saint-Augustin, installés dans le faubourg de Saint-Georges proche du château des Vienne, seigneurs de Seurre, semblent constituer une petite communauté de dix frères, dont le prieur Jacques Veruze est "docteur en sainte théologie" en 1505²⁸⁶.

J'avais écrit que le capitaine dit La Fortune avait détruit ce qui restait du hameau de Saint-Georges, en 1596²⁸⁷.

Sous certaines plumes du XIXe siècle, on trouve assez souvent l'idée, reprise au XXe siècle, que les Augustins de Saint-Georges auraient abandonné leur couvent, pour s'installer à Seurre, - ville qui offrait davantage de sécurité -, dans le cours du XVIe siècle.

L'idée est séduisante. Il y eut bien un couvent des Augustins à Seurre, fondé à l'époque Moderne.

²⁸³ Des lieux qui ont retenu mon attention. Ce n'est qu'une esquisse.

²⁸⁴ J'ai jusque-là affirmé la décadence du patrimoine échu à Guillaume fils, à partir de la mort de son père. Je le prouverai en septième partie.

²⁸⁵ ADCO, 58 H1. Il faudrait une sérieuse étude du dossier "58 H Augustins de Seurre" et retrouver des documents sans doute dispersés dans un ou plusieurs dossiers voisins (cf l'inventaire).

On remarquera : "en nostre conté" de Bourgogne : officiellement, Seurre et Saint-Georges relevaient du duché, mais la limite duché-conté était vivement contestée par certaines communautés.

²⁸⁶ ADCO, 137 H 1254.

²⁸⁷ Cf *supra*, chapitre II.

NÉCROPOLES DE LA MAISON DE VIENNE.

<p><u>Abbaye de Cîteaux.</u> Philippe de Vienne, sgr de Seurre, St-Georges, Pagny, Pymont († 1303) avec Jeanne(ite) de Genève, sa seconde épouse.</p>	<p><u>Jacobins de Dijon.</u> Marguerite de Vienne (celle qui fit construire le superbe château de Bonnencontre, 1430); hypothèse: le personnage du TG VI.</p>	<p><u>Eglise de Louhans.</u> (Guillaume d'Antigny, sgr de Ste-Croix; † av. le 15 mai 1358. N'est pas un "Vienne") Huguenin de Vienne, sgr de Ste-Croix, Seurre..., petit-fils de Guillaume d'Antigny † 1391 Jean de Vienne, sgr de Sellières, puis de Bussy, puis de St-Georges et de Ste-Croix. Petit-fils du "sire de St George" † 1464</p>	<p><u>Augustins de St-Georges.</u> Guillaume de Vienne, sgr de St-Georges et de Longwy † v. 1344 - son fils aîné, Jacques de Vienne, sgr de Longwy † 1372 - (et son fils cadet Hugues de Vienne, sgr de St-Georges, † 1362 sépulture ici: hypothèse) le fils de Hugues: <u>Guillaume de Vienne</u>, sgr de St-Georges et de Ste-Croix † 1437</p>	<p><u>Cordeliers de Lons-le-Saunier.</u> Hugues de Vienne sgr de St-Georges, Longwy, Montmorot † 1315/1317 son fils: Philippe de Vienne, sgr de Pymont † 1370 - et sa 2de épouse: Huguette de Ste-Croix † 1359 - et leur fille: Marguerite de Vienne Jacques de Vienne, sgr de Ruffey † v. 1445 (petit-fils de Philippe) <u>Abbaye du Miroir.</u> le fils de Philippe, Guy de Vienne, sgr de Ruffey, Chevreux † 1403/1410</p>
<p><u>Chapelle du château de Pagny.</u> Jean de Vienne, sgr de Pagny, ("à la barbe") † 1436 Jeanne de Vienne (petite-nièce de Jean) et son époux Jean de Longwy.</p>	<p><u>Cordeliers de Dijon.</u> Philippe de Vienne évêque de Langres † 1451</p>	<p><u>Château de Montby</u> (selon Anselme) Guillaume de Vienne, sgr de Montby † 1470</p>	<p><u>Abbaye d'Acay</u> (chez les Rye) Béatrice de Vienne, dame de Commenaille (branche Ruffey)</p>	<p><u>Chapelle des Vienne dans la Sainte-chapelle de Dijon.</u> - Louis de Vienne petit-fils de Jacques, sgr de Ruffey † 1483-1486 et son épouse Ysabeau de Neufchâtel } à l'initiative de - leur fils Girard de Vienne, sgr de Commarin et de Ruffey † 1545 } Girard et son épouse Bégnigne de Dinteville, dame de Commarin</p>
<p><u>Abbaye de St-Seine.</u> Guillaume de Vienne, abbé de St-Seine, archevêque de Rouen † 1407</p>	<p><u>Eglise de Porrentruy.</u> Jean de Vienne, archevêque de Besançon - évêque de Metz - évêque de Bâle † 1382</p>	<p><u>Abbaye de Theuley</u> (chez les Vergy) Gillette de Vienne (branche St-Georges) † 1364</p>		



Seurre : "clos des Augustins".

Il est question des "prieur et religieux augustins de la ville de Seurre, appellants d'une certaine vendue", en 1604²⁸⁸ ; mais un petit cahier traite de "Saint-Georges, Jallanges et Trugny : procédures : entretien de l'église de Saint-Georges, 1643-1646"²⁸⁹ dans lequel on apprend qu'en 1643 les religieux du couvent de Saint-Georges sont en conflit avec les hommes de Jallanges, Saint-Georges et Trugny.

Cependant, un petit texte de ce dossier semble sonner le glas des Augustins de Saint-Georges : "la nef de ladite eglise" est menacée de "grande ruine" : il faudrait réparer, ce qui était sans doute trop tard²⁹⁰.

Un vitrail de l'église Saint-Martin de Seurre semble rappeler l'existence proche du site prestigieux de "SAINT-GEORGE" : il représente saint Georges et saint Michel, les deux patrons de la chevalerie.

2 : Le couvent des cordeliers de Sellières.

Avant de l'inclure dans la liste des établissements religieux qu'il dote, Guillaume de Vienne consacre un long paragraphe au "couvent des frères Mineurs, autrement Cordeliers en

²⁸⁸ ADCO, 58 H 12. L'inventaire dit : 1689.

²⁸⁹ ADCO, 58 H 11.

²⁹⁰ Nous savons qu'il ne reste aucun vestige de ce monastère : cf *supra* chapitre I (texte et photographies).

notre ville de Salmes" (Sellières)²⁹¹, que "nous ayons naguères commencé à fonder et édifier" : on comprend son attachement particulier au monastère, et il désire que

"iceluy couvent soit faict et parfaict entièrement (...) : l'église, maisons, cloistres, chambres (...), et soit ladite église garnie bien et deument des ornemens appartenans au divin office (...), mais tousiour mais ou temps advenir perpétuellement (...)".

3 : Fondation d'un hôpital à Seurre.

"Voulons que l'hospital, lequel (...) nous avons naguères commencé à faire fonder et édifier en nostre ville de Seurre en nostre maison que nous avons acquise d'Odet Millet, assise devant nostre halle dudit lieu, soit faict et parfait de tout ce qui est nécessaire à ce (...) : faire en la salle les lits garnis (...) de bonnes couvertures pour couvrir les pauvres (...) ; tous ornements d'autels nécessaires (...), huisseries et fenestres (...). Item voulons qu'audit hospital ait tousiours un chappelain prestre qui sera maistre et gouverneur dudit hospital (...)".

Il attribue à l'hôpital une rente annuelle de 50 livres tournois, à prendre sur "notre terre et recepte de nostre chastellenie de Villiers-en-Grâce" (Villangrette).

Cet hôpital n'eut qu'une courte vie. Déjà Philippe de Hochberg décida d'en construire un nouveau.

4 : Rentes (et dons en argent) aux églises et aux couvents.

a) : Aux églises paroissiales de ses seigneuries.

Il fonde une "chappelle" ou "chappelanie" dans les églises de Seurre, Louhans, Arc-en-Barrois, et dans ses "chastels" de Joux et de Châtillon-sous-Maîche. Chacune sera dotée d'une rente annuelle et perpétuelle de 25 l. t.

Il insiste sur celle de Seurre et on comprend pourquoi. Mais c'est la seule mention d'un don à l'église Saint-Martin de Seurre. Anne Couturier²⁹² a relevé 296 messes anniversaires fondées au XIVe siècle, 359 au XVe siècle. Aucune n'émane de membres de la famille de Vienne, ainsi que d'autres familles nobles²⁹³. Ce n'est pas étonnant, et A. Couturier le dit bien :

²⁹¹ Le transcritteur du texte du testament a commis d'assez nombreuses fautes, notamment dans les noms propres. Mais, l'original étant perdu, rendons grâce au mérite de celui qui l'avait recopié à temps. J'ai conservé l'orthographe de cette copie.

²⁹² Anne COUTURIER, *Vie et sentiments religieux dans la paroisse de Seurre aux XIVe et XVe siècles d'après les fondations de messes anniversaires*, Mémoire de maîtrise, Dijon, 1994, p. 44-45. Elles rapportent à l'église 300 journaux, 350 soitures, 81 maisons avec 136 pièces de pré, 4 manses, 11 meix, 4 granges et 3 jardins.

²⁹³ Mais elles révèlent la montée en puissance de la bourgeoisie, en particulier de la famille Berbis.

"Les Vienne ne peuvent se mêler aux indigents de leur bonne ville de Seurre. C'est pourquoi ils assurent leur salut auprès des Augustins [de Saint-Georges], qui doivent "chanter messes pour l'âme de moy et de mes antecesseurs" dans leur église qui reçoit la sépulture de Jacques de Vienne"²⁹⁴. Le cas était très fréquent chez les nobles, lorsqu'un couvent particulièrement honoré par la famille jouxtait (ou presque) une église paroissiale.

A toutes "les eglises parrochiaux" il attribue 60 sols pour une messe "dans six mois après nostre trespas ou au plustost que faire se pourra", desservie par sept prêtres. Elles sont situées aux chefs-lieux des seigneuries²⁹⁵ :

" S. George (église des Augustins)
 Seurre
 Sainte Croix
 Louans (Louhans)
 Montpont
 Boisjuan (Bosjean)
 Morvans (Mervans)
 L'An (Lays-sur-le-Doubs)
 Lougerie (Longepierre)
 Navilly
 Moings (Montrond (-le-Château))
 Chambellan ? (Salans ?)
 Chastelain (Châtillon-sous-Maîche)
 Joux
 Salmes (Sellières)
 Le Pin
 Varnantois (Vernantois)
 Pimorain (Pimorin)

²⁹⁴ A. COUTURIER, *op. cit.*, p. 55.

²⁹⁵ C'est un moyen de s'assurer des possessions de Guillaume de Vienne à la fin de sa vie (autre source, plus nette encore : cet "état des lieux" : cf PJ XXIV, "les gaiges d'officiers"). Ces seigneuries étaient bien connues des contemporains de "Monseigneur de Saint George", forts de l'autorité de ce dernier. Et il n'y a qu'un seul héritier, donc le descriptif de l'héritage aurait été superflu.

Arc-en-Barrois	}	châtellenie d'Arc-en-Barrois
Gyesne, Authon (Gye-sur-Aujon)		
Richebourg		
Courcevesque (Cour-l'Evêque)		
Montreboux (Montribourg)	}	châtellenie de Bussy-le-Château
Bussy (Bussy-le-Château)		
Sernon" (Cernon)		

b) : Aux couvents situés sur - ou à proximité de - ses terres.

" l'abbaye de Cisteaux (Cîteaux)	}	cf les grandes châtellenies duchoises de Guillaume de Vienne, que j'ai incluses dans l'espace : "du Miroir à Cîteaux"
couvent de Myreul (Le Miroir)		

couvent d'Auberive	}	seigneurie d'Arc-enBarrois
couvent de Lougay (Longuay)		
prioré de Vauclerc (Vauclair)		
priorez de Monterot (Montrot)		

couvent de Monbenoist (Montbenoît) (seigneurie de Joux)

couvent de Billon (Buillon) (près de Montrond-le-Château)

frères cordeliers du couvent de Chasteauvillain (châtellenie jouxtant
celle d'Arc-en-Barrois)

couvent des Cordeliers de ... (un blanc)

frères du couvent des cordeliers et frères Mineurs de nostre ville de
Salmes (Sellières)

prieur et religieux déservant en l'église du prioré de Fay-en-Bresse près dudit Salmes [Sellières], de l'ordre de de Grandmont"	}	visible, au milieu des bois et des étangs, sur un plan- arpentement du milieu du XVIIIe siècle, troisième

partie, ch. I, II, 1, 2, b), 1 : Sellières.

Cîteaux reçoit une rente de 50 l. t., Montrot 20 l. t., tous les autres chacun 25 l. t.

Evidemment, tous les établissements religieux (séculiers et réguliers) doivent en contrepartie dire "perpetuellement" des messes pour "le remède et salut des âmes de nous, nosd. prédecesseurs et successeurs".

5 : "Noz obsèques solennels".

Trois paragraphes décrivent par le menu l'ordonnance de ce moment :

"pour luminaire entour le corps quatre cierge tant seulement pesant chacun 25 livres de cire (...) tenus en partie par "treize pauvres enfans ou hommes, qui seront vestuz chacun (...), lesquelles robes et chaperons de drap noir nous leur voulons estre donnez ; et à chacun des autels l'on dira des messes basses", éclairés, ainsi que le "grand autel" par lesdites torches ;

il estime que seront présents "prélats, prieurs, doyens, chanoines d'église cathédrales (...)".

"Voulons que sur lad. représentation de corps [soit] mis un drap de cendel noir, auquel par le milieu tout au long et au travers aura une croix de cendel blanc, et sera armoyé ledit drap au bout en plusieurs lieux de noz armes de Vienne (...).

Nous voulons qu'audit obsèque (...) soit offert un drap d'or pour parer aux grandes solemnitez le grand autel de lad. église, et soit iceluy armoyé de nosd. armes."

Comme dans les testaments des autres grands nobles, Guillaume de Vienne affirme ne vouloir "aucunes pompes outrageuses" : pas de drap d'or ou de soie sur sa "représentation", il ne veut pas "que le cheval ou [au ?] armes soient offerts audit obsèque".

J'avais été frappé par la ressemblance entre la description faite de ses obsèques par le sire de Saint-Georges et cette gravure :



Source : musée Condé, Chantilly.

Le livre d'heures d'Etienne Chevalier. L'office des morts. Jean Fouquet.

On est assez loin du vœu "d'aucunes pompes outrageuses". C'est le testament – sans surprises – d'un grand personnage. Au-delà du luxe affiché pour les obsèques (avec une retenue, afin de ne pas offenser Dieu), on peut souligner les dons aux établissements religieux : les messes dites dans les église paroissiales coûteront 75 l. t., c'est modéré ; en revanche, les rentes concédées pour la fondation de cinq "chappelenies" (moyennant des messes) et pour que les couvents et prieurés assurent, aussi, perpétuellement, des offices religieux, atteignent un total de 495 l. t. : cela équivaut au revenu d'une grosse seigneurie. On sait que plus d'un noble s'est ruiné par ces rentes aux églises. On peut penser, au vu des revenus de Guillaume que j'avais calculés - et en estimation basse -, que l'héritier, par une saine gestion des seigneuries à l'égale de celle de son père, pourra sans grande difficulté amortir cette dépense²⁹⁶.

Enfin, dans son testament, Guillaume de Vienne fait un autre "don", certes hypothétique et sans surprise, à l'Eglise :

²⁹⁶ Il ne faut pas oublier les dons aux laïcs, dans ce testament. Je ferai un bilan total, en septième partie, en profitant aussi de ce riche document "d'état des lieux" (PJ XXIV, XXV et XXVI).

"ou cas que ledit Guillaume [son fils] ou ses fil ou fils, ou autres descendans males par droicte ligne auraient fille ou filles, nous voulons et ordonnons qu'elles ne soient pas héritieres universelles (...), mais nous (...) donnons à chacune d'icelles, jusques au nombre de trois filles les premières nées (...), dix mil florins pour une fois (...)".

Mais "si advenoit plus de trois filles, nous voulons que la quarte née et les autres ensuyvans soient mises en religion, et à chacune d'icelles (...) cent livres de rente chacun an durant leur vie".

V : DE HAUTES RELATIONS DANS L'ÉGLISE.²⁹⁷

1 : Avec les archevêques successifs de Besançon.

J'ai mentionné, précédemment, plusieurs interventions de Guillaume de Vienne auprès de l'archevêque. Le but des Ducs fut de maîtriser la ville de Besançon, ville impériale libre dans le comté de Bourgogne.

2 : Avec certains papes pendant la période du Grand schisme.

Neveu (par alliance) de Clément VII, il fut en relation étroite avec lui, notamment pour régler les affaires de Marguerite de Joinville, comtesse de Vaudémont, à la mort de son mari Pierre de Genève, en 1392.

En 1404, le sire de Saint-Georges fut envoyé par le Duc à la cour pontificale d'Avignon, auprès de Benoît XIII, "pour aucunes grosses besongnes", sans doute pour obtenir une dispense concernant Marguerite, fille de Jean sans Peur, fort jeune lors de son mariage avec le dauphin Louis de France²⁹⁸.

Ce même Benoît XIII accorda une bulle - restée caduque - pour la fondation du couvent des cordeliers de Sellières, mais c'est celle de Martin V, au cours du concile de Constance, qui fut décisive pour la fondation de cet établissement.

Nous nous souvenons des rapports étroits et secrets entre Jean XXIII et Guillaume de Vienne lors de ce même concile ; leur relation avait peut-être commencé en 1412, lorsque le pontife répondit à une lettre insistante de Guillaume de Vienne en accordant une bulle d'érection du couvent colettin d'Auxonne.

²⁹⁷ Tous les faits qui s'attachent à cette question ayant été traités, je me contente d'en rappeler les grandes lignes.

²⁹⁸ Cf quatrième partie, chapitre II.

VI : LES ORDRES DE CHEVALERIE : L'ARBRE D'OR, LA TOISON D'OR ; SAINT-GEORGES EN BOURGOGNE ?

Les ordres et les confréries de chevalerie contenaient tous un aspect religieux, plus ou moins marqué, qui rappelait aux récipiendaires leur engagement à défendre Dieu, la foi et l'Eglise.

1 : L'ordre de l'Arbre d'or, 1403.

Guillaume de Vienne fit partie des soixante chevaliers nommés par Philippe le Hardi à la naissance de l'ordre, et reçut d'appréciables cadeaux.

2 : L'ordre de la Toison d'or, 1430.²⁹⁹

La nomination comme premier appelé par Philippe le Bon valut au sire de Saint-Georges un immense prestige, en partie lié à la pérennité de cet ordre. Un trait religieux significatif : sur pression de l'Eglise, le païen Jason fut assez vite rejoint par une figure de l'Ancien testament, Gédéon.

3 : Guillaume de Vienne à l'origine d'une confrérie de Saint-Georges dans le duché de Bourgogne ?

Nicolas Viton de Saint-Allais écrit³⁰⁰ : "Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges et seigneur de Seurre, un des plus illustres seigneurs de la Bourgogne, qui le premier avait reçu cette décoration [chevalier de la Toison d'or]des mains de [Philippe le Bon], pour fournir une compensation à l'amour-propre offensé de la haute noblesse des deux Bourgognes, proposa à celle-ci, de l'agrément du souverain, l'institution d'une confrérie noble, sous le patronage de Saint-Georges, dont la décoration, représentant l'effigie en or de ce saint, patron de la chevalerie, et en vénération dans les deux Bourgognes, serait suspendue au même ruban que celui de la Toison-d'or, et dont les preuves d'admission seraient celles d'une vie sans reproche, et d'une noblesse de race de chevalerie, de nom et d'armes, sans origine connue.

²⁹⁹ Je reviendrai sur cette création, et les premiers chapitres pas tous glorieux pour Guillaume de Vienne.

³⁰⁰ Nicolas VITON DE SAINT-ALLAIS, *Nobiliaire universel de France ou recueil général des généalogies...*, vol. 9, 1816, p. 62-63-64, note 3.

La première assemblée ou chapitre de cette confrérie eut lieu en l'église des Augustins de Saint-Georges l'an 1430, et elle y élut pour chef et gouverneur Guillaume de Vienne, son fondateur ; elle tint ensuite ses chapitres à Seurre. Des confréries particulières, aussi sous le patronage de Saint Georges, s'étaient formées vers la même époque à Saint-Georges-de-Mancy et à Chalons-sur-Saône. Cette dernière ne tarda pas à faire avec celle de Seurre un acte d'agrégation (...).

La réunion du duché de Bourgogne à la couronne de France ayant mis fin à la première confrérie de Saint-Georges, instituée par Guillaume de Vienne, celle de Rougemont au comté de Bourgogne continua à exister sans aucune rivalité avec plus d'éclat (...).

Il cite aussi le fait suivant³⁰¹ :

"[Simon de Moustiers], deuxième du nom, chevalier, seigneur de Moustier de Haute-Pierre et de Bermont (...) fut reçu chevalier de Saint-Georges dans le chapitre tenu à Seurre le 14 avril 1472 avec Pierre de Willafans, son beau-frère, Jean de Scey, Antoine de Brancion, Guillaume de Charmes, Jean de Chargey, fils de Jean Dampierre ; Guillaume et François de Ray, Jean de Montureux, Poncard et Bouton de Corrales, Jean de Rupt et Simon de Granson".

Qu'il y eût à Rougemont³⁰² au comté de Bourgogne, au cours de la décennie 1430, la fondation d'une confrérie de Saint-Georges par Philibert de Molans, le fait semble avéré. Mais la coexistence de ces deux confréries (duchoise et comtoise), avec des actes attribués à l'une et à l'autre, sans précision des sources, nous a valu un salmigondis qui laisse le doctorant très dubitatif quant à la création de la confrérie duchoise³⁰³. Un sentiment partagé par les médiévistes bourguignons.

³⁰¹ *Ibidem*, p. 62. Il cite sa source : "Archives de la maison de Poitiers"

³⁰² Rougemont : dép. Doubs, arr. Besançon, ch.-l. c.

³⁰³ On retrouve tout ou partie de ce qu'a écrit Viton de Saint-Allais dans de nombreux ouvrages, qui semblent avoir emprunté l'un à l'autre. On peut citer :

Pierre de SAINT-JULIEN, *Origine des Bourgongnons...*, 1581, p. 411-414 ;

Claude JURAIN, *Histoire des antiquités de la ville et du conté d'Auxonne* [Auxonne], 1611, p. 110 ;

COURTÉPÉE, *op. cit.*, 1774 pour la première édition ; deuxième édition : III, p. 277.

Jean-Baptiste-Pierre-Jullien, dit LE CHEVALIER DE COURCELLES, *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, 1821, p. 269-270 ;

B. GASPARD, *Histoire de Gigny*, 1843, p. 238-240.

Un inventaire des Archives nationales semblait prometteur, à la cote M 64 ; en réalité, un contenu insignifiant. Je remercie Ghislain Brunel, archiviste, de m'avoir permis de découvrir ce "dossier" - malgré l'espoir déçu -, par ailleurs en fort mauvais état.

CHAPITRE VI.

UN HOMME D'ETAT A L'ECHELLE EUROPEENNE.

I : L'ETAT BOURGUIGNON ET SES GRANDS COMMIS.

1 : L'Etat bourguignon.

Dans la conclusion de son ouvrage, B. Schnerb³⁰⁴ s'exprime ainsi : "L'histoire des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois nous offre une remarquable illustration de ce que fut le phénomène des Etats princiers à la fin du Moyen Âge (...). Les éléments moteurs furent la volonté de puissance, l'idée dynastique, la recherche de l'efficacité dans la gestion et l'administration. La coopération des élites sociales et, singulièrement, le soutien apporté aux princes par l'aristocratie nobiliaire et par tout un groupe de juristes, de gens de finances et autres "officiers" et "serviteurs", apparaissent aussi comme essentiels.

L'assise territoriale, facteur de richesse et de prestige, fut un autre pilier de cette construction (...).

La loyauté et la fidélité dues au prince et la défense d'intérêts communs formaient le ciment unissant les diverses composantes de la société politique constituée autour des ducs (...).

L'Etat bourguignon prit d'abord la forme d'un édifice institutionnel dont la cour, la justice, l'administration, les finances, l'armée furent les différents éléments (...).

Les cérémonies et les fêtes (...) étaient aussi et surtout des manifestations de puissance et des moments significatifs de l'affirmation d'un dessein politique (...).

On retrouve logiquement une partie de ces idées chez M.-Th. Caron³⁰⁵ :

"Le duché (...) correspond à une réalité géographique, un territoire, en même temps qu'à une réalité politique, la reconnaissance d'une autorité, celle du duc". Territorialement, pour Guillaume de Vienne et quelques autres, notamment la quinzaine de "chambellans" qui avaient un rôle effectif de "conseillers", l'horizon inclut les autres possessions des princes

³⁰⁴ B. SCHNERB, *L'Etat bourguignon, op. cit.*, p. 433-436.

³⁰⁵ M.-Th. CARON, *La Noblesse dans le duché de Bourgogne, op. cit.*, conclusion générale, p. 531-540.

bourguignons et ils accompagnent les desseins territoriaux de leurs maîtres, comme nous le verrons en III. Ce sont souvent des gens de la haute noblesse, qui "s'intègrent à l'aristocratie européenne (...). Leurs fonctions, le rôle qu'ils jouent dans l'Etat doivent être appréhendés (...) comme une participation au pouvoir et à la prise de décision (...)". (M.-Th. Caron).

Les lignes qui précèdent montrent bien la naissance et l'affirmation d'un Etat, et définissent des qualités ("le soutien, la loyauté et la fidélité, société politique, dessein politique", entre autres) se rapportant aux hommes qui "participaient au pouvoir et à la prise de décision" : des hommes d'Etat.

Cependant, ce que je viens d'écrire n'est peut-être pas suffisant pour faire de Guillaume de Vienne "un homme d'Etat".

2 : Qu'est-ce qu'un homme d'Etat ?

Les dictionnaires donnent des définitions en plaçant la fonction au-dessus de celles qui peuvent apparaître comme synonymes : "c'est un bon administrateur, mais pas un homme d'Etat"³⁰⁶. René Rémond écrit : "Charles de Gaulle lui aussi a oscillé entre l'aspiration à l'unanimité nationale et l'obligation de devenir le chef d'une fraction contre une autre. Seuls, sans doute, les politiques qui ont l'étoffe d'un homme d'Etat connaissent ce partage. Au politicien tout est simple, et il ne se pose pas tant de question"³⁰⁷.

Donc, Guillaume de Vienne n'est ni "administrateur", ni "politicien" ; il "aspire à l'unanimité" : il semble participer d'un sentiment national naissant en refusant (bien que gêné au regard de Philippe le Bon) de visiter le roi d'Angleterre³⁰⁸ ; et en même temps il défend une "fraction" (bourguignonne) contre une autre (armagnaque).

Il a une ligne politique, et il s'y tient : la "raison d'Etat" - pour le meilleur et pour le pire -. Elle apparaît bien, de 1405 à 1419 :

En 1405, à la suite de l'affaire de Juvisy, il harangue le conseil royal : j'ai été "fidèle à mes devoirs". De la préparation du meurtre de Louis d'Orléans à ses conséquences immédiates, il est de ceux qui n'ont pas changé d'avis ; et cette ligne de conduite persiste, en 1409 autour de la paix de Chartres : il fait partie d'un groupe ("A, B ou C") dont l'argument fort est la défense du "bien public" ; il assiste à la signature des traités (Chartres, 1409 ; Bicêtre, 1410) et par conséquent les cautionne. Fait prisonnier sur le pont de Montereau le 10

³⁰⁶ *Le Nouveau Petit Robert*, 2007.

³⁰⁷ Sur le site Internet "Wikipédia" à "homme d'Etat".

³⁰⁸ Cf en sixième partie.

septembre 1419, malgré les ponts d'or que lui promet le camp delphinal, il demeure absolument fidèle à la cause bourguignonne, et les mauvais traitements subis dans sa geôle le laissent politiquement de marbre.

Ce sens de l'Etat, il le développe dans le domaine militaire, dans des démarches diplomatiques épuisantes ("alant et venant"), dans la fidélité du vassal à son suzerain. Une ligne de conduite très claire également dans le domaine religieux : défendre Dieu, la foi et l'Eglise ("croisades", aide à Colette de Corbie), et les faire respecter dans le maintien d'une société ordonnée qui le fait combattre avec fougue les révoltes populaires (Roosebeke, Othée) et le fait placer tout à la fois la raison d'Etat ducal et le mépris de la trahison au-dessus de l'intérêt familial, lors du siège de Grancey³⁰⁹.

Enfin, le service du prince donc de l'Etat, participe à la remarquable éducation intellectuelle et militaire qu'il fait donner à son fils, Guillaume³¹⁰.

II : DE TRÈS HAUTES RESPONSABILITES.

Dans les domaines militaire, politique et diplomatique, nous allons le retrouver, toujours au premier plan, au cours des dernières années de Jean sans Peur (et fort proche du Duc sur le pont de Montereau), et jusqu'en 1434 au moins au service de Philippe le Bon³¹¹. Il rencontre, comme chef de mission diplomatique ou dans le conseil étroit des ducs, de nombreux chefs d'Etat européens : le duc de Milan, les comtes (puis ducs) de Savoie, les princes de Hainaut, de Brabant, les rois d'Angleterre successifs et le régent Bedford, les rois des Romains Venceslas et Sigismond (1418 à Montbéliard) ; et bien sûr Charles VI durant son long règne : c'est aussi la spécialité première que lui attribue Chr. de Borchgrave³¹², en compagnie de Regnier Pot, Jacques de Courtiambles et Henri Goedhals, que l'auteur nomme des "diplomates d'élite", et ajoute en conclusion : "cela n'étonne pas que la diplomatie de Jean sans Peur, en si peu d'années de règne, contribua de manière très considérable à la naissance de l'Etat bourguignon".

Sans oublier les papes Clément VII, Benoît XIII, Jean XXIII, et peut-être au concile de Constance le futur Martin V, qui attribua une bulle (1417) pour la fondation du couvent des cordeliers de Sellières.

³⁰⁹ 1434. Cf en sixième partie.

³¹⁰ Cf la septième partie, A.

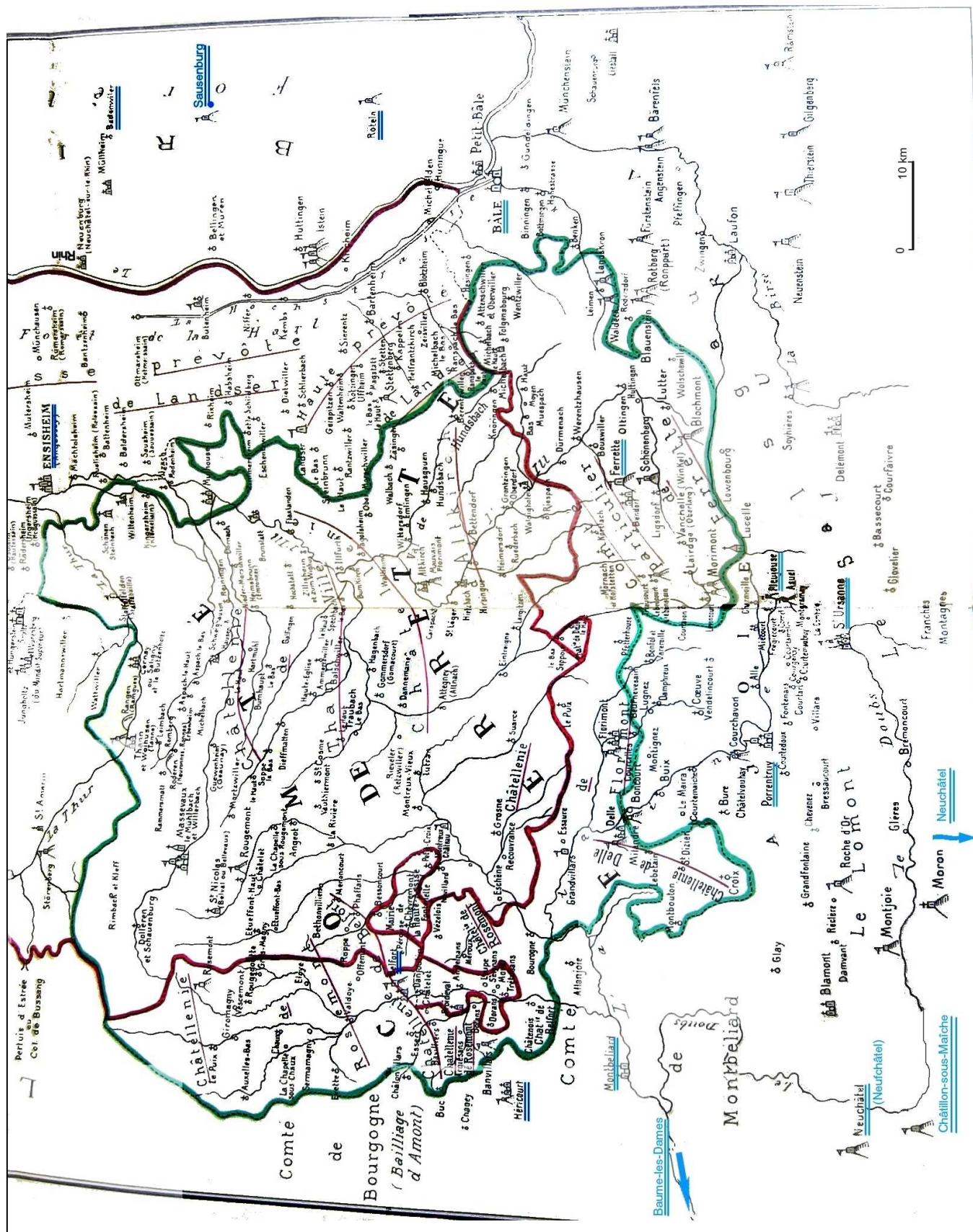
³¹¹ Il apparaît au service de Philippe le Hardi en 1379. Donc, une carrière d'au moins cinquante cinq ans.

³¹² Christian de BORCHGRAVE, "Diplomates et diplomatie sous le duc de Bourgogne Jean sans Peur", In Jean-Marie CAUCHIES (éd.), *A la cour de Bourgogne. Le duc, son entourage, son train.*, 1988, p. 81.

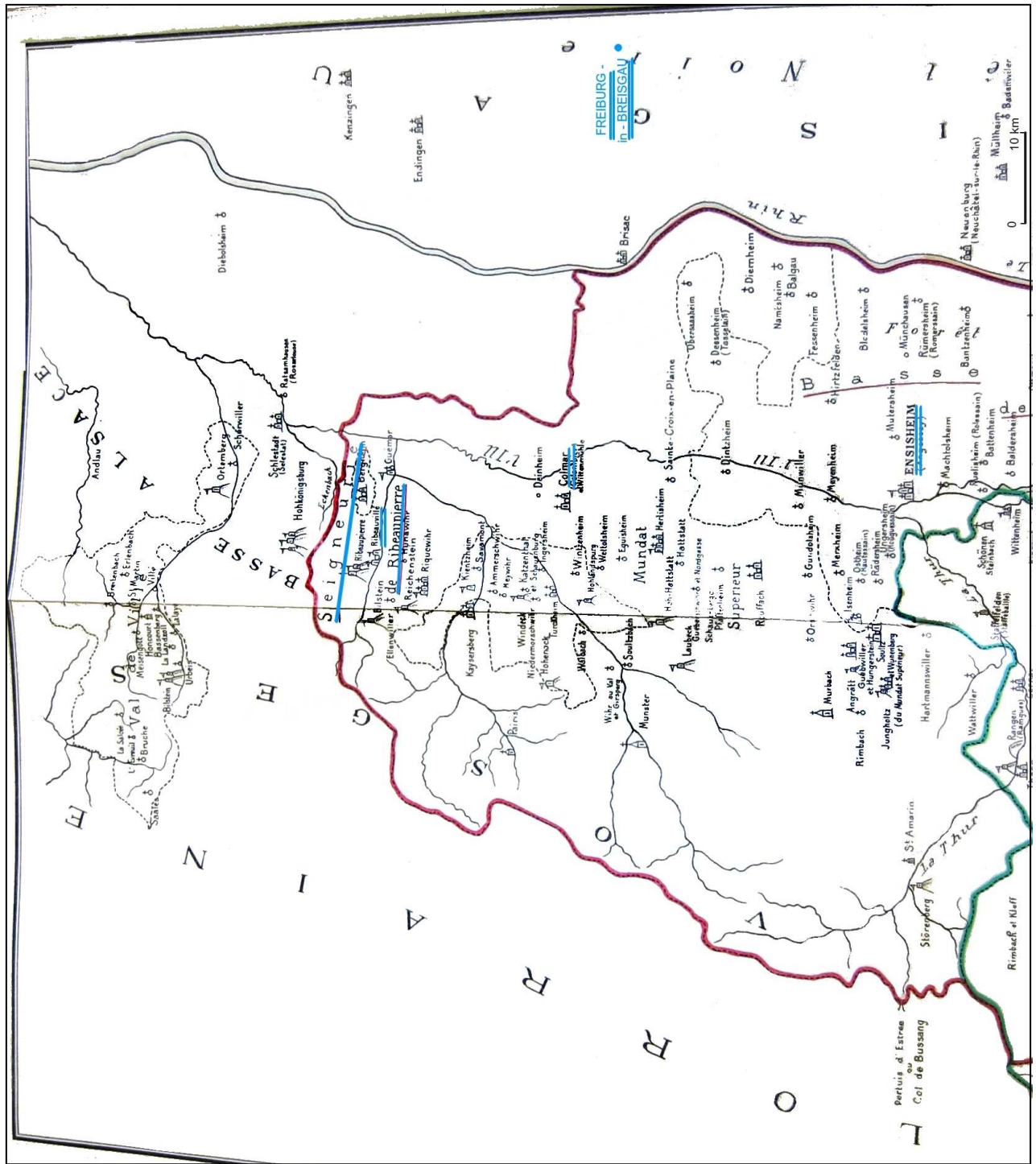
A six reprises, les comptes bourguignons ignorent les motifs des ambassades du sire de Saint-Georges : "envoyé pour aucune besongne ; lui dire certaines choses ; pour certaines choses ; pour aucunes grandes et tres hautes besongnes ; pour traiter des choses secretes ; pour certains ses affaires".

III : UN ACTEUR IMPORTANT DE LA POLITIQUE BOURGUIGNONNE VERS L'EST ?

Documents d'appui : les deux cartes, extraites de l'ouvrage de L. Stoff, et complétées, que je nomme Stoff 1 et Stoff 2.



Stouff 1.



Stouff 2.

Louis Stoff écrit³¹³ : "Les ducs [de Bourgogne] estimaient que beaucoup d'entreprises leur étaient possibles dans la bande de terrain qui formait la lisière des pays de langue allemande du côté [du comté] de Bourgogne. Le contour en était flottant". Quels étaient leurs arguments ?

1 : Aux marges proches : des territoires favorables.

Certes, Héricourt, ville bourguignonne, fut autrichienne à la fin du XIV^e siècle, mais peu de temps après la seigneurie devint un fief des Neufchâtel³¹⁴.

Montbéliard était au point de départ des routes menant en terre alsacienne ; c'était un lieu de rendez-vous, de conférences entre des seigneurs "welches"³¹⁵ et allemands ; les comtes de Montbéliard possédaient des terres dans le comté de Bourgogne pour lesquelles ils étaient donc vassaux des comtes de ce nom.

Les plus vastes seigneuries de la Haute-Alsace faisaient théoriquement partie de l'évêché de Bâle, en particulier suzerain du comté de Ferrette et de la seigneurie de Ribeaupierre. Or "plusieurs évêques de Bâle furent "romands"³¹⁶, comme Othon de Grandson (1306-1309), Gérard de Vuippens (1309-1325), ou "bourguignons" comme Jean de Chalon (1325-1335), Jean de Vienne (1365-1382) et Humbert de Neufchâtel (1395-1417). La langue, la culture et l'influence françaises peuvent sembler l'emporter sur celle du Saint-Empire"³¹⁷. D'autant que l'évêque Jean de Vienne³¹⁸ résidait souvent à Porrentruy.

2 : La progression bourguignonne : le rôle de Guillaume de Vienne.

Au fil de mes lectures, j'ai été de plus en plus sensible aux actions du sire de Saint-Georges en pays germanique et à ses marges ; je vais d'abord les citer, puis les étudier dans les paragraphes suivants.

³¹³ L. STOUFF, *Catherine de Bourgogne et la féodalité de l'Alsace autrichienne ou Un essai des ducs de Bourgogne pour constituer une seigneurie bourguignonne en Alsace, 1411-1426*, 1913, première partie, p. 11. Ouvrage en deux parties, la seconde étant composée de "Notes et pièces annexes" précieuses. Mon exposé repose en majeure partie sur ce livre.

³¹⁴ Je crois utile de répéter ici la distinction orthographique que j'ai adoptée depuis le début de mon ouvrage : Neufchâtel [Bourgogne] ; le comté de Neuchâtel [-sur-le-Lac], actuellement en Suisse.

³¹⁵ "Welches" : nom donné par les gens de tradition germanique aux personnes de civilisation française.

³¹⁶ "Romands" : de langue française.

³¹⁷ Jean-Daniel MOREROD, *Les évêques de Bâle dans les Pays romands au Moyen Âge*, op. cit., p. 132.

³¹⁸ Cf première partie, commentaires accompagnant le TG V.

Une hypothèse en ce sens : l'acquisition de la châtelainie de Châtillon-sous-Mâche en 1400, qui aurait pu être encouragée par Philippe le Hardi. Dans la succession de Jacques II de Vienne, seigneur de Longwy, mort à Nicopolis en 1396, on peut se demander pourquoi Guillaume de Vienne choisit (?) cette seigneurie plutôt que celle de Longwy, plus prestigieuse et fort proche du pôle majeur de ses terres : les "grandes baronnies du Miroir à Cîteaux" et Lays-sur-le-Doubs et Villangrette, cette dernière quasiment contiguë à Longwy. Mais dans le rapport de force qui s'installa entre les héritiers de Jacques, peut-être, précisément, n'eut-il pas le choix. Et la possession d'une seigneurie fort éloignée ne décourageait pas le noble, constamment préoccupé par l'accroissement de son domaine : la lointaine Bussy-le-Château nous le rappelle.

De façon certaine, nous l'avons vu en ambassade auprès de Venceslas, en 1398, puis au concile de Constance en 1415. Nous allons le découvrir acteur dans ce dessein germanique des Ducs, en relation avec Maximin de Ribeaupierre, et à Montbéliard en 1418 face au roi des Romains Sigismond. Il n'est pas indifférent de rappeler l'envoi de son fils, Guillaume, en pays germanique pour y apprendre la langue ; et on peut penser que les étroits contacts de Guillaume de Vienne avec les Hochberg (et leur cousin Jean de Fribourg) pourront expliquer le mariage de sa petite-fille Marguerite avec Rodolphe³¹⁹.

Il est possible que Colette de Corbie ait bénéficié de l'entregent du sire de Saint-Georges pour fonder un couvent en pays germanique, à Heidelberg en 1437 (année du décès de Guillaume).

Mais je reviens aux certitudes : en 1406, Guillaume de Vienne devint seigneur de Pleujouse.

3 : La progression territoriale bourguignonne dans le diocèse de Bâle.

Si la nomination d'évêques welches renforçait l'influence bourguignonne dans le diocèse de Bâle, parallèlement ces prélats, "en conflit larvé avec leur ville"³²⁰, sans appui de l'Empire, désormais privés de l'or du Rhin – c'était en fait celui de leurs bourgeois – vendent ou hypothèquent les seigneuries dans lesquelles leur autorité est précisément la plus solide, soit les terres francophones de l'ouest de l'évêché. Presque toute cette région est engagée à des dynastes "bourguignons" : Porrentruy et l'Ajoie aux comtes de Montbéliard (1386-1461),

³¹⁹ Ce dernier devenant le principal héritier de Guillaume de Vienne, ce que celui-ci n'avait cependant pas prévu : cf septième partie.

³²⁰ J'ai évoqué certains faits, au sujet de l'évêque Jean de Vienne, en première partie.

Sainte-Ursanne et sa châtelainie aux sires de Neufchâtel (1388-1424). A la fin du XIV^e siècle, cette puissante famille comtoise jette son dévolu sur ce qui reste de l'évêché de Bâle. Humbert de Neufchâtel devient évêque et règne au moment où Catherine de Bourgogne étend dans toute la Haute-Alsace voisine (1411-1426) l'influence déjà considérable de cette dynastie française³²¹.

La famille de Vienne participe à cette curée. A Sainte-Ursanne notamment, avant les Neufchâtel. Le 13 septembre 1376, "Jehans de Vyenne, sires de Roulans, admirals de France", confirme les libertés et privilèges du chapitre et des bourgeois de la ville de Sainte-Ursanne³²².



Une porte de la ville médiévale fortifiée de Sainte-Ursanne.

A la mort de Jean de Vienne, évêque de Bâle (1382), "l'évêché se trouva débiteur de 1200 florins prêtés à l'évêque (...) par Jean de Nans³²³, [neveu de l'Amiral]. [L'évêque] Imier

³²¹ J.-D. MOREROD, *op. cit.*, p. 132.

³²² Archives de la ville de Sainte-Ursanne.

³²³ Jean de Nans avait épousé la plus jeune sœur de Jean de Vienne, Jeanne : cf le TG VI.

Nans (souvent orthographié "Nant" au Moyen Âge) : dép. Doubs, arr. Besançon, c. Rougemont. Vestiges d'un château fort à flanc de falaise.

de Ramstein se libéra de cette dette quatre ans plus tard en donnant à ce dernier la garde noble du château de Pleujouse, avec le village de ce nom, les hommes, les colons et les droits de fiefs qui en dépendaient, avec réserve que l'Eglise de Bâle aurait l'entrée de cette forteresse en temps de guerre, et la faculté de la racheter pour la somme de 1 200 florins (13 et 23 octobre 1386)³²⁴.

J. Trouillat³²⁵ écrit :

"1406³²⁶ - 28 juillet. Jean de Nans, archevêque et comte de Vienne, vend en son nom et au nom de Jeanne de Nans, sa mère, épouse de Guillaume, sire de Tignonville (sic) chevalier, conseiller, camérier du roi de France, et protecteur ("leehütem") de la prévôté de Paris, le château de Pleujouse avec ses droits et appartenances, à Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges et de Sainte-Croix, pour 1 200 livres (catalogue Maldoner. Elsgau 23)"³²⁷.

³²⁴ Louis VAUTREY, *Le Jura bernois : notes historiques sur les villes et les villages du Jura bernois*, vol. 2, 1868, p. 147.

Cf aussi *Le Catalogue Maldoner* à ces dates : voir la note suivante.

³²⁵ J. TROUILLAT, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, 5 vol., Porrentruy, 1852-1857. Le cinquième volume, d'où est extrait le texte, a été réalisé en collaboration avec L. VAUTREY

³²⁶ Trouillat écrit "1426", ce qui n'est pas possible : à cette date Jean de Nans était évêque de Paris. Une coquille.

Je remercie J.-Cl. Birquy de m'avoir fait connaître cet inventaire.

³²⁷ Cet extrait d'inventaire appelle plusieurs remarques et commentaires.

Jean de Nans : - "archevêque de Vienne" de 1405 à 1423 ;

- "et comte de Vienne" : on se souvient (Première partie : le déclin des Vienne, XIIIe-XIVe siècles : les raisons) que "l'archevêque [de Vienne] de Burnins [Bernin] (...) acheta à Hugues de Vienne seigneur de Pagny [Pagny], en 1263, [le titre de "comte de Vienne"] au prix de sept mille livres [viennoises]" ;

- pour ces raisons, et sans doute et surtout parce que le nom patronymique "Vienne" (cf Jeanne de Vienne, sa mère, et sœur de "l'Amiral") était nettement plus célèbre que celui de "Nans", il se faisait souvent appeler "Jean de Vienne" ;

- puis il fut évêque de Paris de 1423 à sa mort en 1427 : cf ses armoiries page suivante ;

- selon Ulysse ROBERT, *Testaments de ...*, *op. cit.*, vol. I, p. 253-254, qui cite l'abbé Guillaume, son testament "contient d'utiles renseignements sur lui et sa famille. Il nous apprend entre autres choses que Jean testa à Nans et qu'il fut inhumé dans l'abbaye de Bellevaux, à côté de Jean, son père, et de Jeanne de Vienne, sa mère. Jean de Nans est encore mentionné dans le testament de Marguerite, sa sœur (1426. BNF, Ms fr. 32974, p. 66)"

Abbaye de Bellevaux : commune de Cirey, dép. Haute-Saône, arr. Vesoul, c. Rioz. L'Amiral Jean de Vienne y eut également sa sépulture.

On avait retrouvé une pierre tombale, avec cette inscription (traduite du latin) :

"Ici repose R.P.D. Jean de Nans, d'abord évêque de Vienne, ensuite évêque de Paris, qui mourut l'an du Seigneur 1427 le sept d'octobre. Que son âme repose en paix. Ainsi soit-il".

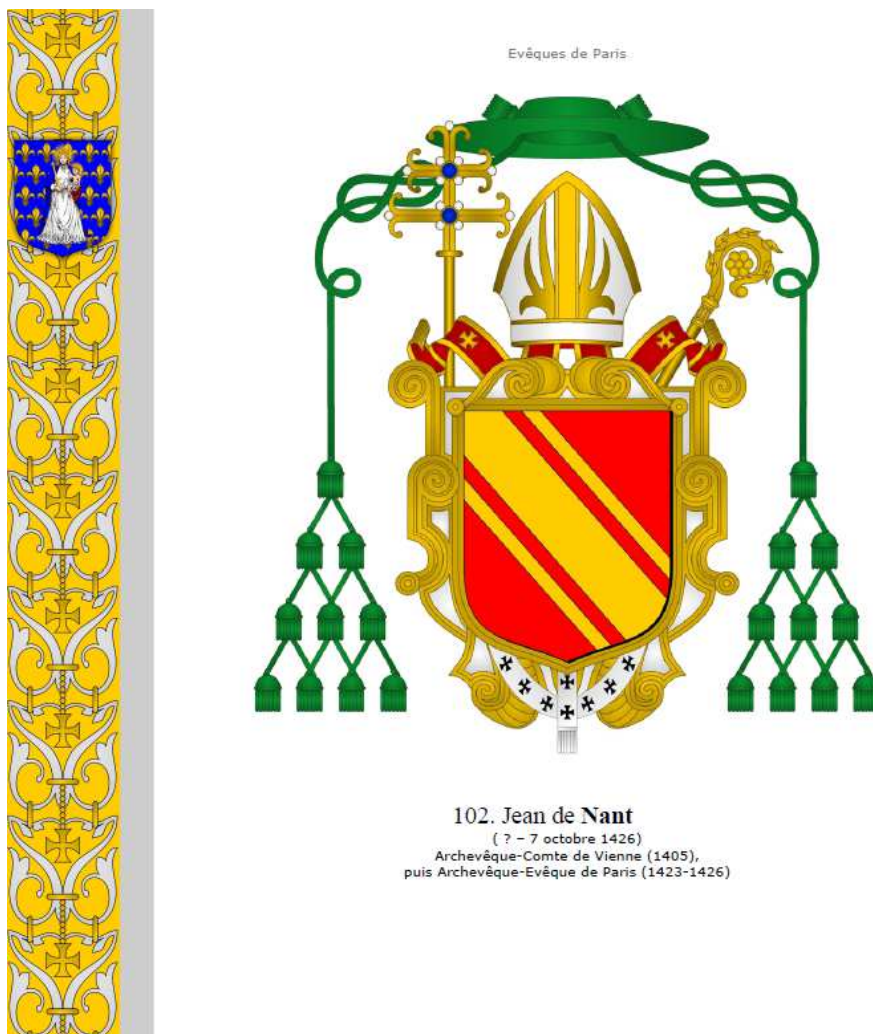
"Guillaume de Tignonville" :

- pour le même acte, L. VAUTREY, *Le Jura bernois...*, *op. cit.*, p. 151, écrit : "avec le consentement de sa mère Jeanne de Nans, **épouse en seconde noces de JACQUES de Tignonville**" (c'est moi qui surligne) : "Jacques" ou "Guillaume" ?

Au 22 août 1393, elle apparaît veuve de Jean de Nans (Archives Nationales, K 2281, liasse 1, parchemin), reprise de fief : renseignement fourni par J. Hennequin, que je remercie ; elle ne décède qu'en 1418/1419, elle aurait donc pu convoler une seconde fois ;

- étant donné l'importance du personnage "Guillaume de Tignonville", on pencherait pour "Jacques" ; mais TROUILLAT cite des fonctions de Guillaume, produisant même un terme allemand : "leehütem" ;

- Guillaume de Tignonville (Thignonville : dép. Loiret, arr. Pithiviers, c. Malesherbes) apparaît dans la "grande" histoire, notamment sous la plume de B. SCHNERB (*Jean sans Peur*, *op. cit.*, p. 210,



Arnaud BUNEL, *Armorial illustré des évêques et archevêques de Paris*. CD-Rom, 2009.

213-214, 255, 263-264, 277) : prévôt de Paris en 1407, c'est lui qui mène une enquête à la fois minutieuse et rapide, à la recherche des assassins de Louis d'Orléans, ce qui oblige Jean sans Peur à tomber le masque. Puis le 30 avril 1408, ce dernier fait évincer Guillaume, notoirement du parti d'Orléans, de sa charge de prévôt. On le retrouve en septembre de la même année, ambassadeur royal envoyé vers Jean sans Peur, puis prenant part à la bataille d'Othée.

Guillaume de Tignonville, "orléaniste" zélé, époux de Jeanne de Vienne devenue Jeanne de Nans ? La sérieuse biographie par R. EDER n'en souffle mot ; (R. EDER, *Tignonvillana inedita, Inaugural-Dissertation zur Erlangung der Doktorwürde*, K. Ludwig-Maximilians-Universität zu München, 1914, VI-26 pages.)

L'historien cite une étrange répartie de Guillaume, lors d'un conflit l'opposant à l'Université de Paris, en 1407/1408 (BNF, Ms 10279) : "(...) Mais je doutois plus que vous deussiez conclure que je fusse marié et suis certain que sa ceste conclusion eussiez mise avant, il me eust marier".

Selon EDER, Guillaume de Tignonville, mort en 1414, aurait épousé Alix d'Estouteville (je ne trouve pas une bonne généalogie de cette famille), qui lui aurait donné une fille, Philippe, devenue épouse de "Jean du Monceau, chevalier, seigneur de Villereau en partie, de la Roncière, (...)". R. EDER, *op. cit.*, p. 24, tableau généalogique).

Il serait évidemment fort intéressant, et peut-être décisif, de retrouver le texte du 28 juillet 1406 cité par Trouillat.

Guillaume de Vienne n'aurait pas conservé longtemps la seigneurie de Pleujouse. Mais la date de la vente pose problème.

Charles Duvernoy³²⁸ publie un texte daté 9 novembre 1413, dans lequel Humbert de Neufchâtel, évêque de Bâle, affirme que

"[son] tres chier et bien amé nepveu messire Thiébault, seigneur de Neufchastel et de Chastel sur Muzelle (Moselle), si ce soit obligé pour nous et à nostre prière et requeste en la main de messire Guillaume de Vienne, seigneur de Saint George et de Sainte Croix, pour la somme de deux mille florins de Florence pour la rambçon et rachat que nous avons fait de Plugeuse (Pleujouse) des mains dudit de Saint George, de laquelle somme de deux mille florins nous en avons ja constanté et paié ledit de Saint George de quatorze cents florins, et ainsi ne reste que nous lui devons encoire six cents florins de Florence". L'évêque engage à son neveu "la moitié du chastel, ville, terre et appartenances d'Héricourt", à charge pour Thiébaut (VIII) de Neufchâtel, d'y prélever les six cents florins et de les "paier audit de Saint George".

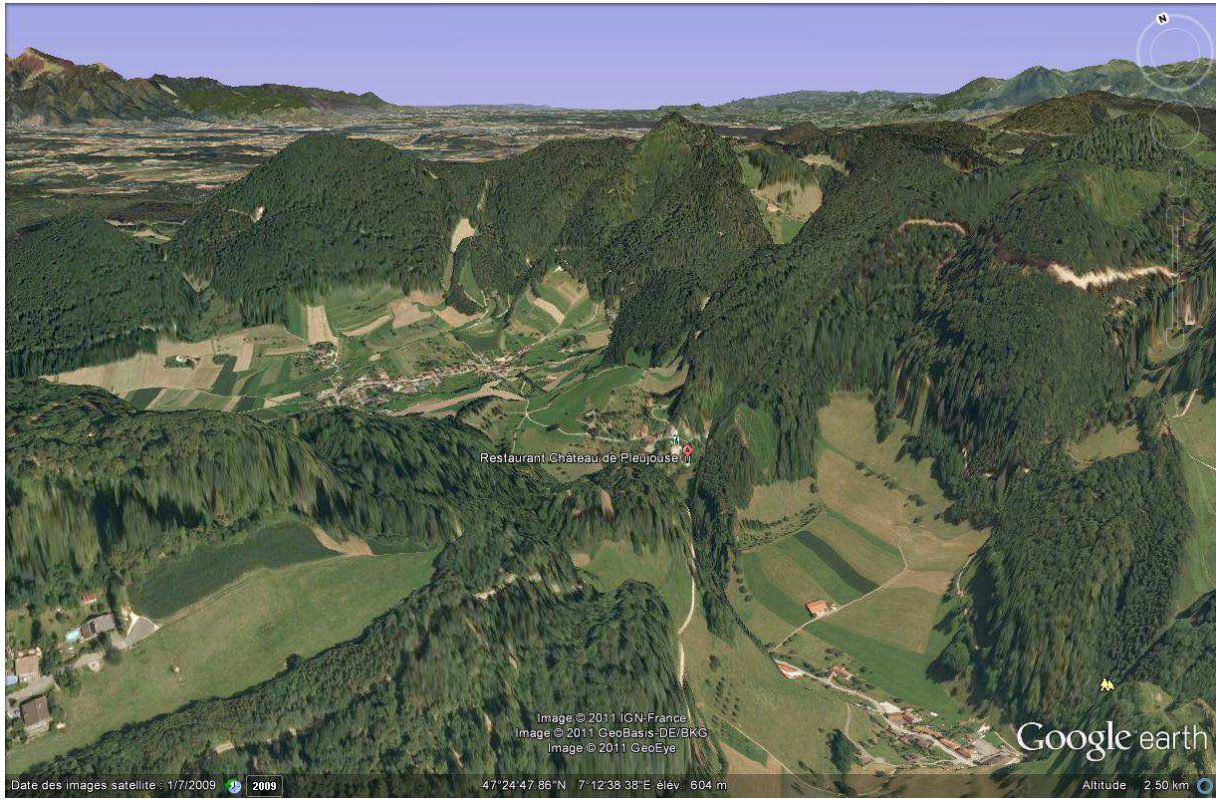
Mais l'acte de vente de Pleujouse de Guillaume de Vienne à Humbert est sans doute antérieur : "nous en ja constanté et paié" et "pour la rambçon et rachat que nous avons fait de Plugeuse" : Duvernoy écrit en note qu'il a lu le texte de l'acte de vente "de 1407".

Cette éphémère possession de la seigneurie de Pleujouse pose problème. Mais on retiendra la confirmation de la puissance des Neufchâtel dans cette région.

Pleujouse était le siège d'un très important château fort, situé sur une éminence – sans doute un verrou glaciaire – barrant une vallée des premières chaînes du Jura, ainsi que nous le montrent les photos suivantes :

³²⁸ Ch. DUVERNOY, "Notice historique sur la seigneurie d'Héricourt", In *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1838, p. 145-147.

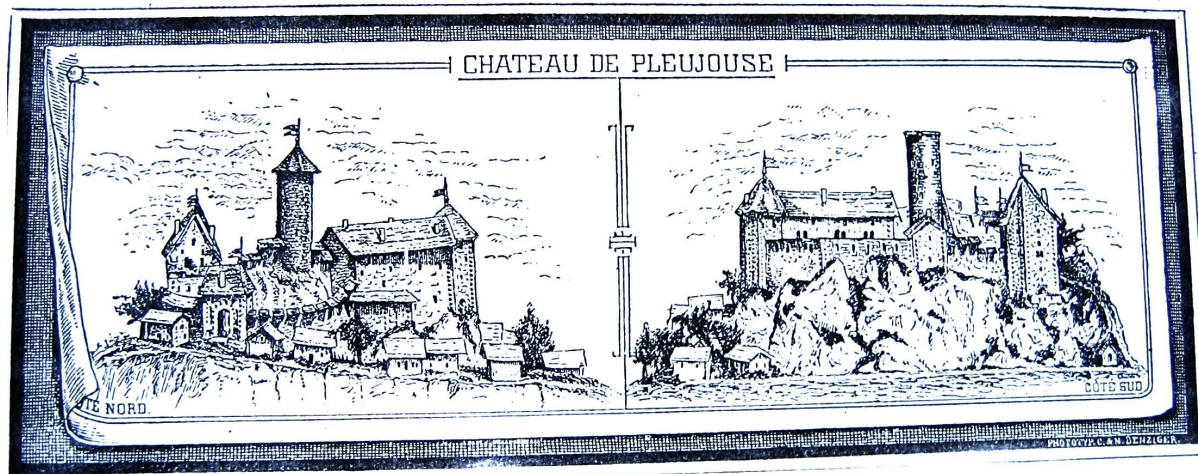
Thiébaut VIII de Neufchâtel : cf TG Neufchâtel (Bourgogne).



Pleujouse.



Pleujouse : les seuls vestiges notables.



Essai de restauration du château de Pleujouse.

Source : Msgr VAUTREY, *Histoire des évêques de Bâle*, volume I, *op. cit.*, p. 395.

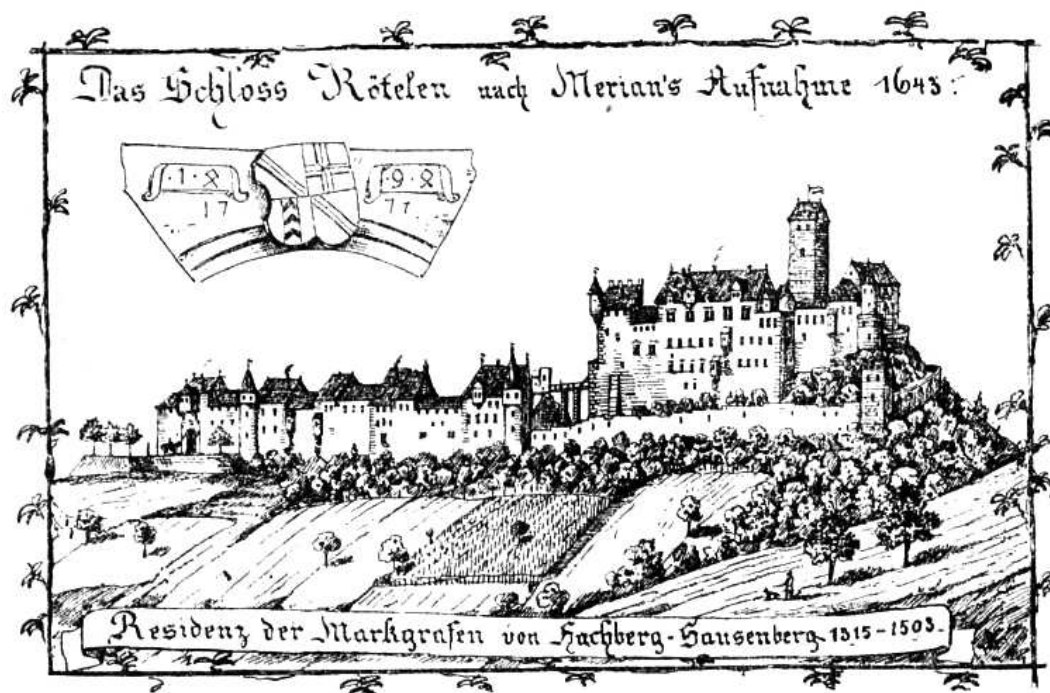
4 : De grands seigneurs allemands, amis de Guillaume de Vienne, deviennent des "Bourguignons".

Rodolphe III et Guillaume, margraves de Bade-Hochberg, séduits par la cour de Bourgogne, entrèrent au service des ducs. Guillaume fut un conseiller de Philippe le Bon et un de ses ambassadeurs au concile de Bâle (à partir de 1431). Selon L. Stoff³²⁹, à Dijon on le nommait familièrement "le comte Rudo". On les rencontrait parfois en compagnie de Guillaume de Vienne. Le fleuron de leurs seigneuries était Rötteln³³⁰, animée par un puissant château fort au sud de la Forêt Noire, proche de Bâle³³¹ :

³²⁹ L. STOUFF, *op. cit.*, première partie, p. 16.

³³⁰ En français Rothelin. Cf le TG De Hochberg à Orléans-Longueville ; de même pour Conrad et Jean de Fribourg.

³³¹ Cf la carte Stoff 1 et la photographie qui suit. Je reviendrai sur leur puissance seigneuriale en évoquant le fils de Guillaume, Rodolphe IV, époux de Marguerite de Vienne et principal héritier, de fait, du sire de Saint-Georges, en huitième partie.



Source : *Musée Neuchâtelois*, 1895.

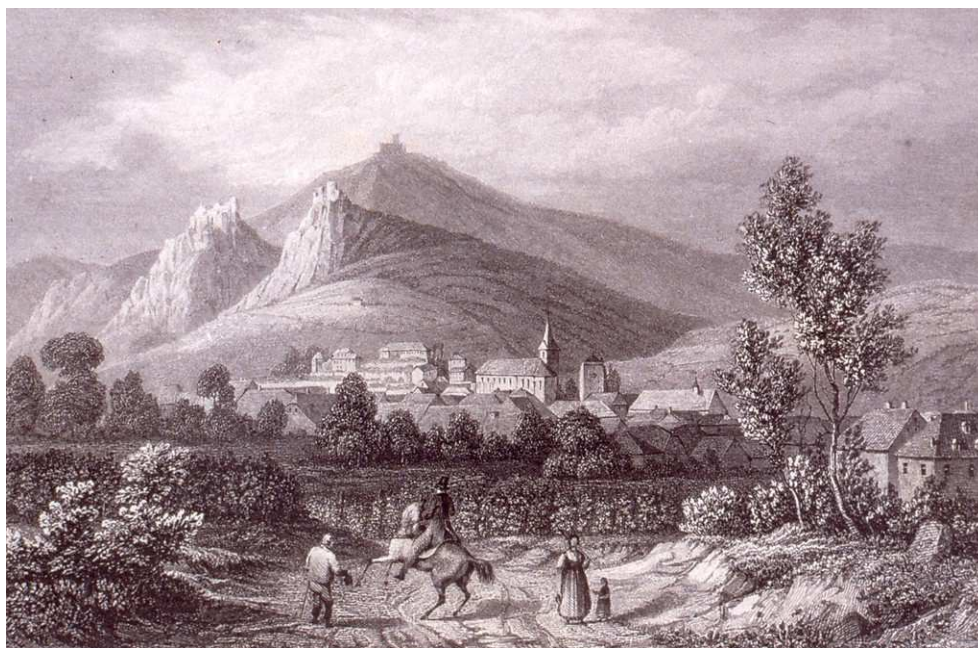


Rötteln.

Au fond, le Jura. A ses pieds, Bâle et le Rhin (invisibles ici).

Nous avons déjà remarqué Conrad de Fribourg³³² – beau-frère de Rodolphe III de Hochberg – aux armées de Jean sans Peur. En épousant Marie de Vergy, fille du maréchal de Bourgogne, il devenait un cousin par alliance de Guillaume de Vienne ; il recueillit le comté de Neuchâtel, qu'il transmit à son fils, Jean de Fribourg³³³, parfaitement intégré à la Bourgogne, particulièrement choyé par Jean sans Peur et Philippe le Bon ; Jean de Fribourg devint maréchal de Bourgogne, et épousa Marie de Chalon-Arlay, sœur d'Alix, femme de Guillaume de Vienne fils.

Selon L. Stoff³³⁴, les Ribeaupierre étaient "la plus grande famille seigneuriale de la Haute-Alsace". Dominant Ribeauvillé, leurs trois châteaux "barraient la frontière septentrionale" de cette région³³⁵ :



Source : Frédéric BERNARD, *Guides-itinéraires de Strasbourg à Bâle*, p. 27.

Ribeauvillé, vue générale de D. LANCELOT, ill. et LALLY, ill. (1854).

³³² Freiburg-in-Breisgau : cf la carte Stoff 2.

³³³ Jean de Fribourg, sans enfant, transmet son héritage à son cousin Rodolphe IV de Hochberg : cf en septième et huitième parties. Sur Jean de Fribourg : voir B. SCHNERB, *L'honneur de la Maréchaussée (...)*, *op cit.*

³³⁴ L. STOUFF, *op. cit.*, première partie, p. 18.

³³⁵ Cf la carte Stoff 2.

Bruno de Ribeaupierre, dont les terres relevaient évidemment du Saint empire romain germanique, fut "ébloui par les splendeurs des cours de France et de Bourgogne"³³⁶. Il entra au service de Charles VI ; il apparaît dans un texte de 1399 en Bourgogne, Philippe le Hardi l'appelant "notre amé et feal chevalier et chambellan", le remerciant de ses "bons et agreables services"³³⁷. Bruno et Maximin, son fils, prêtèrent de grosses sommes d'argent au Duc, dont le remboursement, toujours différé, empoisonna les relations entre les deux parties, jusqu'à la mort de Maximin (1451). Selon L. Stoff, le camp franco-bourguignon le poussa dans les bras d'une "welche", Jeanne de Blâmont³³⁸, qui lui apporta notamment des terres en Bourgogne. Veuf, il choisit une seconde compagne en la personne de la "welche" Anne de Grandson³³⁹, dont la dot contenait entre autres la seigneurie d'Authumes³⁴⁰. Une fille issue de sa première union, Isabelle, épousa Guillaume de Vergy († 1396)³⁴¹.

De l'héritier de Bruno (seconde alliance), Maximin, L. Stoff écrit³⁴² "qu'il a[vait] pour garant, son oncle, Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix". Extension du nom "oncle", comme celle de "cousin" : il est vrai que Guillaume de Vienne ou ses proches apparaissent dans les tableaux généalogiques que je viens de citer³⁴³. Les ducs ne pouvant rembourser Maximin, dans un premier temps le flattèrent, le choyèrent : échanson de Philippe le Hardi, conseiller et chambellan de Jean sans Peur, "après 1410", écrit L. Sittler³⁴⁴.

L. Stoff a bien raison d'écrire, au sujet de tous les personnages que je viens de citer, tous plus ou moins liés à Guillaume de Vienne : "quelques années ont suffi pour faire presque des Français de ces grands nobles allemands"³⁴⁵. J'ajoute que leurs possessions foncières apparaissent comme autant de points d'appui des ducs de Bourgogne dans leur marche vers l'est : du nord au sud Ribeaupierre, Fribourg, Rötteln, (et Badenweiler, Sausenburg pour les Hochberg³⁴⁶), le comté de Neuchâtel, sans oublier Pleujouse, et Sainte-Ursanne (qui passe

³³⁶ L. STOUFF, *op. cit.*, p. 19.

³³⁷ L. SITTLER ; je présenterai son ouvrage en traitant du fils de Bruno, Maximin.

³³⁸ Cf les TG Famille Ribeaupierre et Famille de Blâmont.

³³⁹ Cf le TG Famille de Grandson.

³⁴⁰ J'ai déjà évoqué cette seigneurie, qui sera achetée par Nicolas Rolin.

³⁴¹ Cf le TG Gillette de Vienne.

³⁴² L. STOUFF, *op. cit.*, p. 20

³⁴³ Ribeaupierre, Blâmont, Grandson, Gillette de Vienne et indirectement Neufchâtel : un beau réseau nobiliaire.

³⁴⁴ Lucien SITTLER, *Un seigneur alsacien de la fin du Moyen Âge, Maximin ou Smassmann Ier de Ribeaupierre, 1398-1451*, Strasbourg, 1933. Un constat : la source principale de l'auteur est le "*Rappoltsteininiches Urkundenbuch*" (Ribeaupierre, pour les germanophones : Rappoltstein, et Bruno : Brunon), Colmar, 1891-1898. SITTLER reconnaît n'avoir pas travaillé sur les archives bourguignonnes, et évidemment pour nous, "welches", c'est dommageable.

³⁴⁵ Selon cet historien, le frère de Maximin, Ulric[h] fut élevé à la cour de Bourgogne. Il mourut à la bataille de Bulgnéville (1431).

³⁴⁶ Cf septième et huitième parties. Pour tous ces noms : cf les cartes Stoff 1 et 2.

aussi des Vienne aux Neufchâtel, famille fort expansionniste dans cette région : cf Héricourt, évêché de Bâle).

Philippe le Hardi et Jean sans Peur complétèrent ce tableau (au demeurant fort incomplet, car spécifique à Guillaume de Vienne), par une habile et éloquente union matrimoniale en la personne de Catherine, sœur de Jean.

5 : Catherine de Bourgogne, Maximin de Ribeaupierre et la tentative d'annexion de l'Alsace.

Outre l'évêque de Bâle et Maximin de Ribeaupierre, le duc d'Autriche Léopold IV apparaissait comme un homme très puissant en Haute-Alsace, notamment par sa terre du comté de Ferrette³⁴⁷ ; Philippe le Hardi lui donna pour épouse sa fille Catherine en 1392, qui devint ainsi duchesse d'Autriche et comtesse de Ferrette. Léopold souvent en guerre, Catherine gérait les terres alsaciennes, s'appuyant précisément sur Maximin de Ribeaupierre, nommé en 1406 "grand-bailli autrichien en Alsace". Très active, n'hésitant pas à entrer en guerre contre les seigneurs locaux³⁴⁸, à signer des traités, à nommer des ambassadeurs. "Madame d'Autriche", selon l'expression de l'époque, "s'est toujours conduite en bonne Bourguignonne, (...), elle voulait fondre ensemble l'Alsace et la Bourgogne (...)" ; entre elle et son frère Jean (sans Peur), ce fut un "échange continu de bons offices"³⁴⁹. A plusieurs reprises, le duc de Bourgogne envoya son maréchal Jean de Vergy combattre les ennemis de Catherine ; en retour, elle et Maximin de Ribeaupierre apportèrent leur concours au Duc lors du siège de Vellexon ; L. Stoff en porte témoignage en citant un compte bourguignon³⁵⁰ : ils fournirent des engins de guerre, comme "la bombarde du seigneur d'Austerliche [qui fut] amenée dois le chastel de Maisonneaul (Masevaux)", instrument que H. Clerc nomme "la bombarde de la duchesse"³⁵¹ ; mais aussi des hommes : de "bons arbestriers, pour ce qu'au dit siège de Vellexon n'avoit que arbestriers de commune", et parmi des chevaliers et écuyers Ulric de Ribeaupierre, frère de Maximin, de la compagnie de Jean de Vienne,

³⁴⁷ Cf la carte Stoff 1.

³⁴⁸ L'histoire de l'Alsace est alors très compliquée, les princes laïcs et ecclésiastiques étant en constante rivalité et régissant sur "une poussière de seigneuries et de territoires", L. SITTLER, *op. cit.*, p. 237. Un exemple de cette histoire compliquée : O. KAMMERER, "Colmar ville-Etat et la puissante seigneurie de Ribeaupierre avant le XVIe siècle", In *Les relations entre Etats et principautés, des Pays-Bas à la Savoie (XIVe-XVIe siècles)*, publication du CEEB, 1992, n° 32, p. 99-114.

³⁴⁹ L. STOUFF, *op. cit.*, p. 32.

³⁵⁰ ADCO, B 11877, In L. STOUFF, *op. cit.*, deuxième partie (Annexes), p. 39-44. J'avais cité cette aide dans l'étude du siège.

³⁵¹ Hubert CLERC, Le Siège du château de Vellexon, *op. cit.*, p. 74.

Masevaux : à 20 km au nord de Belfort, c'est-à-dire très loin de Vellexon.

seigneur de Pagny³⁵². Le compte précité présente une abondante correspondance (du 28 septembre 1409 au 22 janvier 1410) entre les chefs des assaillants bourguignons, comme Jacques de Courtiambles, d'une part, et Catherine et Maximin ("messire Massemin"), d'autre part. Conrad, comte de Fribourg, le duc de Wurtemberg (et comte de Montbéliard) apportèrent également leur concours, pour le succès des armes du duc-comte de Bourgogne et, en l'occurrence, également celles de Guillaume de Vienne.

Léopold, mari de Catherine, décéda le 3 juin 1411 à Vienne. Or, j'avais relevé que le 11 mai, la Duchesse Marguerite atteignit Luxeuil, "afin de rencontrer Catherine, sa belle-soeur, duchesse d'Autriche, au sujet du contrat de mariage de cette dernière"³⁵³. Les quatre capitaines généraux des deux Bourgognes, dont Guillaume de Vienne, "et grand nombre d'autres chevaliers (...) accompagnaient la duchesse". Peincedé cite l'accord établi entre les deux duchesses le 16 mai : "ladite Catherine moyennera auprès de son mary que le duc de Bourgogne ait le gouvernement de la comté de Ferrette, en présence des seigneurs cités ci-dessus". Cette concomitance des dates (16 mai, et 3 juin le décès de Léopold) s'explique peut-être par la connaissance à la cour de Bourgogne d'une possible et très grave maladie du duc d'Autriche.

Dès la mort de celui-ci, ses frères, et notamment Frédéric (et son épouse Anne de Brunswick), persécutent la veuve, restée sans enfant. Catherine se tourne alors vers Smassmann (Maximin) de Ribeaupierre, lequel décide de "lier son sort à celui de la Bourgogne (...), il devient l'homme de confiance, le diplomate, l'homme d'affaires" de Catherine, "il collabore avec Catherine de Bourgogne à la constitution d'une puissance bourguignonne en Alsace"³⁵⁴. Mais il devient bien plus que son "homme de confiance" : son amant. Y eut-il mariage secret ? Non, pense L. Sittler, seulement des fiançailles, sans doute en 1413/1414, en ajoutant : "les fiançailles sont un contrat, pas un sacrement". Frédéric trouve là un excellent moyen de se débarrasser de cette "Bourguignonne" : dans une lettre adressée le 15 février 1415 à Jean sans Peur, il prétend que Maximin et Catherine sont mariés, ce qui souille l'honneur des Habsbourg³⁵⁵. Jean sans Peur aurait répondu qu'il n'était pas au courant, mais la liaison devint avérée. Maximin fut alors également rejeté par le duc de Bourgogne ; Catherine, privée de tous ses biens (joyaux, biens, meubles, domaines) par Frédéric, se réfugia

³⁵² L. STOUFF, *op. cit.*, deuxième partie, p. 42, n. 2, renseignement extrait de ADCO, B 11777.

³⁵³ Quatrième partie, chapitre II, III, 3), Guillaume de Vienne, un des quatre capitaines généraux des deux Bourgognes (...). *Item* pour les citations suivantes.

³⁵⁴ L. SITTLER, *op. cit.*, p. 166, puis 60 et 63, qui nomme le personnage tantôt Maximin, tantôt Smassmann.

³⁵⁵ *Ibidem*, p. 66, qui cite sa source : R. U. (*Rappoltsteinisches Urkundenbuch*), III, 118.

alors à la cour de Bourgogne. Jean sans Peur "pouvait espérer obtenir la bienveillance de Sigismond de Luxembourg, car Frédéric d'Autriche (...) s'était (...) attiré l'animosité du roi des Romains"³⁵⁶. "Mais dans cette affaire, Sigismond, visant toujours à protéger la frange occidentale de l'Empire contre l'implantation de princes français, s'était lui-même montré hostile à la cause de Catherine de Bourgogne (...). En mai 1418, Jean sans Peur rencontra une dernière fois Sigismond de Luxembourg, à Montbéliard. La cour impériale et la cour de Bourgogne rivalisèrent de faste et de luxe. Le duc Jean était accompagné de grands seigneurs des deux Bourgognes, notamment Guillaume de Vienne (...)"³⁵⁷. "Sigismond vint, pour sa part, avec (...) Rodolphe III de Bade-Hochberg, marquis de Rötteln (...)"³⁵⁸.

"Jean sans Peur put croire que sa soeur allait pouvoir récupérer les seigneuries qui devaient lui revenir [notamment Ferrette]. Mais Sigismond jouait un double jeu : définitivement réconcilié avec Frédéric d'Autriche, il lui avait fait secrètement promettre de ne rien rétrocéder de ce qu'il tenait en Haute-Alsace à Catherine de Bourgogne. Mieux valait, en terre d'Empire, un prince allemand turbulent qu'un prince français aux intentions amicales. C'est ainsi que dans l'affaire alsacienne, Jean sans Peur ne parvint pas à faire évoluer la politique impériale"³⁵⁹. Puis ce fut le drame de Montereau, le 10 septembre 1419.

Philippe le Bon était alors âgé de 23 ans. "La mort de son père, la guerre en Champagne, les affaires de France détournèrent d'abord son attention. Mais ses conseillers et ses agents, ceux de son père, hommes méthodiques, soigneux, doués d'esprit de suite, ne perdent pas de vue l'Alsace et la frontière de l'Est"³⁶⁰ (...). Philippe se fit faire une donation entre vifs par laquelle Catherine lui céda son patrimoine, tel qu'il se comporterait lors de son décès (...). Il était bon aussi de se débarrasser définitivement de Maximin. [Le duc] prit à sa charge toutes les dépenses nécessaires pour arriver à la rupture des fiançailles (...), et désigna des commissaires, Villers, Guyon Gelenin, le seigneur de Saint-Georges, chargea Guillaume de Vienne d'inviter son neveu à s'aboucher avec eux et fit donner à Maximin un sauf-conduit

³⁵⁶ B. SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 633-634 pour cette citation et les suivantes.

³⁵⁷ Largesses du Duc : "(...) A monseigneur de Saint George et de Sainte Croix, messire Anthoine de Vergy, messire Henri de Champdivers (et neuf autres), la somme de quatre cens quatre vins quinze frans (...), c'est assavoir au dit seigneur de Saint George, IIII^{xx} frans (...)" : ADCO, B 1594, fol. VIII^{xx} II, r^o, cité par L. STOUFF, *op. cit.*, deuxième partie, p. 130. Ces 80 francs représentent la plus grosse somme attribuée.

³⁵⁸ Les Hochberg avaient le cœur bourguignon, mais leurs terres relevaient de l'Empire : on verra (en huitième partie) le drame de Rodolphe IV, désireux tout à la fois de conserver ses seigneuries en terre germanique et de garder le contact avec son fils Philippe, lequel, au lendemain de la mort du Téméraire, passa au service de Louis XI.

³⁵⁹ B. SCHNERB, *op. cit.*, p. 634. Jean sans Peur et Catherine avaient cependant préparé le terrain : Charles le Téméraire réussira là où frère et sœur avaient échoué.

³⁶⁰ En clair : des hommes d'Etat. On peut subodorer que Guillaume de Vienne, qui connaissait bien et cette affaire et Maximin de Ribeaupierre, faisait partie de ces gens ; la suite semble accréditer cette hypothèse.

pour lui-même et pour une escorte de dix-neuf cavaliers. Il se déclarait prêt à payer le seigneur de Ribeaupierre, à condition que les fiançailles soient déclarées inefficaces et prescrivit à ses commissaires de ne pas séparer la question du mariage de celle de la créance³⁶¹.

L. Stouff fait état de deux lettres de Guillaume de Vienne à Maximin, aux 20 et 28 février 1421 (n. st.)³⁶². F. Barbey³⁶³ fait allusion à la seconde : Guillaume de Vienne prie Maximin, seigneur de Ribeaupierre, de renvoyer à plus tard la journée qu'il doit avoir avec lui, "car, au mercredi devant Pasques flories³⁶⁴, l'en doit faire les obsèques de feu messire Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, et de sa femme où il me convient estre"³⁶⁵. L. Stouff enchaîne : "Maximin et les envoyés du duc se rencontrèrent à Baume-les-Dames³⁶⁶ le 18 mars et conclurent la transaction qui devait tout terminer. Catherine y désavouait sa promesse de mariage". Selon elle, "c'était Maximin qui lui avait parlé de l'épouser ; reconnaissante des services qu'elle en avait reçus, elle s'était engagée, poursuivait-elle, mais en réservant le consentement de son frère et de son lignage, avec l'espérance que ce consentement lui serait refusé". Le commentaire de L. Stouff vaut d'être cité : "Il fallait que Maximin eût vraiment "l'amour de la paix et du repos" et un bien grand désir de recevoir son dû pour reconnaître, après de telles déclarations, la bonne foi de sa fiancée". Par ailleurs, "Ribeaupierre désignait comme juge ecclésiastique Charles de Poitiers, évêque de Langres. Le juge devait interroger les deux parties, décider si le mariage aurait lieu, et dans le cas de la négative délivrer à chacune d'elles une attestation qui lui permettrait de se marier ailleurs. Dans sa seconde partie, la transaction fixait le montant de la créance de Maximin à 10 000 écus d'or (...)"³⁶⁷.

Charles de Poitiers, évêque de Langres (1413-1433) n'était pas un inconnu de Guillaume de Vienne. Il était le neveu de Guillaume de Poitiers, lui-même évêque de Langres de 1345 à 1374, lequel, d'une relation avec une certaine Marguerite, eut plusieurs enfants, dont Guillaume, le célèbre "bâtard de Langres" (légitimé en 1358), bailli de Chaumont ; la

³⁶¹ L. STOUFF, *op. cit.*, première partie, p. 100-101.

³⁶² *Ibidem*, n.1 p. 100. Ses références : *Rappoltsteinisches Urkundenbuch (R. U.)*, *op. cit.*, III, 211 et 212.

³⁶³ F. BARBEY, *Louis de Chalon-Arlay*, *op. cit.*, p. 84.

³⁶⁴ Pâques 1421 : le 23 mars ; "Pasques flories" [fête des Rameaux] : le 16 mars ; "au mercredi avant" : le 12 mars.

³⁶⁵ Jean III de Chalon-Arlay, mort à Paris en 1418, et Marie des Baux, décédée en 1417, beaux-parents de Guillaume de Vienne fils. Lieu des obsèques : l'abbaye de Mont-Sainte-Marie (cf ma carte de la seigneurie de Joux : au sud du lac Dampvauthier), le "petit Saint-Denis" des Chalon-Arlay.

³⁶⁶ Baume-les-Dames : dép. Doubs, arr. Besançon, ch.-l. c. ; à 30 km à l'est de Besançon, sur la rivière du Doubs, donc grossièrement à mi-chemin de Dijon et de la Haute-Alsace ; lieu peut-être choisi par Guillaume de Vienne pour convenances personnelles : le 12 mars aux obsèques à Mont-Sainte-Marie, le 18 à Baume-les-Dames, c'est fort possible : la distance n'est pas conséquente (même si l'on tient compte du temps du banquet funéraire...).

Texte de la transaction, donné par L. STOUFF : *R. U.*, III, 214.

³⁶⁷ L. STOUFF, *op. cit.*, p. 101.

première épouse de ce dernier mit au monde deux filles, dont Jeanne (de Poitiers), qui épousa Philippe de Cervole, un frère utérin de Guillaume de Vienne, né en 1364³⁶⁸.

³⁶⁸ Cf les TG Châteauvillain et Cervole. Nous avons déjà rencontré Philippe de Cervole à plusieurs reprises.

Catherine de Bourgogne mourut en 1426. Maximin de Ribeaupierre se mit au service du duc d'Autriche, et se détourna d'autant plus de la Bourgogne qu'il estimait la somme proposée à Baume-les-Dames, 10 000 écus d'or, fort insuffisante (L. STOUFF écrit au contraire que cette somme "était bien supérieure à celle dont le duc était débiteur") ; selon L. SITTLER, Maximin réclama son dû à Dijon en 1423, 1426, 1427, 1428, 1431, 1432 ; Philippe le Bon "négocie, il promet, il prie d'attendre, il écrit à Maximin qu'il doit venir pour négocier, il a de bons mouvements, mais en fait Maximin est leurré" ; L. SITTLER, *op. cit.*, p. 173.

Son fils Guillaume combattit Charles le Téméraire aux côtés des Suisses et des Lorrains. Mais le fils de Guillaume, Maximin II, fut chevalier du duc de Bourgogne et administra des terres comtoises des Vergy (sources : l'ouvrage de L. Sittler).

CHAPITRE IX.

PORTRAIT ET VIE PRIVÉE.

"[Nos] sources sont très juridiques, très impersonnelles, elles sont plus le reflet d'une administration que de préoccupations particulières, de personnalités différentes. On n'y trouve jamais rien qui ressemble à un livre de raison (...). Les relations affectives ont bien rarement l'occasion de se manifester"⁴⁸⁵. "Les hommes et les femmes que nous plaçons sur le devant de la scène, au cœur d'une reconstitution historique, nous demeurent, pour la plupart, complètement inconnus [dans leur vie privée] (...). Rien ne nous est dit ni de leurs caractères ni de leurs façons d'être, et encore moins de leurs aspects physiques"⁴⁸⁶.

On pourrait multiplier les citations. Quand J. Pot écrit son "Histoire de Regnier Pot", il ne rapporte presque exclusivement que les faits relatifs à son service auprès des ducs de Bourgogne successifs⁴⁸⁷.

I: PORTRAIT PHYSIQUE.

Il est évident qu'une telle personne, que nous rencontrons durant cinquante-sept ans (1379-1436, un an avant son décès), en quasi permanence, ne pouvait être, comme Regnier Pot (1362 ?- 1432), Jean, seigneur de Roubaix (1369-1449), et d'autres⁴⁸⁸, qu'une force de la nature. Chevaucher, guerroyer, aller en ambassade, par tous les temps, en toutes saisons⁴⁸⁹ de Zélande à Mahdia, de Normandie à Constance et à Milan, exigeaient de Guillaume de Vienne d'avoir une solide constitution ; on le surprend malade une fois⁴⁹⁰ : une sérieuse diarrhée, sur le pont de Montereau, le 10 septembre 1419. Sans oublier les épidémies, la peste par exemple ravageant la Bourgogne durant sa naissance et sa petite enfance, ou s'abattant sur Paris en 1418 et précisément sur Jean III de Chalon-Arly.

⁴⁸⁵ M.-Th. CARON, *op. cit.*, p. 16-17.

⁴⁸⁶ J. HEERS, *Gilles de Rais, op. cit.*, p.16.

⁴⁸⁷ Jean POT, *Histoire de Regnier Pot, 1362 (?) – 1432, op. cit.*, 1929. Il est vrai que la conception du contenu d'une telle histoire a beaucoup évolué.

⁴⁸⁸ Les trois premiers nommés par Philippe le Bon lors de la création de l'ordre de la Toison d'or, en 1430. Il semble que le duc ait rangé ces chevaliers selon l'antériorité de leur service à la cause bourguignonne.

⁴⁸⁹ Guillaume de Vienne, nommé commissaire du roi en Languedoc, quitte la Bourgogne en hiver (décembre 1411) et y revient en la même saison (février 1413). On se souvient également que le siège de Mahdia (latitude 34° N) eut lieu en été (1390).

⁴⁹⁰ Au mauvais endroit et au mauvais moment ! Cf en sixième partie.

En 1434⁴⁹¹, il participe au siège de Grancey, en 1435 on le rencontre à un banquet funéraire près de l'abbaye du Miroir, le 7 février 1436 il observe, avec ses officiers, le pugilat opposant des Seurreois à certains de ses hommes⁴⁹² ; en cette dernière année, il est à maintes reprises convoqué par le Duc pour la méchante histoire de Seurre : jamais on n'évoque une quelconque maladie invalidante. Banquet pantagruélique au Miroir : alors les chiffres avancés par P. Charbonnier ne nous étonnent plus : il évalue la consommation quotidienne de Guillaume de Murol⁴⁹³, à savoir 1,3 kg de pain et 2 litres de vin.

"Le Livre des trahisons de France" nous avait décrit Guillaume de Vienne en "grand courroux", au point qu'il avait "romp[ui] son espée en trois pièces"⁴⁹⁴. Cet acte de violence, au-delà de la légende, et d'autres (Roosebeke, Mahdia, Othée notamment), ont sans doute retenu l'attention d'écrivains de l'époque contemporaine. Honoré de Balzac ne fut pas un historien, mais le règne de Charles VI l'avait passionné, et il avait beaucoup lu à ce sujet. Il choisit cette période comme toile de fond d'un de ses romans de jeunesse, qu'il titre "L'Excommunié"⁴⁹⁵. L'ouvrage s'inscrit dans de nombreux faits réels (le duc d'Orléans volage ; le meurtre du 23 novembre 1407), illustrés par des personnalités bien identifiées (Jean sans Peur ; portrait des deux ducs rivaux) et dans des lieux précis (l'hôtel d'Artois)⁴⁹⁶. Parmi les acteurs historiques : Guillaume de Vienne :

" Près de [Jean sans Peur] se tenait **un homme de grande taille, puissant d'épaules et terrible de mine**, qu'il nomma du nom de Saint-Georges.

Ombert regarda avec curiosité ce chevalier qu'il ne connaissait que par **sa grande réputation guerrière** et qui était cité comme **le plus illustre et le plus ferme champion de Bourgogne**. C'était en effet **un de ces hommes d'airain** comme le siècle nous en offrait quelques-uns, et qui, réunissant toutes les conditions héroïques, **un cœur de lion et une vigueur athlétique**, était fait pour servir de bras droit aux têtes fortes. (...). Tel était le sire de Saint-Georges. **Ce fier seigneur**, accoutumé sans doute **à exciter l'admiration**, ne répondit aux regards d'Ombert que par un coup d'œil presque farouche (...)"

"(...) **lorsqu'un chevalier de haute stature** parut tout à coup devant Ombert (...) : baron de La Roche-Carbon, suivez-moi, il se trouve à deux pas d'ici des gens qui ont une besogne à vous confier. Ombert jette un regard sur le chevalier qui venait d'interrompre si brusquement le cours de ses rêveries, et ne fut pas médiocrement étonné de reconnaître le sire de Saint-Georges, **le Goliath du parti bourguignon** qu'il avait vu naguère chez le prince (...)"

⁴⁹¹ Il a alors au moins 72 ans.

⁴⁹² Pour Seurre : cf *supra* chapitre VIII. Je reviendrai sur les deux autres événements, en septième partie.

⁴⁹³ Et des gens du château. P. CHARBONNIER, *Guillaume de Murol, op. cit.*, p. 204-205. Chiffres, écrit l'auteur, que nous retrouvons dans d'autres régions.

⁴⁹⁴ En quatrième partie, chapitre II, II, 2).

⁴⁹⁵ H. de BALZAC, *L'Excommunié*, 1824, réédité en 1968 (distribué par le Cercle du bibliophile).

⁴⁹⁶ On oubliera Philippe le Hardi "assassiné" !

"Monsieur le baron, dit [Jean sans Peur], **les bonnes intelligences** sont plus difficiles à trouver que les bonnes lances (...); **c'est Saint-Georges qui conduira à Jean de Bavière** les secours que je lui ai promis (...)"

Etranges coïncidences quant à la force physique de Guillaume de Vienne, entre mes hypothèses et les termes employés ici ; quant au choix du sire de Saint-Georges par Balzac, il a été guidé par la lecture d'ouvrages relatifs à cette période (chroniques, ? ...), le romancier ayant sans doute été frappé par l'apparition très fréquente, et au premier plan, de Guillaume de Vienne au service des Ducs.

Quelques remarques analogues peuvent être exprimées au sujet d'un ouvrage paru dix ans plus tard, soit en 1834, sous la plume de Th. Lavallée⁴⁹⁷. Le " sire de Saint-Georges" apparaît dans la première partie de cette pièce de théâtre. Saisissons quelques exemples :

SCÈNE III.

"Jean sans Peur, par de fortes paroles, brave le duc d'Orléans qui lui fait face :

Saint-Georges :

Monseigneur a bien dit, et si quelqu'un veut soutenir le contraire, je le maintiendrai de mon corps contre le sien.

Il jette son gant. L'amiral (de Brabant) veut le relever, le duc d'Orléans l'arrête. Silence. Tous les conseillers se regardent effrayés. Le duc de Bourgogne, bas à Saint-Georges : Le temps n'est pas venu, Saint-Georges ; relevez votre gant "

Cette scène rappelle celle du 21 août 1405 où Guillaume de Vienne se défendit vigoureusement, par la parole, d'avoir commis un "crime de lèse-majesté" en arrêtant l'équipage du dauphin à Juvisy⁴⁹⁸.

II : PORTRAIT MORAL.

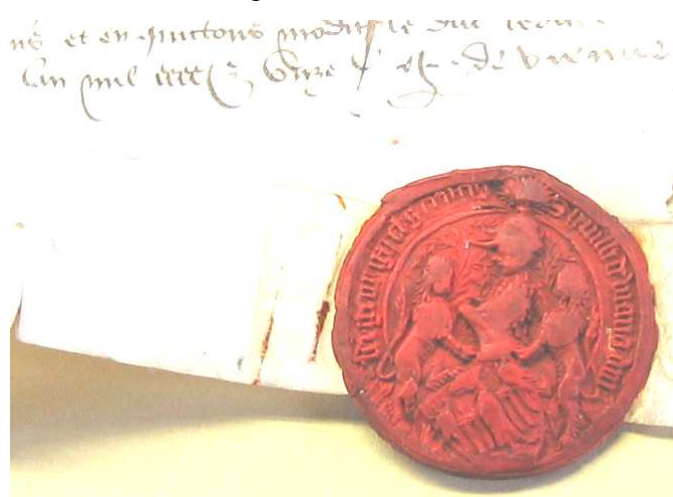
La colère l'anime, il n'hésite pas à l'exprimer : devant le Grand conseil royal en 1405 comme je viens de le rappeler : "et si quelqu'un veut soutenir le contraire, je le défie en combat singulier". En 1406, où selon la légende il brise son épée en trois morceaux. En 1419 en l'église de Seurre, agacé par le "populaire" qui lui rappelle le contenu de la charte de franchises : "il ne me chault". En 1424 à Pontarlier (c'est lui qui parle), "ledit monseigneur de

⁴⁹⁷ Théophile LAVALLÉE, *Jean sans Peur, duc de Bourgogne, scènes historiques*, Paris, 1834. Trois parties : I La mort du duc d'Orléans, novembre 1407 – la seule aisément accessible. II Les bouchers de Paris, 1413. III La mort du duc de Bourgogne, 1419.

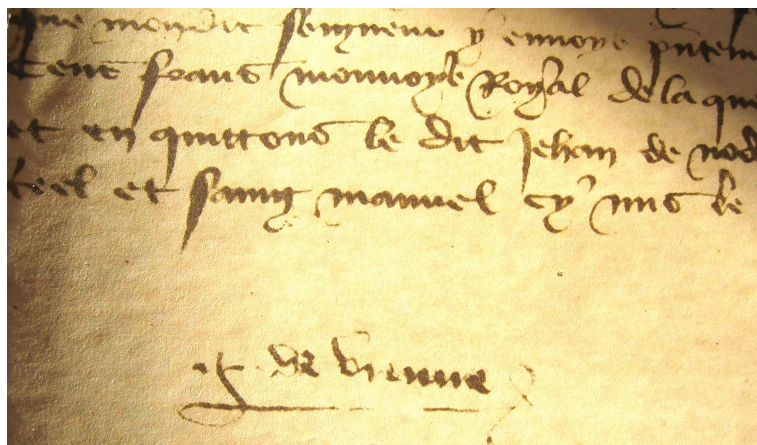
⁴⁹⁸ Quatrième partie, chapitre II, II, 1).

Saint George est noble seigneur bannerelz, de tres noble extrhaction et lignage", puis il cite, en une longue liste, tous les noms des dépendances (dont Pontarlier), de la seigneurie de Joux, en quelque sorte enfonçant le clou devant le procureur du duc-comte.

Colérique, hautain, homme de parole beaucoup plus que de l'écrit. Savait-il écrire ? En tant qu'ambassadeur, et membre de *La Cour amoureuse dite de Charles VI*, on peut le penser. Mais je n'en ai aucune trace. Il savait signer :



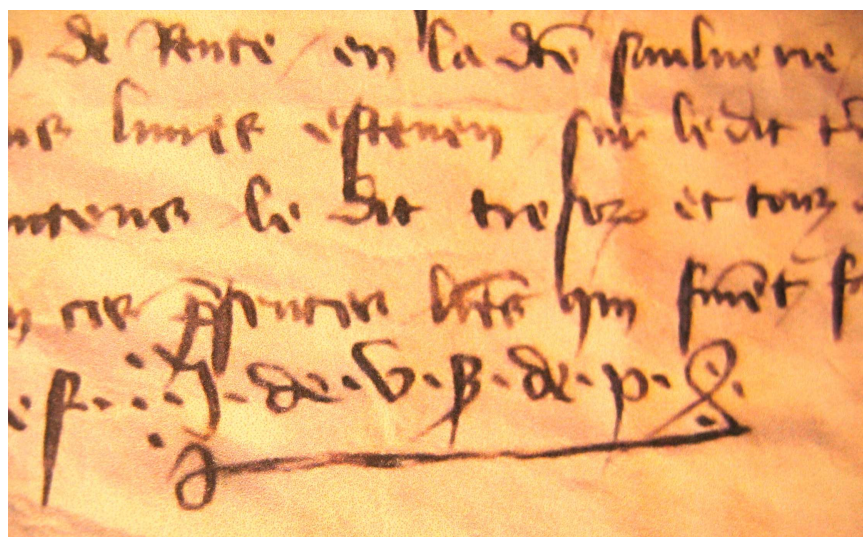
Avec le sceau désormais bien connu : 1411, ADCO, pièce scellée.



ADCO, B 11614.

18 février 1415 : reçoit 800 francs avant de partir pour Constance.

D'autres membres de la Maison de Vienne savaient signer, comme Jean de Vienne, seigneur de Pagny ("à la barbe") :



ADCO, B11397, 1409.

C'est une confirmation, pas une originalité : de nombreux nobles savaient signer.

Comme Jean le Maingre, aimait-il "ouyr lire de beaux livres de Dieu et des sains, des *Fais des Rommains* et histoires authentiques" ?⁴⁹⁹. Sans doute, et pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus. Mais là aussi les preuves manquent ; à la cour de Bourgogne, "les livres ne comptaient pas au nombre des objets de prix, qui servaient de cadeaux"⁵⁰⁰, et évidemment je n'ai trouvé aucune trace d'une quelconque bibliothèque.

III : FAMILLE PROCHE ET AMIS NOBLES.

1 : Famille proche. (Une carte de ses liens familiaux régionaux, à la fin de ce III).

a) : Ses épouses.

D'une façon générale "l'absence de comptes d'hôtel rend difficile la description de l'entourage d'un couple seigneurial"⁵⁰¹, et même celui du seul seigneur.

⁴⁹⁹ Bouciquaut, éd. Lalande, p. 410-410. Cité par Chr. ALLMAND, *La guerre de Cent ans*, op. cit., p. 218-219.

⁵⁰⁰ M.-Th. CARON, op. cit., p. 291.

⁵⁰¹ *Ibidem.*

De la vie de couple de Guillaume de Vienne avec sa première épouse, Louise de Thoire-Villars, je ne sais presque rien :

Louise n'est jamais citée à la cour de Bourgogne, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne s'y produisît pas ; certaines épouses apparaissent nommément, suivies de "et quelques autres". Elle apparaît une fois dans le compte d'hôtel de Châtelbelin : pour une promenade, Madame de Châtelbelin disposait d'au moins quatre haquenées ; et au sujet de celles-ci, il est question d'un Jean Grant qui "mena les acquinées à Madame de Saint George" ; deux hypothèses selon D. Voisin : "des chevaux prêtés ou que la dame de Saint-Georges aurait laissé à Saint-Julien à la suite d'une visite à Jeanne de Ghistelles"⁵⁰².

On ne la retrouve que dans le testament de Guillaume de Vienne⁵⁰³ :

"(...) Et chacun religieux prestre [d'un couvent de cordeliers non identifié] dira sa messe pour les ames de nous et de feue dame Loyse de Genesve nostre premiere femme dont dieu ait l'âme (...)"

C'est tout.

C'est encore pire pour sa seconde épouse, Marie Dauphine d'Auvergne : rien ; pas même une messe dans le testament de Guillaume de Vienne. Elle avait pourtant donné à son mari un fils, gage de la continuité du lignage ; était-elle encore en vie en 1405⁵⁰⁴ ? Grosse histoire de famille, bien avant 1436, quant à la succession de Béraud II (ou III) Dauphin d'Auvergne ?⁵⁰⁵

Guillaume de Vienne et les femmes, ce sujet interpelle. Pourquoi le sire de Saint-Georges attend-il 1392 pour convoler - il a alors trente ans - ? J'avais retenu une hypothèse : il attendait d'avoir une solide assise foncière, que la donation puis le testament de son frère Huguenin permirent.

En 1405 peut-être était-il veuf pour la seconde fois ; il est alors âgé de quarante-trois ans : pourquoi ne contracte-t-il pas une troisième union ? J'émet les hypothèses suivantes : son testament montre qu'il désirait avec force que ses terres ne fussent pas partagées. D'un troisième mariage auraient pu naître un ou plusieurs fils, ce qui, même en privilégiant l'aîné, enfant de Marie Dauphine, aurait amené un partage de l'héritage. Alors il prit le risque de

⁵⁰² D. VOISIN, *Vie et mœurs à la cour des Châtelbelin*, op. cit., p. 72, à partir du livre des comptes de la table de l'hôtel de Madame de Châtelbelin, 1394-1395, A.D. Doubs, E 1356, fol. 89 v° et 69 v°.

Pour situer le couple Châtelbelin, cf le TG p. 793.

Saint-Julien : dép. Jura, arr. Lons-le-Saunier, ch.-l. c. Une terre appartenant alors aux Chalon-Châtelbelin.

⁵⁰³ PJ XXIII, lignes 224-230.

⁵⁰⁴ Cf en septième partie.

⁵⁰⁵ Les archives du Puy-de-Dôme m'éclaireront peut-être. L'étude de cette succession, à partir de 1436 : cf en septième partie.

n'avoir qu'un héritier "issu de son corps", car, ce qui importait avant tout au sire de Saint-Georges, c'était qu'un "Vienne" lui succédât : le testament le montre bien, qui cite, outre Guillaume, le fils, cinq membres de la Maison de Vienne, de branches différentes, comme héritiers de substitution "ou cas que". Il pensait donc avoir tout prévu pour que son considérable patrimoine terrien restât, et unifié, dans la Maison de Vienne. Il faut aussi prendre conscience de l'âge de Guillaume de Vienne à son entrée en second (hypothétique) veuvage : 43 ans au moins : pour ce siècle, c'est déjà un "vieux" ; il parvint à 75 ans, mais cet âge qui n'avait rien d'exceptionnel (cf les chevaliers de la Toison d'or en 1430 ; Philippe le Bon ; Nicolas Rolin...), était cependant rare.

On ne lui connaît ni maîtresse(s), ni bâtard(s), mais on peut évidemment penser que "le repos du guerrier" ne fut pas absent, de 1405 (?) à 1437.

b) : Sa descendance. Ses frères utérins.

Le sire de Saint-Georges fut particulièrement attentif à la formation, dans divers domaines, de son fils Guillaume, seigneur de Bussy(-le-Château). Et on sent la forte autorité du patriarche lorsqu'en 1434 c'est lui-même, et non son fils, qui émancipe son petit-fils⁵⁰⁶.

Il semble qu'il ait entretenu d'excellentes relations avec ses frères utérins, Jean de Thil-Châteauvillain et Philippe de Cervole. J'ai cité ceux-ci à plusieurs reprises. Tous trois combattent ensemble, par exemple, au cours de l'automne 1410, et tous trois bannerets : Guillaume de Vienne ; "Mons. de Chasteauvillain", dirigeant 5 chevaliers bacheliers, 44 écuyers, 2 archers, et Philippe de Cervole, avec 2 chevaliers bacheliers, 85 écuyers et 13 archers⁵⁰⁷.

2 : Ses amis.

Les traces apparaissent squelettiques. Le sire de Saint-Georges était souvent accompagné de fidèles écuyers comtois, comme Huguenin du Pin, et surtout Jean de Champdivers, dont la famille était vassale de Guillaume de Vienne pour la seigneurie homonyme, sise près de Villangrette (et de Longwy) et pour des fiefs situés dans les châtelainies de Longepierre et de Seurre. Dans les comptes bourguignons de 1418-1419 par exemple, on rencontre souvent Guillaume de Champdivers, chevalier, conseiller, chambellan

⁵⁰⁶ Cf en sixième partie à cette date et en septième partie.

⁵⁰⁷ En PJ XII, déjà étudiée pour Guillaume de Vienne, dont l'effectif de la compagnie était nettement plus élevé.

du roi et du duc de Bourgogne. Guillaume de Vienne entretenait également de bonnes relations, semble-t-il, avec les Salins, seigneurs de Vincelles et les La Baume, seigneurs de Ratte⁵⁰⁸.

On remarque très souvent Guillaume de Vienne en mission avec "Jacques de Courtiambles", et je m'étais étonné de ne pas voir "ce" personnage, grand et infatigable commis des Ducs, parmi les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or. En fait, il décéda bien avant, mais après le 26 février 1427⁵⁰⁹. Je tente alors d'esquisser un tableau généalogique, permettant entre autres de comprendre le cheminement de la seigneurie de Commarin⁵¹⁰. Ce tableau contient aussi le nom de famille "Pot" ; Guillaume de Vienne et Regnier Pot furent si souvent ensemble (par exemple en Languedoc de décembre 1411 à février 1413) que l'on peut facilement imaginer des liens d'amitié⁵¹¹.

Jean III de Chalon-Arlay et Guillaume de Vienne, après avoir réglé leurs contentieux, en 1405, resserrèrent leurs liens par le mariage de leurs enfants respectifs, Alix et Guillaume, et, ainsi que nous l'avons vu, communièrent souvent ensemble dans le service des Ducs.

Mais, quant à la famille de Chalon, le sire de Saint-Georges fut semble-t-il encore plus proche de Jean seigneur de Châtelbelin, comme nous allons le découvrir ci-dessous⁵¹².

⁵⁰⁸ Vincelles : dép. Saône-et-Loire, arr. et c. Louhans (ou Jura ? ? ?)

Ratte : *ibidem*.

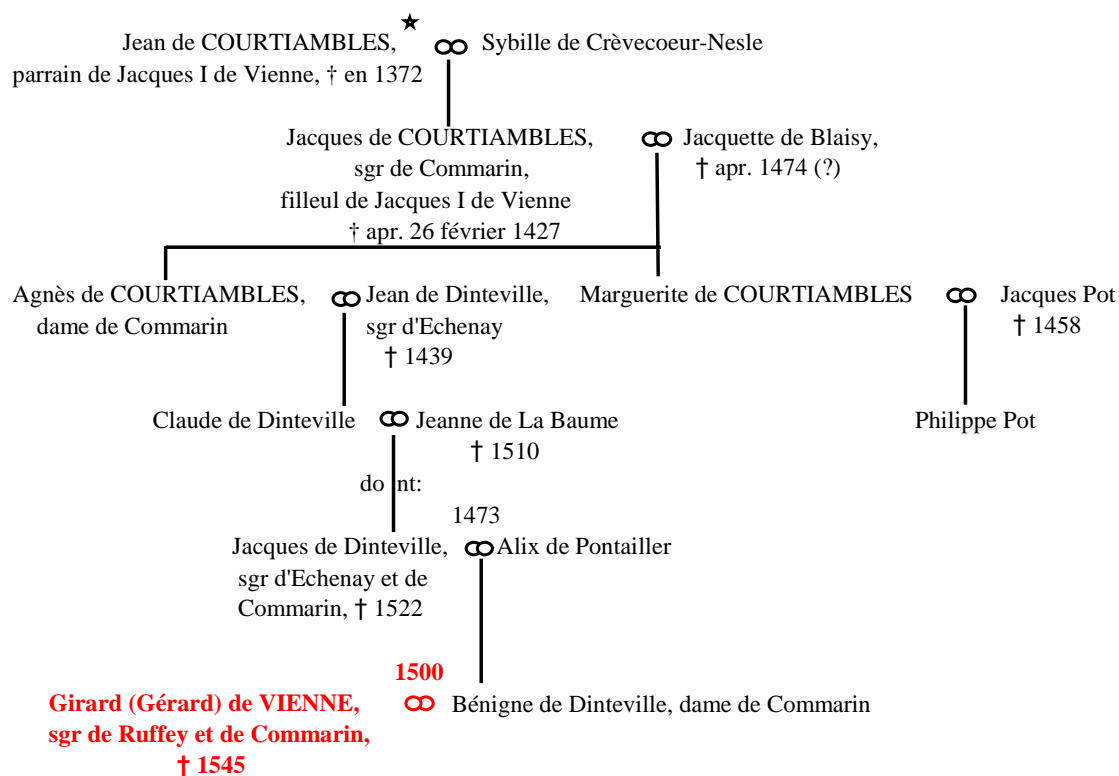
⁵⁰⁹ Je l'avais écrit : il était présent lors de la signature du traité de Corbigny.

⁵¹⁰ Tableau généalogique page suivante.

⁵¹¹ L'ouvrage de J. POT, *Histoire de Regnier Pot*, recense les nombreuses missions communes des deux chevaliers (numéros 1 et 2 de l'ordre de la Toison d'or en 1430).

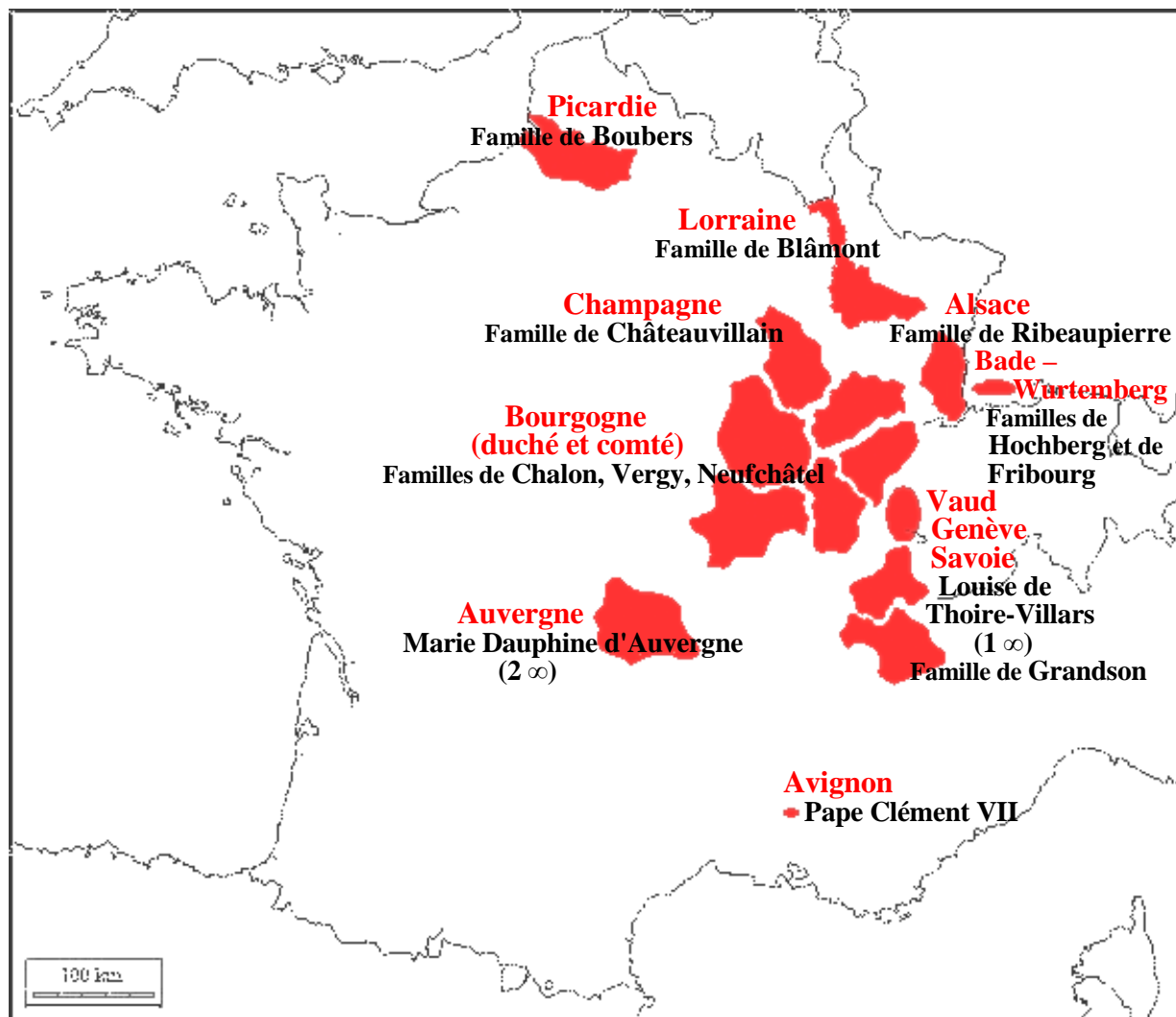
⁵¹² Cf V.

COMMARIN : DE COURTIAMBLES A VIENNE.



cf: - TG XI
 - Huitième partie.

★Cortiambles : dép. Saône-et-Loire, arr. Chalon, ch.-l. c., commune de Givry.



Liens familiaux régionaux de Guillaume de Vienne.

IV : AVEC LA FAMILLE DE LA MARCHE : DES LIENS PARTICULIERS.

Nous avons découvert la famille de La Marche dans l'aveu et dénombrement rendu au Duc par Huguenin de Vienne le 1^{er} septembre 1374⁵¹³. Dans la châtellenie de Mervans, un certain Guillaume de La Marche⁵¹⁴ possédait un fief important composé de terres et de droits en sept lieux différents. La seigneurie de La Marche, située à l'ouest de Mervans, était fort importante⁵¹⁵. Par conséquent les familles de Vienne et de La Marche se connaissaient bien,

⁵¹³ Troisième partie, chapitre I, II, ADCO, B 10525. Cf la carte des "grandes baronnies".

⁵¹⁴ En septième partie, je présenterai un tableau généalogique, indispensable au raisonnement.

⁵¹⁵ Du château il ne reste rien, sinon l'emplacement : un très grand rectangle de terre, entouré de profonds fossés.

d'autant qu'Antoine de La Marche devint seigneur de Châteaurenaud, un fief dépendant de Louhans, châtelainie détenue par Guillaume de Vienne⁵¹⁶.

Du mariage de Philippe, petit-fils de Guillaume de La Marche, et de Jeanne Bouton⁵¹⁷, fut issu Olivier de La Marche, le futur chroniqueur qui écrira ceci⁵¹⁸ :

"Deux choses me font toucher de cette maison de Saint George : l'une c'est regret en amour, l'autre c'est pour donner à entendre comment ne par quelle maniere je vins au premier lieu où je veiz ma premiere ramentevance. Et est vray que en l'an de Nostre Seigneur courant mil quatre cens trante quatre, se meust une guerre et une question entre aucungz seigneurs d'Allemagne et ledit seigneur de Saint George le Saige dessusdit⁵¹⁹, pour la terre et seigneurie de Jou [*Joux*] en Bourgoingne, que tenoit et possédoit ledit seigneur ; et pour ceste cause fut envoyé mon pere qui se nommoit Philippe de La Marche, à tout certain nombre de gens de guerre, oudit chastel de Jou, de par ledit seigneur de Saint George, pour ce que ladicte place est sur la fin du conté de Bourgoingne et marche aux Allemaignes et principalement à la conté de Neuf Chastel, dont le conte estoit ung des principaulx demendeurs⁵²⁰. Et pour ce que mon pere pensoit que la guerre et sa commission fust chose de longue durée, il mena tout son mesnaige celle part, et moy je fus mis à l'escolle en une petite bonne ville à une lieue dudit Jou qui se nomme Pontarli (*Pontarlier*), et fus mis en la maison d'ung gentilhomme nommé Pierre de Saint Moris, qui avoit plusieurs enfans et nepveurs qui pareillement alloient à l'escolle, et dont despuis nous sommes retrouvez de celle norriture à l'hostel du prince, et ses serviteurs domestiques, et principalement Jaques de Fallersans et Estienne de Saint Moris, qui ont esté tenuz et reputez deux très vaillans escuyers de leurs personnes, et pouvoie pour lors avoir d'eage de huit à neuf ans".

C'est ainsi que le jeune Olivier entra en contact direct avec "le seigneur de Saint George", dont il avait entendu parler en termes éloquents. Ainsi en parle-t-il, page précédente⁵²¹ :

"En ce temps où je commence par l'an trente cinq estoit duc de Bourgoingne le bon duc Philippe, filz et successeur du duc Jehan occis à Montereau, et pere du duc Charles, mon souverain seigneur et maistre, du temps duquel j'ay commencé ces presentes memoires. Et en ce temps regnoit en Bourgoingne ung noble et puissant seigneur, **le seigneur de Saint George le Saige** ; et vraiment bien se devoit saige nommer, car il augmenta sa maison d'avoir et d'alliances, fut chevalier de la Thoison d'or, et se maria en grande et seigneurieuse maison, et se maintint si haultement, tant à la cour du duc Jehan de Bourgoingne, comme à celle du bon duc Philippe, mesme au pays de Bourgoingne et en toutes pars, qu'il estoit tenu et appelé du nombre des **saiges et des grans** ; et apres luy vint messire Guillaume de Vienne, son filz, qui (...)"⁵²².

⁵¹⁶ Antoine sera un des exécuteurs testamentaires – et privilégié –, de Guillaume de Vienne : cf PJ XXIII.

⁵¹⁷ Jeanne Bouton : cf la vente de Louhans, en 1449, par Guillaume de Vienne fils : en septième partie.

⁵¹⁸ Henri BEAUNE et J. d'ARBAUMONT (éd.), *Mémoires d'Olivier de La Marche*, 4 volumes, Paris, 1883 ; vol. I, p. 188-190.

⁵¹⁹ Un autre passage, que je citerai ensuite.

⁵²⁰ Jean de Fribourg était alors comte de Neuchâtel.

Je n'ai pas trouvé d'autres évocations de ce conflit.

⁵²¹ Une partie de cette citation figure en exergue de cette cinquième partie.

⁵²² La suite en fin de septième partie. "Du nombre des saiges et grans" : ces adjectifs eurent désormais une longue et vaste audience, dont nous retrouverons des exemples.

Mais l'éloge de Guillaume de Vienne par Olivier de La Marche ne s'arrête pas là. Il le poursuit et l'amplifia dans "Le Chevalier délibéré". Claude Thiry écrit⁵²³ :

"(...) Cette revue partielle des hommages rendus aux chevaliers ne peut se clore sans faire état d'une véritable galerie, insérée dans un poème dont ce n'était pas la vocation première : *Le Chevalier délibéré* d'Olivier de La Marche, composé en 1483 et imprimé dès 1486.

Dans la troisième partie, l'Acteur est amené par Fresche Mémoire à visiter un cimetière : il nomme alors 93 défunts. Or parmi ceux-ci, on ne relève pas moins de 25 chevaliers de la Toison d'or (...).

Non seulement les chevaliers de l'ordre – cet ordre qu'Olivier admirait tant – constituent le groupe le plus fort dans le cimetière, mais la place qui leur est accordée est remarquable. Le tout premier n'est autre que Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges (premier nommé d'autorité par le Duc en 1430)⁵²⁴, **qui a l'honneur d'une strophe complète. Il est directement suivi par l'empereur Sigismond (rien moins !) (...)**".

Olivier de La Marche écrit ce long poème⁵²⁵ à la suite de la mort de Marie de Bourgogne (1482), qui suit celle de Charles le Téméraire (1477), elle-même précédée de celle de Philippe le Bon (1467) : "pour ce fidèle et dévoué serviteur, c'en était trop. Tout son monde s'écroulait, il était ébranlé, il prenait conscience de sa vieillesse, de sa propre mort qui approchait. Il a alors écrit cette longue élégie allégorique, cette longue complainte funèbre sur la maison de Bourgogne, sur le monde de sa jeunesse enfuie"⁵²⁶, "une invitation à la méditation sur le sens de la vie à l'approche de la mort"⁵²⁷.

A cause "d'Accident et Débile, les deux serviteurs sans merci de la mort, Atropos (...), les guerriers ont troqué le champ de bataille contre le champ de mort"⁵²⁸. Mais le Cimetière conserve le souvenir – une autre vie – des plus renommés, au nombre de soixante-dix-huit dans l'œuvre, et le premier cité est donc Guillaume de Vienne, auquel toute la strophe est consacrée :

⁵²³ C. THIRY ; "L'ordre et ses chevaliers dans les textes littéraires en français", In Pierre COCKSHAW et Christine VAN DEN BERGEN-PANTENS (dir.), *L'Ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505). Idéal ou reflet d'une société ?*, p. 114.

⁵²⁴ Sylviane MESSERLI, (introduction et 4 annotations), *Olivier de La Marche, Le Chevalier délibéré*, Paris, 2010, fait remarquer que "la première tombe du Cimetière est celle de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges (strophe 168), qui est aussi le premier nommé dans les chroniques : "En ce temps regnoit en Bourgoingne ung noble et puissant seigneur..." : cf *supra*.

⁵²⁵ "338 strophes de 8 octosyllabes, soit 2684 vers, regroupés en quinze chapitres (...), eux-mêmes composant cinq parties". J. PAVIOT, "Le Chevalier délibéré d'Olivier de La Marche dans la littérature morale (XVe-XVIe siècles)", In *Autour d'Olivier de La Marche*, publication du CEEB, 2003, p. 161.

⁵²⁶ *Ibidem*.

⁵²⁷ S. MESSERLI, *op. cit.*, p. 30.

⁵²⁸ *Ibidem*, p. 14-15 puis p. 19. Débile = la maladie.

"J'entrai ainsi dans cette forge
 dont Atropos dirigeait le travail.
 Je vis là un seigneur de Saint George
 que Débile saisit à la gorge
 et vainquit avec bravoure.
 On le considérait comme important et sage
 parmi tous ceux de sa contrée,
 mais – pour le dire en peu de mots – il est mort"⁵²⁹.

L'ouvrage de S. Messerli contient les fac-similés soignés d'un manuscrit et de deux éditions, tous les trois incluant les quinze miniatures voulues par Olivier de La Marche.



Le Cimetière de Mémoire (illustration 10).

⁵²⁹ Au troisième vers, Olivier de La Marche a écrit en réalité : "La viz un seigneur de saint Jorge" : "viz" = la présence de la vie dans la mort même (le souvenir), selon S. MESSERLI.

Et de ceulz de mon temps trespassez
 Ainsi entray en celle forge
 Dont Atropos menoit l'ouuaige.
 La byzbug seigneur de saint George
 Que debile print par la gorge
 Et le bainguy par vasselage
 Il fut tenu et grant et saige
 Entre tous ceulz de son quartier
 Mais il est mort pour abregier.
 Je mis loel sus byzbug empereur
 Filz du puissant Roy de Behaigne
 Sigismund prince de valeur
 Hardy et vaillant defendeur

Au centre, la strophe 168.

Manuscrit sur papier (Flandre, vers 1484). Bibliothèque Jean Bonna.



Le Cimetière de Mémoire.

Lors me mist ainsi qua costiere
 Et vis bien par les sepultures
 Qui furent de nochie matiere
 D'autre facon d'autre miliere
 Les armoies les figures
 Par les habiz et escriptures
 Que les mors ou ie me trouuoie
 Furent du temps que ie viuoie.

La ot epythaphes sans nombre
 Dont oncques ne cogneus les corps
 Si men tais pour fuir encombre
 La me adista et fist ombre
 Et me monstra de mors en mors
 La dame dont ie say kecors
 Fresche memoire plus qualtez
 De ceulz de mon temps trespassez

Ainsi entray en celle forge
 Dont Atropos menoit l'ouuaige
 La vis vng seigneur de saint George
 Que debile print par la gorge
 Et le vauquy par vasselage
 Il fut tenu et grant et saige
 Entre tous ceulz de son quartier
 Mais il est mort pour abregier.

Je mis loel sus vng empereur
 Filz du puissant Roy de behaigne
 Sigismund prince de valeur
 Hardy et vaillant defendeur
 Du grant empire d'alemaigne
 Debile qui mains en mehaigne
 La mort abatu et mare
 N'augre empire et Royaulte.

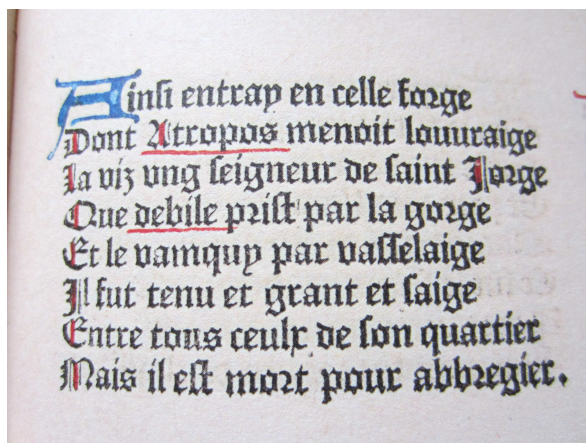
La ie viz de ligu le conte
 Qui de luxembourg se nommoit
 Des vaillans fut dont on keconte
 D'accident oncques ne tint conte
 Et tousiours a lui combatoit
 Mais debile qui l'attendoit
 Au pas. pour en prendre vengeance
 Accist a petit de defenle.

La gisoit vng portugalois
 Duc de coimbres filz de Roy
 De grans vertus en tous endrois
 D'ince vaillant saige et courtois
 Plus Renomme de lui ne voy
 Mais au milieu de son arroy
 Accident par mortele enuie
 Accist. et lui osta la vie.

Tout soubit se getta mon oeil
 Sur vng sarueil de pierre dure
 Qui gisoit mort lops de beul
 Qui valoit quelon en fist deul
 Et quil fust plaint oultre mesure
 Accident par male aventure
 Faisant aces le fist mourir
 Du plus bel de son aduenir

Deux papes desoubz vng tōbeau
 Ceurent. felix et Eugene
 Ceulz firent vng scisme nouveau
 Chün pour faire son plus beau
 Voult estre pape en vng rēps mes
 Leglise en eut d'oleur et paine
 Mais debile les mist en terre
 Et fist la fin de ceste guerre.

Au centre, à gauche, la strophe 168.



La strophe 168.

Gouda, Imprimeur du *Chevalier délibéré*, après le 31 octobre 1489, seconde édition.

Bibliothèque Jean Bonna.

V : UN SEIGNEUR ET NOBLE SUR LA DÉFENSIVE.

1 : "Vivre noblement" : la joute, la chasse, le festin.

Nous avons vu⁵³⁰ que Guillaume de Vienne organisa une joute à Seurre, le 8 octobre 1403, en présence du comte de Nevers, à l'occasion du départ de Marie de Bourgogne pour la cour de Savoie. C'est la seule mention connue de la participation avérée du sire de Saint-Georges à ce genre de manifestation, et j'ignore si ce chevalier y était brillant. B. Schnerb la qualifie "d'exceptionnelle" par l'étalage "de la richesse, du luxe et de la puissance du prince et de sa noblesse"⁵³¹. "Le noble, grand seigneur, se doit de **paraître**, de briller, de faire profiter le peuple de ses largesses par de belles fêtes et de somptueuses cérémonies"⁵³² : des messages de profonde signification sociale et politique.

La chasse : "avoir "chiens et oyseaulx" peut passer pour un signe non équivoque de noblesse", écrit Ph. Contamine ; c'est "poursuivre le fait de noble"⁵³³. Octobre 1403 : joute à

⁵³⁰ Quatrième partie, chapitre I, V : "Une foison d'honneurs et de bonheurs".

⁵³¹ B. SCHNERB, *Jean sans Peur, op. cit.*, p. 498. Un compte d'hôtel nous aurait permis de mesurer les dépenses de Guillaume de Vienne.

⁵³² J. HEERS, *Gilles de Rais, op. cit.*, p. 111.

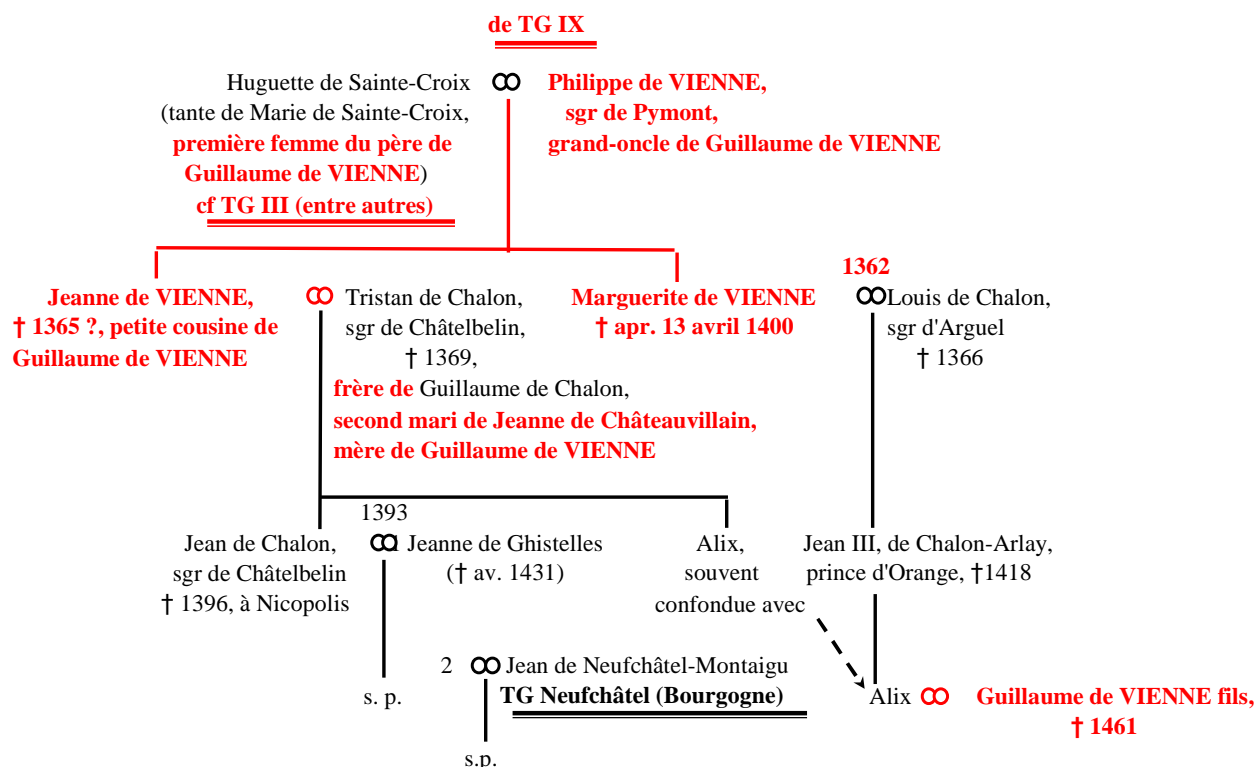
⁵³³ Ph. CONTAMINE, *La Noblesse...*, *op. cit.*, p. 38, qui, pour "chiens et oyseaulx", cite B. GUENÉE

Seurre, mais aussi chasse : le futur Jean sans Peur, Guillaume de Vienne et d'autres invités. Juillet 1408 : l'hôte de Seurre est cette fois le comte de Charolais : situation politique inquiétante, on parle ; mais d'évidence, on se divertit en chassant⁵³⁴. Et, je l'avais relevé, parmi les cadeaux du prince au chevalier et réciproquement : des chiens de chasse.

Nous avons découvert d'autres terrains de chasse : il avait un gîte à Latrecey, au milieu de ces grands espaces forestiers de la châtelainie d'Arc-en-Barrois ; un autre à Fourg, près de sa seigneurie de Salans ; et le terrier de 1417 contenait une allusion aux chiens du seigneur, dont devait s'occuper le châtelain de Montrond (-le-Château).

Le compte d'hôtel de Madame de Châtelbelin de 1394-1395, cité plus haut, révèle que plusieurs membres de la Maison de Vienne étaient souvent invités à la cour de Jean de Chalon, seigneur de Châtelbelin, et de son épouse Jeanne de Ghistelles⁵³⁵. "Jean de Vienne, amiral de France", y fut reçu comme un prince, en avril 1395 (n. st.). Les 15 et 16 septembre 1394 séjournèrent à Saint-Aubin "monseigneur de Saint George, monseigneur de Mirebel [Vauthier de Vienne], monseigneur de Ruffey [Guy de Vienne] à 14 chevaux" :

LIENS DE PARENTÉ VIENNE-CHÂTELBELIN.



⁵³⁴ Événement déjà cité en quatrième partie, chapitre II, II, 4), c).

⁵³⁵ Cf le tableau généalogique ci-dessus.

ces seigneurs, quelques autres et "53 personnes de l'ostel" ont consommé 740 miches de pain et 71,5 channes (environ 157 litres) de vin ! Ces Vienne sont cités à plusieurs reprises, et s'y joignit, le 28 septembre 1394, "Monsieur de Longwy" [Jacques II de Vienne]. On mentionne huit fois "Monseigneur de Saint George". Tout ce beau monde chasse : il est question du "veneur de monseigneur de Saint George", ce dernier prêtant sa meute à deux reprises : "et y venit li veneur de mons. de Saint George et deux vallets (...)" et "ensemble de seize chiens". Et, en dehors de la chasse on se divertissait avec les "doux menestriers mons. de Saint George"⁵³⁶.

Etrange coïncidence :

Jean de Chalon-Châtelbelin, l'Amiral Jean de Vienne, Vauthier de Vienne et Jacques de Vienne n'eurent plus guère l'occasion de chasser et festoyer ensemble : tous quatre périrent à Nicopolis, le 25 septembre 1396⁵³⁷.

2 : Réaction seigneuriale et nobiliaire.

Les nobles joutaient, chassaient et festoyaient entre eux. "Poursuivre le fait de noble" fut sévèrement appliqué par Guillaume de Vienne, que nous avons vu en plusieurs occasions afficher son mépris pour "le commun", sur les champs de bataille ou à Seurre, mépris réciproque d'ailleurs si l'on en croit ses sujets de Joux, ce qui n'était cependant pas contradictoire avec la déférence et le respect pour "Monseigneur de Saint George".

Guillaume de Vienne hautain, condescendant pour "soutenir son estat" et protéger âprement ses seigneuries et les droits de justice qui y étaient attachés, face aux "jacques".

Dans sa seigneurie de Joux, il confirma les franchises des Fourgs (28 mai 1415), de La Cluse et Chapelle-Mijoux (23 février 1418), des Verrières (3 août 1419), la déclaration de novembre 1344, par laquelle Hugues de Blonay avait proclamé libres les habitants du lac Dampvauthier, dits "francs-sergents" (26 juillet 1430)⁵³⁸. Le 3 janvier 1419 (n. st.), il

⁵³⁶ Références : - L'Amiral : fol. 234 v°-235 r°
 - 15-16 sept. 1394 : fol. 113 v°
 - "Monsieur de Longwy" : fol. 120 v°
 - "Monseigneur de Saint George" : fol. 113 v°, 114 v°, 162 r°-v°, 188 r°-v°-189 r°, 277 v°
 - le "veneur de monseigneur" : fol. 49 v°
 - la meute : fol. 69 v° et 85 r°

⁵³⁷ Ce qui justifie, en plus des liens matrimoniaux, l'inscription voulue par Michel Baud, Jean de Chalon-Châtelbelin, sur la stèle dédiée aux Vienne à Nikopol.

⁵³⁸ J. MATHEZ, *Annales...*, *op. cit.*, ch XV et A.D. Doubs, B 2013, registre, fol. 27 v°, 13, 92.

affranchit les habitants d'Oye-et-Pallet⁵³⁹, à leur "supplication". Ils prétendaient ne pouvoir s'acquitter des charges "pour la grand diminution de gens (...), lesquels sont trespasés de ce monde mesmement pour la très grand mortalité d'impedimies qui a esté aud. lieu en ceste presente année", et évoquaient le fait que d'autres communautés de la seigneurie étaient franches et "ne veuill[aient] ou os[aient]marier leurs filz ou filles en notredite ville d'Oye". Pour toutes ces raisons – qui traduisaient la réalité –, leur village se trouvait "en grand ruyne, et pourroit plus être si" on ne changeait pas la condition des habitants.

Guillaume de Vienne, se disant "bien suffisamment informez", sachant pertinemment que l'extrême misère conduisait souvent à la désertion des manants, accepta de les libérer, mais pour sauver la face ajouta que c'était "pour le prouffit de nous et de nos sucurseurs seigneurs dud. Joulx". Libertés moyennant "la somme de 45 florins (...) qu'ilz payront chascun an à nous, nos (hoirs)", et limitées par certaines "obligacion".

Certes, la grande période des affranchissements était passée, mais de nombreuses communautés réclamaient leur émancipation. Dans ses 22/23 autres seigneuries, Guillaume de Vienne ne consentit rien : les taillables à volonté et mainmortables de Jallanges devront attendre le 20 juin 1487 et Philippe de Hochberg pour accéder à l'affranchissement⁵⁴⁰ ; dans la châteltenie d'Arc-en-Barrois, seules les "villes" d'Arc et de Giey-sur-Aujon étaient déjà affranchies à l'arrivée du sire de Saint-Georges : les autres durent patienter, longtemps, certaines communautés jusqu'au XVIIIe siècle.

VI : LES VIENNE ET L'ART.

Je rappelle pour mémoire, et par souci d'enchaînement, les vestiges artistiques du XIVe siècle concernant cette famille : en réalité des dessins d'œuvres disparues, en y ajoutant le tombeau d'Alix de Villars, qui comporte un blason mi-parti Villars et Vienne, et s'inscrit dans le cadre du gothique flamboyant et dans celui de la représentation de pleurants⁵⁴¹.

⁵³⁹ Cf PJ XVI.

⁵⁴⁰ Cf ci-dessus chapitre I, II, 2), d).

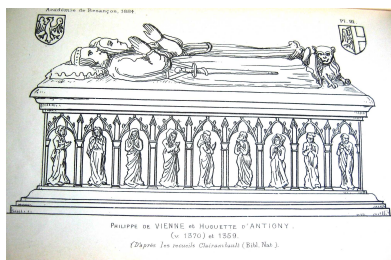
⁵⁴¹ Philippe de Vienne et Jeanne de Genève : première partie, chapitre II ; introduction.
Philippe de Vienne et Huguette de Ste-Croix : item, commentaires du TG IX.
et Marguerite, leur fille.

Gillette de Vienne : *item*, commentaires du TG III.

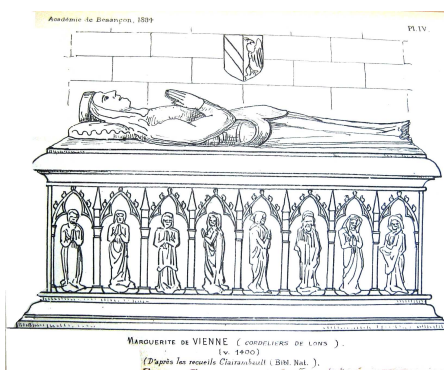
Tombeau d'Alix de Villars : troisième partie, chapitre II, I.



**Philippe de Vienne et
Jeanne de Genève.**



**Philippe de Vienne et
Huguette de Sainte-Croix.**



**Marguerite de Vienne,
leur fille.**



**Gillette de Vienne
(et Jean de Vergy).**



Tombeau d'Alix de Villars († 1412).

On peut ajouter les infimes vestiges du couvent des Carmes à Besançon, fondé par l'amiral Jean de Vienne, aujourd'hui place Granvelle⁵⁴².

Le XVe siècle n'est pas plus riche à cet égard. Pourtant, il est évident que les nobles ont particulièrement contribué à l'essor artistique impulsé par les Ducs en tant que commanditaires d'œuvres d'art, Guillaume de Vienne et d'autres ayant par surcroît découvert et admiré les réalisations voulues par les princes à Paris.

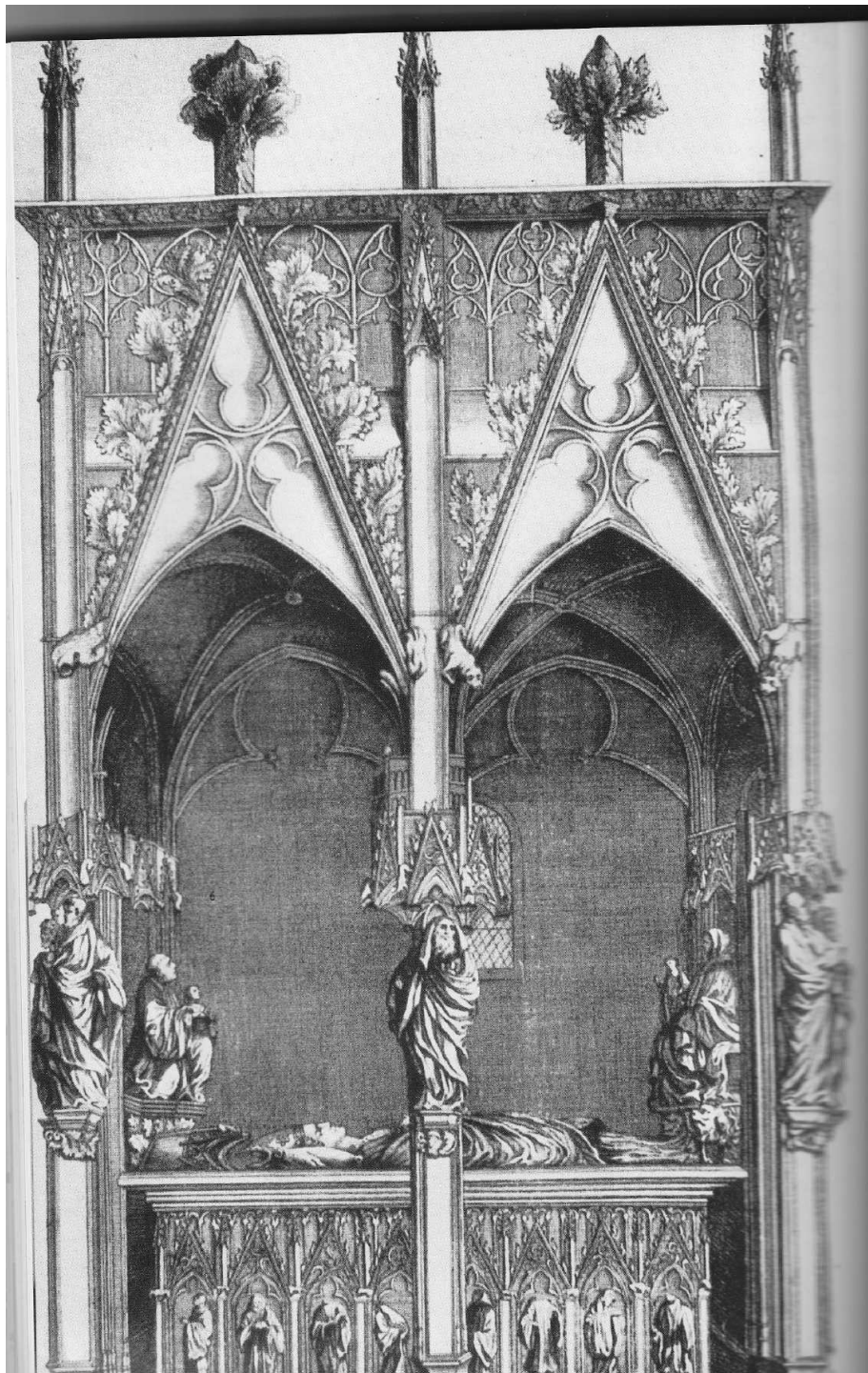
⁵⁴² Et qui ont perdu leur plaque explicative...

1 : Le haut clergé, commanditaire d'œuvres d'art.

Vincent Tabbagh nous précise que ces œuvres n'ont jamais eu "une exclusive dimension esthétique (...)", et l'érection de tombeaux monumentaux reposait sur "une volonté de sanctification personnelle (...) où tenait peu de place le souci d'une commune utilité"⁵⁴³. C'est le cas de l'imposant tombeau de Guillaume de Vienne, qui fut archevêque de Rouen († 1407), mais choisit sa sépulture à l'abbaye de Saint-Seine, qu'il dirigea de 1357 à 1398. L'impulsion donnée par ce personnage et les deux autres abbés qui lui succédèrent déboucha sur une véritable "émulation artistique"⁵⁴⁴ :

⁵⁴³ V. TABBAGH, "Les commanditaires d'œuvres d'art en Bourgogne (1360-1420)", In *L'Art à la cour de Bourgogne. Le mécénat de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur (1364-1419)*, Paris, 2004, p. 267-269, et p. 266 pour le dessin du tombeau ci-dessous.

⁵⁴⁴ Jacques BAUDOIN, *La sculpture flamboyante en Bourgogne et Franche-Comté*, 1996, p. 26.



Source : DOM PLANCHER, II, p. 382.

Tombeau de Guillaume de Vienne à Saint-Seine-l'Abbaye.

J'avais déjà reproduit ce dessin en première partie, commentaires du TG VI.

Aujourd'hui : quelques vestiges de la partie sommitale.

Pour rester chez les hommes d'Eglise, on peut citer le dessin du gisant de Philippe de Vienne, évêque de Langres de 1434 à 1452, présentant évidemment une œuvre plus modeste. Le tombeau avait été érigé dans l'église des cordeliers de Dijon. Philippe porte une barbe, ce qui était fort rare à l'époque.



Source : BNF, Ms. lat. 17035, fol. 209.

Cliché BNF.

Le tombeau de Philippe de Vienne.

Détail :

Les armoiries : les fleurs de lys s'expliquent par le fait que Langres était un duché-pairie⁵⁴⁵.

⁵⁴⁵ Je reviendrai brièvement sur le personnage en huitième partie.

2 : Les commanditaires nobles.

a) : Des collatéraux du sire de Saint-Georges.

Dans le domaine des bijoux et de l'orfèvrerie, on se contentera de cet exemple : "en 1368, Jeanne de Dammartin, épouse de Jean de Vienne, se fait faire un "chapel" d'or, de pierreries et de perles, qui lui coûta au moins 200 francs"⁵⁴⁶.

Deux célèbres retables en bois sculpté du XVe siècle dans l'église de Ternant⁵⁴⁷ ; c'est celui de la Passion qui retient notre intérêt :



Source du cliché : www.ternant.fr.

Et particulièrement la partie inférieure de la Crucifixion :



⁵⁴⁶ V. TABBAGH, *op. cit.*, p. 268.

Jean de Vienne, seigneur de Longwy à la mort de son père à Nicopolis (1396), décédé en 1399 sans postérité : cf TG III.

⁵⁴⁷ Ternant : dép. Nièvre, arr. Château-Chinon, c. Fours.

La frise comporte trois écus :



celui de gauche porte les armes de Ternant et d'Isabelle de Roye. Pour Ternant, ce pourrait être Philippe, chevalier de la Toison d'or en 1430, époux d'Isabelle. Ou son fils. Au centre, les armes de Ternant. C'est l'écu de droite qui pose problème : il a été repeint aux armes de Bourgogne par les restaurateurs, mais les spécialistes n'ont décelé aucune trace de peinture ancienne ; cette absence pourrait s'expliquer par un nettoyage parfait par les restaurateurs. D'où une hypothèse retenue par R. Journet⁵⁴⁸ : l'écu de droite aurait pu supporter les armes de la femme de Charles, Jeanne de Vienne⁵⁴⁹. C'est aussi l'avis de Jacques Baudoin⁵⁵⁰ : "Mis en place dans la nouvelle église édifiée en 1448, ce retable a été donné par Charles de Ternant et sa femme Jeanne de Vienne, figurés à genoux sur le panneau central. La jeunesse des donateurs permet de situer l'exécution autour de 1460, Charles de Ternant étant alors âgé de 26 ans" :



Cliché extrait de l'ouvrage de J. BAUDOIN, p. 315.

Détail du retable de l'église de Ternant.

⁵⁴⁸ René JOURNET, *Deux retables du 15^e siècle à Ternant*, Paris, 1963.

⁵⁴⁹ Jeanne de Vienne : TG X, fille de Jean de Vienne et de Catherine de Beaufort ; Charles fut son second époux.

⁵⁵⁰ J. BAUDOIN, *La sculpture...*, *op. cit.*, p. 314-316.

Egalement remarquables : les gisants de la chapelle de Pagny⁵⁵¹. Le bâtiment, sans doute fondé par Philippe de Vienne († 1303) et dont la première mention remonte à 1297, fut reconstruit sur l'initiative de Gérard de Longwy, fin XVe – début XVIe⁵⁵².

Jeanne, petite-nièce de Jean de Vienne "à la barbe" et d'Henriette de Vergy, apporta l'héritage de la branche Vienne-Pagny à son mari Jean de Longwy, son frère Gérard étant décédé sans postérité. C'est sans doute Jeanne qui commanda le gisant de son grand-oncle, et Gérard ceux de ses parents Jeanne et Jean⁵⁵³.

⁵⁵¹ Pagny-le-Château : dép. Côte-d'Or, arr. Beaune, c. Seurre.

Je les ai évoqués en première partie, commentaires du TG VIII (branche Vienne-Pagny). J'en complète la description.

⁵⁵² Gérard (ou Girard) de Longwy : fils de Jean de Longwy et de Jeanne de Vienne (TG VIII puis TG Longwy).

⁵⁵³ Brigitte FROMAGET et alii, *Images du patrimoine, canton de Seurre*, 1988, Paris, p. 18-19.

Selon J. Baudoin⁵⁵⁴ "le gisant de Jean de Vienne "à la barbe "aurait été réalisé par Jean de La Huerta (1430-1460) : à ce moment, La Huerta apparaît comme le seul sculpteur capable



d'avoir conçu un gisant d'une telle valeur. Couronne de baron sur la tête et les mains jointes, le défunt a les pieds appuyés sur le dos d'un singe accroupi.



Il a revêtu l'armure et le sarcot timbré de l'aigle bicéphale [de la branche Vienne-Pagny]. La tête posée sur un oreiller à glands perlés, est remarquable par l'ampleur de la chevelure, largement étalée, et par l'opulence de la barbe en double fuseau. Les yeux largement ouverts, les arcades sourcilières bien dessinées, la bouche horizontale aux lèvres minces et le front plissé de rides en font un précieux portrait. Mais en

même temps, l'ensemble dégage une majesté qui évoque le Moïse de Sluter⁵⁵⁵.

⁵⁵⁴ J. BAUDOIN, *La sculpture...*, *op. cit.*, p. 155-156.

⁵⁵⁵ J. BAUDOIN ajoute "le rythme des ondulations de la chevelure, terminée par des larges crocs, doit être mis en parallèle avec la crinière du lion de Mont-Sainte-Marie (musée de Besançon) et avec la barbe du Saint Jacques de Poligny (musée de New-York).



**Gisants de Jean de Longwy et de
Jeanne de Vienne.**



Détail : Jeanne de Vienne.

b) : "Monseigneur de Saint George".

Il fut inhumé en 1437 dans la chapelle des Augustins de Saint-Georges, "où, précise Guillemot, son tombeau fut longtemps un objet de curiosité"⁵⁵⁶ et on veut bien le croire. L'abbé Courtépée, décédé en 1781, a vu le meuble : du couvent "il n'y a plus que le chœur de l'ancienne chapelle, où l'on voit la tombe de Guillaume de Vienne, mort en 1434"⁵⁵⁷. Tout ce qui suit n'est que pures hypothèses.

Le sire de Saint-Georges ayant contribué à l'érection du couvent colettin de Poligny, plus largement à celle des couvents d'Auxonne et de Seurre, on pourrait s'attendre à quelque trace concrète du bienfaiteur. Or, les deux derniers établissements ont disparu, et les historiens de l'art attribuent l'origine de la riche statuaire actuelle de Poligny à plusieurs personnages, dont Jean sans Peur, Marguerite de Bavière, Jean Chousat et Jean Chevrot, jamais à Guillaume de Vienne.

⁵⁵⁶ P. GUILLEMOT, *Histoire de Seurre*, *op. cit.*, n. 1 p. 18. Mais il ne cite pas ses sources.

⁵⁵⁷ COURTÉPÉE, *op. cit.*, III, p. 276. GAIGNIÈRES a fait de fréquents séjours en Bourgogne, mais parmi les nombreux dessins de tombeaux qui nous sont parvenus, aucun ne représente le tombeau de Guillaume de Vienne.

On sait que Colette de Corbie avait "développé la théorie de la Sainte Parenté et du triple mariage de sainte Anne, lié à ses veuvages"⁵⁵⁸ : or, l'église de Mont-les-Seurre, dans la mouvance des châellenies de Seurre et de Saint-Georges, rassemble les statues des trois Maries, reconnaissables à leurs attributs⁵⁵⁹, mais d'une part elles sont d'une facture plus tardive, d'autre part les consoles qui les supportent portent des armes qui ne sont pas celles des Vienne.

L'hôpital de Seurre, d'époque moderne, et aujourd'hui hospice civil, abrite une statue de sainte Barbe, protectrice de la mort subite, qui était la sainte la plus populaire de Bourgogne. Elle date du XVe siècle, mais peut-être d'une période postérieure à 1437⁵⁶⁰.



Seurre, hospice civil.

Sainte Barbe : couronnée, et avec ses attributs habituels : une tour et un livre.

⁵⁵⁸ J. BAUDOIN, *op. cit.*, p. 54.

⁵⁵⁹ Marie, mère de Jésus ; Marie-Cléophas ; Marie-Salomé.

⁵⁶⁰ De l'époque de Guillaume de Vienne fils, et de Jean le petit-fils ? J'en doute. Peut-être de celle de Rodolphe ou de Philippe de Hochberg.

En l'église de Corgengoux⁵⁶¹, les clés de voûte de la nef portent ces armes mi-parti :



(Photos retouchées pour faire apparaître le relief).

en 1 et 3 : une aigle, peut-être celle des Vienne-St Georges

en 2 et 4 : peut-être les armes des Thoire-Villars (cf l'écu mi-parti taillé sur le tombeau d'Alix, à Baume-les-Messieurs), rappelant soit Alix, épouse d'Huguenin, soit Louise femme de Guillaume.

Vincent Tabbagh écrit que "la dévotion trouvait aussi appui dans les statuette"⁵⁶². Or un habitant résidant sur le site même du couvent des Augustins de Saint-Georges, a trouvé, dans un tas de pierres sculptées provenant de ce bâtiment, deux statuette qui ont retenu mon attention :

⁵⁶¹ La communauté de Corgengoux relevait de Seurre.

⁵⁶² V. TABBAGH, *Les commanditaires...*, *op. cit.*, p. 268.



La Vierge et l'Enfant :
une tradition populaire
née au XVe siècle⁵⁶³.
Et cette Vierge aux yeux
baissés est une tradition
des modèles de Claus de
Werve († 1469), neveu
de Sluter. C'est une
vierge de tendresse,
mais aussi d'inquiétude :
elle ne partage pas
l'optimisme de l'enfant.

⁵⁶³ Je remercie Eliane Vergnolle pour ces renseignements.



L'évêque : XVe siècle bourguignon, post-Sluter⁵⁶⁴ : mitre large, pli en travers.

Au total, très peu de choses sur la Maison de Vienne au XVe siècle et en particulier sur "Monseigneur de Saint George".

⁵⁶⁴ Cf note précédente.

CONCLUSION DE LA CINQUIÈME PARTIE.

"Monseigneur de Saint George" et "le sire de Saint George" : deux appellations qui aux XIVe – XVe siècles résonnent dans le duché et le comté de Bourgogne, puis franchissent les limites de ces terres, parcourent le royaume de France, enfin pénètrent dans les cours étrangères. Du paysan bourguignon au concile de Constance, des valets des Ducs à la cour royale à Paris, ce personnage est considéré comme un "grand" du pouvoir bourguignon. Chez les Armagnacs, il "avait attiré sur sa personne une partie de la haine qu'on vouait à son maître. En outre cet homme de guerre efficace et rigoureux faisait peur"⁵⁶⁵.

Cette titulature a également traversé les siècles. Peu de temps après sa mort, on trouve déjà les qualificatifs de "sage" et de "grand"⁵⁶⁶, passés à la postérité grâce aux chroniqueurs, au premier chef Olivier de La Marche, puis dans les commentaires des armoriaux (des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or entre autres) aux XVIIe et XVIIIe siècles, et dans la décoration du château de Commarin à partir de 1500, et tout au long des XVIe et XVIIe siècles⁵⁶⁷. Et au XIXe siècle, ce n'est pas un hasard si Balzac et Lavallée le citent aux côtés de Jean sans Peur. "Monseigneur de Saint George" ou "le sire de Saint George" est célèbre, mais très souvent ceux qui le citent ne font pas le rapprochement avec une quelconque Maison, ignorent que le "sire de Saint George" c'est "Guillaume de Vienne". Même l'éditeur de la *Chronique du Religieux de Saint-Denys* en 1844 est en quelque sorte désarçonné : sa "table générale et analytique des matières" donne les références paginales pour "le sire de Saint-Georges", et trente-deux pages plus loin, pour "Guillaume de Vienne".

Que l'on me permette de citer à nouveau des extraits des "*scènes historiques*" du "*Jean sans Peur*" de Lavallée qui reprennent des idées présentes dans mon travail : "(...) Saint-Georges se lève et proclame : le bien public veut la mort du duc d'Orléans, j'en conviens, et si Monseigneur [Jean sans Peur] était poussé par ce louable motif et non par une vaine colère, loin de blâmer son dessein, nous l'approuverions (...). Vous êtes prince et chevalier, eh bien ! Qu'une lice soit ouverte, et là, forcez le traître, la dague sur la gorge, à confesser ses mensonges et à crier merci". Et huit pages plus loin : "le duc de Bourgogne qui cachait sa figure dans ses mains, averti par le sire de Saint-Georges *qui est auprès de lui* (...) ; Saint-

⁵⁶⁵ Ecrites pour Enguerrand de Bournonville, ces deux phrases s'appliquent parfaitement à Guillaume de Vienne. B. SCHNERB, *Enguerrand de Bournonville, op. cit.*, p. 132.

⁵⁶⁶ Cf en huitième partie.

⁵⁶⁷ Cf en huitième partie.

Georges, *se penchant vers le duc de Bourgogne (...)*⁵⁶⁸. "Le bien public", la responsabilité des conseillers de Jean sans Peur quant au meurtre de Louis d'Orléans en 1407, la connivence, voire la familiarité, fréquentes, entre le Duc et son fidèle commis, sont des traits de la personnalité de cet homme, que je rappelle ici, par le truchement de Lavallée bien informé : "le sire de Saint-Georges", donc Guillaume de Vienne.

Cette célébrité est fondée sur celle de son lignage : les "comtes de Vienne" jusqu'en 1263. Mais aussi sur sa fidélité au Duc (et au roi de France), qui lui accorde une grande confiance, face à la Chambre des comptes de Dijon par exemple⁵⁶⁹. Il répond toujours présent aux ordres du Duc, s'implante à Paris pour mieux seconder celui-ci, par son action au Grand conseil du roi notamment. Il lui prête de l'argent, des bijoux, un canon, et remplit brillamment une fonction militaire constante. En une période où de nombreux nobles n'ont pas les moyens financiers d'accéder à la chevalerie, il faut rappeler combien "l'entrée en chevalerie est une étape importante de l'ascension sociale" et élève à "une dignité propre à renforcer le prestige social"⁵⁷⁰. Prestige du "chevalier", plus encore du chevalier "banneret", à la tête d'une centaine d'hommes, se distinguant sur les champs de bataille aux yeux de ses amis, de ses ennemis mais aussi des membres de la Maison de Vienne pour lesquels il représentait sans doute un puissant exemple : "la fonction militaire est essentielle dans le processus d'ascension sociale des membres du lignage".

Ambassadeur spécialisé dans des missions à la cour royale, mais aussi dans celles accompagnant la politique ducale en direction de l'est, on le surprend comme messenger et diplomate du Duc auprès des princes et des grands de l'Eglise, elle-même défendue par Guillaume de Vienne, militairement et dans son rôle d'intermédiaire auprès de la future sainte Colette.

Actions qui lui valent la plus grosse pension attribuée par le Duc, et les honneurs – même furtifs – de la Cour amoureuse dite de Charles VI et de l'ordre de l'Arbre d'or.

⁵⁶⁸Th. LAVALLÉE, *op. cit.*, respectivement p. 172 et 280.

⁵⁶⁹ Grande confiance également de la part d'autres hauts personnages. Jean Canard, chancelier de Bourgogne depuis 1385, rédige son testament le 26 février 1405, et s'appuie sur le témoignage du sire de Saint-Georges :

"(...) Item, le dit testateur supplie tres humblement à hault et puissant prince (...) monseigneur le duc de Bourgogne (...), que de sa grace et humilité lui plaise soy charger de entendre à l'execucion de ce present testament, quant il pourra vacquer avecques ceulx qui ci dessoubz sont nommez (...); laquelle supplication le dit monseigneur le duc a accordée liberalment, comme scevent monseigneur de Saint George, le dit arcediacre d'Ostrevans et autres (...)"

Extrait de Alexandre TUETÉY, *Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI*, 1880, p. 161.

⁵⁷⁰B. SCHNERB, *Enguerrand de Bournonville, op. cit.*, p. 192 et 243 ; puis p. 251 pour la citation qui suit.

La sagesse du conseiller, du militaire et de l'ambassadeur, se retrouve dans le noble toujours prêt à gérer - et conforter - son patrimoine foncier (cf les terriers de 1417) : vingt-quatre seigneuries et autant de châteaux, deux hôtels ; et tous les sujets qui y travaillent. Le plus souvent possible à Seurre, Longepierre et Sainte-Croix, dans le Duché, mais aussi signalé à Sellières, ce qui lui permet d'imprimer sa présence et son autorité dans le Comté, sans négliger la lointaine Arc-en-Barrois, confiant par ailleurs la gestion de Bussy-le-Château à son fils : tout cela lui permettant de détenir sans doute les premiers revenus fonciers du Duché, et un des premiers dans le Comté.

"Monseigneur de Saint George" fort respectueux des codes nobiliaires : les soucis prioritaires que sont le patrimoine foncier (cf sa colère contre Alix sa belle-sœur, lui rendant des terres en triste état), l'assurance du lignage (deux beaux mariages, et en 1401 enfin un fils !), et de ses droits, en toutes occasions, la défense d'une hiérarchie sociale immuable parce que d'essence divine ; ayant en tête que "le premier serment de l'ordre de chevalerie est de garder et défendre l'honneur de Dieu, la foi catholique et sa sainte Eglise"⁵⁷¹, et que le rite de la colée a lieu "au nom de Dieu et de saint Georges", un saint qui en quelque sorte lui donne son nom et concourt à son prestige et à son honneur. Respectueux du serment, de la parole donnée, d'où sa vive plainte auprès du Duc en 1409, qui débouche sur le siège du château de Velleux. Noble également par ses divertissements, la chasse, la joute, le banquet ; par les réseaux dont il est un élément de poids. Mais au total on ne sait presque rien de sa vie privée, bien qu'il ait vécu soixante-quinze ans au moins, ayant échappé à de multiples combats armés, aux fatigues des longs déplacements, aux épidémies, à la violence de la société civile⁵⁷².

En 1417, c'est un homme d'Etat connu, respecté, craint, admiré ou haï, toujours décidé à faire procès à tout individu, fût-il un administrateur du Duc, qui ne respecterait pas ses droits : il est riche, par les revenus de ses seigneuries, par la pension ducale et les dons et cadeaux de Jean sans Peur ; et pourtant il ne néglige rien : Jean sans Peur, après avoir assisté au mariage du comte de Nevers, son frère, avec Isabelle de Coucy, le 23 avril 1409 à Soissons, écoute les "remontrances" de Guillaume de Vienne. Celui-ci affirme que ses prédécesseurs seigneurs de Saint-Georges et de Sainte-Croix avaient toujours hérité des biens des bâtards morts sans enfants, sur le territoire de ces seigneuries ; il prétend alors que le procureur du Duc "alors en

⁵⁷¹ Ph. CONTAMINE, *La Noblesse...*, *op. cit.*, p. 249, citant *Le Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, *op. cit.*, p. 7-8.

⁵⁷² "Il existe en ces temps une forme presque légitime de violence qui suppose un grand mépris de la vie et de la souffrance humaines", Jean DEVIOSSE, *Jean le Bon*, *op. cit.*, p. 116.

place au siège de Chalon, est le premier et le seul qui les eût troublés en leur ancienne possession". Jean sans Peur acquiesce à la requête de son conseiller et "lui cède pour toujours, toute la part et propriété qu'il y pouvait avoir"⁵⁷³.

En 1417, Jean sans Peur a quarante-six ans et s'enlise dans la guerre civile opposant Armagnacs et Bourguignons, qui n'est plus un conflit pour "le bien public", mais présente les attributs d'une lutte de clans. Guillaume de Vienne vouant une parfaite fidélité au chef du parti bourguignon est toujours autant "chevalier délibéré", face au parti armagnac qui rappelle sans cesse à l'opinion le meurtre de Louis d'Orléans en 1407. Le "sire de Saint George", d'évidence, a "attiré sur sa personne une partie de la haine qu'on vouait à son maître". Tout écart de conduite peut être fatal au duc Jean, et à Guillaume de Vienne. Celui-ci vieillit, mais semble indéradicable ; il doit cependant gérer la carrière et la conduite de son fils, et il souhaite sans doute que l'héritier bourguignon, Philippe, comte de Charolais, qui n'a que vingt et un ans, puisse acquérir de l'expérience dans l'ombre de son père.

⁵⁷³ Dom PLANCHER, *op. cit.*, III, p. 283-284. Lettre du Duc datée 28 avril 1409, à Compiègne.